leader mondial de l'ingénierie, des







technologies, de la réalisation de projets pétrollers, gaziers, pétrochimiques etindustriels

RAPPORT ANNUEL 2001

SOMMAIRE

Rapport annuel Exercice au 31 décembre 2001

2 Message des Présidents

5 Direction du Groupe Technip-Coflexip

6 Profil

8 Résultats

14 Panorama

16Domaines d'activité

52 Ressources Humaines

54
Technip-Coflexip dans le monde

Message du Président du Conseil de Surveillance

Une grande ambition a présidé à la formation du groupe Technip-Coflexip fin 2001 : celle de réunir les deux "success stories" de l'ingénierie et de la construction (plus spécialement dans le service à l'industrie pétrolière) autour d'une stratégie de croissance. La poursuite de celle-ci, quels que soient les aléas des marchés servis par les équipes du Groupe, confortera nos actionnaires dans le choix qu'ils ont fait de nous soutenir.



Technip-Coflexip a bien entendu les moyens de cette ambition : des personnels à l'expérience et au dynamisme reconnus, des technologies sans cesse renouvelées et adaptées, des actifs permettant de différencier l'offre du Groupe, des implantations locales correspondant aux spécificités de la clientèle.

Les domaines d'excellence du Groupe sont en pleine évolution. La concurrence ne laisse aucune possibilité d'accepter la complaisance ou la médiocrité dans la réalisation des affaires obtenues. Sous la conduite du Directoire et de son Président, l'ensemble du Groupe doit donc faire preuve à la fois d'imagination et de rigueur. C'est dans cet esprit qu'ont été fixés les objectifs 2002 qui vous sont connus et qui illustrent bien l'ambition du Groupe nouvellement constitué. Le Conseil de Surveillance saura accompagner les actions décidées par le Directoire dans le cadre de ses responsabilités de contrôle.

Nous avons tous accepté un défi passionnant. Le Groupe saura le relever en s'appuyant sur les traditions dont il a hérité et sur l'image d'efficacité et de qualité dont témoignent les projets achevés récemment à travers le monde. Au nom du Conseil de Surveillance, je souhaite un grand succès aux femmes et aux hommes qui sont au cœur de nos activités.

Pierre Marie VALENTIN

Message du Président du Directoire

2001 restera comme une année charnière dans l'évolution de Technip, devenue Technip-Coflexip en fin d'année à l'issue du rapprochement avec Coflexip, leader mondial des travaux en mer profonde. Ce rapprochement, fruit du travail mené en commun avec Pierre Marie Valentin depuis de nombreux mois, a permis la constitution d'un groupe intégré de tout premier plan dans les domaines de l'ingénierie, des technologies et des services pétroliers. Ce Groupe est aujourd'hui le n°1 européen et parmi les 5 leaders mondiaux dans son métier, avec des compétences



reconnues tant dans l'amont pétrolier (construction de plates-formes, pose de pipe-lines, travaux sous-marins) que dans l'aval (traitement de gaz, raffinage, pipe-lines terrestres, pétrochimie), ainsi que dans diverses industries non liées à l'industrie pétrolière (chimie, engrais, pharmacie, électricité, hydrométallurgie, etc.).

Fait remarquable, ce rapprochement se fait sans entraîner de réduction d'effectifs, s'agissant de deux entreprises qui étaient non pas concurrentes, mais remarquablement complémentaires. Ce simple fait est, à mes yeux, le meilleur gage d'une fusion réussie, tant le nouveau Groupe offre aux équipes qui le composent, dans leur totalité, des perspectives accrues de développement.

Pour autant, nous attendons de notre rapprochement qu'il génère des synergies considérables, d'abord par la réalisation d'économies substantielles sur les coûts d'approvisionnement et les frais commerciaux, ensuite par l'accès à des marchés nouveaux, et notamment aux développements de champs en mer profonde en Afrique de l'Ouest, au Brésil et dans d'autres régions du monde.

En termes financiers, Technip-Coflexip a enregistré pour la 10 eme année consécutive une progression de son résultat. D'une année sur l'autre, le résultat net du Groupe (avant éléments exceptionnels et avant amortissement des écarts d'acquisition) a augmenté de 20 %. Il nous reste à développer plusieurs marges de progression : outre l'effet mécanique qui résultera de la consolidation à 100 % de Coflexip en année pleine (contre un trimestre seulement en 2001), nous visons également l'amélioration de la rentabilité de la Division Mer Profonde acquise d'Aker Maritime début 2001, ainsi que de la Branche Industries. Il y a donc place pour une poursuite de la croissance enregistrée ces dernières années.

Si l'année 2002 se présente pour nous comme une année de transition et de consolidation après notre récent rapprochement, les tendances de fond demeurent bien orientées, avec dans un contexte de raffermissement de la conjoncture économique mondiale, une accélération des développements sur nos deux principaux marchés : l'offshore profond et le gaz naturel. Sur les premiers mois de l'année 2002, le rythme des prises de commandes s'est d'ailleurs fortement amélioré par rapport à ce que nous avions connu au cours des années passées, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec une confiance renouvelée.

Qu'il me soit permis de remercier les actionnaires en provenance d'Isis et de Coflexip qui en apportant de façon massive leurs titres aux offres d'échanges de l'automne dernier ont rendu possible la constitution du Groupe Technip-Coflexip, ainsi que les actionnaires en provenance de Technip qui nous ont maintenu, à travers les hauts et les bas de la conjoncture pétro-lière et boursière, leur soutien. Qu'ils soient assurés que le nouveau Groupe Technip-Coflexip mettra tout en œuvre pour continuer de répondre à leurs attentes.

MM

Daniel VALOT

Conseil de Surveillance

Pierre Marie VALENTIN

Président

Michel LEVÊQUE

Vice-Président

Roger CAIRNS
Miguel CAPARROS
Jean-Pierre CAPRON
Jacques DEYIRMENDJIAN
Jean-Pierre LAMOURE
Claude MANDIL
Roger MILGRIM

Rolf Erik ROLFSEN Pierre VAILLAUD Bruno WEYMULLER

Commission d'Audit

Pierre Marie VALENTIN

Président

Miguel CAPARROS Roger MILGRIM Bruno WEYMULLER

Commission Stratégique

Pierre Marie VALENTIN

Président

Roger CAIRNS
Jean-Pierre CAPRON
Jacques DEYIRMENDJIAN
Jean-Pierre LAMOURE
Claude MANDIL
Pierre VAILLAUD

Commission des Rémunérations et des Nominations

Jean-Pierre CAPRON

Président

Michel LEVÊQUE Rolf Erik ROLFSEN Pierre VAILLAUD Bruno WEYMULLER

Commissaires aux Comptes

Cabinet Barbier Frinault & Autres représenté par :

René PROGLIO

Commissaire aux Comptes titulaire

Commissaire aux Comptes suppléant

Gilles PUISSOCHET

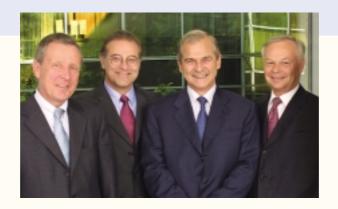
Claude CHARRON

Commissaire aux Comptes titulaire

Laurent LEVESQUE

Commissaire aux Comptes suppléant

Directoire



Jean DESEILLIGNY

Directeur Général Commerce et Projets, Branche Onshore-Downstream

Thomas EHRET

Vice-Président du Directoire et Directeur Général de la Branche Offshore

Daniel VALOT

Président du Directoire

Daniel BURLIN

Directeur Général de la Branche Onshore-Downstream

Comité Exécutif



Samson ALEV

Président-Directeur Général Technip France Directeur Europe Ouest, Russie, CEI, Branche Onshore-Downstream



Dave CASSIE

Directeur Mer du Nord, Canada, Caspienne, Branche Offshore



Anne DECRESSAC

Directeur Ressources Humaines et Communication



Svein EGGEN

Directeur Atlantique, Branche Offshore



Nicola GRECO

Administrateur Délégué Technip Italy
Directeur Europe Sud, Europe Est, Afrique, Branche Onshore-Downstream



Dominique HENRI Directeur de la Stratégie



Xavier JACOB Directeur Management des projets / Technologie



Leonello PARI

Directeur Général Global Procurement



Ivan REPLUMAZ Directeur Commerce et Proiets.

Branche Offshore

Kevin WOOD

Directeur Alliances et Réseaux, Branche Offshore

Comité Directeur



Frédéric DELORMEL Directeur Brésil,



Bruno de LESQUEN Directeur Général Technip France



Larry D.J. POPE Président-Directeur Général Technip USA

Directeur Amérique, Branche Onshore-Downstream



Bernard DITULLIO Directeur Asie-Pacifique, Branches Offshore et Onshore-Downstream



Jean-Noël MEARY Directeur Général de la Branche Industries



Nello UCCELLETTI Directeur Moyen-Orient, Branches Offshore et Onshore-Downstream

Profil



Notre activité : ingénierie, technologies et réalisation de projets

Né de la fusion de deux champions dans leurs domaines respectifs, Technip-Coflexip est l'un des groupes mondiaux les plus intégrés, capable de fournir l'ingénierie, la technologie et les services de construction à l'industrie pétrolière, gazière et pétrochimique. Grâce à une expérience de plus de 40 ans dans la conception et la construction d'importantes installations industrielles, à sa maîtrise d'une large gamme de technologies et à ses bases opérationnelles sur les cinq continents, le Groupe est en mesure de prendre en charge tous les aspects d'un projet majeur, depuis l'ingénierie de base jusqu'à la réalisation clé en main.

Domaines : pétrole et gaz, pétrochimie et autres industries

Les domaines d'intervention de Technip-Coflexip couvrent le développement de champ offshore et onshore, le traitement et la liquéfaction de gaz, le raffinage de pétrole, les pipelines à terre ainsi que la pétrochimie - qui représentent ses principales activités. Le Groupe est particulièrement bien placé dans le segment de l'offshore profond, secteur dans lequel il utilise ses propres actifs industriels. Il développe également ses activités dans des secteurs non-pétroliers tels que les engrais, la chimie, les sciences de la vie, la génération électrique ainsi que d'autres industries.

Un groupe mondial de premier plan

Avec un effectif de 18 000 personnes dans le monde, un chiffre d'affaires d'environ 5 milliards d'euros, Technip-Coflexip se classe parmi les 5 groupes mondiaux d'ingénierie et de construction offrant une gamme complète de services dans les domaines des hydrocarbures et de la pétrochimie.

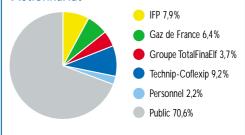
TECHNIP-COFLEXIP

Société à Directoire et Conseil de Surveillance

- Président du Directoire Daniel VALOT
- Président du Conseil de Surveillance Pierre Marie VALENTIN

Cotée à la Bourse de New York (NYSE:TKP) et à la Bourse de Paris (EURONEXT:13170).

Actionnariat



- Effectif: 18 000 personnes dans le monde.
- Chiffre d'affaires annuel : environ 5 milliards d'euros.
- Principaux centres d'ingénierie: France, Italie, Allemagne, Royaume Uni, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Etats-Unis, Brésil, Abu Dhabi, Chine, Inde, Malaisie et Australie.
- Usines (pipelines flexibles et rigides, ombilicaux, R.O.V.s), yards et bases d'assemblage: France, Brésil, Royaume Uni, Etats-Unis, Norvège, Finlande et Azerbaïdjan.
- Une flotte de 15 navires de construction et installation sous-marine.

Secteurs d'activité Offshore

- Développement de champ en mer profonde ou en offshore peu profond
- Fabrication et fourniture d'équipements pour l'offshore profond (pipelines flexibles et rigides, ombilicaux, R.O.V.s, systèmes de risers)
- Construction et pose de pipelines sous-marins
- Fabrication de plates-formes fixes ou flottantes et d'installations de surface

Onshore et Downstream

- Traitement et liquéfaction de gaz
- Raffinage de pétrole (unités de raffinage, d'hydrogène et de soufre)
- Pipelines à terre
- Pétrochimie (éthylène, aromatiques, oléfines, polymères)

Industries et divers

- Engrais
- Chimie, pyrotechnie
- Sciences de la vie
- Métaux
- Génération électrique
- Ciment
- Industries manufacturières
- Bâtiments



Une gamme complète de services: de l'ingénierie de base aux solutions globales

Technip-Coflexip fournit tout ou partie des services d'ingénierie de base et de détail, d'approvisionnement des équipements, de supervision de la construction et de management de projet.

Le Groupe a une longue expérience de la réalisation de projets clé en main et du montage des financements de projets, pour le compte de ses clients.

Dans le domaine de l'offshore notamment, Technip-Coflexip est en mesure de répondre aux opérateurs qui souhaitent confier la plus grande partie des services à un seul entrepreneur général, capable de manager tous les aspects d'un projet important de développement au meilleur coût.

Le Groupe travaille couramment en partenariat avec des entreprises de diverses nationalités et a développé une politique d'achat d'équipements, qui lui permet d'obtenir les prix les plus compétitifs sur le marché international, en utilisant une place de marché privée (www.epc-business.com).

Une solide expertise technologique

Par l'intermédiaire de ses ingénieurs de procédé et de ses techniciens hautement qualifiés, Technip-Coflexip a développé une solide expertise technologique qui l'a conduit, dans certains cas, à concevoir et fabriquer ses propres produits, ses propres technologies et les équipements de procédé associés dans les domaines de l'offshore (conduites sous-marines, ombilicaux, R.O.V.s, plates-formes) ainsi que dans les secteurs du raffinage, du gaz, de l'hydrogène, du soufre, de l'éthylène, des engrais et du ciment.

Technip-Coflexip a également établi des liens étroits, voire des accords exclusifs, avec des bailleurs de licences internationaux majeurs, notamment dans le domaine de la pétrochimie.

Qualité, santé, sécurité et environnement

La qualité de nos prestations, la santé et la sécurité du personnel travaillant sur les chantiers en cours ou dans les installations conçues et construites par Technip-Coflexip ainsi que la protection de l'environnement sont des priorités absolues pour le Groupe. Ces éléments sont

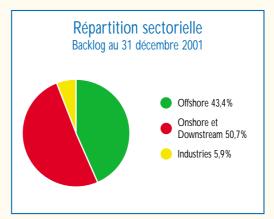


pris en compte dès la conception de l'installation et les mesures appropriées sont mises en œuvre et appliquées strictement à chaque étape de l'exécution du projet.

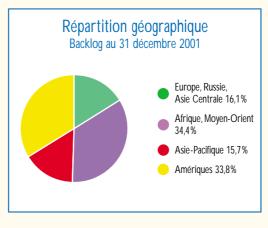
Nos valeurs

Les activités de Technip-Coflexip sont régies par une charte de valeurs et d'éthique professionnelle, qui définit les principes de comportement de ses équipes vis à vis des tiers. Ces principes reposent essentiellement sur la qualité des prestations, l'excellence professionnelle, qui constituent les axes fondamentaux de sa politique de service au client, ainsi que sur l'équité, la loyauté et l'intégrité à l'égard de tous ses partenaires.









Technip-Coflexip

Résultats





Résultats financiers du Groupe

2001 a été, à nouveau, une très bonne année pour Technip, devenue Technip-Coflexip, avec un résultat net avant éléments exceptionnels et amortissement des écarts d'acquisition (goodwill) de 176 millions d'euros. Ce résultat qui intègre Coflexip à 98,5% au dernier trimestre marque une progression de 19,7% comparé à celui de Technip en 2000. Il est d'autant plus remarquable qu'il traduit une hausse des bénéfices pour la dixième année consécutive et qu'il a été obtenu dans un environnement assez terne pour l'ensemble de la profession.

En hausse de 19,3% par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires pour 2001 s'établit à 3,546 milliards d'euros. Cette progression provient essentiellement de la prise en compte à 98,5%, au quatrième trimestre, du chiffre d'affaires réalisé par Coflexip.

Ces résultats financiers ne sont pas directement comparables à ceux de 2000 en raison du changement majeur du périmètre de consolidation intervenu en octobre 2001, à la suite du succès de l'offre amicale de Technip sur Coflexip. Avant cette acquisition, les résultats de

Coflexip étaient mis en équivalence, Technip détenant alors 29,4% du capital de Coflexip. A partir du 4 eme trimestre 2001, Coflexip est consolidée globalement dans les comptes de Technip, qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Ainsi, dans le tableau ci-après :

- La première colonne montre le chiffre d'affaires consolidé et les résultats de Technip-Coflexip en tenant compte de l'intégration globale de Coflexip pour le quatrième trimestre 2001.
- La colonne suivante fait référence à Technip "seul", c'est-à-dire aux chiffres que Technip aurait publiés si sa participation dans Coflexip s'était maintenue à 29,4% sur l'ensemble de l'année 2001.
- Les chiffres mentionnés dans la colonne Technip 2000 incluent le résultat de Coflexip intégré par mise en équivalence à hauteur de 29,7% depuis le 1^{er} avril 2000.

Il n'y a pas eu de résultats exceptionnels significatifs en 2001, contrairement à 2000, période pendant laquelle Technip et Coflexip ont enregistré des plus-values substantielles sur la cession de leurs participations dans, respectivement, Cogema et Cal Dive.



Résultats consolidés

En millions d'euros, sauf "par action"	Technip-Coflexip	Technip " seul "	Technip
	2001	2001	2000
Chiffre d'affaires	3 546,0	3 051,0	2 972,0
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	19,3 %	2,7 %	6,8 %
Coût et charges d'exploitation	(3 035,3)	(2 644,0)	(2 638,4)
Frais commerciaux et administratifs	(226,3)	(184,0)	(134,7)
Résultat opérationnel avant amortissement des			
immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	284,4	223,0	198,9
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	43,0 %	12,1 %	8,5 %
Amortissements des immobilisations	(49,6)	(19,5)	(16,3)
Résultat opérationnel avant amortissement des			
écarts d'acquisition (EBITA)	234,8	203,5	182,6
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	28,6 %	11,4 %	13,4 %
Amortissements des goodwills	(61,3)	(41,6)	(26,7)
Résultat opérationnel (EBIT)	173,5	161,9	155,9
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	11,3 %	3,8%	2,9%
Résultat financier	(6,5)	(0,5)	5,8
Résultat exceptionnel	(6,6)	(6,6)	93,9
Quote-part des sociétés en équivalence	15,6	25,2	22,1
Intérêts minoritaires	(2,4)	(1,8)	(1,2)
Impôts	(65,5)	(57,2)	(62,3)
Résultat net	108,1	121,0	214,2
Résultat exceptionnel	6,6	6,6	(93,9)
Amortissement des goodwills	61,3	41,6	26,7
Résultat net (avant goodwill et éléments exceptionnels)	176,0	169,2	147,0
Variation par rapport à l'année précédente (en %)	19,7 %	15,1 %	20,3 %
Résultat net par action (en €)	4,26	N/A	12,85
Résultat net par action (avant éléments exceptionnels			
et amortissement des écarts d'acquisition)	6,93	N/A	8,82
Nombre d'actions sur une base diluée au 31 décembre (1)	25 389 550	N/A	16 665 000



⁽¹⁾ Ne tient pas compte des actions détenues par ISIS, soit 1 845 376, ni de l'effet dilutif des obligations convertibles émises début 2002.

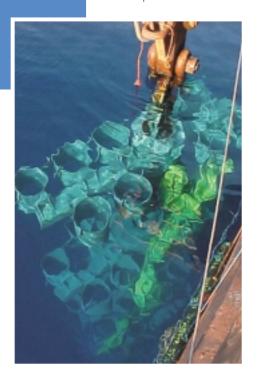
Backlog (part des contrats en cours restant à exécuter)

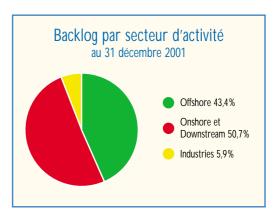
 Le backlog de Technip-Coflexip au 31 décembre 2001 s'élève à 4 926 millions d'euros, dont 1 887 millions d'euros attribués à Coflexip. A fin 2000, les entités qui constituent aujourd'hui Technip-Coflexip avaient un backlog de 4 770 millions d'euros, dont 3 410 millions d'euros pour Technip; 931 millions d'euros pour Coflexip; et 429 millions d'euros pour la Division Mer Profonde (acquise par Coflexip début 2001).

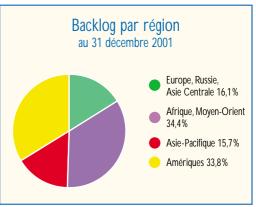
Le backlog au 31 décembre 2001 des branches Onshore/Downstream et Industries ne tient pas compte de plusieurs projets importants, pour un montant total de 1,5 milliard d'euros, dont les contrats ont été signés, mais ne sont pas encore entrés en vigueur dans l'attente de la finalisation de leur financement. Leur mise en vigueur est attendue pour 2002. Ce "pré-backlog" est significativement plus élevé que les deux précédentes années, où il n'atteignait que 0,7 à 0,8 milliard d'euros.

Dans Coflexip, l'augmentation du backlog d'une année sur l'autre a été de 22% pour l'activité sous-marine traditionnelle (flexibles, ombilicaux...) et 73 % pour l'activité plates-formes flottantes. Cette for te hausse dans le backlog de l'activité plates-formes est principalement due aux nouvelles commandes de Spars dans le golfe du Mexique, ce qui confirme l'intérêt stratégique de l'acquisition de la

Division Mer Profonde réalisée l'année dernière.







Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est en progression de 19,3 % comparé à 2000. Cette hausse vient principalement de la consolidation à 100 % de Coflexip au 4^{eme} trimestre 2001.

Pour Technip "seul", la croissance du chiffre d'affaires ressort à 2,7 %, progressant de 2 972 millions d'euros en 2000 à 3 051 millions d'euros en 2001. Cette croissance modérée est le résultat du ralentissement des prises de commandes de ces deux dernières années, durant lesquelles la société a continué, dans un marché très compétitif, à privilégier les marges plutôt que le volume.

Le chiffre d'affaires de Coflexip s'est élevé à 1 899 millions d'euros en 2001 à comparer à 1 065 millions d'euros en 2000, soit une hausse de 78%. Cette forte hausse est principalement due à la récente acquisition de la Division Mer profonde d'Aker Maritime (ci-après Division Mer Profonde). Néanmoins, sur la même période, le chiffre d'affaires de Coflexip, hors Division Mer Profonde, a augmenté de 16%, reflétant une croissance solide de l'activité sous-marine traditionnelle de Coflexip (flexibles, ombilicaux ...) dans le monde, et plus particulièrement dans le golfe du Mexique grâce à l'introduction réussie du Deep Blue sur ce marché et aux synergies générées entre les activités sous-marines traditionnelles et la Division Mer Profonde.



Résultat opérationnel avant amortissement des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

Le résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA) de Technip-Coflexip s'est élevé à 284,4 millions d'euros, en hausse de 43% comparé à 2000.

L'EBITDA généré par Technip "seul" a progressé de 198,9 millions d'euros (6,7% du chiffre d'affaires) en 2000 à 223 millions d'euros (7,3% du chiffre d'affaires) en 2001. Cette forte hausse (11%, soit quatre fois la croissance du chiffre d'affaires) est due à l'achèvement réussi d'importants contrats, tels que SINCOR au Venezuela, MIDOR en Egypte ou OGD-II à Abu Dhabi, ainsi qu'au redressement confirmé des résultats provenant des filiales acquises de Mannesman en 1999.

L'EBITDA généré par Coflexip sur l'ensemble de l'année s'est élevé à 222,5 millions d'euros (11,7% du chiffre d'affaires) en 2001 à comparer à 203,8 millions d'euros (19,1% du chiffre d'affaires) en 2000. Cette baisse en pourcentage du chiffre d'affaires est principalement liée à l'acquisition début 2001 de la Division Mer Profonde, pour laquelle la marge d'EBITDA a été négative (-0.5% du chiffre d'affaires) en raison principalement de la perte non récurrente citée ci-dessous, alors que la marge d'EBITDA de Coflexip hors Division Mer Profonde atteignait 18,2%.

Deux éléments non récurrents ont eu un effet négatif sur les résultats de Coflexip en 2001 :

- Une charge de 10,2 millions d'euros (avant impôts) liée à des charges exposées par Coflexip dans le cadre de l'offre publique d'achat lancée par Technip en juillet 2001.

 Une perte liée aux travaux de réparation d'une plateforme de forage effectués par la filiale finlandaise de la Division Mer Profonde. Cette perte ressort à 27,3 millions (avant impôts) d'euros à comparer à l'estimation de 30,7 millions d'euros publiée par Technip-Coflexip dans un communiqué de presse du 29 octobre 2001.

Hors ces deux éléments non récurrents, l'EBITDA de Coflexip se serait élevé à environ 260 millions d'euros (ou 13,7% du chiffre d'affaires).

Pour l'année pleine 2001, les résultats de la Division Mer Profonde ont été affectés non seulement par la perte nonrécurrente citée ci-dessus, mais également par le report de différents projets de développement en mer profonde dans le golfe du Mexique ainsi que par le relativement faible niveau d'activité de ses chantiers de Newcastle et Corpus Christi.

Compte tenu de cette situation, un amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros a été enregistré au quatrième trimestre 2001 sur le goodwill d'acquisition de la Division Mer Profonde acquise début 2001 dans les comptes de Coflexip. Cette écriture n'a pas d'impact négatif sur le bénéfice net de Technip-Coflexip. Quant au montant total des goodwills d'acquisition dans les comptes de Technip-Coflexip, il demeure inchangé à environ 2,6 milliards d'euros, générant une charge d'amortissement annuelle de l'ordre de 120 millions d'euros en année pleine.







Amortissements des immobilisations, investissements et capacité d'autofinancement

 En 2001, les charges d'amortissement sur immobilisations se sont élévées à 49,6 millions d'euros, soit 1,4% du chiffre d'affaires.

En année pleine, le total des investissements de Technip et Coflexip s'est élevé à 197,8 millions d'euros, dont

178,8 millions d'euros au titre de Coflexip.

En 2002, le Groupe estime que les investissements devraient s'élever à environ 140 millions d'euros. Les investissements des Branches Onshore / Downstream et Industries devraient se situer autour de 15 à 20 millions d'euros alors que ceux de la Branche Offshore devraient atteindre 120 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement dégagée en 2001 par Technip et Coflexip en année pleine s'élève à 320 millions d'euros.

Amortissement des goodwills

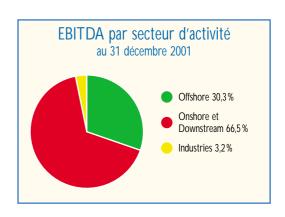
En 2001, l'amortissement des goodwills s'est élevé à 61.3 millions d'euros.

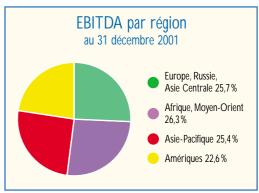
Résultat financier

Le résultat financier (produits & frais financiers et résultat de change) représente une charge nette de 6,5 millions d'euros en 2001, à comparer à un gain net de 5,8 millions d'euros constaté en 2000. Cela est principalement dû aux frais financiers de 9,6 millions d'euros liés au financement de l'acquisition de Coflexip.

Impôts

Le taux effectif d'impôts s'est élevé à 30% en 2001.





Eléments exceptionnels

Il n'y a pas eu de plus-values ni de pertes exceptionnelles significatives enregistrées en 2001.

En 2000, les plus-values suivantes avaient été réalisées chez Technip :

- Plus-value réalisée sur la vente des titres de Cogema (69,9 millions d'euros) et
- Participation à hauteur de 29,7% dans la plus-value réalisée par Coflexip sur la vente en septembre 2000 de sa participation dans Cal Dive (39,0 millions d'euros).

Résultat net

Le résultat net avant éléments exceptionnels et amortissement des goodwills, a augmenté de 19,7% par rapport à l'année dernière.

Si Technip avait consolidé Coflexip par mise en équivalence à hauteur de 29,4% sur l'ensemble de l'année 2001, le résultat net de Technip (avant éléments exceptionnels et goodwill) se serait élevé à 169,2 millions d'euros, soit une progression de 15,1% par rapport à 2000. Sans l'impact de la perte non récurrente enregistrée par Coflexip sur le contrat de réparation d'une plate-forme de forage mentionné ci-dessus, l'objectif de progression des résultats de 20% aurait été atteint.

Après éléments exceptionnels et amortissement des goodwills, le résultat net s'élève à 108,1 millions d'euros.





Dividendes

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale un dividende de 3,30 euros par actions, égal à celui de l'an dernier. Vu la hausse significative du nombre d'actions, principalement liée aux offres d'échanges sur Isis et Coflexip, et le fait que Coflexip a seulement été consolidé au quatrième trimestre, le ratio de distribution (distribution / résultat net avant éléments exceptionnels et amortissements des goodwills) s'élève au niveau exceptionnel de 48,9% contre 34,6% en 2000.

Dans le futur, le Directoire a l'intention de mettre en place une politique de dividende qui sera intermédiaire entre les politiques suivies jusqu'à présent par Technip et Coflexip.

Structure Financière

Les capitaux propres de Technip-Coflexip s'élèvent à environ 2,2 milliards d'euros au 31 décembre 2001 contre 0,8 milliard d'euros pour l'année précédente. L'endettement total est de 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2001 contre 0,2 milliard d'euros à la fin de l'année 2000. La trésorerie de Technip-Coflexip s'élève à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2001 à comparer à 0,6 milliard d'euros à la fin de l'année 2000.

Ces évolutions s'expliquent principalement par les acquisitions majeures effectuées au cours de l'exercice (l'acquisition par Coflexip de la Division Mer Profonde début 2001 ainsi que les acquisitions de Coflexip et d'ISIS réalisées par Technip en octobre 2001).

Au 31 décembre 2001, le ratio d'endettement de Technip-Coflexip (endettement net / endettement net + capitaux propres) s'élève à environ 28%.

Résultat de la société mère Technip-Coflexip

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2001 s'élève à 95,7 M€ à comparer à 64 M€ pour 2000. Il est principalement constitué des éléments suivants :

- Résultat d'exploitation négatif de 3,4 M€. Il représente pour l'essentiel les frais de gestion et d'administration groupe diminué des refacturations aux filiales.
- Résultat financier positif de 101,6 M€. Il comprend principalement les dividendes encaissés des filiales pour un montant de 138,6 M€ diminué d'une part de l'amortissement des frais d'acquisition de CSO répartis sur 3 ans pour 5,4 M€ et d'autre part, des frais financiers liés à cette acquisition pour 33,5 M€.

Bilan

La situation patrimoniale a fortement évolué au cours de l'exercice 2001, principalement à la suite du succès de l'offre amicale de Technip sur Coflexip et ISIS au travers de deux OPE et d'une OPA.

Les titres de participation ont augmenté de 2.560,7 M€ consécutivement à l'acquisition des titres Coflexip et ISIS en octobre, financés par capitaux propres pour 32,2 M€ en capital et 1.531,4 M€ en prime d'émission et par emprunt pour un montant initial de 1.030 M€.







Panorama 2001



JANVIER

Sociétés

Coflexip Stena Offshore-dont TECHNIP détient alors près de 30% du capital - finalise l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime.

FÉVRIFR

Pays-Bas

DSM confie à TECHNIP la conception et la réalisation, sur technologie en phase gaz Innovene de BP, d'une usine de polypropylène de 300 000 t/an à Geleen.

MARS

Iran

TECHNIP remporte un contrat de 300 millions d'euros pour la réalisation, à partir de sa propre technologie, du plus grand vapocraqueur d'éthylène au monde (1 400 000 t/an), qui sera l'unité centrale du 10^{ème} Complexe d'Asaluyeh.

Brésil

Copebras attribue à TECHNIP un contrat clé en main d'environ 100 millions de dollars pour la conception et la réalisation d'une usine d'engrais phosphatés à Catalao.

U.S.A

TECHNIP, en association avec BE & K, se voit confier par Chevron Phillips Chemical et Solvay Polymers, l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction d'une usine de polyéthylène haute densité à Baytown, Texas.

France

EADS Airbus choisit TECHNIP en tant que leader d'un consortium chargé de réaliser la maîtrise d'œuvre générale de l'usine de montage de l'A 380 à Toulouse.

AVRIL

Canada

TECHNIP obtient deux contrats, d'un montant total de 125 millions de dollars, pour la réalisation d'unités d'hydrogène utilisant sa propre technologie. La première unité d'une capacité de 200 millions de SCFD (la plus grande au monde en une seule ligne) sera construite à Mildred Lake, Alberta, pour Syncrude Canada. La seconde unité de 40 millions de SCFD, sera construite à Regina, Saskatchewan, pour Consumer's Cooperative Refineries.

MAI

Azerbaïdjan

BP confie à TECHNIP l'ingénierie de base des installations de forage et de production du champ de gaz de Shah Deniz en Mer Caspienne. Ces études seront exécutées par TECHNIP à partir de son concept de plate-forme fixe auto-installable TPG 500

JUIN

Viêt-nam

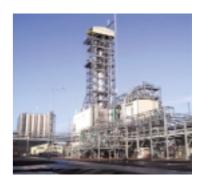
TECHNIP, en association avec Samsung, se voit attribuer par Petrovietnam un contrat d'environ 400 millions d'euros pour la réalisation clé en main d'un complexe ammoniac/urée à Phu My.

France

INCO sélectionne la joint venture TECH-NIP/BECHTEL pour réaliser l'ingénierie, l'approvisionnement des équipements et matériels, la supervision de la construction et le management du projet de complexe de nickel-cobalt à Goro, en Nouvelle Calédonie.

Golfe du Mexique

Dans le cadre du développement de Nakika, SHELL attribue à Coflexip un contrat de haute technologie pour l'installation de conduites sous-marines dans les eaux très profondes (1800 à 2100 mètres) du Mississipi Canyon.



JUILLET

Sociétés

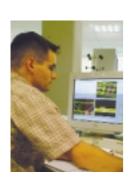
TECHNIP lance deux offres publiques d'achat/échange sur Coflexip et Isis. Les Conseils d'Administration de Coflexip et Isis, émettant un avis favorable sur ces offres, recommandent à leurs actionnaires d'y souscrire.

Iran

Dans le cadre de son contrat avec SHELL Exploration pour le développement des champs offshore d'huile de Sorooz et Noroosh (7 plates-formes fixes), NPCC/Naft Sazeh Qeshm choisit TECHNIP comme partenaire pour réaliser l'ingénierie et participer à l'approvisionnment des équipements.

Norvège

Norsk Hydro confie à Coflexip un projet intégré de 80 millions d'euros pour des conduites sous-marines destinées au développement de Fram Vest (360 mètres de fond) en Mer du Nord.



AOÛT

Emirats Arabes Unis

TECHNIP, en association avec Al Jaber Energy Services, se voit confier par UAE Offsets Group un projet clé en main de 495 millions de dollars, pour la construction d'un aqueduc de 185 km reliant Fujaïrah à Abu Dhabi, d'une ligne de connexion à Sharjah, de stations de pompage, de réservoirs d'eau et autres installations annexes.

Les nouvelles unités de traitement de gaz d'Habshan, conçues et réalisées par TECHNIP et BECHTEL pour Abu Dhabi National Oil Co, atteignent leur pleine capacité (10 milliards de m³/an).

Nigeria

Coflexip se voit confier une part significative des travaux d'installation et d'ancrage du champ de Bonga (1100 mètres de fond), opéré par SHELL Nigeria Exploration et Production.

SEPTEMBRE

Egypte

La raffinerie de MIDOR construite à Alexandrie, dans le cadre du plus gros projet clé en main entièrement réalisé par TECHNIP (1,2 milliard de dollars) tourne à plus de 100 % de sa capacité nominale (100 000 barils/jour).



Golfe du Mexique

Le nouveau navire de pose en mer profonde "CSO Deep Blue" entre en opération, dans le cadre du projet Banjo/ Seahawk de Williams, pour installer des lignes d'export par 1100 mètres de fond pour les champs de Boomvang et Nansen. Technip-Coflexip remporte, auprès de Williams, un important contrat intégré pour les conduites d'export du champ de Devils Tower (1750 mètres).

OCTOBRE

Sociétés

Succès des offres sur Coflexip et Isis : Technip, actionnaire à 98,36% de Coflexip et à 99,05% d'Isis, crée un leader mondial de l'ingénierie, des technologies et de la réalisation de projets pétroliers, gaziers, pétrochimiques et industriels : "Technip-Coflexip".

Bourse

Technip-Coflexip entre dans l'indice Euronext 100, regroupant les principales capitalisations boursières et les titres les plus liquides cotés sur les places de Paris, Amsterdam et Bruxelles. Le titre Technip-Coflexip est coté pour la première fois au NewYork Stock Exchange le 19 octobre.

Sociétés

Technip-Coflexip finalise l'acquisition de UTC Projectos y Consultoria (400 personnes), une société d'ingénierie et de construction basée à Rio de Janeiro, spécialisée dans l'offshore profond. Technip-Coflexip et la compagnie nationale pour le transport du pétrole et du gaz du Kazakhstan créent une société

d'ingénierie et de construction com-

mune "Technip Kazakhstan".

Oatar

Technip-Coflexip, associé à Chiyoda, se voit attribuer par QATARGAS un contrat clé en main d'environ 100 millions d'euros pour l'extension de l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de Ras Laffan

NOVEMBRE

Golfe du Mexique

Technip-Coflexip se voit confier l'ingénierie, la fourniture et la construction de la coque, de l'ancrage et du système de risers de la plate-forme de production Spar du champ de Gunnison, opéré par Kerr-McGee.

Brunei

Brunei SHELL Petroleum attribue à Technip-Coflexip un contrat clé en main pour la première phase de développement du champ de gaz offshore d'Egret.



DÉCEMBRE

Iran

Mise en vigueur du contrat de 200 millions d'euros conclu avec NPC pour la conception et la réalisation du vapocraqueur d'éthylène du 9^{ème} Complexe à Asaluyeh.

Venezuela

La construction des installations de traitement de brut extra-lourd du projet Sincor - réalisées par TECHNIP et ses partenaires - s'achève dans les délais contractuels, permettant à TotalFinaElf de commencer les opérations de démarrage du complexe, qui produira 184 000 barils/jour de brut léger.

Sociétés

Technip-Coflexip devient une société à Directoire et Conseil de Surveillance.





Domaines d'activité Offshore

Résultant de deux acquisitions successives, celle de la Division Mer Profonde d'Aker par Coflexip en janvier 2001 et celle de Coflexip par Technip en octobre 2001, Technip-Coflexip est devenu le numéro un européen et compte désormais parmi les cinq leaders mondiaux de l'ingénierie, des technologies et des services à l'industrie pétrolière. La réunion des compétences de ces trois composantes dans le domaine de l'offshore a considérablement élargi l'offre du nouveau groupe et renforcé ses moyens industriels et de construction. Technip-Coflexip est aujourd'hui l'un des rares groupes à pouvoir fournir au meilleur coût, soit de manière segmentée, soit sous forme intégrée, la quasi-totalité des services pour la production de pétrole et de gaz en mer. L'offshore représente environ 43% du backlog du Groupe au 1er janvier 2002.

La branche Offshore de Technip-Coflexip offre une large gamme de produits et de technologies dans le domaine du subsea (conduites sousmarines, ombilicaux, systèmes de risers et robots sous-marins télécommandés). Elle est également très bien positionnée pour réaliser des travaux sous-marins et détient des technologies pour la fabrication de plates-formes, parmi lesquelles la Spar, le type de plate-forme le plus utilisé dans le Golfe du Mexique et la TPG 500, une plateforme fixe auto-installable, qui convient aux eaux peu profondes. En outre, Technip-Coflexip a les compétences pour concevoir et réaliser des unités flottantes de type FPSO.

Les ressources humaines et industrielles de Technip-Coflexip dans l'offshore sont importantes et de grande qualité. Ses moyens industriels comprennent des usines de fabrication de flexibles, d'ombilicaux et de robots sous-marins télécommandés (en France, Royaume Uni, Brésil, Etats-Unis) ainsi que des bases d'assemblage et des chantiers de construction (yards). Technip-Coflexip possède également une flotte de 15 navires pour les travaux et la pose de pipelines sous-marins.





L'offre de la branche Offshore

Conduites flexibles

Technip-Coflexip est le leader mondial dans le domaine des conduites flexibles avec près de 75 % du marché. La production de conduites flexibles dans les unités de fabrication du Groupe en France et au Brésil, a progressé de plus de 30 % en moyenne entre 2000 et 2001. Les contrats de fabrication s'orientent aujourd'hui vers des commandes de taille plus modeste mais plus nombreuses et caractérisées par des délais de livraison plus courts.



Conduites rigides déroulées

Dans le domaine des conduites rigides déroulées, 2001 a été marqué par le démarrage de la nouvelle base d'assemblage de Technip-Coflexip à Mobile, aux Etats unis, et par une activité soutenue des bases d'assemblage norvégienne et écossaise, avec près de 550 km de conduites rigides assemblées.

L'activité de pose de conduites rigides devrait encore augmenter en 2002, notamment en Mer du Nord et dans le Golfe du Mexique grâce au CSO Deep Blue, maintenant en opération.

Applications terrestres des conduites flexibles pour les industries du forage et du raffinage (DRAPS)

Cette ligne de produits de Technip-Coflexip comprend des conduites de forage et de service, des conduites pour les raffineries (drains de toits flottants et systèmes de protection incendie), des lignes Coflexlite® et des lignes thermoplastiques renforcées (RTP) ainsi que des flexibles très basse température (-163°C) utilisés pour le chargement du GNL (gaz naturel liquéfié).

Le CSO Deep Blue à la bass d'assemblage de Mobile.

2. Usine de fabrication de flexibles Le Trait, France

Echantillon de conduite flexible



. . L'offre de la branche Offshore

Ombilicaux

Premier fabriquant au monde d'ombilicaux (acier et thermoplastique), DUCO, basé à Houston et à Newcastle en Grande-Bretagne, est l'un des piliers de la stratégie mer profonde de Technip-Coflexip. Son expérience et ses technologies éprouvées en font l'un des principaux acteurs du marché des ombilicaux dans le domaine du développement des champs d'hydrocarbures sous-marins.



Pe

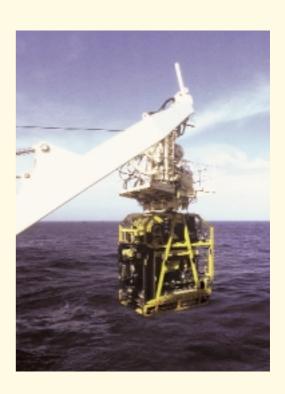
Robotique

Perry Slingsby Systems, filiale de Technip-Coflexip et premier fabriquant au monde de robots sous-marins télécommandés, basé aux Etats-Unis (Floride) et au Royaume Uni, fournit des équipements pour l'installation de câbles sous-marins de télécommunication et des équipements destinés aux développements de champs en mer. En 2001, la Division robotique a fourni à TyCom six trancheuses, dédiées au marché des télécommunications et deux robots sous-marins télécommandés pour des travaux lourds, destinés à renforcer les capacités du CSO Deep Blue, navire polyvalent de pose de conduites rigides et flexibles.

Fabrication de plates-formes fixes ou flottantes de production

Technip-Coflexip conçoit, construit et installe en mer peu ou très profonde, des plates-formes fixes ou flottantes de production et de traitement de pétrole ou de gaz. Les plates-formes flottantes sont ancrées sur le site de production en mer, et sont principalement de deux types: celles qui sont destinées aux développements avec têtes de puits immergées (subsea trees), et celles qui sont destinées aux développements avec têtes de puits en surface (dry trees).

Dans le domaine de la mer profonde, Technip-Coflexip conçoit et fabrique des Spars, un type de plate-forme avec têtes de puits sèches (en surface) particulièrement apprécié dans le golfe du Mexique, pour lequel le Groupe bénéficie d'une technologie propriétaire, ainsi que des FPSOs, et des plates-formes semi-submersibles telles la DPS 2000 ou la TPG 3300. Pour les développements en mer peu profonde, le Groupe a conçu des systèmes fixes tels que la TPG 500 ou le concept MOSS.





- Plate-forme Elgin-Franklin Mer du Nord
- 2. Spar Nansen, Golfe du Mexique USA
- 3. Barge NKossa, Afrique de l'Ouest

Services d'ingénierie

Technip-Coflexip réalise pour ses clients opérateurs pétroliers, des études d'ingénierie relatives à leurs projets de développement offshore. Les études globales visent à optimiser les schémas de développement des champs (architecture et analyse de risque). Le Groupe offre également des services d'ingénierie de systèmes d'ancrage et de risers ainsi que des études sur les contraintes liées au débit des conduites en écoulement multi-phasique (flow assurance).



La construction du CSO Deep Blue s'est effectuée en étroite collaboration avec les personnels offshore du Groupe et son intégration rapide dans la flotte a permis le succès de sa première campagne en mer, dans les eaux profondes du golfe du Mexique, sur les champs de Boomvang et Nansen pour Williams.

Les programmes de formation permanente des personnels en mer se sont poursuivis pour assurer la sécurité des hommes et veiller à ce que les compétences de chacun répondent aux besoins de chaque projet en mer. Des records de sécurité ont ainsi été atteints, par le CSO Deep Blue, sur son tout premier contrat, avec 150 jours d'opération sans incident ayant entraîné un arrêt de travail et par le CSO Wellservicer, avec 1 315 jours sans incident ayant entraîné un arrêt de travail. •



Ressources navales

Avec 15 navires, le Groupe opère la flotte de navires de support de plongée, de construction et d'installation sous-marine qui sert de référence à notre industrie. Au cours de l'année 2001, le Groupe a poursuivi sa stratégie visant à maintenir sa flotte à la pointe de la technologie et à conforter sa position de leader du marché. L'intégration du CSO Deep Blue, l'amélioration réussie des capacités du CSO Constructor en vue d'accroître ses capacités de construction en mer profonde et du CSO Seawell, ont contribué à renforcer l'offre de Technip-Coflexip dans le domaine des installations en mer profonde.



Les projets dans l'Offshore

EUROPE

Mer du Nord Secteur Britannique

Les champs de gaz associé d'Elgin et de Franklin, situés dans la partie centrale de la Mer du Nord britannique par 93 mètres de profondeur d'eau, ont été mis en production par TotalFinaElf en mars et septembre 2001. La plate-forme centrale de traitement/utilités/guartiers d'habitation a été réalisée par Technip-Coflexip, dans le cadre d'un contrat d'alliance avec Elf Exploration UK, Mc Dermott et Barmac. Conçue d'après le concept de la TPG 500 développé par Technip, elle est la plus grande plate-forme auto-élévatrice au monde (45 000 tonnes), capable de produire 220 000 barils équivalent pétrole par jour (140 000 bl/j de condensats et 13 millions de m³ de gaz) soit environ 5,5 % de la production britannique de liquides et 4,5 % de celle de gaz. Elgin et Franklin sont des champs haute pression/haute température (1100 bars et 200°C), dont le développement et l'exploitation ont nécessité de nombreuses innovations technologiques.





Technip-Coflexip en consortium avec ABB Offshore Systems, a réalisé avec succès en avance sur le planning prévu les phases 1 et 3 du développement **Nuggets** situé à l'Est des îles Shetland, par environ 120 m de profondeur. La phase 1 comprenait l'installation d'un nouveau collecteur et son raccordement à la plate-forme Alwyn North par 40 km de conduites sous-marines et l'installation et la connexion de deux puits sous-marins.

La phase 3 comprenait un second collecteur, un puits adjacent, un ombilical et 14,5 km de conduites raccordées au collecteur installé lors de la phase 1.

Les opérations de pose et d'installation sous-marine ont été effectuées avec succès fin 2001, par des navires de la flotte du Groupe, le CSO Apache et le CSO Constructor, et les opérations de tranchage, par le Normand Pioneer.

Technip-Coflexip a réalisé deux contrats intégrés de construction sous-marine pour le développement du champ **Otter** opéré par TotalFinaElf. Le premier contrat, signé avec TFE, comprenait la conception, la fabrication et l'installation d'un système de conduites de transport sous-marin de 22 km, reliant le champ à la plate-forme de production Eider, située par 155 m de profondeur.

1. Remorquage de la plateforme Elgin-Franklin avant installation.

2.

Navire de pose de conduite rigides et de construction sous-marine CSO Apache.



Technip-Coflexip a également assuré la conception, la fabrication et l'installation d'une conduite rigide de production et d'une conduite d'injection d'eau de 10", et de trois câbles sous-marins de 22 km. Le contrat comprenait également l'installation de deux risers rigides, connectés à la plate-forme Eider, ainsi que leur raccordement, test et protection.

Le second contrat, signé avec FMC Kongsberg Subsea, incluait les travaux de construction nécessaires à l'installation de la structure de production sous-marine. L'ensemble des travaux de construction et d'installation sous-marines ont été effectués par les navires de la flotte CSO Apache, CSO Wellservicer, appuyés par le Normand Pioneer.

Technip-Coflexip a réalisé pour Exxon Mobil le contrat de raccordement sous-marin du développement de Lewis I à la plate-forme Beryl Alpha, ainsi que les raccordements des conduites de gas-lift et de contrôle à l'unité sous-marine de distribution Nevis. Afin d'assurer un débit suffisant, une ligne de production à double enveloppe comportant un matériau isolant de technologie propriétaire a été fournie et installée entre la conduite de production de 8" comportant 12 % de chrome, fabriquée à Evanton, et la conduite de transport de 14".

Dans le cadre de deux contrats à exécution rapide pour BP, Technip-Coflexip a fourni des services de construction sous-marine sur les champs **Davy** et **Hoton**. Le premier contrat sur Davy, comprenait la fabrication, l'installation, les tests et la mise en service d'une conduite rigide de 8" de 10 km, ainsi que d'un riser rigide, l'ensouillage de toutes les conduites et leur raccordement à la plate-forme Davy. Le deuxième contrat, relatif au développement Hoton, comprenait la fabrication, l'installation, les tests et la mise en service d'une conduite rigide déroulée de 8" de 12 km, et d'un ombilical; la fourniture et l'installation d'une conduite en J et des structures associées à la plate-forme West Sole Alpha, ainsi que les travaux d'ensouillage de l'ensemble des conduites et leur raccordement.

Ces deux contrats, opérés en parallèle, ont été achevés avec succès dans des délais serrés.





EUROPE

Secteur Britannique

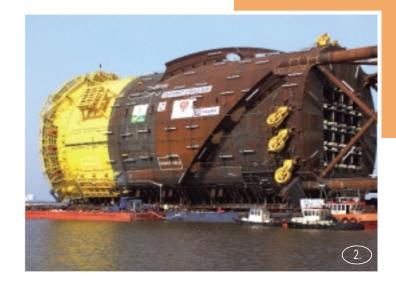
Les contrats de raccordement ont été complétés par des activités d'inspection, réparation et maintenance (IRM), dont la plus grande partie a été réalisée à travers le contrat cadre THT (Texaco, Amerada Hess et Talisman Energy). Ainsi, un important contrat d'une durée de 3 ans a été signé pour la mise à disposition d'un navire de support de plongée (DSV) et la fourniture de services sous-marins, dans le but d'optimiser la production et l'utilisation des actifs des trois opérateurs dans les secteurs britannique et danois de la Mer du Nord. Par ailleurs, le contrat prévoit également la possibilité de réaliser des projets intégrés : pose de conduites, ensouillage, services d'intervention sur puits, démantèlement / abandon et autres services de construction.

Les activités d'intervention sur puits se sont encore renforcées avec une forte utilisation du CSO Seawell sur lequel des travaux d'amélioration ont été apportés afin d'offrir des capacités renforcées d'entretien de puits sous-marins.





- Soudure de conduites
- Spar Horn Mountain, Mantyluoto, Finlande.



Secteur Norvégien

En 2001, ce secteur a été caractérisé par la réalisation de contrats intégrés de taille moyenne.

Le projet **Visund** pour Norsk Hydro, comprenant l'installation de deux risers flexibles de 6", d'un riser flexible de 8", d'un ombilical de service dynamique, a permis l'utilisation au cours de l'été 2001, du système de pose vertical breveté du Groupe (VLS), pour une configuration en "Pliant wave".

Technip-Coflexip a réalisé un contrat intégré sur le champ Tambar pour BP comprenant la fourniture de conduites flexibles et rigides, des raccordements sans l'aide de plongeurs et du tranchage, démontrant ainsi la qualité et les compétences du Groupe en matière de conduites rigides déroulées et de technique de pose.

En juillet 2001, Technip-Coflexip s'est vu confier par Norsk Hydro un contrat de 80 millions d'euros pour la fourniture, la fabrication et l'installation de conduites statiques et dynamiques pour le développement du champ Fram Vest. Le contrat comprend la fourniture, la fabrication et l'installation de deux conduites flexibles de 10", d'un riser multibore, d'un ombilical dynamique de service, de deux conduites rigides de 12" et 13" d'une longueur de 50 km. En outre, le contrat comprend l'installation d'un ombilical statique de service de 25 km.

Finlande

En décembre 2000, BP avait confié à Technip-Coflexip un contrat de fabrication des topsides (par Gulf Marine Fabricators aux Etats Unis) et de la coque (sur le chantier de Mantyluoto en Finlande) de la Spar pour son champ Horn Mountain, situé par 1 650 m de profondeur, dans les eaux profondes du golfe du Mexique. L'installation de la plate-forme est prévue au deuxième trimestre 2002.



Espagne

Au large de Tarragone, Technip-Coflexip a réalisé avec succès, pour REPSOL un contrat couvrant l'ingénierie, la fabrication, le tranchage et l'installation de 8,5 km de flowlines flexibles de 5,5", de deux 'jumper' et d'un ombilical électro-hydraulique sous-marin sur le champ de **Chipiron**, au large de l'Espagne. Ce succès a permis de doubler la capacité de production de brut espagnol en mer méditerranée.

■ AMÉRIQUE DU NORD ET GOLFE DU MEXIQUE

Canada

Technip-Coflexip, membre de l'alliance Terra Nova a terminé avec succès les travaux sous-marins du champ de Terra Nova, au large de Terre Neuve. Les travaux ont porté sur la stabilisation et les tests des conduites flexibles installées en 2000, ainsi que sur des travaux de plongée opérés à partir du CSO Marianos. Ces opérations se sont déroulées en avance sur le planning prévu et ont contribué au succès de la mise en huile du champ en janvier 2002.

Golfe du Mexique

Au cours de l'été 2001, grâce au CSO Deep Blue, Technip-Coflexip a installé, par près de 1 100 m de profondeur, plus de 160 km de conduites rigides et risers caténaires en acier (SCRs) de 12 à 18" de diamètre et a effectué leur raccordement aux plate-formes Spar des champs Boomvang et Nansen. Ce premier contrat, effectué pour Williams, a permis d'utiliser pour la première fois les capacités de pose et d'emport du CSO Deep Blue, ainsi que la nouvelle base d'assemblage du Groupe à Mobile, en Alabama. La fabrication des coques des deux Spars de type 'Truss' effectuée en Finlande, avait été confiée à CSO Aker Maritime en 2000.

La plate-forme à ligne tendues **Brutus** fabriquée par une filiale américaine de Technip-Coflexip (Gulf Marine Fabricators) en 2000, a été livrée à Shell Exploration and Production Company (SEPCO) mi 2001. Ce projet commencé en 2000, a mobilisé près de 600 personnes sur le chantier de Corpus Christi au Texas, au moment de l'intégration de la coque (15 800 tonnes) et des 5 modules de pont, pesant près de 22 000 tonnes. Cette plateforme située dans le golfe du Mexique par plus de 910 m de profondeur, produira près de 200 millions de barils de brut par an.

En novembre 2001, Technip-Coflexip s'est vu confier par Kerr-Mc Gee le contrat d'ingénierie, de fourniture et de construction de la coque, de l'ancrage et du système de risers de la plate-forme de production Spar du champ **Gunnison** situé dans les blocs 667, 668 et 669 du golfe du Mexique par 950 m de profondeur.

Ses filiales CSO Aker Engineering à Houston et CSO Aker Rauma en Finlande réaliseront l'ingénierie de la coque. CSO Aker Maritime sera responsable de l'ingénierie et de la fourniture du système de risers, l'ancrage sera conçu et fourni par CSO Aker Rauma. Son chantier de Mäntyluoto en Finlande fabriquera la coque de la Spar, dont la livraison est prévue au troisième trimestre 2003.

La coque de la Spar Gunnison sera la troisième Spar de type 'Truss' livrée à Kerr-McGee : Neptune, première Spar de type 'Caisson' installée dans le golfe du Mexique, Nansen, récemment installée, et Boomvang actuellement en cours d'assemblage dans le golfe du Mexique.

En janvier 2002, Gulf Marine Fabricators s'est vu confier, par Atlantia, la fabrication de "TotalFinaElf **Matterhorn**", une plate-forme de production à lignes tendues, qui sera installée dans le bloc 243 du Mississipi Canyon, par 850 mètres de fond. Le contrat comprend la fabrication et l'équipement de production d'un poids de 6000 tonnes ainsi que la fabrication de 6 pieux d'ancrage de 126 mètres de long chacun.

Par ailleurs, 2001 a également vu la livraison, en mars 2001, de 3 plates-formes pour le projet **Combisa** de Pemex. Ce projet comprenait la fabrication d'une plate-forme de type 'booster compression', du second étage d'une plate-forme de compression haute pression, et d'une plate-forme de production. Leurs ponts ont été parmi les plus grands d'un seul tenant jamais fabriqués pour le Golfe du Mexique.











- 1. Spar Nansen, Golfe du Mexique USA
- z. Chantier de Corpus Christi USA.
- s. Chantier de Mantyluoto Finlande.

■ BRÉSIL

Afin de développer ses activités dans l'amont pétrolier et gazier au Brésil et en particulier dans l'offshore profond, Technip-Coflexip a finalisé l'acquisition et pris le contrôle à 100% d'UTC Projectos y Consultoria, une société privée brésilienne d'ingénierie et de construction de 400 personnes, installée à Rio de Janeiro. UTC a une grande expérience des contrats de services et des projets clé en main avec les opérateurs locaux, dans l'offshore comme dans l'onshore. Elle a établi, de longue date, des relations de coopération avec Petrobras, qui lui a notamment attribué un contrat pour l'ingénierie de base des unités flottantes destinées au champ d'Albacora Leste.

Technip-Coflexip a fourni à Petrobras quatre risers d'exportation de brut pour les plates-formes semi-submersibles P18 et P19 du champ de **Marlim** au large du Brésil, par près de 1000 m de profondeur. Ces risers fabriqués à l'usine du Trait, ont permis d'utiliser pour la première fois au Brésil, du Coflon *, un matériau offrant une haute résistance aux températures élevées.

Par ailleurs, Petrobras a également commandé deux risers de production de 4", en Coflon® pour son champ Coral, situé dans le Bassin de Santos, au sud du Brésil.

Au cours du deuxième trimestre 2001, le Sunrise 2000, navire de la flotte du Groupe a installé par 1 080 m de profondeur, deux lignes d'export d'huile et de gaz de 9" 1/8 et 11" 1/8 sur le champ de Marlim, pour les plates-formes P38 et P40. Ces lignes avaient été fabriquées par l'usine du Trait en Normandie.

AFRIQUE

Nigeria

En août 2001, Technip-Coflexip s'est vu confier par Single

Buoy Mooring (SBM) un important contrat pour le développement du champ de Bonga, opéré par Shell au large du Nigeria, par 1100 m de profondeur. Technip-Coflexip sera en charge de la direction du projet, de l'ingénierie, de la fourniture, du transport et de l'installation de trois risers dynamiques de déchargement de 19 pouces et de 2,3 km de long entre le FPSO du champ et sa bouée de déchargement - une première mondiale dans l'utilisation d'une conduite flexible d'un tel diamètre et d'une telle longueur comme ligne d'export entre un FPSO et une bouée de déchargement. Les risers seront fabriqués à l'usine de Technip-Coflexip du Trait en Normandie, au cours de l'automne 2002. L'installation en mer de ces risers et de plus de 55 km de risers de type "gas lift" et d'ombilicaux de contrôle, ainsi que l'installation de cinq grands collecteurs de 140 tonnes chacun auront lieu au cours de l'été 2003.

la réalisation du projet clé en main de 330 millions de dollars confié par ELF Petroleum Nigeria, pour la conception, la construction et l'installation d'une plate-forme offshore de production / traitement d'huile et d'installations associées pour le champ d'Amenam. Cette plateforme traitera l'huile de deux plates-formes de forage voisines produisant 130 000 barils/jour. Amenam est situé à 35 km des côtes du Nigeria par 40 mètres de fond. Les prestations de Technip-Coflexip comprennent l'ingénierie qui est aujourd'hui pratiquement achevée, une participation à l'achat des équipements ainsi que la supervision de la construction et de l'installation. La construction des topsides et du jacket de la plate-forme de production a débuté en avril 2001 sur le chantier de Mc Dermott à

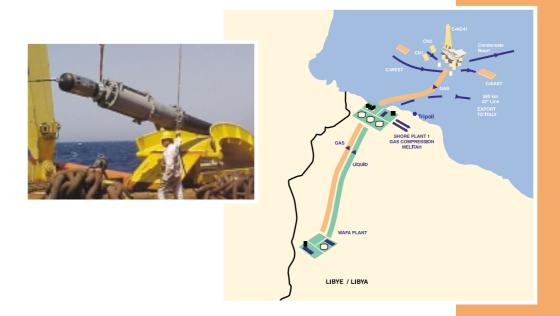
Technip-Coflexip et Saibos ont poursuivi conjointement

Technip-Coflexip a également réalisé, pour TotalFinaElf, l'ingénierie conceptuelle et l'ingénierie de base pour le développement du champ d'huile en eaux profondes (1400 m) d'Akpo. Le projet comprend un FPSO capable de produire 70 000 barils d'huile par jour et de stocker 1,75 million de barils, ainsi que des têtes de puits et conduites sous-marines.

lebel Ali dans les Emirats Arabes Unis et devrait s'achever

début 2003.





Angola

Technip-Coflexip a réalisé pour Cabinda Gulf Oil Company, filiale de Chevron, l'ingénierie conceptuelle et les études de base pour le développement des champs pétroliers offshore en mer profonde de Benguela-Bélize et Tombocco. Ce développement de champs comprendra notamment une plate-forme de forage/production comportant 42 têtes de puits.



Le champ de **Girassol**, situé par 1350 mètres de profondeur d'eau à quelque 150 km des côtes angolaises, est entré en production à la fin de l'année 2001. Technip-Coflexip avait réalisé environ un tiers de l'ingénierie de ce projet de développement, notamment les études de procédés pour la conception de l'unité flottante de traitement (200 000 barils/jour), de stockage (2 millions de barils) et de chargement de brut (FPSO). Avec des réserves évaluées entre 750 millions et 1 milliard de barils, Girassol, opéré par TotalFinaElf, est le plus important développement africain en grande profondeur et son FPSO (300 m de long sur 60 m de large), la plus grande unité de production pétrolière flottante au monde.

Lybie

Au cours du premier trimestre, Technip-Coflexip a achevé la phase d'ingénierie de base (FEED) du projet "Western Gas Libya" pour le développement de plusieurs champs de gaz. La partie offshore du projet a été exécutée par le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Paris. Elle porte sur une plate-forme fixe de forage/production équipée de têtes de puits sous-marines, qui sera installée à 150 km au large de Tripoli, dans 190 mètres de profondeur d'eau. Technip-Coflexip est également chargé du management de l'ensemble du projet (onshore et offshore) et de la supervision de la construction. Les marchés de travaux sont en cours d'attribution aux entreprises.



COPAREX Netherlands BV a confié à Technip-Coflexip un contrat de fourniture de 9 km de conduites flexibles, risers et jumpers, ainsi que de 7 km d'ombilical. Ce contrat a été exécuté dans les délais, à la satisfaction du client.

Afrique du Sud

Technip-Coflexip a été choisi par Bluewater (UK) Ltd, pour réaliser le contrat intégré de développement sousmarin du champ Sable de SOEKOR E & P (Pty) Ltd. Ce développement comprend le raccordement de six puits sous-marins à une unité flottante de production (FPSO), à effectuer au cours du troisième trimestre 2002, en vue d'une mise en production à la fin de l'année.



■ MFR CASPIFNNF

Azerbaïdjan

En mai 2001, Technip-Coflexip s'est vu confier par BP l'ingénierie de base des installations de forage et de production du champ offshore de Shah Deniz. Ce contrat marque la première étape significative vers la mise en valeur et l'exploitation des très abondantes réserves de gaz de ce champ situé en Mer Caspienne, en eaux peu profondes. Les études ont été réalisées par Technip-Coflexip sur la base de son concept de plate-forme fixe autoinstallable TPG 500. Le projet devrait entrer dans sa phase de réalisation au cours du deuxième semestre 2002.





MOYEN-ORIENT

Iran

La joint venture NPCC/NAFT SAZEH QESHM a chargé Technip-Coflexip d'un projet d'ingénierie et de fourniture d'équipements pour le développement des champs de Soroosh et Nowrooz, opérés en Iran par SHELL Exploration BV. Le projet porte sur des installations fixes de production comprenant principalement : 3 plates-formes de production, 2 plates-formes quartiers vie, 2 plates-formes têtes de puits ainsi que des pipelines et des câbles. Les champs de Soroosh et Nowrooz sont situés dans le Golfe Persique, dans une profondeur d'eau de 30 à 40 mètres, respectivement à 80 km et 50 km de l'île de Kharg. Ce développement intégré a pour objectif de produire 190 000 barils/jour à partir de 2003.

■ ASIE PACIFIQUE

Australie

Technip-Coflexip a réalisé les travaux sous-marins de raccordement du champ **Echo-Yodel** de Woodside Petroleum, comprenant la pose d'une conduite rigide déroulée, d'un caisson, d'un ombilical ainsi que les raccordements sousmarins.

Le contrat comprenait le management du projet, la conception et le suivi des opérations de construction, le transport et l'installation d'une conduite d'export à 13% de chrome d'une longueur de 23 km et 12 pouces de diamètre, d'un ombilical électro-hydraulique sous-marin, et d'un caisson de riser d'environ 160 tonnes sur la plateforme de production de gaz Goodwyn Alpha.

L'installation en mer a été réalisée par le navire spécialisé de pose de rigide déroulé CSO Apache, ainsi que le CSO Venturer, navire de support de plongée à position dynamique.

BHP Billiton a confié à Technip-Coflexip un contrat d'ingénierie et de construction pour les champs **Griffin 9** et **Scindian 1 A/3**, au large de l'Australie. Technip-Coflexip a assuré la direction de projet, l'ingénierie, la fabrication et l'installation de 6,6 km de conduites rigides de 8'' et des éléments associés. Les opérations de pose ont été effectuées par le CSO Apache alors que le CSO Venturer menait l'ensemble des opérations de plongée et de construction sous-marines.



i. Plate-forme du champ Cakerawala, Malaisie/Thaïlande

Malaisie / Thaïlande

Technip-Coflexip, leader d'un consortium avec Samsung et Saipem, a poursuivi l'exécution du contrat clé en main de 600 millions de dollars, attribué en mars 2000 par Carigali-Triton Operating Company (CTOC), pour le développement du champ de gaz associé de Cakerawala situé dans la zone d'exploitation commune à la Malaisie et la Thaïlande. Le projet porte sur la conception et la réalisation d'un complexe de production et de traitement comprenant 3 plates-formes de production (36 têtes de puits), une plate-forme de compression, une plate-forme centrale de traitement, une unité de génération électrique ainsi que des pipelines sous-marins, des systèmes de contrôle centralisés et un FSO de 500 000 barils. Le champ de Cakerawala est situé à 180 km des côtes, par 55 mètres de fond. Ses réserves sont évaluées à 56 milliards de m³ de gaz. Le consortium dirigé par Technip-Coflexip s'est vu confier l'ingénierie, la fourniture d'équipements et d'un système de riser flexible et d'ancrage, la construction, l'installation, le raccordement ainsi que les opérations de démarrage qui sont en cours à l'heure actuelle, avec pour objectif une mise en production à mi 2002. Au sein du consortium, le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Kuala Lumpur a réalisé l'ingénierie de toutes les plates-formes ainsi que la fourniture d'équipements et supervisé la construction des 3 plates-formes de production et de la plate-forme de compression. Technip-Coflexip a également fourni sa technologie de pose de pont intégré UNIDECK, pour la plate-forme centrale de traitement (7 milliards de m³ de gaz/an et 15 000 barils/jour de condensats).

En juin 2001, Technip-Coflexip s'est vu confier, par Lundin Malaysia Ltd, la réalisation d'une plate-forme tête de puits et l'ingénierie du jacket d'une plate-forme centrale de traitement pour le développement du champ de gaz associé de **Bunga Raya**, situé au large des côtes de la Malaisie et du Vietnam.

En fin d'année, Brunei Shell Petroleum a attribué à Technip-Coflexip un contrat clé en main, d'environ 22 millions de dollars, concernant la première phase de développement du champ de gaz d'Egret, à Bruneï. Les installations incluent une plate-forme fixe de forage, un pipeline multi-phasique et un câble sous-marin.









Domaines d'activité Onshore et Downstream

L'activité "Onshore et Downstream" de Technip-Coflexip couvre les installations de traitement et de liquéfaction de gaz naturel à terre, les unités de raffinage de pétrole, les unités d'hydrogène et de soufre, les usines pétrochimiques ainsi que les pipelines terrestres et les utilités et offsites associés à ces installations. Avec 51% du backlog consolidé de Technip-Coflexip au 1er janvier 2002, cette branche d'activités reste le premier domaine d'intervention du Groupe et celui des grands contrats clé en main. L'année 2001 a vu l'achèvement de plusieurs projets importants : la mise en service de la raffinerie de MIDOR en Egypte, le démarrage des installations de traitement de gaz d'OGD2 à Abu Dhabi, le démarrage d'une usine de calcination de coke à Bahrein ainsi que l'achèvement de la construction du complexe de traitement de brut extra-lourd de Sincor au Venezuela.

A l'exception d'un important projet d'ammoniac/urée au Viet Nâm, les nouveaux contrats ont été obtenus principalement au Moyen-Orient : aux Emirats (pipeline de Fujaïrah), au Qatar (GNL), en Arabie Saoudite (installations gazières de Berri) et en Iran (vapocraqueurs d'éthylène des 9^{eme} et 10^{ème} Complexes). En mars 2002, Technip-Coflexip s'est également vu attribuer, dans le cadre d'une joint venture, la réalisation clé en main des trains 4 et 5 du complexe de GNL de Bonny au Nigeria.

En Europe et en Amérique du Nord, Technip-Coflexip a connu une activité très soutenue dans le secteur des unités d'hydrogène en remportant une dizaine de projets représentant une capacité cumulée de production de 800 000 m³/heure et a obtenu deux projets significatifs dans le secteur des polyoléfines.

EUROPE

En Italie, la réception mécanique des trois premières lignes de collecte et de traitement de pétrole et de gaz du Val d'Agri, a été prononcée en septembre par ENI Division Agip. Le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Rome a poursuivi la réalisation des études et la fourniture des équipements de la 4^{eme} ligne, dont la construction débutera en avril 2002 et s'achèvera en novembre 2003. Ces quatre lignes, destinées au développement du champ de Viggiano – la plus importante réserve d'hydrocarbures du sud de l'Italie – auront une capacité globale de traitement de 104 000 barils/jour.

La filiale italienne du Groupe a réalisé la réhabilitation complète des installations de stockage de GPL d'Enichem à Cagliari en Sardaigne et s'est également vue confier par Enichem la modernisation et l'automation de son usine d'éthylène de Porto Torrès.

En France, le projet le plus significatif dans le domaine du raffinage a été la réalisation des études de base pour la modernisation et la mise en conformité aux nouvelles normes carburant Auto Oil 2005 de la raffinerie de la SARA en Martinique. Dans le domaine de la pétrochimie, Technip-Coflexip a poursuivi l'exécution du contrat pour l'extension de capacité (+ 35%) de la ligne de vapocraquage de Carling et a livré à ATOFINA un four GK6 de sa conception, dont la réception mécanique est intervenue en février 2002.



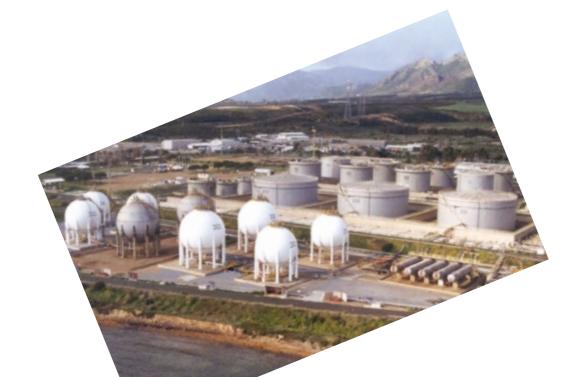
Technip-Coflexip, à travers ses filiales à Paris et à Lisbonne, a mené à bien les projets d'ingénierie et de services pour la modernisation de trois unités d'hydrodésulfuration de Petrogal, à Sinès et Porto au Portugal. A Sinès, l'installation d'un nouveau réacteur, de nouveaux compresseurs et d'échangeurs de chaleur a permis de porter la capacité de 34 000 à 37 000 barils/jours. Les modifications faites sur l'unité de Porto visaient à réduire la teneur en soufre du gasoil (max. 30 ppm) et à augmenter la capacité de 22 000 à 25 000 barils/jour.

La filiale du Groupe implantée à Lisbonne s'est vue confier l'ingénierie de détail et l'élaboration des plans "as built" dans les domaines génie civil, électricité et communications du terminal de GNL qui sera construit à Sinès. Technip Portugal a également participé à l'ingénierie des installations de surface du stockage sousterrain de GPL (80 000 m³) de Sinès pour Sigas, une joint venture Petrogal/BP/Borealis.





Val d'Agri, Italie



EUROPE

En septembre 2001, Technip-Coflexip s'est vu attribuer par Repsol YPF un contrat clé en main portant sur la modernisation de neuf fours de vapocraquage de l'unité d'éthylène de Repsol Quimica, située à Tarragone en Espagne.

> Le Groupe a poursuivi l'exécution du contrat de services attribué par Repsol en 2000 pour la réalisation des offsites et utilités destinées au nouvel hydrocraqueur de Tarragone. Dans le cadre de ce projet, sa filiale néerlandaise fournira les études et les services d'approvisionnement concernant une unité d'hydrogène de 65 000 m³/heure.

> En Grèce, dans le cadre de la coopération développée de longue date avec Motor Oil Hellas, le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Rome s'est vu confier un projet pour la modernisation de l'instrumentation et l'automation de l'unité de lubrifiants de la raffinerie de Corinthe.

prévue en 2004.

Technip-Coflexip a lancé l'exécution du contrat d'environ 50 millions d'euros attribué en décembre 2000, par Petkim, pour la conception et la réalisation d'une usine de polyéthylène basse densité de 120 000 tonnes/an à Aliaga en Turquie. La mise en service de l'usine est



L'année 2001 a été marquée par l'attribution de nouveaux projets concernant des unités d'hydrogène en Europe. Un contrat clé en main de 30 millions d'euros a été signé avec PCK Raffinerie pour la réalisation d'une unité de 35 000 m³/h sur le site de la raffinerie de Schwedt en Allemagne. Technip-Coflexip s'est vu également confier par OMV la réalisation d'une unité de 30 000 m³/h à Schwerat en **Autriche** ainsi que l'extension de capacité de l'unité d'hydrogène alimentant l'hydrocraqueur de la raffinerie de Vlissingen de Total Raffinaderij Nederland, aux Pays-Bas.

Dans le domaine de la pétrochimie, aux Pays-Bas, Technip-Coflexip a remporté un important contrat pour la conception et la réalisation d'une unité de polypropylène de 300 000 tonnes/an. Cette usine "PPF6", destinée au groupe DSM, sera construite à Geleen et mettra en œuvre la technologie en phase gaz Innovene de BP. Elle est la troisième de ce type dont la réalisation ait été confiée au Groupe par DSM, après PPF3 sur le même site de Geleen et l'usine de Gelsenkirchen en Allemagne.

En août, le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à La Haye a achevé, conformément au planning, l'exécution du contrat conclu avec DOW Chemicals pour la modernisation de 18 fours d'éthylène à Terneuzen et a obtenu du client, au titre de ses performances en matière de sécurité, le "Safety Incentive Award" 2001.



En Belgique, le centre d'ingénierie du Groupe basé à Paris a poursuivi l'exécution du contrat d'ingénierie et de services pour la réalisation d'une nouvelle ligne de polyéthylène haute densité de 250 000 tonnes/an sur le site pétrochimique de Solvay à Lillo. Ce projet est maintenant en phase de démarrage. De son côté la filiale italienne du Groupe menait à bien son projet de dégoulottage et d'extension de capacité de l'usine de PTA de Geel et obtenait de BP, en décembre dernier, la réception de cette installation.

Scanraff a confié des prestations supplémentaires à Technip-Italy dans le cadre d'un contrat conclu en septembre 2000. L'achèvement de ce projet qui concerne l'unité de récupération et de stockage de propylène de la raffinerie de Lysekil, en **Suède**, interviendra en septembre 2002.



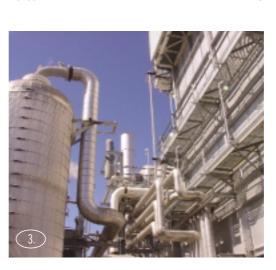
■ AMÉRIQUE DU NORD

En mai 2001, Technip-Coflexip a obtenu deux contrats, d'un montant global de 125 millions de dollars, pour la conception et la construction d'usines d'hydrogène au Canada. Ces deux usines mettront en œuvre la technologie propriétaire Groupe "KTI Steam Methane Reformer Technology". La première usine sera construite pour Syncrude Canada, à Fort Mc Murray, en Alberta. D'une capacité de 200 millions de SCFD d'hydrogène, elle sera la plus grande unité de ce type au monde en une seule ligne. La deuxième usine de 40 millions de SCFD d'hydrogène sera construite à Regina, Saskatchewan, pour Consumer's Cooperative Refineries. La réalisation de ces projets a été confiée au centre d'ingénierie du Groupe implanté à Los Angelès.

Aux Etats-Unis, Technip USA (Houston) s'est vu confier un contrat pour la réalisation d'une ligne additionnelle de traitement cryogénique de gaz pour l'usine de Neptune à Centerville, en Louisianne. Au début de l'année 2002, ce même centre d'ingénierie a été chargé par Cheniere Energy de la réalisation d'un contrat d'ingénierie de base pour un terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) à Freeport, Texas.

Dans le cadre de programmes environnementaux pour la réduction des émissions d'oxyde d'azote (Nox), Technip USA, qui a développé depuis vingt ans une grande expertise en la matière, s'est vu confier en 2001 un projet d'études pour réduire les émissions de Nox de la raffinerie et des installations pétrochimiques d'ExxonMobil à Baytown au Texas. Phillips Petroleum lui a également confié un projet d'ingénierie et de services d'approvisionnement concernant les rejets de Nox du complexe de raffinage de Sweeny.

Dans le domaine de la pétrochimie, Technip USA associé à BE & K a obtenu, de Chevron Phillips Chemical Co. (CPC) et Solvay Polymers, un contrat pour l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction d'une usine de polyéthylène haute densité de 318 000 tonnes/ an dans le complexe de CPC de Cedar Bayou, à Baytown, Texas.





AMÉRIQUE LATINE

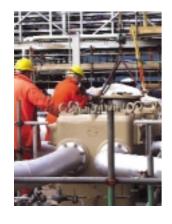
La construction des installations de traitement de brut extra-lourd de Sincor, au Venezuela, s'est achevée à la fin de l'année 2001, conformément au planning contractuel et à la satisfaction du client.

Sincor, dont les actionnaires sont TotalFinaElf (47%), PDVSA (38%) et Statoil (15%), avait attribué ce projet clé en main à Contrina – une société regroupant Technip-Coflexip, Kellogg Brown and Root, Parsons et les sociétés vénézuéliennes Proyecta et Dit-Harris – en septembre 1998.

D'un montant d'environ 750 millions de dollars, ce contrat portait sur la conception et la construction grass-roots d'installations de valorisation de brut extra-lourd (8 à 8,5° API) dans la région de Jose, près de Puerto La Cruz. Les installations comprennent principalement une unité de distillation sous vide (284 000 barils/jour), un hydrocraqueur doux, un hydrotraiteur de naphta, des utilités et offsites ainsi que des systèmes de contrôle

centralisés. Elles vont permettre de produire, à partir du brut extra-lourd de Zuata préalablement dilué, 180 000 barils/jour de brut synthétique de haute qualité (32° API et une très basse teneur en soufre). L'ingénierie de base de ce projet a été entièrement réalisée par le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Paris. La construction (20 millions d'heures) s'est déroulée sans LTA (accident ayant entraîné un arrêt de travail).

Dans les Antilles Néerlandaises, la filiale italienne du Groupe a poursuivi la réalisation du contrat por tant sur l'extension de la raffinerie de Curaçao, pour le compte de la société Isla, filiale de PDVSA. Ce projet de 190 millions de dollars consiste à remodeler certaines unités pour en augmenter la capacité et les performances techniques ainsi que pour traiter les rejets à l'atmosphère. L'ingénierie et la fourniture des équipements et matériels sont terminées. L'achèvement des travaux est prévu en août 2002.









AFRIOUF

Au Nigeria, la construction du troisième train de gaz naturel liquéfié (GNL) de Bonny, d'une capacité de 2,95 millions de tonnes/an, a progressé en avance sur le planning pour atteindre 75 % d'avancement à fin février 2002. Dans le cadre du contrat de 1,2 milliard de dollars attribué par Nigeria LNG en décembre 1999, TSKJ – qui regroupe à parts égales Technip-Coflexip, Snamprogetti, KBR et JGC – réalise également une unité de récupération de GPL d'un million de tonnes/an ainsi que des utilités et des offsites. La livraison du troisième train de GNL est prévue en 2002 et l'achèvement des autres installations, au premier trimestre 2003.



Au début de l'année 2001, TSKJ avait remporté, en compétition internationale, le contrat pour la définition des spécifications du projet *NLNGPlus* portant sur la réalisation de deux trains supplémentaires de GNL à Bonny. Ces spécifications ont été remises au client en novembre dernier.

En mars 2002, Nigeria LNG Ltd a attribué à TSKJ un contrat EPC (ingénierie, fourniture d'équipements, construction) de 1,7 milliard de dollars pour la réalisation du projet *NLNGPlus*, couvrant les trains 4 et 5 du complexe de Bonny.

Chacun de ces deux trains, avec leurs installations associées, sera capable de produire 4 millions de tonnes de GNL par an à partir de 2005, portant ainsi la capacité totale du complexe à 16,8 millions de tonnes de GNL et 2 millions de tonnes de GPL par an.

Rappelons que TSKJ, outre le train 3 en cours de construction, avait déjà conçu et réalisé les trains 1 et 2, mis en service respectivement en août 1999 et en février 2000 ainsi que toutes les utilités et offsites associés. De plus, TSKJ a remis récemment, à NLNG Nigeria Ltd, un prix pour un train supplémentaire de 4 millions de tonnes de GNL par an (le train 6). Les actionnaires de NLNG Nigeria Ltd sont Nigeria National Petroleum Company (49%), les filiales de Royal Dutch/Shell (25,6%), TotalFinaElf (15%) et Agip (10,4%).

Technip-Coflexip a mené à bien la phase d'ingénierie de base (FEED) du contrat de management de projet de "Western Gas Libya" pour le développement de plusieurs champs de gaz en Libye. La partie onshore du projet confié par Agip Gas BV a été exécutée par la filiale du Groupe basée à Rome. Elle comprend le développement d'un champ de gaz à terre situé à Wafa (à 550 km au sud-ouest de Tripoli), la réalisation d'une usine de traitement de gaz de 10 milliards de m³/an à Melitah sur la côte libyenne à l'ouest de Tripoli et celle d'un réseau de pipelines terrestres entre Wafa et Melitah (500 km) comportant des lignes de 16 et 30 pouces pour l'acheminement du gaz et des liquides produits à terre jusqu'à l'usine de traitement. Le coût total de l'investissement est estimé à plus de 5 milliards de dollars. Pendant la phase de réalisation, Technip-Coflexip sera chargé de la supervision des entreprises de travaux dont la sélection est en cours.

Unité de traitement de brut extra-lourd, Sincor, Venezuela

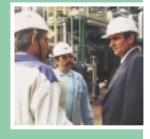
Train de GNL, Bonny, Nigeria

AFRIQUE

La raffinerie de MIDOR, en Egypte, a atteint sa pleine capacité de production au cours de l'été 2001. Les essais de performance, qui ont commencé en août, ont été effectués avec succès sur chacune des unités : distillations atmosphériques et sous vide, hydrotraiteur de naphta, hydrogène, désulfuration de gasoil, reforming, delayed coker, unités de GPL et hydrocraqueur. D'une capacité de 100 000 barils/jour, cette raffinerie a été conçue pour convertir des produits lourds en distillats désulfurés et répondre aux normes environnementales applicables en Europe à partir de 2005. Elle est aujourd'hui la plus moderne, la plus sophistiquée et la mieux adaptée aux exigences du marché de tout le Bassin méditerranéen. Pour Technip-Coflexip, la raffinerie de MIDOR est une référence de tout premier plan, d'autant qu'il s'agit du plus gros contrat clé en main (1,2 milliards de dollars) entièrement réalisé par le Groupe sans recours à des partenaires. L'ingénierie et la supervision de la construction ont représenté pour le Groupe 2 millions d'heures. La construction a nécessité 27 millions d'heures et la présence en pointe de 7000 personnes sur le chantier, dont 500 pour la supervision des travaux.



Raffinerie de Midor, Egypte. 2. Complexe d'Hawiyah, Arabie Saoudite.







MOYFN-ORIFNT

En mars 2002, Technip-Coflexip a remporté un important contrat clé en main pour l'extension du complexe gazier de Berri, en Arabie Saoudite. Ce projet confié par Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) a pour objectif de traiter des quantités supplémentaires de gaz acide provenant du champ de Qatif, en cours de développement. Technip-Coflexip fournira une unité d'adoucissement de gaz basse pression, deux unités de récupération de soufre, un nouveau compresseur de charge et rénovera des unités existantes. Ces prestations permettront d'augmenter la capacité du complexe de 2,5 milliards de m³/an de gaz, tandis que la capacité de récupération de soufre sera augmentée de 1330 tonnes/ jour. Le contrat sera réalisé par la filiale italienne du Groupe et sa filiale locale, Technip Saudi Arabia, sera en charge de la construction.

La réception mécanique des trois unités de production de soufre (3 x 350 tonnes/j) et des utilités associées au développement du champ de gaz d'Hawiyah a été prononcée par Saudi Aramco en décembre 2001. Ces installations, dont la conception et la réalisation avaient été confiées à la filiale italienne de Technip-Coflexip en 1998, sont désormais opérationnelles.

Technip-Coflexip a poursuivi la réalisation du contrat clé en main, qui lui a été attribué par Saudi Aramco en décembre 2000, pour la réalisation d'installations liées au développement du champ gazier d'Haradh. Ce contrat couvre des utilités et offsites ainsi qu'un réseau de pipelines nécessaires au fonctionnement d'une nouvelle usine capable de traiter 16,2 milliards de m³ par an. L'achèvement du projet est prévu en 2003. Ce projet associe Technip Italy (utilités et offsites), Technip Germany (réseau de pipelines terrestres) et Technip Saudi Arabia (construction).



Au cours de ces dernières années, Technip-Coflexip a pris une part significative dans les développements gaziers majeurs réalisés par Saudi Aramco. Les contrats clé en main de Berri, Hawiyah, Haradt, auxquels il faut ajouter celui d'Abqaiq achevé en 1998, représentent globalement plus d'un milliard de dollars de chiffre d'affaires pour le Groupe.

Dans le domaine de la pétrochimie, Technip-Coflexip s'est vu confier par SABIC, en mars 2002, la conception et la réalisation d'une usine d'acide acétique à Yanbu, sur le site du complexe d'Arabian Industrial Fibers Company. D'une capacité de 30 000 tonnes/an, cette usine fonctionnera sur une technologie d'oxydation de l'éthane développée par SABIC. Ce projet clé en main a été confié au centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Rome, conjointement avec Technip Saudi Arabia. La mise en service de l'usine interviendra au cours du deuxième semestre 2004.



MOYEN-ORIENT

Au Qatar, la joint venture Technip-Coflexip/Chiyoda a remporté un contrat d'environ 100 millions d'euros pour l'extension de capacité de l'usine de gaz naturel liquéfié (GNL) de Ras Laffan. Aux termes du contrat conclu avec Qatar Liquefied Gas Company (Qatargas), la joint venture réalisera l'ingénierie de détail, l'approvisionnement des équipements et la construction nécessaires au dégoulottage de trois trains de GNL. Les prestations et travaux consisteront à modifier ou remplacer les équipements de procédé afin de porter la capacité de chaque train de 2 à 3 millions de tonnes par an. Ce projet sera réalisé par une équipe intégrée réunissant les compétences des deux partenaires. Le centre d'ingénierie est situé à Paris.

Technip Italy achève à l'heure actuelle les travaux de modernisation et d'extension des unités de récupération de soufre de Ras Laffan, dans le cadre du contrat de 50 millions de dollars que lui avait attribué Qatargas en 2000.

La réception de l'usine de Qatar Vinyl Company (QVC), construite "grass-roots" au sein du complexe pétrochimique de Qapco à Mesaieed, a été prononcée en août

2001 après le démarrage des unités de dichloroéthane (DCE), de soude caustique et de chlorure de vinyle monomère (VCM), un mois à l'avance par rapport au planning contractuel. Ces installations ont été réalisées par Technip-Coflexip en consortium avec Krupp Uhde, dans le cadre d'un contrat clé en main attribué en décembre 1998 par QVC, une société détenue par Qatar Petroleum, Qapco, Norsk Hydro et Elf Atochem. Au sein du consortium, le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip était chargé de réaliser les utilités et offsites principaux : une centrale électrique de 122 MW, 2 bacs de stockage (2 x 30 000 m³) pour la soude caustique, des stockages pour l'EDC, le VCM et le sel, des installations de transport et de déchargement, des unités de traitement et de refroidissement d'eau. 20 millions d'heures de travail ont été effectuées sans LTA (accident ayant entraîné un arrêt de travail), une performance d'autant plus remarquable que pratiquement la moitié de ces heures a été effectuée dans un complexe en service. Le projet Q-CHEM (Qatar Petroleum/Phillips Petroleum), pour la conception et la réalisation d'un nouveau complexe pétrochimique à Mesaieed, a atteint plus de 90 % d'avancement à fin février 2002. Le contrat clé en main de 750 millions de dollars avait été attribué, en octobre 1999, à Technip-Coflexip en association 50/50 avec Kellogg Brown & Root (KBR). Les installations comprennent une unité d'adoucissement aux amines et une unité de récupération de soufre sur procédés Technip-Coflexip, un craqueur d'éthylène de 500 000 tonnes/an sur technologie KBR utilisant des fours de conception Technip-Coflexip, une usine de polyéthylène haute et basse densité de 450 000 tonnes/an et une unité d'hexène de 45 000 tonnes/an sur procédé Phillips ainsi que les utilités et offsites. La mise en service du complexe devrait intervenir en novembre 2002.







Complexe pétrochimique Q-Chem, Qatar.

Train de traitement de ga. OGD2, Abu Dhabi.

Qatar Petroleum a par ailleurs confié, au centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Abu Dhabi, un contrat d'ingénierie de base pour l'installation de bacs de stockage supplémentaires sur le site de Mesaieed, notamment 2 bacs de 100 000 m³ chacun pour stocker du butane.

Dans les Emirats Arabes Unis, Technip-Coflexip, en association avec Al Jaber Energy Services, a remporté un contrat de près de 500 millions d'euros pour concevoir et réaliser un aqueduc d'eau potable de 185 km reliant Fujaïrah à la ville d'Al Ain à Abu Dhabi, un pipeline de connexion de 16 km à Al Dhaid dans l'Emirat de Sharjah, des stations de pompage ainsi que des réservoirs d'eau et des installations annexes. Ce contrat, conclu en août dernier avec UAE Offsets Group, fait partie d'un vaste programme de développement comprenant la construction d'une usine de dessalement d'eau de mer et d'une centrale électrique à Fujaïrah. Le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Düsseldorf réalisera les études, la fourniture des équipements et le management de projet avec l'appui du centre d'ingénierie du Groupe à Abu Dhabi. Al Jaber Energy Services, basé à Abu Dhabi, sera chargé de la construction et du montage. L'achèvement du projet est prévu en 2003.

Les nouvelles installations du complexe de traitement de gaz d'Habshan à Abu Dhabi ont satisfait aux essais de performance et ont été mises en service en avril pour atteindre leur pleine capacité en juillet 2001. Conçues et réalisées par Technip-Coflexip/Bechtel (50/50), dans le cadre d'un contrat clé en main de 1,3 milliard de dollars avec Abu Dhabi National Oil Company (ADNOC), ces installations comprennent 3 trains d'une capacité totale de traitement de 10 milliards de m³ de gaz par an, des unités de récupération de GNL, des unités de condensats, 3 unités de récupération de soufre ainsi que toutes les utilités et offsites pour servir les unités de procédé. L'ingénierie de base avait été entièrement réalisée par le centre de Technip-Coflexip à Paris. Ce très grand projet "OGD2" (Onshore gas development phase 2) a mobilisé jusqu'à 10 000 personnes sur le chantier et constitue un record mondial pour la sécurité avec 33 millions d'heures de construction sans accident. Il est en fait la deuxième extension majeure du complexe d'Habshan, après "OGD1" qui avait été également réalisée par Technip-Coflexip/Bechtel entre 1993 et 1996. A travers ce nouveau projet, Technip-Coflexip a consolidé ses positions de leader international pour l'ingénierie et la réalisation clé en main de grands complexes gaziers onshore.

Technip-Coflexip s'est vu attribuer, par Abu Dhabi Onshore Operations (ADCO) deux contrats d'ingénierie de base importants, l'un pour le développement "North East Abu Dhabi" concernant les champs d'huile de Rumaitha et d'Al Dabb'iya, l'autre concernant le champ de Bab.

Domaines d'activité Onshore et Downstream





MOYEN-ORIENT

Le projet pour l'extension et la modernisation de l'usine de fractionnement de Ruwais a été mené à bien par les équipes du centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basées à Abu Dhabi. Ce contrat clé en main de 90 millions de dollars, attribué par GASCO fin 1999, avait pour objectif de traiter du gaz venant d'Habshan.

Dans les Emirats, le Groupe est considéré comme leader dans le domaine des développements de champ de pétrole et de gaz à terre. Avec un effectif de plus de 600 personnes, le centre de Technip-Coflexip à Abu Dhabi représente la plus importante force d'ingénierie implantée au Moyen Orient.

A Bahreïn, Technip-Coflexip a livré à Alba deux lignes de calcination de coke (450 000 tonnes/an) et 4 lignes de dessalement d'eau de mer (41 000 m³/jour), dans le cadre du contrat clé en main de 220 millions d'euros, signé par la filiale allemande du Groupe début 1999. Les essais de performance et de fiabilité, effectués sur 30 jours de production consécutifs, se sont achevés avec succès le 20 janvier 2002 et l'usine a été inaugurée le 30 du même mois. Alba (Aluminium Bahreïn) est un producteur majeur d'aluminium au Moyen Orient. La société est détenue à 77 % par l'Emirat de Bahreïn et à 20 % par des fonds



saoudiens (SABIC). Le "green coke" importé par bateau est calciné dans deux fours rotatifs de 67 m de long, à une température pouvant atteindre 1300 °C. Le coke calciné est principalement utilisé pour fabriquer des anodes utilisées dans les lignes d'électrolyse d'alumine. Outre les fours et les incinérateurs, Technip-Coflexip a conçu et réalisé des installations de refroidissement nécessaires au fonctionnement des unités de procédé et de dessalement ainsi que des stockages de grandes dimensions.

L'année 2001 a été marquée par une for te activité du Groupe en Iran dans le domaine de l'éthylène. En mars, Technip-Coflexip, en association avec la société iranienne Nargan, signait, avec JAM Petrochemical Company, un contrat d'environ 300 millions d'euros pour la conception et la construction d'un vapocraqueur pour la production de 1 400 000 tonnes/an d'éthylène. Cette usine, qui constituera l'unité centrale du gigantesque 10 eme Complexe d'Assaluyeh, utilisera des technologies, fours et procédés propres à Technip-Coflexip et sera le plus grand vapocraqueur au monde et le seul vapocraqueur de grande capacité à utiliser aussi bien du gaz que des liquides pour produire de l'éthylène et du propylène.

En décembre 2001, le contrat de 200 millions d'euros pour la conception et la réalisation du vapocraqueur du 9 eme Complexe – signé avec National Petrochemical Company (NPC) en septembre 2000 – est entré en vigueur. Ce projet a pour objet la réalisation d'un vapocraqueur d'un million de tonnes/an sur le site d'Assaluyeh. Technip-Coflexip, associé à Nargan, fournira le même type de prestations que pour le 10 eme Complexe, à savoir : l'ingénierie de base et de détail, les équipements et matériels,

la supervision de la construction et du démarrage ainsi que ses technologies de production de l'éthylène et des fours de sa conception. Le financement du projet est assuré grâce à des crédits export d'origine italienne, française et néerlandaise.

Le contrat signé avec Arak Petrochemical Company en mai 2001, pour l'extension de capacité de l'usine d'éthylène d'Arak, est entré en vigueur en mars 2002. Ce projet, d'environ 50 millions d'euros, qui couvre l'ingénierie et la fourniture d'équipements, permettra de porter la capacité de l'usine existante de 247 000 à 306 000 tonnes/an.

Les prestations seront réalisées par la filiale italienne du Groupe en association avec Nargan. L'usine d'Arak fonctionne à partir de naphta et de kérosène et utilise la technologie propriétaire de Technip-Coflexip pour la production d'éthylène.

Technip-Coflexip a également poursuivi l'exécution du contrat de 100 millions d'euros, mis en vigueur en septembre 2000, pour la conception et la réalisation d'une usine de polyéthylène linéaire basse densité de 300 000 tonnes/an à Bandar Imam, dont la mise en service est prévue en 2003.

 Unité de calcination de coke et de dessalement d'eau de mer.
 Alba, Bahreïn.

2. Inauguration de l'usine Alba Bahreïn





Domaines d'activité Onshore et Downstream



Usine de lubrifiants de Turkmenbashi, Turkménistan.

.2 Unité de polyéthylène, Petlin, Malaisie.





En janvier 2002, Technip-Coflexip s'est vu attribuer un nouveau contrat au **Turkménistan** pour la réalisation clé en main d'une usine d'hydrotraitement de diesel, sur le site de la raffinerie de Turkmenbashi. Aux termes de ce contrat, d'un montant de 130 millions d'euros, conclu avec Turkmenneftegas, la nouvelle unité produira 1 500 000 tonnes par an de diesel hydrotraité contenant moins de 10 ppm de soufre. Les installations comprendront principalement une unité d'hydrotraitement, une unité de récupération de soufre sur technologie Technip-Coflexip, ainsi que des utilités, stockages et systèmes de contrôle. Le contrat entrera en vigueur dès la mise en place du financement, dont le montage est en cours.

L'usine d'huiles lubrifiantes de Turkmenbashi a été mise en service pendant l'été 2001, soit 24 mois après la mise en vigueur du contrat. Le projet, d'un montant de 180 millions d'euros a été réalisé en étroite collaboration par plusieurs centres d'ingénierie de Technip-Coflexip (Paris, La Haye et Saint-Petersbourg pour les études et Düsseldorf/Paris pour les approvisionnements et la supervision de la construction). L'unité de craquage catalytique "MSCC" de la raffinerie de Turkmenbashi (1,8 millions de tonnes/an) est entrée en opération en juillet 2001. Elle avait fait l'objet d'un contrat clé en main de 200 millions d'euros, attribué peu avant celui de l'unité de lubrifiants. Sa réalisation avait été confiée au centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Paris.







ASIF

La réception mécanique des nouvelles unités de la raffinerie de Guhawati, en Inde, a été prononcée en janvier 2002. Ces installations comprennent une unité d'hydrotraitement sur procédé UOP et une unité d'hydrogène mettant en œuvre la technologie propriétaire de Technip-Coflexip. Elles ont été réalisées conjointement par les équipes du Groupe basées à Rome et celles de sa filiale KT India à New Delhi, dans le cadre d'un contrat clé en main d'environ 50 millions de dollars.

En Asie du sud-est, le projet le plus important remporté en 2001 est le contrat signé en juin avec Petrovietnam pour la réalisation clé en main d'un complexe ammoniac/ urée à Phu My, dans la province de Baria Vung-Tau au Viet Nâm. Ce projet d'environ 400 millions de dollars a été mis en vigueur en août 2001 et confié à un consortium Technip-Coflexip/Samsung Engineering dirigé par le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Rome. Les installations comprendront une usine d'ammoniac de 1350 tonnes/jour sur procédé Haldor Topsoe, une usine d'urée de 2200 tonnes/jour sur technologie Snamprogetti ainsi que les utilités et offsites associés incluant la production et la distribution électrique. Le démarrage du complexe est prévu en juin 2004.

Le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Kuala Lumpur a achevé, au cours du premier trimestre 2002, la construction des offsites et infrastructures du site pétrochimique de Kerteh en Malaisie, pour le compte d'Optimal Chemicals (Petronas / Union Carbide). Sur le même site, Technip Malaysia a poursuivi la construction d'une usine de polyéthylène haute pression de 255 000 tonnes/an pour Petlin (DSM / Petronas / Polyfin).



En Chine, le Groupe a développé son activité à travers la conception et la réalisation, pour Sinopec, d'une usine de polypropylène de 200 000 tonnes/an à Yangzi et l'extension d'une usine de polyéthylène à Dushanzi.

Dans le cadre de son alliance avec BP concernant les unités de PTA, la filiale italienne du Groupe a poursuivi l'exécution du contrat portant sur l'ingénierie, la fourniture de certains équipements et la supervision de la construction d'une usine de 350 000 tonnes/an d'acide téréphtalique purifié (PTA), à Zhuhai, dont le démarrage est prévu pour la fin de l'année 2002.

Les travaux de construction de l'usine de 700 000 tonnes/ an de PTA à Taichung, **Taïwan**, ont débuté en mai 2001. Dans le cadre de ce projet, le centre de Technip-Coflexip basé à Rome a été chargé par CAPCO de l'ingénierie, d'une mission d'approvisionnement d'équipements et de la supervision de la construction. L'usine fonctionnera sur procédé BP.





Domaines d'activité **Industries**

La branche "Industries" de Technip-Coflexip (Technip LCI) est chargée de l'ensemble des activités du Groupe sans lien direct avec le secteur du pétrole, à savoir : les sciences de la vie, la chimie et les engrais, d'autres industries (agroalimentaire, métaux, ciment, micro-électronique, industries manufacturières), la génération électrique et les bâtiments industriels ou tertiaires. Ce domaine, qui représente de l'ordre de 10% du chiffre d'affaires consolidé, pourrait atteindre 15 à 20% de l'activité du Groupe dans un proche avenir, grâce à des compétences technologiques spécifiques renforcées par l'intégration en 2000 de la société Krebs-Speichim. En 2001, Technip LCI a réalisé des études ou des projets pour la plupart des grands groupes opérant en Europe dans les domaines de la pharmacie et de la cosmétique. La branche Industries a par ailleurs remporté des contrats significatifs dans le secteur des engrais avec Copebras au Brésil, dans celui de la chimie avec BASF et Bayer, des métaux avec Inco et Péchiney et des bâtiments industriels avec EADS Airbus.



SCIENCES DE LA VIE

Technip-Coflexip a mené à bien, pour le compte d'Aventis Pasteur, le contrat d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre pour les unités de production de vaccins et le stockage grande hauteur du site pharmaceutique de Val de Reuil en France. Aventis Pasteur a confié au Groupe des études de conception concernant un atelier de conditionnement pharmaceutique (Val de Reuil) et un atelier pilote pour Marcy l'Etoile ainsi que la réalisation de chambres froides pour ces deux sites.

Le centre d'ingénierie du Groupe à Paris a terminé la rénovation et l'extension de l'atelier pilote du centre de recherche d'Aventis Pharma à Vitry. Cet atelier comporte 19 réacteurs permettant la production de lots cliniques sur lesquels seront effectués les tests avant la mise sur le marché. Le Groupe s'est vu également chargé de la réalisation d'un atelier de production de principes actifs à Vitry.

Le centre d'ingénierie du Groupe à Lyon s'est vu confier par Merck Sharp & Dohme, un projet pour la réalisation d'un laboratoire de contrôle qualité à Mirabel, près de Riom.



Technip LCI s'est également vu attribuer, en France, plusieurs contrats d'études de conception par le groupe Servier, un projet d'extension d'atelier de formes sèches pour Fournier à Dijon et la réhabilitation de l'atelier de synthèse pharmaceutique d'Isochem à Toulouse.

Le centre d'ingénierie du Groupe basé à Rome a réalisé, pour BMS-Indena, une unité d'extraction et de purification d'un principe actif pharmaceutique à Settala en Italie. Technip-Italy a également achevé, pour Bristol-Myers Squibb (BMS), l'ingénierie et la fourniture d'équipements des installations de déchets gazeux ou liquides d'une usine pharmaceutique en Irlande.

Technip Iberia a participé, pour Biochimie du groupe Novartis, à un important projet concernant l'extension d'une usine d'antibiotiques à Les Francesques del Vallés, près de Barcelone en Espagne. Technip Iberia a été associé à toutes les phases du projet depuis l'ingénierie de base, l'ingénierie de détail, le management et la supervision de la construction. L'extension comprenait des zones de synthèse et des utilités, incluant notamment deux nouvelles lignes de réacteurs, des installations de chargement de solides et liquides, des centrifugeuses, des systèmes de refroidissement, une unité de récupération et de recyclage de solvant. Ces installations ont démarré au cours du deuxième semestre 2001.





 Stockage d'acide sulfurique et unité d'acide phosphorique, Sénégal..

z. Projet BMS - Indena, Italie

Domaines d'activité Industries





Technip-Coflexip a réalisé pour l'Oréal l'extension de son usine de cosmétiques près de Varsovie, en Pologne. Le projet consistait à intégrer dans une usine existante, une unité de procédé, des installations pour le conditionnement ainsi que des utilités et des stockages principalement destinés à la production de shampoings. En 2001, le centre d'ingénierie du Groupe basé à Paris, qui a mené à bien ce projet, s'est vu confier par l'Oréal la rénovation et l'extension de son usine de Caudry en France.

Le centre d'ingénierie du Groupe implanté depuis peu en **Thaïlande**, et qui a été certifié ISO 9001 en octobre, a mené à bien son projet pour la conception et la réalisation d'une usine de vaccins humains près de Bangkok. Cette usine destinée à GPO-MBP, une joint venture entre Aventis Pasteur et Government Organisation of Thaïland, produira 25 millions de doses de vaccin par an et sera mise en service prochainement.

La nouvelle unité de mise sous forme pharmaceutique de Tianjin, en **Chine**, a été livrée à Servier par Technip Tianchen, la filiale locale de Technip-Coflexip. Les études de conception avaient été préalablement réalisées par le Groupe à Paris.

Vue 3D de l'usine pharmaceutique de Tianjin, Chine.

2. Vue générale du complexe d'engrais de Darou-Koudoss, Sénégal.



ENGRAIS

En mars 2001, la filiale brésilienne de Technip-Coflexip, Krebs Engenharia, s'est vue attribuer par Copebras, un contrat clé en main d'un montant d'environ 100 millions de dollars pour la conception et la réalisation d'une usine d'engrais phosphatés à Catalão, dans l'Etat de Goias, au **Brésil**. Les nouvelles installations, dont le démarrage est prévu pour la fin 2002, comprendront une unité d'acide sulfurique (1350 t/j), une unité d'acide phosphorique (370 t/j), une unité de superphosphate simple "SSP" de 1200 tonnes/jour et une unité de superphosphate triple "TSP" ainsi qu'une unité de granulation.

Krebs Engenharia a mené à bien un autre projet clé en main de 20 millions de dollars à Catalão pour le compte de Fosfertil. Ce contrat portait sur la conception et la réalisation d'une unité de production de 350 000 tonnes/an de SSP, d'une unité de granulation de SSP et des utilités et offsites associés. Les essais de performance ont été effectués avec succès au début de l'année 2002.





Au **Sénégal**, les travaux pour le doublement de la capacité du complexe d'acide sulfurique / acide phosphorique des Industries Chimique du Sénégal (ICS), à Darou Koudoss, se sont achevés en août 2001. Ce projet avait pour objectif d'augmenter la capacité du complexe existant de 3 000 tonnes/jour d'acide sulfurique et de 1 015 tonnes/jour d'acide phosphorique. La mise en service et les tests de performance seront effectués très prochainement.

Technip-Coflexip a poursuivi l'exécution d'un contrat clé en main attribué par Kemapco pour une unité d'acide nitrique de 350 tonnes/an à Aqaba en **Jordanie**, dont la mise en service est prévue pour 2002.



Domaines d'activité Industries

CHIMIF

En mars 2002, la filiale allemande de Technip-Coflexip a signé avec BASF un contrat d'environ 50 millions d'euros concernant la conversion d'une unité de production de chlore à Ludwigshafen, en **Allemagne**. Ce projet permettra d'utiliser une technologie à membranes.

Les travaux concernant l'usine de PVC suspension située à Martorell, près de Barcelone, en **Espagne**, se sont achevés en janvier et les nouvelles installations sont entrées en production au cours du premier semestre 2001. Le contrat attribué, en septembre 1999 par Hispavic (groupe Solvay) à Technip-Coflexip, portait sur une extension de capacité de 120 000 tonnes/an et sur la modernisation d'unités existantes. Dans le cadre de ce projet, les centres d'ingénierie du Groupe basés à Barcelone, Lyon et Paris ont travaillé en étroite collaboration pour réaliser l'ingénierie, les approvisionnements et la supervision de la construction.

La Branche Industries de Technip-Coflexip a réalisé, pour Aragonesas, une unité d'eau oxygénée à Sabinanigo ainsi que des études pour la réalisation de deux unités de chlore solide de type différent (ATCC et DCCNa) sur le même site. Le Groupe a également travaillé pour Aragonesas sur l'extension de ses unités de PVC suspension de Vilaseca et de Monzon.

Technip Iberia a développé les études de base, les études de détail hors génie civil, les achats d'équipements et le management pour une unité d'aromes chimiques construite pour Kao Corporation, à Olesa de Montserrat, près de Barcelone.

Technip-Coflexip a poursuivi l'exécution des projets concernant des unités de production de chlorate de sodium pour Albchem au **Canada** et pour Atisholz en **Suisse**.

Le projet clé en main, pour la réalisation en **Finlande** d'une usine produisant un additif chimique pour lier la pâte à papier, s'est déroulé conformément au planning contractuel et devrait s'achever en juin 2002. L'exécution du contrat avait été confiée par BASF, en décembre 2000, à une association entre le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip à Düsseldorf et la société d'ingénierie finlandaise Rintekno Oy, dans laquelle Technip-Coflexip détient une participation de 28,6%. Dune capacité de 140 000 tonnes/an, l'usine est construite à Hamina.

En juin 2001, Technip-Coflexip a obtenu la réception mécanique de l'unité d'acide cyanhydrique de Butachimie (Rhodia/Du Pont) construite à Chalampé en France.

La Branche Industries de Technip-Coflexip s'est vue confier en 2001, l'ingénierie de l'extension de l'usine de chargement des accélérateurs à poudres (boosters) du lanceur

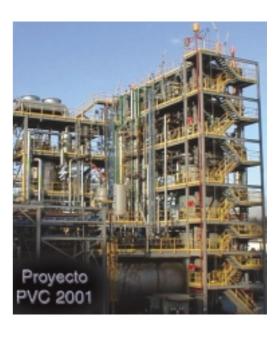
de satellites Ariane 5. Cette usine de propergol est située en **Guyane française**, dans l'enceinte du site spatial de Kourou.



Usine de propergol

2. Unité d'acide acrylique, Texas, USA.





2001 a vu également le démarrage de l'unité de 120 000 tonnes/an d'acide acrylique construite à Bayport, Texas, aux Etats-Unis, pour American Acryl, une joint venture entre Nippon Shokubai et ELF Atochem North America. Ce projet clé en main de 150 millions de dollars a été réalisé par les équipes de Technip USA à Houston et celles de Paris, associées à Parsons, qui a réalisé la construction. Les installations comprennent une unité d'acide acrylique, une unité d'acrylate de butyle ainsi que des offsites et utilités.

En Malaisie, l'usine de 150 000 tonnes/an de PVC de Kerteh, conçue et réalisée par le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Kuala Lumpur, pour le compte de Vinyl Chloride, a été mise en service.

La filiale du Groupe en Chine, Technip Tianchen a été sélectionnée par Bayer, en novembre 2001, pour réaliser l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction des infrastructures du nouveau complexe chimique de Caojing, près de Shanghaï en Chine. Aux termes de ce projet, Technip Tianchen fournira les utilités nécessaires au fonctionnement de deux unités du complexe : une usine de polycarbonate et une usine de polyisocianate, dont la réalisation lui avait été également confiée en avril 2001. Ces installations devraient entrer en production en 2003.







AGRO-INDUSTRIFS

En janvier 2002, la société SOGB, du groupe Bolloré, a confié à la branche Industries de Technip-Coflexip, la fourniture de la technologie, la conception et la construction d'une huilerie de palme sur son site de Grand Béribi, à 400 km à l'ouest d'Abidjan, en **Côte d'Ivoire**. L'usine produira 30 000 tonnes d'huile brute et 6000 tonnes de palmistes par an. Elle sera la septième huilerie de palme réalisée par le Groupe en Côte d'Ivoire, sur sa propre technologie.

Dans le même pays deux mois auparavant, Technip-Coflexip avait obtenu le certificat de réception pour l'huilerie de Gbapet (20 000 t/an d'huile), dont la réalisation clé en main lui avait été confiée par la société Palmci en novembre 1999.

Vietnam National Alcohol Corporation a attribué à Technip-Coflexip un contrat pour la réalisation d'une unité de production d'éthanol de 60 000 hl/an. Cette unité sera construite près d'Hô Chi Minh Ville, sur le site d'une distillerie déjà fournie par le Groupe, et mettra en ceuvre sa propre technologie. La mise en service de cette unité au Vietnam est prévue en juin 2003.

■ MÉTAUX

En juin 2001, CMX, la filiale du groupe canadien INCO, a sélectionné Technip-Coflexip et Bechtel – avec Hatch comme sous-traitant – pour réaliser l'ingénierie, l'approvisionnement des équipements, la supervision de la construction et le management de l'ensemble du projet nickel-cobalt de Goro, dans le sud de la Nouvelle Calédonie. Le complexe de Goro produira 54 000 tonnes/an de nickel et 5400 tonnes/an de cobalt. Il comprendra une usine de traitement hydro-métallurgique de minerai, des installations minières, une centrale électrique, des unités chimiques ainsi que des infrastructures. L'investissement total est estimé à 1,4 milliard de dollars. Technip - Coflexip et Bechtel ont déjà réalisé des études de base et notamment l'étude d'impact sur l'environnement, permettant d'ouvrir l'enquête publique nécessaire à l'obtention du permis de construire et d'opérer les installations. Le contrat de réalisation devrait être attribué prochainement.

Technip-Coflexip a obtenu, en sous-traitance de Pechiney, l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction concernant la modernisation et l'optimisation de l'usine de production de bauxite et d'alumine de Corporation of Guyana, au Venezuela.



■ MICRO-ÉLECTRONIQUE

En France, la réception de la nouvelle unité de fabrication de semi-conducteurs d'Atmel au Rousset a été prononcée en juin 2001. Ce projet a été réalisé dans un délai très court (13 mois) par une équipe de Technip-Coflexip détachée de Lyon sur le site. Les prestations comprenaient l'ingénierie de conception et de détail, les consultations et la mise au point des marchés ainsi que la coordination et le pilotage de la réalisation. La nouvelle unité comporte 4300 m – de salles blanches, dont 2000 m – en classe ISO2.

BÂTIMENTS INDUSTRIELS

Technip-Coflexip, leader d'un groupement comprenant Aéroport de Paris Ingénierie et l'agence d'architecture Cardete & Huet, a été sélectionné, en mars 2001, par EADS Airbus pour réaliser la maîtrise d'œuvre générale de l'usine de montage du gros porteur A380, qui sera construite à Toulouse, en France. Cette installation comprendra une vingtaine de halles d'assemblage de 120 mètres de portée.



■ ÉLECTRICITÉ

L'extension et la modernisation des unités de génération électrique d'Abqaiq, en **Arabie Saoudite**, se sont achevées en février 2002 avec un mois d'avance sur le délai contractuel. Ce projet a été réalisé clé en main par le centre d'ingénierie de Technip-Coflexip basé à Rome, pour le compte de Saudi Aramco. Les nouvelles installations comprennent trois turbines à gaz de 40 MW chacune, une chaudière de génération de vapeur, deux sous-stations électriques et un système de contrôle centralisé.

En mai 2001, avec deux mois d'avance sur le planning contractuel, Technip Italy a également réalisé pour Motor Oil Hellas l'extension de capacité de la centrale électrique de la raffinerie de Corinthe, en **Grèce**.

En Allemagne, la filiale du Groupe implantée à Düsseldorf a poursuivi, pour RWE, la réalisation d'une unité de traitement thermique de déchets, qui sera intégrée dans la centrale électrique de Hamm, près de Dortmund. Les travaux se termineront au cours du premier semestre 2002.

Le contrat pour la fourniture de tuyauterie haute pression destinée à la centrale électrique à lignite de RWE, à Niederhaussem près de Cologne, se terminera en octobre 2002 conformément au planning contractuel.

- I. Vue 3D du projet nickel-cobalt de Goro, Nouvelle-Calédonie.
- 2.
 Usine de montage EADS
 Airbus, Toulouse, France.



Ressources Humaines

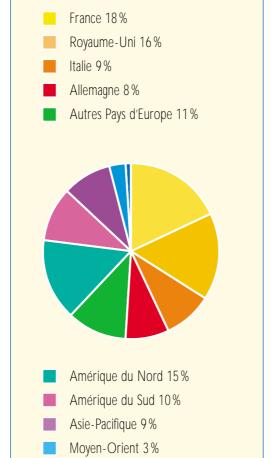




Effectifs

Le rapprochement en 2001 de Technip et de Coflexip a conduit à la création d'un nouveau Groupe de 18 000 personnes réparties dans 52 pays.

La politique des Ressources Humaines accompagne la croissance de Technip-Coflexip, facilite l'intégration des équipes, le développement de leurs compétences et la mise en œuvre des synergies dans le Groupe.



Afrique 1%

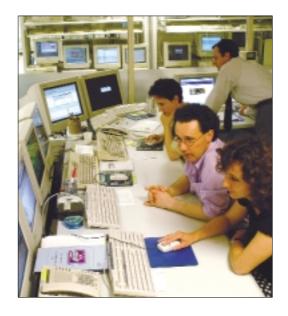
Intégration

L'année 2001 a été l'année de l'intégration de Technip et de Coflexip.

La grande complémentarité des deux Groupes, le partage de fortes valeurs communes et les qualités d'adaptation et d'ouverture des équipes ont permis que cette intégration se mette en place de façon rapide et efficace. Un certain nombre d'actions de communication l'ont accompagnée, notamment : la diffusion d'une brochure générale sur Technip-Coflexip dans l'ensemble du Groupe, une cassette-vidéo de présentation par le Directoire de la stratégie du Groupe et l'élaboration d'une nouvelle identité visuelle.

Les équipes Corporate ont été regroupées à Paris La Défense, quelques semaines seulement après la création de Technip-Coflexip, permettant un fonctionnement optimisé des services concernés.

Des formations et séminaires communs aux personnels des trois Branches ont par ailleurs multiplié les occasions de rencontre et de dialogue contribuant à développer le sentiment d'appartenance au nouveau Groupe.







Développement des compétences

Le nouveau Groupe Technip-Coflexip offre de nouvelles opportunités de développement pour chacune des 18 000 personnes qui le composent, ainsi que des horizons renouvelés.

La création de la filière Experts facilite l'identification des nombreux Experts du Groupe, permet la mise en place d'une gestion spécifique à ces personnels et contribue à une meilleure utilisation et valorisation des expertises des trois Branches. Un code de l'expertise a été élaboré et diffusé dans l'ensemble du Groupe.

Les meilleurs outils et pratiques utilisés chez Technip et Coflexip pour retenir et développer les talents ont commencé à être généralisés dans l'ensemble du Groupe : suivi spécifique des jeunes embauchés pour faciliter leur intégration et leur orientation de carrière, détection et gestion des hauts potentiels, action de mentoring, notamment.

L'objectif est de permettre à chacun d'évoluer dans le Groupe en développant ses compétences pour répondre aux besoins à court et moyen terme de Technip-Coflexip.

Mobilité et internationalisation des équipes

Les équipes de Technip-Coflexip sont aujourd'hui présentes dans 52 pays sur les cinq continents.

L'internationalisation des équipes, qui s'amplifie, permet un enrichissement des compétences dans tous les métiers, l'échange des expériences et des savoir-faire complémentaires et la constitution d'une culture commune. Plus de 800 personnes travaillent aujourd'hui en dehors

Des plans prévisionnels de mouvements sont mis en place pour organiser ces échanges.

de leur pays d'origine.

Un site intranet "Technip-Coflexip Mobility" élargi progressivement à l'ensemble du Groupe permet à chacun d'accéder aux postes disponibles.









Technip-Coflexip dans le monde Principales bases opérationnelles





TECHNIP-COFLEXIP

Date de création : 1958 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 81.476.016,40 euros.

Siège social

Tour Technip-Coflexip - La Défense 6 170, place Henri Régnault 92973 Paris La Défense cedex France Tél.: 33 (0) 1 47 78 21 21

Télécopie : 33 (0) 1 47 78 33 40 http://:www.technip-coflexip.com

Edité par le Département de la Communication Externe de Technip-Coflexip

Rédacteurs

Sylvie Hallemans & Marina Toncelli Choisnel (rapport d'activité) Raymond Mari (rapport financier)

Conception et réalisation

Comète Communication 33 (0) 1 41 02 92 80

Crédits photos

Photothèques Technip-Coflexip, Technip Malaysia, Technip Italy, TotalFinaElf, Al Massa, Jacky Bodère, Robert Garvey, Jean-Jacques Humphrey, Synchro Copyright, X.



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 13 mai 2002 sous le numéro R.02-103. Ce document de référence est composé de deux documents : le rapport annuel et le rapport sur l'exercice. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

TECHNIP-COFLEXIP







leader mondial de l'ingénierie, des







TECHNIP-COFLEXIP

technologies, de la réalisation de projets pétroliers, gaziers, pétrochimiques etindustriels

RAPPORT SUR L'EXERCICE 2001

Sommaire

l.	TECHNIP-COFLEXIP EN 2001 : ACTIVITE ET RESULTATS, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR							
	1.1		NEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP	3				
	1.2		ATION RÉCENTE SUR L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP	28				
	1.3		TIVES D'AVENIR DU GROUPE TECHNIP-COFLEXIP	29				
II.	REN	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP						
	ET S	ET SON CAPITAL						
	2.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP						
		2.1.1	Dénomination sociale, siège social	29				
		2.1.2	Forme juridique et législation applicable	29				
		2.1.3	Date de constitution et durée	29				
		2.1.4	Objet social (article 3 des statuts)	30				
		2.1.5	Registre du commerce et des sociétés – Code APE	30				
		2.1.6	Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à TECHNIP-COFLEXIP	30				
		2.1.7	Exercice social	30				
		2.1.8	Répartition statutaire des bénéfices (article 33 des statuts)	30				
		2.1.9	Assemblées générales (article 29 des statuts)	30				
		2.1.10	Droit de vote double (article 30 des statuts)	31				
		2.1.11	Titres au porteur identifiable (article 9 des statuts)	31				
		2.1.12	Franchissement de seuils (article 12 des statuts)	31				
	2.2	RENSEIGN	NEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP	31				
		2.2.1	Conditions de modification du capital et des droits attachés aux actions	31				
		2.2.2	Montant du capital social	31				
		2.2.3	Capital autorisé mais non émis – engagement d'augmentation de capital	31				
		2.2.4	Autorisation de réduire le capital social	32				
		2.2.5	Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	32				
	2.3	RÉPARTIT	ION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE TECHNIP-COFLEXIP	32				
		2.3.1	Répartition du capital au 31 mars 2002	32				
		2.3.2	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote durant les trois dernières années	33				
		2.3.3	Engagements de Technip-Coflexip pris lors de l'offre publique sur Coflexip	34				
		2.3.4	Conventions portant sur des titres TECHNIP-COFLEXIP	34				
		2.3.5	Evolution du capital	35				
	2.4	TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP						
		2.4.1	Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP (OCEANES)	36				
		2.4.2	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	36				
	2.5	SCHÉMAS	SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL					
		2.5.1	Contrat d'intéressement et de participation	37 37				
		2.5.2	Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux du groupe TECHNIP-COFLEXIP					
			et options levées par ces derniers	37				

Sommaire

	2.6	MARCHE	DESTITRES DE TECHNIP-COFLEXIP	38		
		2.6.1	Places de cotation	38		
		2.6.2	Transactions et évolution du cours de l'action et des ADR TECHNIP-COFLEXIP	38		
		2.6.3	Transactions et évolution du cours des obligations à option de conversion en actions			
			nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP	38		
	2.7	DIVIDEND	DES	38		
III.	ORC	PRGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE				
		3.1	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	38		
		3.1.1	Directoire et comités	39		
		3.1.2	Conseil de surveillance	40		
		3.1.3	Commissions constituées par le Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP	41		
	3.2	DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	41			
		3.2.1	Rémunérations des membres du Conseil d'administration à partir du début de l'exercice 2001 jusqu'au 13 décembre 2001	41		
		3.2.2	Rémunérations des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP au cours de l'exercice 2001.	42		
		3.2.3	Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP et exercées par ces derniers durant l'exercice 2001	42		
IV.	ÉTATS FINANCIERS 2001					
	4.1	1 RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ 2001 ET 2000, ÉVOLUTION DU BILAN ET DE LA SITUATION				
			RE AU 31 DECEMBRE 2001	44		
	4.2	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001				
	4.3	COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS				
	4.4	CALENDR	RIER INDICATIF DES DATES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES	100		
V.	RES	ESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES 10				
	5.1	RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT				
	5.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT				
	5.3	RESPONSA	ABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	100		
		5.3.1	Commissaires aux comptes titulaires	100		
		5.3.2	Commissaires aux comptes suppléants	100		
		5.3.3	Attestation des commissaires aux comptes	101		
	5.4	RESPONSA	ABLE DE L'INFORMATION	102		
TA	TABLE DE CORRESPONDANCE					

Activité et résultats

I. TECHNIP-COFLEXIP EN 2001 : ACTIVITÉ ET RÉSULTATS, ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP

Présentation générale de l'activité de Technip-Coflexip

Avec un chiffre d'affaires annuel pro forma d'environ 5 milliards d'euros, Technip-Coflexip se classe parmi les cinq leaders mondiaux de l'ingénierie, de la construction et des services dans les domaines du pétrole et de la pétrochimie. Technip-Coflexip est également l'un des groupes les plus intégrés dans chacun de ses métiers grâce en particulier à ses nombreux actifs industriels, dans les domaines offshore et onshore.

Outre sa spécialité dans les installations pétrochimiques et d'hydrocarbures, Technip-Coflexip est présent dans différents secteurs industriels comme ceux des Sciences de la Vie, de la chimie fine, de l'électricité et du ciment.

En 2001, 80 % du chiffre d'affaires de Technip-Coflexip a été généré sur des marchés en dehors de l'Union européenne. Les principales bases d'exploitation de Technip-Coflexip hors du territoire français sont situées en Italie, en Malaisie, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Norvège, en Finlande, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, au Brésil, à Abu Dhabi, en Chine, en Inde et en Australie.

Les usines de production (conduites flexibles et rigides, ombilicaux, robots) ainsi que les bases d'assemblage sont situées en France, au Brésil, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Finlande et en Azerbaïdjan. Technip-Coflexip emploie environ 18.000 salariés à temps plein dans plus de 52 pays et dispose d'une flotte de 15 navires, spécialisés dans la construction offshore.

Depuis le rapprochement de ses activités avec celles de Coflexip, en septembre 2001, Technip-Coflexip est en mesure d'offrir des services intégrés d'ingénierie, de conception, de fabrication et de construction de projets clés en main en mer profonde, allant de la construction de plate-forme à l'installation de conduites sous-marines. Selon les résultats pro forma pour l'exercice 2001, Technip-Coflexip est un leader mondial dans la fourniture de systèmes de développement sous-marins, d'équipements de surface pour l'industrie du gaz et du pétrole offshore et dans la fabrication des conduites flexibles pour le développement des champs sous-marins. Technip-Coflexip a récemment renforcé sa capacité en ce domaine avec l'acquisition de UTC Projetos e Consultoria Ltda, une société privée brésilienne d'ingénierie et de construction, leader sur le secteur Upstream. Cette société compte environ 350 employés.

Technip-Coflexip est également l'une des premières sociétés sur le marché mature de l'onshore. Technip-Coflexip réalise notamment, des projets d'infrastructures industrielles dans le domaine du pétrole et du gaz aussi divers que des raffineries et des usines pétrochimiques. La taille de Technip-Coflexip et sa présence géographique dans le domaine offshore se sont accrues de manière significative en 1999, et son chiffre d'affaires a augmenté d'environ 50 % en 2000 grâce à l'acquisition de sociétés d'ingénierie du groupe Mannesmann.

Technip-Coflexip estime que ses opérations bénéficient d'importants avantages concurrentiels. Son expérience en termes de contrats clés en main lui permet notamment d'évaluer les coûts avec précision et de choisir les projets sur la base de critères de rentabilité très stricts. Son accès aux technologies clés lui permet également de remporter les appels d'offres dans son secteur. Ces atouts ont permis à Technip-Coflexip d'obtenir des marges d'exploitation historiquement supérieures à la moyenne du secteur. Les projets clés en main étant soumis à des risques

substantiels liés à cette activité, Technip-Coflexip ne peut cependant pas prévoir les marges d'exploitation afférentes à cette activité pour le présent et les années à venir.

En 44 ans d'existence, Technip-Coflexip a conçu et supervisé la construction de plus de 2000 installations dans plus de 115 pays. Son panel de clients comprend les leaders du secteur tels que Exxon Mobil, BP Amoco, Shell, Dupont de Nemours, Procter & Gamble, Aventis, Michelin, Renault, ainsi que de nombreux opérateurs nationaux, y compris certains de ses actionnaires historiques comme TotalFinaElf et Gaz de France. Technip-Coflexip, dont les actions sont cotées à la Bourse de Paris depuis 1994 ainsi que sur la Bourse de New-York (NYSE) depuis octobre 2001, a pour double objectif de fournir des services d'ingénierie de pointe et de créer de la valeur pour ses actionnaires.

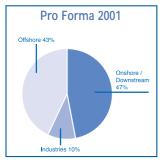
L'activité de Technip-Coflexip

Les produits et services fournis dans le secteur des hydrocarbures et dans celui de la pétrochimie, représentent 86,7% du chiffre d'affaires de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001. Technip-Coflexip est présent à la fois sur le secteur offshore, avec la production de pétrole et de gaz (Upstream) à partir d'installations en mer, et sur le secteur onshore à travers le raffinage du pétrole et du gaz ou la fabrication de produits pétrochimiques (Downstream) depuis des installations à terre. La demande de services adressée à Technip-Coflexip dépend en conséquence du niveau des nouveaux investissements engagés dans ces secteurs d'activité.

Technip-Coflexip prévoit que les nouveaux investissements dans le secteur de l'Upstream concerneront essentiellement le développement offshore. Au cours des dernières années, les sociétés d'exploration et de production ont axé leurs dépenses sur l'exploration et l'acquisition de droits de production de champs onshore et offshore. Technip-Coflexip cherche à développer et a lui-même mis au point des techniques qui permettent d'accéder à des champs situés à des profondeurs restées inaccessibles à ce jour. Technip-Coflexip a, en ce domaine, conçu des plates-formes offshore semi-submersibles, telles la TPG 3300 ou la plate-forme Spar que le Groupe propose à ses clients pour les offres en mer profonde. Technip-Coflexip propose également des services et a élaboré des équipements sous-marins notamment des flexibles et des conduites, qui permettent l'exploitation de gisements situés à des profondeurs de 2500 mètres. La production offshore est plus coûteuse que la production onshore. Néanmoins, les réserves onshores connues ne suffiront pas à satisfaire la demande énergétique à venir. Technip-Coflexip estime donc que le développement des activités de production offshore en mer profonde ouvre une perspective pour les sociétés capables de proposer des solutions technologiques adaptées et une bonne maîtrise des projets offshore de grande taille, notamment en termes de coûts.

Les nouveaux investissements dans le segment Downstream seront essentiellement fonction de la croissance de la population et du développement économique, notamment en Asie. L'évolution de la réglementation sur l'environnement dans les pays membre de l'OCDE pourrait également entraîner une profonde adaptation des raffineries existantes. La relative faiblesse de la capacité mondiale de raffinage par rapport à la demande existante pourrait susciter de nouveaux investissements.

Technip-Coflexip a développé ses activités dans trois principaux secteurs industriels (Offshore, Onshore/Downstream, Industries). La part de chacune de ces activités dans le chiffre d'affaires de l'exercice 2001 et le backlog (part restant à réaliser des contrats en cours) au 31 décembre 2001 est la suivante :



Chiffre d'affaires total : 4.950 millions d'Euros *

* inclue le chiffre d'affaires de Coflexip sur douze mois.



Chiffre d'affaires total : 3.546,0 millions d'Euros *

* inclue le chiffre d'affaires de Coflexip sur le quatrième trismestre.



Backlog total : 4.926 millions d'Euros *

Offshore : un chiffre d'affaires net de 722 millions d'euros en 2001 (2.126 millions d'euros sur une base pro forma)

Technip-Coflexip fournit une gamme de services intégrés de conception, d'ingénierie, de fabrication et de construction, à travers notamment des plates-formes de surface, des systèmes de conduites sous-marins, des flexibles et des ombilicaux. Technip-Coflexip assure également la gestion de projets et la réalisation d'opérations de maintenance. Sa vaste gamme d'offres de services lui permet d'entreprendre à une échelle internationale des projets de développement de champs offshore de plus grande envergure à partir d'une base intégrée au niveau mondial. Technip-Coflexip est également présent dans l'ingénierie et la construction de supports flottants de production pour les développements offshore, y compris les appareils de forage et les unités de stockage. Technip-Coflexip est l'un des leaders mondiaux de l'ingénierie et de l'installation de systèmes de conduites sous-marines constitués de flexibles rigides ou de flexibles dynamiques (risers)⁽¹⁾, et de conduites qui transportent le pétrole brut et/ou le gaz du fond de la mer à la surface. Dans le cadre de ces activités, Technip-Coflexip

inspecte, assure la maintenance et répare les conduites et les équipements sous-marins. Compte tenu des volumes réalisés au cours de l'exercice 2001 sur une base pro forma, Technip-Coflexip est également un leader mondial en matière de conception et de fabrication de conduites flexibles utilisées pour les développements offshore ainsi que des ombilicaux de contrôle de têtes de puits offshore. Compte tenu de la croissance attendue des investissements offshore dans le domaine du gaz et du pétrole qui, selon Technip-Coflexip, devrait à l'avenir se situer, en moyenne, autour de 15% par an, Technip-Coflexip estime que la branche Offshore devrait générer à long terme environ la moitié du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 43% en 2001 sur une base pro forma, soit 2.126 millions d'euros.

Onshore/Downstream : un chiffre d'affaires net de 2.352 millions d'euros en 2001

Depuis sa création en 1958, Technip-Coflexip a participé à plus de 500 projets Onshore/Downstream dans le monde. Le Groupe a notamment conçu et construit 197 raffineries pour les sociétés pétrolières nationales et les plus grandes sociétés pétrolières privées et a effectué plusieurs travaux de modernisation d'usines existantes. L'ensemble de ces travaux représente au total plus de 600 unités de raffinage individuelles et plus de 100 unités de traitement du gaz, comprenant en particulier le plus grand complexe mondial de récupération d'acide sulfurique. Technip-Coflexip a, en outre, construit 9 complexes pétrochimiques intégrés et plus de 330 unités de produits chimiques de base et dérivés ainsi que plus de 200 unités de production d'engrais.

Industries : un chiffre d'affaires net de 472 millions d'euros en 2001

Technip-Coflexip propose ses services en matière de gestion de projets et d'ingénierie à un large éventail de clients présents dans l'industrie des hydrocarbures. Parmi les projets réalisés par Technip-Coflexip figurent notamment plus de 160 installations d'usines pharmaceutiques, 70 cimenteries, 60 centrales électriques, des centres de recherche industrielle, des parcs de bureaux, des usines de traitement agro-alimentaire, des parcs de loisirs à thème et des centres de traitement informatique. Grâce à son expérience en termes d'ingénierie et de projets clés en main, Technip-Coflexip estime que la Branche Industries devrait représenter 15% de son chiffre d'affaires en 2007 contre 10% environ en 2001 sur une base proforma soit 472 millions d'euros.

La stratégie de Technip-Coflexip relativement à chacune de ses trois branches d'activité peut être résumée de la façon suivante :

- Une répartition 50/50 de son chiffre d'affaires consolidé entre la branche Offshore et les autres branches d'activité du Groupe ;
- Le maintien d'une politique d'investissements en ligne avec les objectifs du Groupe ;
- Se concentrer sur les projets liés au gaz, tout particulièrement au Moven-Orient :
- Accroître le chiffre d'affaires en provenance de la branche Industries avec comme objectif une part pour cette branche d'environ 15% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

^{*} inclue l'intégralité du Backlog de Coflexip.

⁽¹⁾ Il s'agit de tubes reliant le fond à la surface dans un forage sous-marin.

Activité et résultats

Les investissements stratégiques de Technip-Coflexip dans Coflexip

En avril 2000, Technip-Coflexip (alors dénommé Technip) a poursuivi le développement de son activité dans la production offshore, en acquérant une participation stratégique de 29,7 % dans la société Coflexip, l'une des principales sociétés d'ingénierie et de construction dans le domaine de la production offshore et qui possède un portefeuille de moyens et de clients complémentaire du sien.

Parallèlement à son investissement dans Coflexip en avril 2000, Technip a alors conclu une alliance stratégique avec Coflexip pour développer conjointement des opportunités de marché, notamment dans les projets intégrés offshore en mer profonde. Au début de l'année 2001, Coflexip procédait à l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime lui donnant accès à la technologie des plates-formes SPAR.

Afin d'exploiter le succès de l'alliance stratégique conclue entre Technip et Coflexip en matière de projets de production offshore, Technip a décidé de renforcer son offre de services d'ingénierie et d'autres services dans ce secteur en regroupant les deux sociétés. Le 3 juillet 2001, Technip a initié une offre publique d'échange, à titre principal et d'achat à titre subsidiaire sur les actions Coflexip et a parallèlement lancé une offre publique d'échange sur le principal actionnaire de Coflexip, la société Isis. Le 25 juillet 2001, le Conseil d'administration de Technip décidait de réviser le prix de son offre sur Coflexip et d'augmenter le prix de l'offre publique d'achat à titre subsidiaire en le portant de 193 euros à 199 euros par action Coflexip, les conditions de l'offre publique d'échange à titre principal restant inchangées (9 actions Technip pour 8 actions Coflexip). Le 25 juillet 2001, le Conseil d'administration de Coflexip recommandait à l'unanimité à ses actionnaires d'accepter cette offre. A l'issue de chacune des offres publiques sur Coflexip et Isis, Technip a changé sa dénomination sociale en "Technip-Coflexip". Le Groupe Technip-Coflexip détient désormais 98,36% du capital et 98,54% des droits de vote de Coflexip et 99,05 % du capital et des droits de vote d'Isis.

Le rapprochement avec Coflexip a permis à Technip (devenu Technip-Coflexip) de devenir un leader mondial intégré ayant la taille critique dans chacun de ses principaux métiers. Le rapprochement a également permis au nouveau groupe d'accroître significativement son envergure et d'étendre son offre industrielle, le nombre de ses clients ainsi que sa couverture géographique.

Une description des synergies annuelles de revenus (à partir de 2005) et de coûts (à partir de 2003) résultant du rapprochement entre Technip (devenu Technip-Coflexip) et Coflexip ainsi qu'une prévision de synergies annuelles avant impôts à compter de 2002 jusqu'en 2005 à provenir de ce rapprochement figurent dans les notes d'information relatives à l'offre publique sur les titres Coflexip et à sa surenchère qui ont respectivement reçu de la Commission des opérations de bourse le visa n° 01-982 en date du 19 juillet 2001 et le visa n° 01-1028 en date du 7 août 2001.

Technip-Coflexip estime être en mesure de maintenir ses objectifs de synergies tels qu'ils figurent dans les notes d'information sus-mentionnées. La description de ces synergies est reproduite ci-après.

Principales caractéristiques du nouveau groupe Technip-Coflexip :

- Une marge brute d'autofinancement permettant de couvrir les besoins en investissements du Groupe pour les années à venir. La marge brute d'autofinancement du nouveau groupe devrait couvrir ses besoins en investissements pour les années à venir.

- Un champ d'activités accru

La capacité future de Technip-Coflexip de remporter davantage de projets clefs en main et de renforcer sa position de premier plan dans les domaines de l'ingénierie et de la construction dépendra principalement de sa capacité à élargir le champ de ses activités pour atteindre une taille critique. Les principaux clients de Technip-Coflexip dans le secteur des hydrocarbures et dans l'industrie pétrochimique connaissent actuellement un mouvement de concentration. Ce mouvement s'inscrit dans la tendance du marché qui tend à privilégier les entreprises d'ingénierie et de construction de dimension importante ayant une implantation internationale et disposant de l'expertise nécessaire pour réaliser des projets intégrés de plus en plus complexes et coûteux.

- Une gamme étendue de technologies

Technip-Coflexip permettra d'offrir aux clients de Coflexip et de Technip un nombre accru de solutions technologiques pour la réalisation d'installations offshore concernant des projets en mer profonde, grâce, notamment, aux technologies dont la propriété est détenue en propre par Technip et par Coflexip. Parmi celles-ci figure, en particulier, la technologie SPAR de plate-forme flottante pour les installations gazières et pétrolières offshore sur laquelle Coflexip détient des droits exclusifs. Cette solution technologique ainsi que les autres technologies que Technip possède déjà, telles que les plates-formes semi-submersibles TPG 3300 dont Technip détient les droits exclusifs, les installations flottantes de production et de stockage, les plates-formes à câbles tendus ou encore les tours modulables, devraient conférer au nouveau groupe un avantage compétitif déterminant face à ses concurrents.

- Des activités complémentaires

La force de Technip sur le marché de l'offshore réside principalement dans la gestion des projets ainsi que dans la conception et dans la construction de plates-formes, comme l'illustre la récente construction (en partenariat avec McDermott et Barmac) de la plate-forme de forage Elgin-Franklin pour la société Elf exploration UK.

Coflexip devrait apporter une gamme d'activités complémentaires de celles de Technip, qu'il s'agisse notamment d'ingénierie sous-marine relative à des projets offshore ou encore de la fabrication et de la pose de conduites flexibles auxquels s'ajoutent depuis l'acquisition par Coflexip de la Division Deepwater d'Aker, les atouts propres de cette division (ingénierie de l'offshore, chantiers de construction, de plate-formes). Les services de gestion de projets de Coflexip prennent généralement en charge les travaux sous-marins, un domaine dans lequel Technip n'intervient traditionnellement pas. Le leadership mondial de Coflexip pour la fourniture de systèmes de développement sous-marins associé à une image de marque particulièrement forte sur le marché offshore, la détention de technologies clefs, et d'une clientèle durable devraient s'ajouter à l'expertise de Technip dans le domaine de la gestion de projets clefs en main d'envergure et contribuer ainsi de manière significative au succès du nouveau groupe sur le marché Upstream.

- Une base de clients plus étendue

En outre, Technip estime disposer d'une clientèle complémentaire de celle de Coflexip ainsi que d'une base de clients commune. Parmis les clients communs à Technip et Coflexip figurent les groupes suivants : BP, Chevron-Texaco, Eni/Agip, Phillips, Shell, TotalFinaElf.

Alors que les contrats conlus par Technip avec des compagnies pétrolières et gazières contrôlées par des pays producteurs ou les joint ventures auxquelles participent ces compagnies représentaient environ 80 % du chiffre d'affaires de Technip pour l'exercice 2000, le chiffre d'affaires de Coflexip sur la même période provenait essentiellement de contrats conclus avec les principales compagnies pétrolières internationales. La complémentarité de clientèle entre Technip et Coflexip est également géographique, Coflexip

étant, en effet, fortement implantée en Mer du Nord, au Brésil, en mer Caspienne et dans le Golfe du Mexique alors que Technip est principalement implantée en Europe, en Amérique Latine, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique.

- Une implantation internationale

Suite à la combinaison des activités de Technip avec celles de Coflexip, le nouveau groupe sera présent dans plus de 20 pays, emploiera approximativement 18.000 personnes et comptera d'importants centres d'ingénierie en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Malaisie, en Inde, en Australie et au Brésil.

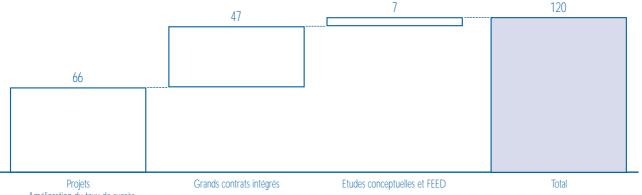
Le nouveau groupe sera en outre présent en Afrique de l'Ouest.

- Une offre de services intégrés

En rapprochant ses activités de celles de Coflexip, Technip entend s'imposer sur le marché des développements offshore en tant que fournisseur de solutions intégrant la conception, (études conceptuelles et FEED - Front End Engineering Design) l'ingénierie, la fabrication et la construction, tant pour les plates-formes de surface que pour les conduites de collecte installées sur les fonds marins. A la lumière de l'expérience récente acquise notamment au sein de l'alliance avec Coflexip, il apparaît que le marché des projets offshore est orienté vers un service global plutôt que vers une juxtaposition d'intervenants spécialisés. Technip a l'intention de tirer parti de ses capacités de gestion de projets et de sa large expertise technique pour proposer des services intégrés sur ces projets et particulièrement, s'agissant de projets en Afrique de l'Ouest, dans le Golfe du Mexique, en Asie du Sud-Est et au Brésil. En outre, Technip considère que l'intégration des activités de Technip et de Coflexip devrait générer une croissance de ses résultats opérationnels, ce qui permettrait au nouveau groupe d'atteindre la taille et la crédibilité nécessaires pour devenir un acteur majeur du marché de l'Upstream, et plus précisément, du marché de l'offshore en mer profonde.

Activité et résultats





- Amélioration du taux de succès
- Participation plus importante
- Accroissement de la valeur ajoutée

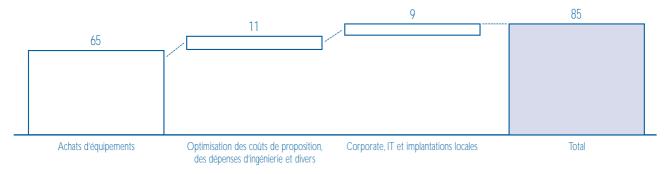
Accroissement de CA: 1 575 M d'Euros Accroissement de l'EBIT : 120 M d'Euros

Source : Technip. Ces estimations de synergies de revenus du nouveau groupe développées par Technip comprennent Aker Deepwater.

Synergies en matière de coûts

Etant donné que les activités de Coflexip sont pour la plupart complémentaires de celles de Technip, la prise de contrôle de Coflexip devrait se traduire par des synergies de coûts.

Synergies de coûts annuelles avant impôts (à partir de 2003) EBIT en M d'Euros



Source : Technip. Ces estimations de synergies de coûts du nouveau groupe développées par Technip comprennent Aker Deepwater.

Ce rapprochement des activités de Technip et de Coflexip devrait générer des résultats opérationnels dans les domaines suivants.

- Achat des équipements

Compte tenu de son activité dans la gestion du projet clefs en main, Technip s'est imposé comme un expert pour l'optimisation des coûts des équipements dans les contrats clefs en main. Technip devrait pouvoir utiliser une telle expertise dans le cadre de l'intégration des activités de Coflexip grâce en particulier à l' "e-procurement" récemment mis en place.

- Coûts de proposition

Les frais de réponse aux appels d'offres des projets clefs en main sont élevés en raison des études préliminaires et des consultations éventuelles auprès des sous-traitants et des fournisseurs potentiels. Ainsi, pour des projets majeurs, un appel d'offres peut classiquement entraîner des dépenses de l'ordre de 1 à 2 millions d'euros. L'intégration des activités de Technip et de celles de Coflexip devrait permettre une augmentation du taux de réussite dans l'obtention de contrats et réduira de ce fait les coûts induits qui sont intégrés globalement aux frais commerciaux sans être imputés sur contrats.

- Réseaux commerciaux et centres locaux d'ingénierie

Le réseau géographique opérationnel de Technip est complémentaire de celui de Coflexip. L'intégration des réseaux des deux sociétés devrait permettre de renforcer localement plus d'une douzaine de centres d'ingénierie dans le monde et donc de réduire les coûts de prospection commerciale.

- Charges de fonctionnement

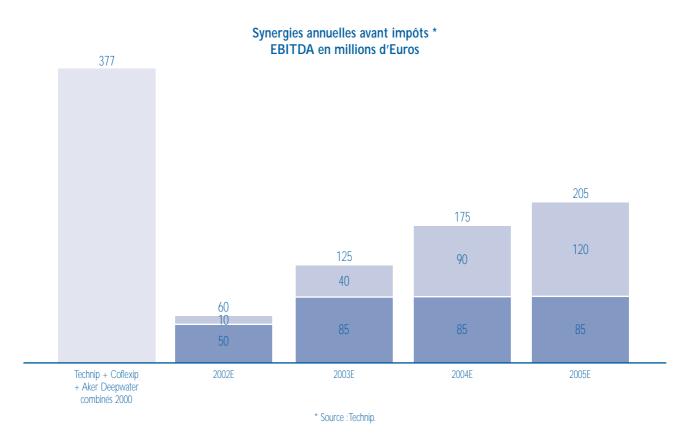
L'intégration de Technip et de Coflexip au sein d'un groupe unique devrait générer des synergies en matière de coûts résultant notamment du regroupement des sièges sociaux, du management et des organes de direction. Des économies d'échelle pourraient également être réalisées pour certaines rubriques financières, telles que l'assurance et la gestion de trésorerie.

- Technologies de communication

Technip est de plus en plus dépendante des nouvelles technologies de communication pour l'ensemble de ses activités, qu'il s'agisse de l'ingénierie et de la conception, de la fourniture d'équipements ou de la gestion des activités. Par l'intégration de ses activités avec celles de Coflexip au sein d'une plate-forme unique de nouvelles technologies, Technip prévoit une réduction de ses coûts d'exploitation.

- Expertise technique et logistique

Actuellement, les centres d'ingénierie et la gestion des projets de Coflexip reposent sur des partenariats, des joint ventures ou des contrats conclus avec des sous-traitants. Technip dispose d'experts dans ses équipes et d'un réseau de centres locaux d'ingénierie géographiquement complémentaires de ceux de Coflexip qui devraient lui permettre d'atteindre une meilleure rentabilité globale.



Stratégie du nouveau groupe

La stratégie du nouveau groupe Technip-Coflexip sera axée sur les trois objectifs suivants :

- (a) poursuite d'une forte croissance, avec pour objectif d'atteindre en 2005 un niveau de chiffre d'affaires qui soit égal au double du chiffre d'affaires de Technip en 2000, soit environ 6 milliards d'euros;
- (b) renforcement de sa position sur le marché de l'offshore et notamment en ce qui concerne les projets en mer profonde afin de devenir un acteur majeur de ce marché;
- (c) renforcement des positions de Technip en Sciences de la Vie et en Industries afin de conserver un niveau de chiffre d'affaires d'environ 20% pour les activités hors pétrole.

Activité et résultats

Principales acquisitions récentes

La politique de croissance de Technip-Coflexip repose sur la réalisation d'acquisitions ciblées permettant d'étendre son marché, soit par l'acquisition de technologies clés qu'elle ne possède pas encore, soit par la conclusion d'alliances avec ses clients. La politique d'acquisition de Technip-Coflexip n'a pas pour objectif l'acquisition de parts de marché qu'elle pourrait, par ailleurs, obtenir en mobilisant ses ressources existantes ou obtenir par croissance organique.

Acquisition d'UTC

Le 18 avril 2001, Technip-Coflexip a annoncé l'acquisition de la société privée UTC Projetos e Consultoría SA (UTC), l'une des sociétés brésiliennes les plus importantes en matière d'ingénierie et de construction dans le secteur Upstream, située à Rio de Janeiro. En octobre 2001, cette acquisition a été finalisée à l'issue des diligences nécessaires.

Le secteur offshore brésilien est considéré, au sein de l'industrie, comme l'une des zones en mer profonde les plus prometteuses au monde. Ce secteur a ainsi attiré un grand nombre de compagnies pétrolières internationales depuis 1998, date de son ouverture aux sociétés étrangères. UTC, qui emploie plus de 350 personnes, a développé ses activités dans le domaine des projets offshore mais possède également une expérience des projets Downstream. En outre, elle bénéficie d'une forte expérience dans les contrats de services et contrats clés en main avec les exploitants locaux.

L'acquisition d'UTC constitue un atout supplémentaire dans la mise en ceuvre de la stratégie de croissance offshore de Technip-Coflexip. Cette acquisition permettra d'accroître la présence de Technip-Coflexip au Brésil où le Groupe connaît déjà une activité significative grâce à son usine de production de flexibles située à Vitoria et à un navire de pose de conduites loué à Petrobas. Technip-Coflexip est également implanté au Brésil, à travers sa filiale Krebs Engenharia présente depuis des années dans le secteur de la pétrochimie et des engrais.

Acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA

En janvier 2001, Coflexip a acquis la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA. Cette division est composée de sociétés qui sont spécialisées dans l'ingénierie, la construction de supports de production en mer et sous-marins. Cette division est principalement présente aux Etats-Unis, en Angleterre et en Finlande ainsi qu'au Nigéria, en Mer Caspienne et en Australie. Ses activités regroupent principalement l'ingénierie et la gestion de projets, la fabrication de support de production (fixes et flotants) de structures de surface et de systèmes d'ancrage, la production de flexibles dynamiques (risers), la fourniture de services logistiques notamment sous-marins. Cette division comptait 3.700 salariés au 31 décembre 2000.

L'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime permet à Technip-Coflexip de proposer des solutions plus vastes et plus intégrées à ses clients dans le monde. Elle lui permet de renforcer sa présence sur les marchés sensibles tels que les Etats-Unis, le Golfe du Mexique et le Royaume-Uni. Cette acquisition permet, en outre, à Technip-Coflexip d'étendre sa présence dans des régions telles que la mer Caspienne et le Nigéria, et de renforcer également ses ressources d'ingénierie pour le développement de champs sous-marins et en mer profonde. Grâce à l'expérience

de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime dans les installations de systèmes flottants, Technip-Coflexip est aujourd'hui en mesure de concevoir, fabriquer et installer des systèmes SPAR en mer profonde, système breveté dont huit unités ont été déjà commercialisées avec succès dans la partie américaine du Golfe du Mexique. Technip-Coflexip est également en mesure de réaliser l'installation de systèmes flottants, de stockage et de déchargement (FPSO) (2), notamment sur son chantier basé à Newcastle au Royaume-Uni.

Secteurs d'activités industriels

Les capacités techniques et de gestion de projets de Technip-Coflexip recouvrent un large éventail d'industries notamment celle des hydrocarbures et de la pétrochimie, où se situent les atouts technologiques de base de Technip-Coflexip. Le chiffre d'affaires net généré par l'industrie des hydrocarbures et de la pétrochimie représentait, environ 86,7 % du chiffre d'affaires net global de Technip-Coflexip en 2001 contre 81,5 % en 2000 et 78,3 % en 1999. Au sein de cette industrie, les activités de Technip-Coflexip sont organisées en deux branches : les activités Offshore et les activités plus traditionnelles Onshore / Downstream. Technip-Coflexip a également développé au travers de sa branche Industries des capacités d'ingénierie et technologiques spécifiques dans d'autres secteurs industriels que ceux des hydrocarbures et de la pétrochimie. Son modèle de gestion de projets de base décrit ci-dessus s'applique également à chacune de ces branches.

Branche Offshore

En 2001, la production de pétrole et de gaz offshore a généré un chiffre d'affaires net de 722 millions d'euros, soit 20,4% du chiffre d'affaires total, contre 130 millions d'euros, soit 4,4% du chiffre d'affaires total, en 2000. Sur une base pro forma, la branche Offshore a enregistré un chiffre d'affaires de 2.126 millions d'euros en 2001. Au 31 décembre 2001, elle représentait environ 43,4% du backlog total.

Technip-Coflexip fournit des services intégrés de conception, d'ingénierie, de fabrication et de construction dans le secteur du pétrole et du gaz offshore allant des plates-formes flottantes aux conduites flexibles sur fonds marins. Son offre de services inclue également la gestion des projets et la maintenance des plates-formes existantes. Technip-Coflexip est en mesure d'exécuter des projets offshore intégrés qui comprennent l'ingénierie et la réalisation des parties flottantes et sous-marines d'un projet. Technip-Coflexip occupe une position traditionnellement forte sur le marché offshore. Grâce à ses ingénieurs et techniciens hautement qualifiés, Technip-Coflexip a pu développer une expertise technologique. Cette expertise lui permet de concevoir et de fabriquer ses propres produits et équipements, de développer des technologies propres pour les projets offshore, notamment à travers les conduites sous-marines, les ombilicaux, les robots et les plates-formes. Grâce aux activités de Coflexip, Technip-Coflexip est devenu un leader incontesté de l'ingénierie de la partie sous-marine des projets offshore, notamment en ce qui concerne les systèmes de contrôle, l'installation de conduites, de flexibles dynamiques, de flotteurs et d'équipements sous-marins ainsi que la fourniture des services de gestion de projets pour les développements intégrés tels que les raccordements sous-marins. Au 31 décembre 2001, ces activités sous-marines représentaient 53,4% du backlog du segment Offshore (soit 1.142 millions d'euros).

^{(2) &}quot;Floating Production Storage and Offloading systems"

La plate-forme de forage Elgin Franklin récemment construite en Mer du Nord pour Elf Exploration UK (en partenariat avec McDermott et Barmac) ainsi que la TPG 3300, nouvelle plate-forme innovante semi-submersible pour grandes profondeurs, témoignent de l'expérience de Technip-Coflexip en matière de conception et de construction de plates-formes. Grâce à l'acquisition récente de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime, Technip-Coflexip a pu ainsi, accéder la technologie renommée de la plateforme flottante SPAR destinée au développement de champs sous-marins d'hydrocarbures. La Division Mer Profonde d'Aker Maritime a développé une expertise en matière de conception, d'architecture navale au travers notamment des techniques de construction de plates-formes SPAR et de poses de conduites tendues qui y sont associés. Technip-Coflexip estime que l'apport de cette technologie à celles qu'elle possède déjà (platesformes TPG-3300, supports flottants de production, de stockage et de déchargement (FPSO)), lui donnera un avantage compétitif face à bon nombre de ses concurrents. Au 31 décembre 2001, ses plates-formes de surface représentaient 46,6 % du backlog du segment Offshore (soit 996 millions d'euros).

Outre la gestion clés en main de l'ensemble d'un projet d'exploitation de champ, Technip-Coflexip fournit également des services globaux d'ingénierie en amont, avant que la décision de développer un champ particulier ne soit prise. Ses services d'ingénierie effectuent des études comparatives des solutions pouvant être envisagées qui couvrent à la fois l'évaluation économique, la gestion des risques, ainsi que des études d'architecture de champ et d'ingénierie. La capacité d'offrir des services d'ingénierie avant la conclusion d'un contrat pour le développement de champs en mer est souvent déterminante lorsqu'il existe des offres concurrentes et que le client exige du maître d'œuvre qu'il propose des offres compétitives en termes de coûts.

Services pour champs de pétrole sous-marins (SURF)

Les services destinés aux champs de pétrole sous-marins constituent l'une des composantes de l'industrie du pétrole et du gaz offshore au sens large. Les infrastructures de production sous-marine sont conçues de manière à produire des hydrocarbures à partir de puits s'ouvrant sur le fond marin plutôt que sur des plates-formes. Les infrastructures reposent notamment, sur des conduites flexibles et des conduites fond/surface (risers), des ombilicaux (câbles sous-marins qui transmettent l'énergie hydraulique et électrique, les signaux de données et les fluides de service de puits pour l'exploitation et le contrôle des installations sous-marines), des systèmes de contrôle, des collecteurs, des vannes et des têtes de puits. La construction des infrastructures sous-marines peut s'étaler sur plusieurs années, au fur et à mesure de l'épuisement des puits offshore initiaux et de l'installation et du raccordement des nouvelles têtes de puits sous-marines à des installations de surface existantes. Technip-Coflexip estime qu'un des facteurs déterminants pour la viabilité d'un projet de développement offshore est la capacité technique de concevoir, construire et installer une infrastructure sous-marine capable d'être opérationnelle à la profondeur requise. Technip-Coflexip aide ses clients à étendre le champ des productions économiquement viables, ainsi qu'en témoigne le contrat remporté pour l'installation de conduites dans le Golfe du Mexique, à des profondeurs record de 1.800 à 2.100 mètres.

L'activité SURF (ombilicaux, risers et flowlines) représente l'activité traditionnelle sous-marine de Technip-Coflexip. Les ombilicaux et les conduites sont composés de conduites rigides et flexibles dont la conception, la fabrication et l'installation représentent le cœur des activités SURF. Les conduites flexibles sont sur tout utilisées de préférence aux conduites rigides en acier pour le transport offshore du pétrole et du gaz. Contrairement aux conduites rigides en acier, les conduites flexibles s'adaptent facilement aux inégalités du fond marin et ne nécessitent aucune autre préparation que le

retrait des débris ou autres obstacles. Alors que la majorité des équipements que Technip-Coflexip installe dans le cadre de ses activités SURF sont achetés auprès de tiers sur appels d'offres concurrentiels, Technip-Coflexip qui est le leader mondial des conduites flexibles en termes de volumes de production en 2001, utilise principalement les conduites rigides et flexibles, ainsi que les ombilicaux qu'il fabrique lui-même.

Pour mener à bien son activité SURF, Technip-Coflexip possède l'une des flottes de navires de pose de conduites et de construction sous-marines les plus performantes au monde. En raison des réglementations nationales (par exemple en Mer du Nord) qui exigent parfois l'ensouillage des conduites flexibles ou rigides dans le sol marin, Technip-Coflexip propose également à ses clients de creuser des tranchées. Ses activités d'installation et de maintenance sous-marines nécessitent souvent que Technip-Coflexip fasse appel à des plongeurs ou à des robots sousmarins télécommandés (ROV)^(S) qui opèrent à partir de bateaux de plongée ou de navires de pose de conduites. Le lancement du navire de pose CSO Deep Blue en 2001 devrait permettre à Technip-Coflexip de développer ses services de pose de conduites rigides et flexibles dans le Golfe du Mexique et en Mer du Nord.

Outre l'ingénierie et l'installation de nouveaux systèmes, les activités SURF recouvrent également la maintenance et la réparation des infrastructures sous-marines existantes ainsi que le retrait et l'abandon éventuels des équipements sous-marins. Technip-Coflexip intervient également sur les puits sous-marins à travers le monde par le biais de sa Division d'interventions sur puits, située à Aberdeen en Ecosse. Technip-Coflexip dispose d'une équipe spécialisée à Oslo, qui est principalement axée sur les activités en Mer du Nord. Les interventions sur les puits sous-marins regroupent la maintenance, l'acquisition de données, l'amélioration de la production et l'abandon de champs sous-marins.

Les services relatifs aux champs pétroliers sous-marins sont hautement spécialisés. Bien qu'aucune société ne soit capable de fournir des services sur toute la chaîne de valeur du secteur, plusieurs sociétés, dont notamment Technip-Coflexip, proposent toutefois une vaste gamme des produits ou des services sur ce secteur.

Plates-formes de surface

Technip-Coflexip conçoit et construit des plates-formes de forage, de production, de traitement et d'habitation ainsi que des plates-formes flottantes pour le développement de champs de pétrole et gaz offshore en mer profonde. Technip-Coflexip est plus particulièrement spécialisé dans l'ingénierie et la gestion de projets de plates-formes de surface fixes et flottantes. Technip-Coflexip offre des solutions technologiques uniques telles que son système de stockage et de production flottant (FPSS), son système de ponts de plate-forme de forage auto-installables ne nécessitant pas l'utilisation de grues flottantes (Unideck TPG) ou sa plate-forme destinée à l'exploitation des champs à faible rendement (MOSS).

Plates-formes fixes

La TPG 500 est une plate-forme fixe auto-élévatrice à haute capacité, construite, équipée et testée à terre, qui est ensuite remorquée sur le site. Une fois sur le champ, les piliers de la plate-forme sont abaissés automatiquement dans le fond sous-marin qui peut se trouver jusqu'à 150 mètres de profondeur (ce qui convient à de nombreux gisements de la Mer du Nord). La coque est ensuite élevée à sa position finale. Dans des conditions favorables, le lancement des opérations peut commencer 5 jours après l'arrivée de la plate-forme TPG 500 sur le site. Bien que la plate-forme TPG soit une structure fixe et non flottante, elle peut être désinstallée et réinstallée sur un nouveau site. Contrairement à la TPG 500,

^{(3) &}quot;Remotely Operated Vehicles"

Activité et résultats

une plate-forme fixe traditionnelle implique d'importants travaux de construction et essais de mise en service ainsi que des coûts d'enlèvement élevés. En 2000, Technip-Coflexip a livré sa seconde plate-forme TPG 500.

Plates-formes semi-submersibles

La SPAR est une plate-forme de forage et de production en eau profonde semi-submersible, dont la technologie a été développée et est détenue en collaboration avec J. Ray McDermott S.A. de Panama. Cette structure comprend une cuve cylindrique fixée verticalement dans l'eau, soutenue dans le haut par des flotteurs et stabilisée par une structure à mi-section fixée à des réservoirs rigides. En cas de besoin, la stabilité est renforcée par des ballasts solides placés dans les compartiments de la quille. Cette citerne est maintenue en place par un système d'ancrage caténaire fortement tendu, permettant de maintenir la station latéralement. La plate-forme SPAR utilise une technologie avec têtes de puits en surface ou têtes de puits sèches ("dry tree") qui permet d'installer l'essentiel de l'équipement de la tête de puits sur la plate-forme plutôt que sur le fond sous-marin, ce qui offre un gain de temps pour les travaux courants de maintenance.

Les plates-formes SPAR en mer profonde constituent un élément important de la stratégie commerciale de Technip-Coflexip pour le développement de relations à long terme avec ses clients. Technip-Coflexip a récemment annoncé d'importants contrats d'ingénierie, de fourniture et de construction pour des plates-formes flottantes de production SPAR. Kerr-McGee, qui utilise déjà des plates-formes SPAR dans le Golfe du Mexique, a annoncé, le 13 novembre 2001, l'achat d'une nouvelle plate-forme SPAR qui devrait être livrée au troisième trimestre 2003. Le 22 février 2001, British Petroleum a également annoncé l'achat de cinq plates-formes SPAR pour ses opérations dans le Golfe du Mexique. Le 15 avril 2002, Technip-Coflexip a annoncé la livraison d'Horn Mountain, une plate-forme flottante de type "Truss SPAR" à British Petroleum. Cette plate-forme installée dans le Golfe du Mexique exploitera des gisements d'hydrocarbures situés à quelque 1650 mètres de profondeur.

Outre les plates-formes SPAR, Technip-Coflexip a également développé une plate-forme semi-submersible auto-élévatrice, à haute capacité pour des profondeurs allant jusqu'à plus de 1 000 mètres, susceptible d'être utilisée en Afrique de l'Ouest, dans le Golfe du Mexique, au Brésil ainsi que pour les gisements plus profonds de la Mer du Nord. Technip-Coflexip n'a pas encore effectué de livraison de plateforme TPG 3300, mais des clients potentiels d'importance majeure ont déjà examiné son concept et le considèrent comme l'une des solutions techniques offertes par Technip-Coflexip qui pourrait être utilisée dans le cadre de certains projets. Cette solution est notamment examinée pour les besoins d'un appel d'offre à venir sur un développement offshore en mer profonde, au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest.

Systèmes flottants de production, de stockage et de déchargement (FPSO)

Outre les grandes plates-formes fixes et semi-submersibles décrites ci-dessus, Technip-Coflexip conçoit et installe également des systèmes de production, de stockage et de déchargement (FPSO). Ces systèmes, dont les installations de production et de stockage sont situées dans une coque de bateau, sont adaptés au développement de petits gisements en mer peu profonde.

Evolution du secteur

Au cours des années à venir, Technip-Coflexip estime que la hausse du cours du pétrole, soutenue par une reprise économique en Amérique du Nord et dans l'Est de l'Asie, devrait contribuer à la poursuite des investissements dans de nouvelles infrastructures de production du pétrole et du gaz. Les principales sociétés internationales d'exploration et de production ont acquis, ces dernières années, des droits d'exploitation substantiels concernant de nouveaux gisements. Technip-Coflexip estime que si le cours du pétrole ne varie pas fortement par rapport aux cours actuels, les sociétés du secteur devraient lancer des appels d'offres pour le développement de ces nouveaux gisements dans les années à venir. En raison du ralentissement de la découverte de nouvelles réserves onshore, la majorité de ces nouveaux gisements se situe en mer, pour la plupart dans des gisements trop profonds pour les techniques de production actuelles.

Par conséquent, Technip-Coflexip prévoit que d'importants nouveaux champs de pétrole et de gaz offshore pourront être exploités, y compris des champs offshore profonds inaccessibles aujourd'hui par les techniques couramment utilisées en mer peu profonde. Technip-Coflexip souhaite axer ses efforts sur les champs offshore profonds situés en Afrique de l'ouest, dans le Golfe du Mexique, au Brésil et en Asie du Sud-Est. Technip-Coflexip estime que la demande de services sur les marchés offshore à maturité tels que la Mer du Nord et la Mer Caspienne devrait continuer d'augmenter. Les appels d'offres pour des projets offshore que Technip-Coflexip a identifié pour 2002, dépasseraient 6,5 milliards d'euros. Technip-Coflexip estime que la complémentarité des actifs de Technip, Coflexip et de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime en matière d'ingénierie créera des avantages commerciaux et opérationnels qui lui permettra de développer et de réaliser plus efficacement des projets de production offshore. Forte de son expérience, Technip-Coflexip estime que les clients des projets de développement offshore s'orienteront de plus en plus vers des maîtres d'œuvre capables de leur proposer des solutions intégrées couvrant la totalité du développement et du financement d'un site plutôt que des maîtres d'œuvre capables de fournir uniquement une partie du projet. De plus, sa forte expérience dans l'industrie du gaz naturel devrait constituer un avantage stratégique dans la mesure où le gaz naturel remplace de plus en plus le pétrole dans la production des produits pétrochimiques et de l'électricité, favorisant ainsi l'exploitation des gisements de gaz offshore.

Stratégie

La stratégie de Technip-Coflexip sur le segment offshore est d'exploiter sa position de leader sur les marchés sous-marins traditionnels (Mer du Nord et Brésil) afin de s'implanter sur d'autres marchés sous-marins clés et de devenir leader dans la construction de plates-formes flottantes. Ses objectifs stratégiques s'inscrivent dans une perspective globale et visent à permettre à Technip-Coflexip de devenir le premier fournisseur de services d'ingénierie et de gestion de projets offshore totalement intégrés, destinés au secteur du pétrole et du gaz.

Conserver sa position de leader des équipements SURF sur ses marchés traditionnels

Technip-Coflexip est le leader incontesté pour les projets SURF en Mer du Nord et au Brésil, deux marchés qui devraient continuer à générer d'importants contrats. L'objectif de Technip-Coflexip est de maintenir et de développer sa position sur ces marchés, en s'appuyant sur la clientèle existante, sur les nouvelles relations clients nées du rapprochement de ses activités avec celles de Coflexip, sur les installations de production locales ainsi que sur sa récente acquisition du groupe d'ingénierie de la société UTC au Brésil.

Développer les marchés sous-marins stratégiques

Technip-Coflexip vise également les marchés clés qui selon lui, lui permettront de développer ses activités SURF. Technip-Coflexip est déjà fournisseur de services SURF dans le Golfe du Mexique et a l'intention de développer encore davantage ses activités grâce à la mise en service de son navire de pose de conduites, CSO Deep Blue, et aux synergies nées de la rapide croissance de ses activités SPAR. L'approbation récente par le gouvernement américain des FPSO dans le Golfe du Mexique ainsi que l'exploration et la production de gisements plus profonds dans cette région devraient contribuer à cette croissance. Technip-Coflexip souhaite en outre se développer sur le marché offshore de l'Angola par le biais de la création d'une joint-venture por tant sur les ombilicaux (première production prévue en 2003), en collaboration avec la société pétrolière nationale Sonangol avec laquelle il a déjà créé une société commune locale d'ingénierie.

Privilégier les projets de plates-formes de surface dans des zones géographiques sélectionnées

Suite au lancement de sa première plate-forme TPG 500 en Mer du Nord, de six commandes fermes de plates-formes SPAR et compte tenu d'un marché prêt à accueillir sa nouvelle plate-forme TPG 3300, les plates-formes de surface sont bien placées pour générer une part importante du chiffre d'affaires du groupe. Technip-Coflexip souhaite également augmenter les constructions de plates-formes de surface sur des marchés offshore spécifiques où il pense bénéficier d'avantages stratégiques, tels que le Golfe du Mexique où la demande de ses plates-formes SPAR est très forte, le Brésil où il souhaite exploiter sa position actuelle de premier fournisseur de services sous-marins et au large de l'Afrique de l'Ouest où sa technologie et son expérience lui permettent d'occuper une bonne position pour ses projets en mer très profonde.

Branche Onshore/Downstream

En 2001, le secteur onshore/downstream a généré un chiffre d'affaires de 2.352 millions d'euros, soit 66,3% du chiffre d'affaires net total de Technip-Coflexip, contre 2.290,9 millions d'euros, soit 77% du chiffre d'affaires net total en 2000. Au 31 décembre 2001, la Branche Onshore/Downstream représentait environ 50,7% du backlog total de Technip-Coflexip. Les activités onshore comprennent à la fois des activités Upstream, notamment, la production de gaz et de pétrole, et des activités Downstream, avec, le raffinage du pétrole et du gaz, les unités de traitement du gaz, les usines pétrochimiques et d'engrais. Ces activités consistent essentiellement en la conception et la réalisation de projets de développement de champs pétroliers, la conception et la construction de raffineries de pétrole et la construction d'unités de traitement de gaz. Technip-Coflexip construit également les infrastructures y afférentes, notamment les unités de production d'hydrogène, de récupération de soufre et les unités de stockage.

Développement de champs onshore

Technip-Coflexip conçoit et construit tous types d'installations de développement pour les champs de pétrole et de gaz onshore, des têtes de puits aux centres de traitement et aux systèmes d'expédition du produit. Parallèlement aux nouveaux projets de développement de champs onshore, Technip-Coflexip réalise l'agrandissement d'installations existantes à travers la modernisation de leur équipement de production et des systèmes de contrôle et effectue la mise en conformité de ces installations avec les normes sur l'environnement.

Pipeline

Depuis 1960, Technip-Coflexip a réalisé plus de 140 projets de pipelines dans plus de 40 pays, pour une longueur totale de 18.000 km. Technip-Coflexip construit des systèmes de pipelines essentiellement pour le gaz

naturel, le pétrole brut et les produits pétroliers, l'eau, le soufre liquide et les suspensions épaisses (boues). Grâce à sa filiale Technip Germany, Technip-Coflexip est l'un des constructeurs de pipelines les plus expérimentés au monde, et a réalisé des projets en respectant les délais prévus, même dans les environnements les plus difficiles, comme le désert, la toundra, les montagnes et terrains marécageux. Technip-Coflexip a également des intérêts dans une joint-venture, MERP B.V. avec la société néerlandaise Maats B.V. pour la location d'équipement de construction de pipelines. MERP est l'une des plus grandes entreprises de location d'équipements de construction de pipelines du monde.

Développement du gaz naturel et liquéfaction

Technip-Coflexip est un des leaders mondiaux dans les domaines de l'ingénierie et la construction d'infrastructures pour l'industrie du gaz naturel. Bénéficiant de plus de 40 ans d'expérience en ce domaine, Technip-Coflexip propose des solutions techniques innovantes pour ses clients. Technip-Coflexip est un pionnier dans le domaine de la liquéfaction du gaz naturel et a été chargé de la construction de la première installation de liquéfaction à haute capacité de Arzew, en Algérie, au début des années 1960. Grâce aux applications récemment développées de la technologie de boîte froide dérivée de son produit Cryomax (utilisant les basses températures pour séparer les gaz), Technip-Coflexip continue d'être l'un des premiers goupes au monde dans le domaine de la liquéfaction du gaz naturel.

Technip-Coflexip bénéficie d'une forte expérience dans le domaine du traitement du gaz naturel et a accès aux technologies sous licence correspondantes. Technip-Coflexip est spécialisé dans l'extraction de soufre du gaz naturel et est en ce domaine, le premier groupe en termes de nombre d'usines installées. Technip-Coflexip a réalisé 10 usines de traitement du gaz offrant des capacités de plus de 400 millions de mètres cubes chacune, ainsi que de la plus grande installation mondiale de récupération du soufre. De plus, à travers la technologie Cryomax, Technip-Coflexip est spécialisé dans la récupération à fort rendement des hydrocarbures C2 et C3 du gaz naturel et dans le raffinage des résidus gazeux.

Raffinage

Les activités dans ce secteur sont la conception et la construction de raffineries de pétrole et d'usines de traitement du gaz. Chaque raffinerie n'est construite que pour transformer du pétrole brut, du gaz naturel et d'autres matières premières en une gamme déterminée de produits et de produits dérivés. Depuis sa création en 1958, Technip-Coflexip a concu et construit entièrement plus de 27 raffineries, dont trois depuis 1995, et a effectué des agrandissements ou modernisations majeures de plus de 170 usines existantes. Ces projets représentent plus de 600 unités individuelles de traitement du pétrole et du gaz naturel, dans plus de 40 pays pour des compagnies pétrolières nationales et pour les plus grandes compagnies pétrolières privées du monde. Les capacités techniques de contrôle des systèmes de Technip-Coflexip ainsi que ses technologies brevetées, notamment les brevets de distillation progressive du pétrole brut qu'elle détient conjointement avec TotalFinaElf, sont des atouts stratégiques dans l'attribution d'appels d'offres pour des raffineries. Technip-Coflexip considère que sa technologie de distillation progressive du brut présente plusieurs avantages sur les méthodes de raffinage traditionnelles, et lui permet de se conformer aux normes sur l'environnement de plus en plus strictes, notamment dans les domaines suivants :

- la consommation énergétique réduite, en partie grâce à l'utilisation de produits dérivés de vapocraquage;
- la séparation améliorée des composants d'hydrocarbures du pétrole brut;
- la flexibilité pour produire de nouvelle formules pour l'essence;
- une faible pollution.

Technip-Coflexip est l'une des premières sociétés de conception et de construction d'unités de production d'hydrogène, de gaz synthétique et d'unités de récupération du soufre. L'hydrogène et le gaz synthétique sont utilisés pour distiller et transformer des produits de raffinerie et des produits pétrochimiques. Depuis 1992, Technip-Coflexip participe à une alliance mondiale avec Air Products & Chemicals pour la fourniture d'hydrogène à haute pureté pour l'industrie du raffinage. L'hydrogène à haute pureté est essentiel à la transformation de pétrole lourd brut en diesel et en essence à faible taux de soufre satisfaisant certaines normes environnementales notamment celles de l'Etat de Californie. Depuis sa création, Technip-Coflexip a participé à la construction de plus de 200 unités de ce type dans le monde pour les industries liées au raffinage et autres industries associées. Le gaz naturel a généralement un contenu en soufre indésirable élevé qui doit être récupéré dans le cadre du traitement. Technip-Coflexip a construit 30 % environ des capacités de récupération de soufre mondiales. Les activités que Technip-Coflexip a acquises de Mannesmann ont enrichi ses compétences techniques pour le raffinage et lui ont permis d'obtenir des technologies brevetées dans la récupération du soufre ainsi que dans l'hydrogène pour la manipulation des matières premières allant du gaz naturel et des dégagements gazeux de raffinerie au LPG et à la naphte.

Produits pétrochimiques

Dans le domaine des produits pétrochimiques, Technip-Coflexip a réalisé 10 contrats clés en main pour des complexes pétrochimiques totalement intégrés. Technip-Coflexip a également conçu et construit un grand nombre d'unités pétrochimiques individuelles, comprenant 30 unités de vapocraquage, plus de 120 unités d'aromatiques, plus de 100 unités de produits intermédiaires et 130 unités de polymères, dont 62 unités de polyoléfines.

Technip-Coflexip est l'un des premiers groupes de production d'unités de polyéthylène et de polypropylène par le nombre d'usines qu'il a construites. Technip-Coflexip estime qu'il a conçu et construit respectivement 14% et 8% des capacités de production mondiales actuelles de polyéthylène et de polypropylène. Sa position concurrentielle dans le domaine des produits pétrochimiques a été fortement améliorée en 1999 grâce à l'acquisition de la société KTI du groupe Mannesmann. KTI (par le biais des sociétés Technip USA, Technip Bénélux et Technip KT India) a été l'un de ses par tenaires récurrents de joint-venture depuis 1978, notamment dans des projets liés à la production d'éthylène associant les technologies respectives de chacune des sociétés dans les fourneaux de craquage d'éthylène et le gaz cryogénique. Cette acquisition a également permis à Technip-Coflexip d'obtenir de nouvelles technologies pour produire et appliquer le gaz (hydrogène et monoxyde de carbone) utilisé pour la synthèse de certains produits pétrochimiques.

Engrais

Technip-Coflexip a conçu et construit, dans le monde entier, plus de 400 unités d'engrais pour la production d'ammoniaque, d'urée, d'acide nitrique et d'ammonium, de nitrates, d'acide sulfurique, d'acide phosphorique, de superphosphates et d'engrais composés (compost). En 1997, Technip-Coflexip a créé la joint-venture Krebs-Speichim dans l'ingénierie chimique avec une filiale de la Cogema pour améliorer sa part de marché dans l'industrie des engrais. Dès ses premières années d'existence, Krebs-Speichim s'est imposé comme l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie chimique en Europe en termes de chiffre d'affaires et bénéficie d'une importante renommée dans le domaine des engrais ainsi que dans les sciences de la vie et la chimie fine. En 2000, Technip-Coflexip a acquis les 50 % restant de Krebs-Speichim pour un montant de 21,7 millions d'euros, laquelle a été ensuite absorbée par Technip-France. Cette acquisition a renforcé ainsi de manière significative la présence de Technip-Coflexip dans le secteur des

engrais et lui a apporté une technologie brevetée dans la production d'acide phosphorique.

Technip-Coflexip a renforcé sa capacité à fournir des services d'ingénierie chimique et à gérer des projets dans les engrais par la signature de nombreuses alliances technologiques avec des sociétés comme Topsoe, Monsanto et Stamicarbon. Ces alliances ont permis à Technip-Coflexip d'accéder aux technologies les plus récentes dans ce domaine.

Evolution de l'industrie

Au cours des années à venir, Technip-Coflexip considère que deux principaux facteurs contribueront à augmenter les dépenses en infrastructures de raffinage. Dans les pays émergents, la croissance économique et démographique devrait entraîner une augmentation de la demande pour les produits de raffinage, les engrais, les produits pétrochimiques. Technip-Coflexip estime que le gaz naturel devrait remplacer progressivement le pétrole dans la production des produits pétrochimiques et d'électricité. Ce facteur permettrait à Technip-Coflexip de capitaliser sur son expérience en termes d'extraction, transfert et traitement du gaz naturel. Dans les pays les plus industrialisés, les nouvelles réglementations environnementales, notamment celles concernant la composition de l'essence, nécessiteront la modernisation des infrastructures existantes, en particulier en Europe du sud. Au sein de l'Union européenne, la première phase de ces nouvelles réglementations a été mise en place le 1er janvier 2000 et a généré la conclusion d'un certain nombre de contrats pour s'y préparer. Dans la deuxième phase, les raffineries devront produire d'ici à l'an 2005 de l'essence avec des niveaux réduits de soufre, benzine, oléfines et aromatiques. Sur la période de 2001 à 2020, l'Agence Internationale de l'Energie a estimé que la croissance annuelle moyenne de la demande en énergie primaire en termes de millions de barils d'équivalent pétrole (MBOE)/jour devrait atteindre 1,9% pour le pétrole et 2,7% pour le gaz naturel. Technip-Coflexip estime que la réalisation de ces prévisions permettra d'inciter les futurs investissements dans ce secteur.

Technip-Coflexip estime que les futurs projets de produits pétrochimiques et d'engrais dépendront de la demande en produits de base sur les marchés émergents, notamment les marchés asiatiques, de la croissance de leur population et de l'amélioration de leur niveau économique. Technip-Coflexip estime que les investissements mondiaux dans les installations pétrochimiques et d'engrais pour l'ensemble de l'année 2002 devront atteindre environ 15 milliards de US \$. Les récents investissements dans les installations pétrochimiques ont été freinés par une surcapacité par rapport à la demande mondiale. L'émergence d'une nouvelle industrie pétrochimique dans des pays qui disposent d'avantages compétitifs, notamment, de réserves très importantes en gaz naturel et à des coûts moindres, notamment au Moyen-Orient devrait inverser cette situation. Technip-Coflexip estime qu'en raison de sa présence au Moyen-Orient, elle devrait pouvoir bénéficier de cette tendance.

Stratégie par Branche

La stratégie de croissance de Technip-Coflexip pour la branche Onshore/ Downstream s'articule autour de trois objectifs essentiels.

Exploiter la croissance prévue pour la demande de projets liés au gaz.

Compte tenu de l'utilisation croissante du gaz naturel dans la production d'électricité et de produits pétrochimiques, Technip-Coflexip souhaite conserver sa position de leader dans le domaine du traitement et du transport du gaz naturel. Technip-Coflexip souhaite plus particulièrement développer les vastes projets de développement du gaz au Moyen Orient

où il a toujours entretenu d'étroites relations avec les principaux acteurs du secteur. Il cherche également à renforcer sa position dans les projets de liquéfaction du gaz naturel et a pour objectif de livrer douze à vingt trains de gaz naturel liquide en 2010. Parallèlement, il souhaite également développer ses capacités dans le domaine émergent du GTL ("qas to liquid").

Aider ses clients à développer le secteur de la pétrochimie à base de gaz

O-Chem et d'autres projets ont permis à Technip-Coflexip d'aider ses clients en provenance de pays en développement à implanter une industrie locale de traitement et de transformation du gaz naturel en éthylène, polyéthylène, polypropylène et autres produits pétrochimiques. Les économies inhérentes à l'implantation des sites de fabrication pétrochimique à proximité des gisements incitent Technip-Coflexip à concentrer ses efforts sur ce secteur qui représente une zone de croissance potentielle importante. Technip-Coflexip estime que les technologies dont il est propriétaire ainsi que ses nombreuses relations, notamment au Moyen Orient, font du Groupe un acteur particulièrement compétitif.

Maintenir l'accent mis sur les projets de raffineries

Technip-Coflexip est un leader incontesté de l'ingénierie et de la construction des projets clé en main de raffineries. Il souhaite conserver cette forte position sur ce marché qui devrait profiter de la croissance des pays en développement comme des pays industrialisés. Technip-Coflexip estime qu'outre son portefeuille général de technologies et son expérience en ingénierie, son expertise dans le raffinage de l'hydrogène (dont Technip-Coflexip détient environ 40 % de parts de marché) représentera un avantage stratégique pour faire face à la demande croissante pour ces produits.

Branche Industries

Technip-Coflexip offre à d'autres industries ses services d'ingénierie et de construction. Parmi les projets réalisés, Technip-Coflexip a notamment construit des usines de ciment, des installations de chimie fine et pharmaceutiques, des centres de recherche industriels, des parcs de bureaux, des usines de production et de traitement alimentaire, des parcs de loisirs, des centres de traitement de données et des usines de cogénération électrique.

En 2001, la branche Industries de Technip-Coflexip a représenté un chiffre d'affaires net de 472 millions d'euros, soit 13,3 % de son chiffre d'affaires net total du Groupe contre 551,1 millions d'euros en 2000, soit 18,5 % de son chiffre d'affaires net total. En 2002, Technip-Coflexip estime que la branche Industries devrait représenter une part beaucoup moins importante de son chiffre d'affaires total par rapport à 2001 et ce, en raison de la consolidation de Coflexip pour l'année fiscale pleine. Au 31 décembre 2001, la branche Industries représentait environ 5,9 % de son backlog total. L'activité de la branche Industries repose sur des contrats qui connaissent, en moyenne, des cycles de réalisation plus courts que les contrats dans le domaine des hydrocarbures / pétrochimiques. Ceci est notamment le cas des contrats de modernisation d'usines de fabrication. Par conséquent, le backlog de Technip-Coflexip est susceptible de minorer la part proportionnelle future de cette branche dans le chiffre d'affaires de Technip-Coflexip.

Sciences de la Vie

Technip-Coflexip a réalisé plus de 160 grands projets clé en main dans l'industrie des Sciences de la Vie dans laquelle Technip-Coflexip possède un certain nombre de technologies brevetées. Parmi ces projets figurent notamment des centres de recherche, d'installation et de production d'ingrédients actifs en vrac, la construction d'usines de fabrication pour de grands clients internationaux dans des secteurs comme la chimie fine, les produits intermédiaires, les produits pharmaceutiques, vétérinaires ou agrochimiques.

Produits chimiques de base

Technip-Coflexip est l'un des premiers groupes mondiaux de conception et de construction d'usines de fabrication de produits électrochimiques et de cendre de soude. Le Groupe a réalisé plus de 100 projets dans des produits chimiques de base non organiques depuis 1970. Technip-Coflexip met en œuvre des technologies de pointe brevetées qui sont reconnues internationalement.

Transformation de produits alimentaires

Technip-Coflexip a réalisé plus de 1.000 projets de transformation de produits alimentaires pour de grands clients internationaux dans des secteurs variés tels que les boissons, les produits laitiers, les boulangeries, les aliments pour animaux, le sucre, les huiles comestibles et les distilleries (fermentation de l'éthanol). Technip-Coflexip utilise des technologies brevetées dans la production d'éthanol, le raffinage de l'huile de palme et la production de levure alimentaire.

Production d'énergie

Technip-Coflexip est présent à l'international sur le marché des centrales électriques, essentiellement à travers sa filiale Technip Germany (anciennement MDEU). Sa compétence a été reconnue à travers plus de 1.000 projets de centrales électriques nucléaires ou thermiques et dans des systèmes de canalisation à haute pression pour les centrales électriques. Technip-Coflexip est maintenant un fournisseur qualifié pour une vaste gamme de systèmes d'usines allant de l'ingénierie à la préfabrication, à la construction et à la mise en service sur site. Technip-Coflexip propose également des services de démantèlement de centrales électriques nucléaires ou centrales au plasma.

Ciment

La division ciment de Technip-Coflexip conçoit et construit des usines de ciment. Technip-Coflexip réalise également des agrandissements et modernisations majeures d'installations existantes à travers le monde. Les technologies brevetées pour la pré-calcination de clinkers (le précurseur de la cuisson au four du ciment non broyé) et l'optimisation des procédés confèrent en ce domaine à Technip-Coflexip un avantage concurrentiel important. Les principaux projets réalisés par Technip-Coflexip comprennent 20 nouvelles usines de ciment et plus de 50 agrandissements et modernisations d'usines.

Hydrométallurgie

Technip-Coflexip est l'un des groupes les plus renommés en matière de fourniture de systèmes d'extraction de solvants pour la production de métaux non ferreux. Le Groupe offre sa propre technologie d'extraction de solvants basée sur son équipement breveté de décantation. Technip-Coflexip a conçu et construit plus de 40 usines sur cette technologie (utilisant un total de plus de 500 décanteurs de Krebs-Speichim) dans 17 pays pour l'extraction et/ ou la purification de métaux notamment, le cuivre, le nickel/cobalt, l'uranium, le vanadium, le tantale/niobium, l'indium, le gallium et le germanium. Technip-Coflexip a installé sa technologie d'extraction de solvants dans neuf usines d'extraction de solvant d'uranium, ce qui représente la majorité des usines de traitement de minerai d'uranium construites au cours de 20 dernières années, et dans 10 usines de séparation et de récupération du nickel/cobalt.

Infrastructures / bâtiments industriels

Technip-Coflexip a développé un savoir-faire dans la mise en œuvre de projets architecturaux pour des bâtiments industriels ou des immeubles reposant sur une architecture particulièrement complexe. Technip-Coflexip propose de réaliser des études techniques, de gérer, de coordonner et de planifier des projets. Parmi les immeubles qui constituent les références les plus notables de Technip-Coflexip figurent la Bibliothèque Nationale de France, le parc de loisirs Eurodisney en France, le centre de recherche de Renault, les centres de traitement des données de la Banque Nationale de Paris (BNP). Au mois de mars 2001, Technip-Coflexip, en tant que leader d'un consortium, s'est vu confier la réalisation de la maîtrise d'œuvre générale de l'usine de montage de l'A380 à Toulouse.

Evolution des industries

Bien que les prix de l'énergie influencent l'économie dans son ensemble, les industries qui composent la branche Industries du Groupe ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes cycles que celles des hydrocarbures et de la pétrochimie. Cela permet ainsi à Technip-Coflexip de se diversifier et de se développer dans d'autres secteurs que celui des hydrocarbures et de la pétrochimie. Ces industries, notamment celles liées à la transformation des produits alimentaires, aux produits chimiques de base ou aux ciments, ne devraient toutefois pas générer de nombreuses commandes pour de nouvelles installations. En revanche, ces industries nécessitent le plus souvent des projets de modernisation et d'agrandissement des installations existantes. De ce point de vue, il est plus important pour Technip-Coflexip de fidéliser des clients importants que de s'attacher au montant individuel de chaque contrat comme l'illustre le récent contrat remporté auprès de Coca-Cola.

Technip-Coflexip estime que la branche Industries devrait représenter environ 15% de son chiffre d'affaires consolidé en 2007, par rapport à environ 10% de son chiffre d'affaires pro forma en 2001. Pour y parvenir, Technip-Coflexip va renforcer l'internationalisation de ses activités d'ingénierie notamment, dans les Sciences de la Vie, l'électricité, l'architecture et l'ingénierie de bâtiments industriels ou d'infrastructures.

Ventilation du chiffre d'affaire net et du backlog par branche d'activité et par zone géographique

Chiffre d'affaires net par branche d'activité

Les activités d'ingénierie et de construction sont réparties en trois branches. Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires net consolidé, par branche, respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001.

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)

	2001	2001	2000	1999
	Pro forma (1)	Historique	Historique	Historique
Branche Offshore	2 126,0	722,0	130,0	56,0
Branche Onshore / Downstream	2 352,0	2 352,0	2 290,9	2 121,7
Branche Industires	472,0	472,0	551,1	604,5
TOTAL	4 950,0	3 546,0	2 972,0	2 782,2
(1) Non audité				

Chiffre d'affaires net par zone géographique

Technip-Coflexip réalise ses activités d'ingénierie et de construction dans le monde entier. Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires net consolidé par zone géographique respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 1999, 2000 et 2001.

Exercice clos le 31 décembre

(en millions d'euros)

	2001	2001	2000	1999
	Pro forma (1)	Historique	Historique	Historique
Europe / Russie / Asie centrale	1.497,0	942,0	717,0	922,9
Afrique / Moyen Orient	1.305,0	1.209,0	1.448,3	1.296,8
Amériques	1.541,0	835,0	454,5	337,6
Asie Pacifique	607,0	560,0	352,2	224,9
TOTAL	4.950.0	3.546.0	2.972.0	2.782.2
(1) Non audité	4.730,0	3.340,0	2.712,0	2.702,2

Début 2002, le Vénézuela a adopté une nouvelle législation sur les hydrocarbures qui autorise les investisseurs étrangers à posséder des actifs Downstream. Cette nouvelle législation augmente parallèlement le taux des redevances dues à l'État par les sociétés de production utilisant les réserves du pays et exige par ailleurs que la compagnie nationale Petroleos de Venezuela SA détienne au moins 51% de toutes les joint-ventures d'exploration et de production à venir. Technip-Coflexip ne peut pas prévoir les effets, positifs ou négatifs, de cette nouvelle législation sur ses activités au Vénézuela.

En tant que société non américaine, Technip-Coflexip peut réaliser ses activités dans des pays dans lesquels ses homologues américains n'ont généralement pas accès. Les sociétés qui réalisent des investissements, dans l'industrie du pétrole en Iran et en Libye peuvent être sanctionnées par le gouvernement américain en vertu de l'US Iran and Libya Sanctions Act (ILSA).

Aux termes de l'ILSA tel qu'amendé en août 2001, le Président des Etats-Unis peut accorder des dérogations pour des pays et projets spécifiques, notamment s'il s'agit de l'intérêt national ou de la sécurité des Etats-Unis. Le gouvernement des Etats-Unis a conclu un accord avec l'Union Européenne en 1997 aux termes duquel les Etats-Unis se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec l'Union Européenne pour accorder aux Etats membres et aux sociétés de l'Union Européenne des dérogations à l'ILSA. A ce jour, aucune action n'a été entreprise au titre de l'ILSA. Technip-Coflexip estime qu'il ne peut cependant pas prévoir comment le gouvernement américain interprétera et appliquera cette législation.

Backlog par branche d'activité

Le backlog représente la partie non encore réalisée des contrats en vigueur, qui sont définis comme les contrats signés pour lesquels Technip-Coflexip a reçu un versement initial et pour lesquels un financement a été trouvé. Le backlog de Technip-Coflexip n'inclut pas les contrats signés par Technip-Coflexip ne remplissant pas ces critères. En ce qui concerne les contrats réalisés au travers de joint-ventures, le backlog de Technip-Coflexip ne comprend que la partie imputable à Technip-Coflexip. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur ces contrats, ceux-ci sont progressivement retirés du backlog. Le tableau suivant définit le backlog consolidé de Technip-Coflexip, par branche d'activités, aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001. Les chiffres 1999 et 2000 ne tiennent pas compte de la participation de 29,7 % de Technip-Coflexip dans Coflexip, cette société étant mise en équivalence.

Au 31 décembre (en milliards d'euros)

	2001	2000	1999
Branche Offshore	2,14	0,26	0,10
Branche Onshore / Downstream	2,50	2,74	3,04
Branche Industires	0,29	0,41	0,33
TOTAL	4,93	3,41	3,47

Backlog par zone géographique

Au 31 décembre 2001, 34,4% du backlog est réalisé en Afrique et au Moyen Orient, 33,8% dans les Amériques, 16,1% en Europe/Russie-Asie centrale et 15,7% en Asie Pacifique.

Au 31 décembre 2001, les cinq contrats les plus importants de Technip-Coflexip représentaient approximativement 26% du backlog total qui s'élevait à 1.26 milliards d'euros et ce, en raison principalement du nombre accru de contrats dans le portefeuille de Technip-Coflexip et de l'acquisition de Coflexip. Bien qu'il soit significatif, ce pourcentage afférent aux cinq plus importants contrats est en recul, représentant 35% environ à la clôture de l'exercice 2000, contre 40% à la fin de l'exercice 1999 et contre 60% environ à la clôture de l'exercice 1996.

Description des activités de Technip-Coflexip

Les activités de maître d'œuvre de projet de Technip-Coflexip l'exposent contractuellement à des risques significatifs de construction et de trésorerie. Pour faire face à ces risques, Technip-Coflexip a élaboré des contrôles stricts de risques et mis en œuvre une gestion rigoureuse des flux de trésorerie, que ce soit sur une base individuelle contrat par contrat ou sur une base globale. Technip-Coflexip estime que sa gestion historique des risques est un facteur clef lui permettant de fournir des solutions clés en main, tout en conservant des marges d'exploitation supérieures à la moyenne de l'industrie.

Gestion de projets de contrat

Projets clés en main

Il arrive fréquemment que les clients de Technip-Coflexip souhaitent obtenir la livraison d'un complexe industriel complet et opérationnel, dans les délais fixés sans être impliqués de façon significative dans la réalisation proprement dite du projet. La formule du contrat clés en main permet d'atteindre cet objectif, en déléguant l'ingénierie, la responsabilité de la conception et la construction des installations d'un complexe industriel, conformément à un budget et à un calendrier contractuellement approuvés. Le secteur de la production offshore a connu une concentration progressive du nombre d'intervenants qui proposent des solutions clés en mains pour un même projet. Ainsi, en 1995, la production de pétrole de N'kossa du Congo a, par exemple, généré 50 contrats distincts pour un montant de 1,7 milliards de US\$. Lors d'appels d'offres plus récents, la pratique montre qu'il est devenu habituel pour les développements offshore de diviser un projet en un nombre beaucoup plus réduit de contrats, ou même d'attribuer le projet dans son intégralité à un seul contractant. En 1998, par exemple, le développement offshore de Girassol en Angola d'une valeur de 0,6 milliard de US\$ a été attribué sous la forme de quatre contrats clés en main distincts. En 2000 le développement offshore de Barracuda d'une valeur de 2,5 milliards de US\$ au Brésil a été attribué sous la forme d'un seul contrat clés en main.

En tant que titulaire d'un projet clés en main, Technip-Coflexip prend en charge tous les aspects du projet, de la conception et de l'installation, à l'achat des équipements et à sa construction. Technip-Coflexip livre une installation à son client "prête à l'emploi". Technip-Coflexip garantit généralement la réalisation à une date de réception programmée avec l'ensemble des performances prévues. Le client reste responsable de l'obtention de tous les permis de construction et d'exploitation nécessaires ainsi que de l'exploitation de l'installation après sa livraison.

La grande majorité des projets clés en main de Technip-Coflexip sont des contrats "forfaitaires" prévoyant une rémunération fixe, tout compris, pour l'ensemble du projet. Les contrats forfaitaires ont plusieurs avantages pour les clients de Technip-Coflexip : le prix à la livraison est connu à l'avance, les dépassements de coûts sont absorbés par les maîtres d'œuvre du projet et la clause de pénalité de retard encourage la livraison dans les délais requis. Technip-Coflexip considère qu'en dépit du risque commercial et financier qu'impliquent les contrats forfaitaires, ceux-ci sont compensés par les économies de coûts générées pendant la durée du projet.

Contrats à coûts remboursables ("cost plus fee")

Un autre type de contrat utilisé dans cette industrie est le contrat cost plus fee. Dans le cadre de ces contrats le titulaire du projet communique les coûts de conception, d'équipement et de construction au client incluant une commission prédéfinie. Contrairement au contrat clés en main, les commandes d'équipement et de matériel, ainsi que la construction, ne font pas l'objet d'une fourniture à prix forfaitaire par Technip-Coflexip, mais d'une commande et d'un règlement directs par le client au fournisseur. Si les contrats à coûts remboursables contiennent fréquemment

des bonus et pénalités liés aux performances, une grande partie de la négociation de l'offre est centrée sur la commission, avec une rémunération relativement faible pour la gestion de projets et relativement peu de garantie quant aux dépassements de coûts. En raison des exigences posées par les institutions financières, les contrats forfaitaires clés en main sont essentiellement utilisés sur le marché international pour les services d'ingénierie et de construction. Les contrats à coûts remboursables sont utilisés aux Etats-Unis et dans certains pays européens.

Joint - Ventures

Technip-Coflexip concourt généralement dans des appels d'offres pour des projets, en tant qu'unique entrepreneur du projet. En cette qualité, Technip-Coflexip assume l'entière responsabilité de l'intégralité des aspects du projet vis-à-vis du client, y compris la sélection et la supervision des sous-traitants. Pour les projets les plus importants ou les plus techniques, Technip-Coflexip participe à des joint-ventures avec d'autres sociétés de construction et d'ingénierie (souvent en tant que partenaire principal des projets), et ce, y compris avec ses concurrents, afin de partager les risques et optimiser les ressources notamment financières et techniques. Dans le cadre de ces contrats d'alliances ou de joint-ventures de projet unique, Technip-Coflexip est amené généralement à fournir à son client ou à ses partenaires une garantie bancaire relativement à l'exécution de ses obligations. En 2001, environ 45% de son chiffre d'affaires provenait de projets en joint-venture. Parmi les joint-ventures récentes, figurent le développement de gaz offshore de Cakerawala par le biais d'un consortium constitué entre Technip Géoproduction Malaysia (35 % du consortium), Saipem (13% du consortium) et Samsung (52% du consortium) et le complexe de traitement de gaz OGD II, par le biais d'une joint-venture constituée à parité avec Bechtel. Dans les deux cas, Technip-Coflexip a été le partenaire principal de ces joint-ventures.

Joint-Venture de projet unique

Dans une joint-venture créée pour un projet unique, Technip-Coflexip constitue une structure de partenariat avec une ou plusieurs sociétés dans le but de réaliser le contrat. Chaque membre de la joint-venture prend en charge les risques du projet. Généralement, chacun des membres de la joint-venture prend en charge, selon un pourcentage prédéterminé, les revenus ou les pertes du projet de la joint-venture. Les partenaires de ces joint-ventures sont généralement responsables conjointement et collectivement. Dans le cadre d'une joint-venture, Technip-Coflexip pourrait être tenue pour responsable d'un défaut de résultat de la part de ses partenaires. Ces joint-ventures constituées pour les besoins d'un projet unique existent aussi longtemps que le projet de construction lui-même, soit plus d'un an en ce qui concerne les grands projets de construction. Les joint-ventures de construction créées pour réaliser un projet spécifique sont liquidées lorsque le projet est achevé.

Alliances

Technip-Coflexip forme aussi des alliances avec ses clients dans les secteurs du pétrole et du gaz, ce qui lui permet de partager une partie des risques et des bénéfices d'un projet. Comme les projets clés en main traditionnels, un contrat d'alliance prévoit un prix cible pour le projet. Cependant, toute économie ou dépassement de coûts, par rapport au prix cible fait l'objet d'un partage entre le client et Technip-Coflexip. Les alliances permettent fréquemment à Technip-Coflexip de rationaliser le projet, en travaillant avec son client sur une base intégrée. En outre, les alliances permettent à Technip-Coflexip de renforcer ses relations clients, de participer à un projet à un stade plus précoce et favorisent son implication dans les choix technologiques. Au cours des trois dernières années, Technip-Coflexip a participé à plusieurs contrats d'alliance avec des compagnies pétrolières européennes.

Dans le cadre de ses relations contractuelles, Technip-Coflexip doit généralement consentir aux clients ou aux participants d'un consortium ou d'une joint-venture constituée pour un projet unique, une garantie bancaire couvrant l'exécution de ses obligations et sa responsabilité contractuelle.

Exécution d'un projet clés en main

En tant que maître d'œuvre d'un projet clés en main, Technip-Coflexip coordonne les principales fonctions dans le processus d'ingénierie et de construction :

Ingénierie financière

Les équipes d'ingénierie financière de Technip-Coflexip assistent ses clients dans l'obtention de financements de projets externes avant le début des travaux.

- Conception technique. Les services d'ingénierie de Technip-Coflexip utilisent ses ingénieurs et ses technologies brevetées pour concevoir l'installation.
- Achat. Les équipes de projet de Technip-Coflexip achètent l'équipe ment auprès des fabricants externes à travers un appel d'offres concurrentiel
- Construction. Les équipes de projet de Technip-Coflexip sélectionnent et surveillent les sociétés de construction extérieures.
- Mise en service et lancement. Le service de mise en service et de lancement de Technip-Coflexip vérifie que l'installation est prête et démarre l'exploitation des opérations. Une fois que le lancement est effectué, le rôle de Technip-Coflexip dans le projet s'achève.

Les services de conception technique représentent en principe environ 10% de la valeur contractuelle totale d'un projet. L'équipement représente environ 50% de la valeur contractuelle totale d'un projet. La construction représente, la quasi-totalité des 40% restant, le démarrage ne représentant pas un pourcentage significatif. Les coûts de financement sont directement encourus par le client et ne sont pas inclus dans le prix déterminé lors de la signature du contrat. Bien que les services de financement et de lancement n'aient pas une forte valeur économique par rapport au reste du projet, ces services sont généralement très prisés par les clients potentiels et facilitent l'obtention de contrats. De plus, du fait que Technip-Coflexip ne comptabilise pas un contrat dans le backlog tant que le financement n'a pas été mis en place, les services liés au financement sont déterminants dans le processus de comptabilisation des recettes à provenir de ce contrat.

Ingénierie financière

Grâce à ses équipes d'ingénierie financière situées à Paris, Rome, Kuala Lumpur, Houston, Düsseldorf et la Haye, Technip-Coflexip assiste ses clients dans la mise en place de leur financement, en recherchant et en négociant le financement qui offre la structure la plus adaptée à chaque projet. Technip-Coflexip promeut une large gamme de financements :

- crédits à l'exportation par diverses autorités nationales d'import-export;
- co-financement avec des institutions de financement multilatéral;
- financement structuré des transactions commerciales
- crédit commercial international;
- · financement local;
- lettres de crédit.

La participation active de Technip-Coflexip à l'ingénierie financière du projet est essentielle à de nombreux égards. La présence d'un maître d'œuvre réputé renforce la crédibilité au projet vis-à-vis des institutions financières. L'équipe d'ingénierie financière de Technip-Coflexip est expérimentée et en mesure de choisir les structures de financement appropriées

aux projets. Enfin, les équipes de gestion de projets de Technip-Coflexip sont spécialisées dans la planification de l'approvisionnement et la soustraitance, conformément aux exigences des autorités nationales d'import-export. Cependant, la politique de Technip-Coflexip lui interdit en principe de participer lui-même aux contrats qui nécessiteraient une prise de participation en capital dans le projet ou un risque financier par rapport à ses résultats d'exploitation.

Exemples récents de financement de clients :

- Turkménistan: 186 millions de US\$ pour une usine d'huile lubrifiante (combinaison d'un crédit à l'exportation HERMES et d'un prêt com mercial);
- République tchèque : 35 millions de DEM pour la modernisation d'une usine d'éthylène pour CHEMOPETROL (crédit d'entreprise du Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW);
- Ouzbékistan: 300 millions de US\$ pour la construction d'une raffinerie à Boukhara (combinaison de crédits à l'exportation multi-sources garantis par la Coface, US Exim, Japan Exim et une lettre de crédit d'une banque privée);
- Egypte : 1 milliard de US\$ pour la construction d'une raffinerie à Alexandrie (confirmation de lettres de crédit et financement accordé par la Banque d'Investissement Européenne (BIE);
- Malaisie : Financement d'un contrat EPC de 140 millions de US\$ bénéficiant de crédits à l'exportation français et allemands et d'un emprunt commercial :
- Iran: 200 millions d'euros en provenance de sources diverses (COFACE, SACE et NCM) pour la construction d'une usine de polyéthylène.
 100 millions d'euros pour la construction d'une usine de polyéthylène garantie par la Coface.

Technip-Coflexip n'inclut pas les contrats signés dans son backlog tant que le financement n'a pas été mis en place.

Conception technique

Avant la construction d'un complexe industriel, des études techniques sont nécessaires, impliquant de nombreuses spécialités d'ingénierie parmi lesquelles les études de conception, les contrôles des systèmes, les appareils sous pression, l'équipement rotatif, l'instrumentation, les installations électriques, l'informatique, les conduites, les travaux civils, le contrôle des coûts et le calendrier. Au cours du projet, et préalablement à la livraison, un contrôle de qualité et un test d'exploitabilité sont effectués. Tous ces services sont fournis et totalement gérés par Technip-Coflexip.

Les études techniques progressent généralement de manière séquentielle au cours des trois phases suivantes :

 Ingénierie de base. Lors de la première phase, la disposition des installations est prévue, tant en termes conceptuels comme les flux de circulation et procédés industriels, qu'en termes physiques tels que le placement de l'équipement et des conduites. L'un des objectifs fondamentaux de cette phase est la préparation d'un package de conception technique de base, contenant toutes les données nécessaires à un maître d'œuvre compétent pour effectuer l'ingénierie détaillée. C'est également à ce stade que les ingénieurs de Technip-Coflexip définissent les principaux équipements de l'installation, ainsi que son système de contrôle et les appareils de sécurité.

- Pré-conception technique. Au cours de cette phase, les ingénieurs de Technip-Coflexip développent des plans de site détaillés, comprenant la disposition des principales conduites, instruments, installations électriques et travaux civils. L'un des objectifs fondamentaux de cette phase est la définition du cahier des charges pour l'équipement principal, permettant aux chefs de projet de Technip-Coflexip de procéder à l'approvision nement. Le développement des champs en mer profonde et en mer très profonde repose sur une approche novatrice dans le domaine de la conception des conduites et des flexibles destinées à relier les têtes de puits immergées aux installations en surface, et exige une importante ingénierie conceptuelle. En mars 1999, Technip-Coflexip a créé une Division Mer Profonde afin de fournir des services d'ingénierie conceptuelle aux clients qui sont à un stade avancé dans l'exécution des contrats d'ap provisionnement et de construction. Technip-Coflexip estime que son implication dès les premières étapes d'un projet lui permet de proposer des solutions sous-marines optimisées, fondées sur son expertise en matière d'ingénierie et de construction.
- Ingénierie détaillée. Au cours de cette phase, les études techniques et les plans d'architecture sont finalisés pour la construction. Toutes les études restantes sont effectuées avant la construction de l'usine. Les ingénieurs de Technip-Coflexip participent également à l'achat de l'équipement et au contrôle des coûts et du calendrier. L'objectif fondamental de cette phase est de permettre le démarrage de la construction.

Approvisionnement

Dès que le travail d'ingénierie a atteint la phase durant laquelle les besoins d'équipement spécifiques des clients sont identifiés (généralement plusieurs mois après le début du projet), Technip-Coflexip procède rapidement à la commande de l'équipement. Le Groupe s'assure ainsi de la disponibilité de cet équipement lorsqu'il est nécessaire dans le calendrier du projet et minimise ainsi la période pendant laquelle les prix de l'équipement pourraient varier par rapport à ceux indiqués dans les réponses aux appels d'offres. Technip-Coflexip ne fabrique pas d'équipement et achète ses équipements auprès d'un grand nombre de fournisseurs indépendants. Cependant, ce sont les ingénieurs de Technip-Coflexip qui établissent le cahier des charges de l'équipement nécessaire pour un projet donné.

L'achat de l'équipement auprès de fournisseurs externes représente généralement près de la moitié du coût du projet. Ainsi, pour chacun de ses contrats, la mise en concurrence de fournisseurs fiables constitue un facteur important pour Technip-Coflexip de limitation de ces coûts. La capacité historique de Technip-Coflexip à acheter des équipements auprès des fournisseurs en adoptant une approche de qualité et de maîtrise des coûts, est l'un des facteurs du succès de ses contrats clés en main. Technip-Coflexip continue d'appliquer cette politique d'approvisionnement, avec une exception pour les produits comprenant les conduites souples, domaine dans lequel Technip-Coflexip estime que Coflexip possède des produits uniques à la pointe du secteur.

Technip-Coflexip a mis en place un réseau mondial d'approvisionnement pour organiser la fourniture des équipements appropriés à un coût compétitif, et ce, conformément aux meilleures pratiques de l'industrie pour les appels d'offres internationaux. Le réseau d'approvisionnement se compose de 10 centres d'achat régionaux situés partout dans le monde, dont chacun utilise un ensemble commun d'outils et de procédures. Le personnel du réseau mondial d'approvisionnement comprenant plus de 500 managers, possède en moyenne plus de 20 ans d'expérience dans les domaines relatifs aux activités de Technip-Coflexip. Le réseau mondial d'approvisionnement désigne un seul directeur de l'approvisionnement pour chaque projet géré par Technip-Coflexip. Chaque centre régional assiste le directeur de l'approvisionnement du projet au niveau local en vérifiant les qualifications des fournisseurs, et en fournissant des services d'inspection, d'expédition et de logistique pour les produits situés dans leur zone. Technip-Coflexip estime que la proximité géographique de ces centres avec les fournisseurs et les sous-traitants lui permet d'effectuer

des contrôles de qualité plus efficaces et d'identifier les innovations technologiques et les évolutions industrielles au plus tôt.

Technip-Coflexip a commencé à effectuer une partie de son approvisionnement en équipement sur un système Internet business-to-business sous brevet. Technip-Coflexip estime que la présentation de ses appels d'offres pour l'équipement sur ce système électronique réduira les coûts des opérations et les retards. Ce système permettra de diffuser rapidement les documents d'appel d'offres et d'offrir un formulaire de réponse électronique standardisé. Ce nouveau système intensifie la concurrence entre les fournisseurs de Technip-Coflexip et permet aux fournisseurs potentiels d'accéder à ses offres quelle que soit leur situation géographique. L'utilisation des technologies de l'Internet permet également à Technip-Coflexip de séparer géographiquement les centres d'achat afin de mieux coordonner l'approvisionnement et de bénéficier d'économies d'échelle. La première phase, consacrée aux appels d'offres et aux ventes aux enchères de matériaux en vrac, de conduites et d'instrumentation, est mise en œuvre depuis octobre 2000. Elle couvre principalement les appels d'offres, la clarification des cahiers des charges des appels d'offres, la soumission des réponses aux appels d'offres, l'analyse des réponses et enfin, la négociation de l'appel d'offres et du processus d'enchères. Technip-Coflexip introduit progressivement un système d'achat basé sur Internet dénommé "e-procurement", pour tous les aspects concernant le matériel et l'équipement. Outre les services couverts par cette première phase, le système d'approvisionnement final de Technip-Coflexip est appelé également à gérer des tâches telles que la demande de devis, la conception d'équipement, la logistique de livraison et la facturation. Technip-Coflexip prévoit qu'une fois que son système d' "e-procurement" sera totalement opérationnel, environ 20% de son approvisionnement continuera d'être géré par les canaux traditionnels. Le "e-procurement" n'est, en effet, pas parfaitement adapté aux opérations pour lesquelles la concurrence est restreinte, ni aux commandes exigeant un équipement hautement spécifique.

En déployant son système d'"e-procurement", Technip-Coflexip a pour objectif de réduire d'environ 20% les coûts de traitement, et de réduire potentiellement le prix d'achat des équipements de 5 à 10%. Technip-Coflexip a engagé un investissement d'environ 5 millions d'euros en 2000 et 15 millions d'euros en 2001 pour la création du système d'"e-procurement". Le coût d'exploitation permanent de ce système s'élève à 4 millions d'euros par an.

Le 10 juillet 2001, Technip-Coflexip a annoncé qu'il avait constitué avec la société JGC (Japan Gasoline Corp.) une société commune, dénommée "EPC-Business B.V.", pour détenir et opérer conjointement un site d'ecommerce consacré à l'achat d'équipements, de matériels et de services dans le cadre de projets clés en main (EPCI) (4). Dans le cadre du regroupement des activités de Technip avec Coflexip, Technip-Coflexip réalise actuellement l'intégration des processus d'approvisionnement de Coflexip et de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime aux siens.

Construction

La construction sur le site commence généralement un an après que le processus de conception ait été lancé. Avant de commencer la construction d'une installation, Technip-Coflexip vérifie que les aspects de conception de base sont finalisés, et qu'une partie significative de l'équipement qui a été commandé est disponible.

Technip-Coflexip n'est pas une société de construction. Son rôle dans les projets qu'il gère consiste à organiser et à superviser la construction. Technip-Coflexip sous-traite entièrement les travaux de construction à des sociétés de construction spécialisées à l'exception de l'installation des conduites et des FPSOs dans les projets offshore pour lesquels Technip-Coflexip a développé des compétences propres. Ses sous-traitants de construction sont sélectionnés à travers un processus d'appel d'offres

^{(4) &}quot;Engineering, Procurement, Construction and Installation"

concurrentiel qui, outre le critère du prix, tient compte de l'expérience et de la fiabilité historique du soumissionnaire.

Tandis que toutes les sociétés présentes dans l'industrie de l'ingénierie et de la construction font en général appel à la sous-traitance, la plupart des concurrents internationaux de Technip-Coflexip conservent également leurs propres unités de construction. Technip-Coflexip considère que le maintien de sa politique de gestion du processus de construction bénéficie de plusieurs manières à ses projets.

- Le recours systématique à l'appel d'offres concurrentiel contribue à limiter les coûts, permettant ainsi à Technip-Coflexip de soumettre des offres de projet compétitives avec des prévisions de marges d'exploi tation acceptables.
- Le recours à la sous-traitance par le biais de nombreuses sociétés de construction permet à Technip-Coflexip de choisir les sociétés offrant l'expertise technique la plus appropriée pour un projet donné.
- Dans les périodes où Technip-Coflexip recourt à moins de services de construction, elle ne supporte ni les frais généraux ni les charges liées au personnel d'une unité interne.
- Technip-Coflexip considère qu'il est en moyenne capable de générer des marges d'exploitation plus importantes avec la gestion de contruction qu'avec le travail de construction lui-même qu'il sous-traite à des tiers.

Mise en service et lancement

Avant la livraison, le département mise en service / lancement de Technip-Coflexip effectue des tests de terrain afin de vérifier non seulement que l'installation est opérationnelle, mais également qu'elle est conforme aux spécificités du client contenues dans le cahier des charges, aux réglementations nationales ainsi qu'aux normes de construction de Technip-Coflexip. Dans la mesure où une technologie mise en place repose sur une technologie concédée, le concédant de licence participera à sa mise en service et à son lancement. Au cours des phases de pré-mise en service, Technip-Coflexip soumet chaque pièce d'équipement à des conditions d'exploitation simulées. Au cours de la phase de lancement, Technip-Coflexip débute concrètement l'exploitation de l'installation. Dans le secteur offshore, Technip-Coflexip est capable de contribuer de manière très importante à la mise en service de projets onshore à des coûts inférieurs à ceux générés pour les mêmes services en pleine mer.

En revanche, Technip-Coflexip n'assure pas la mise en service et le lancement de projets lorsque sa contribution consiste en l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et l'installation de la seule partie sousmarine des projets.

Risques spécifiques à la gestion de projets clé en main

Risques commerciaux

Outre l'expertise technique nécessaire pour concevoir et superviser tous les aspects du projet, un contrat clé en main nécessite généralement des compétences de gestion importantes. Technip-Coflexip fixe le prix et les dates de livraison qu'il indique dans ses réponses aux appels d'offres en réalisant une étude approfondie de propositions incluant des devis et une analyse du risque financier. Le prix que Technip-Coflexip fixe dans sa réponse à un appel d'offres tient compte des coûts estimés et de ses objectifs de marge d'exploitation.

Si Technip-Coflexip parvient dans sa gestion du projet à respecter les délais de livraison et à limiter le recours aux sous-traitants, et si les coûts d'approvisionnement en équipement restent inférieurs au budget, les projets clés en main peuvent générer des marges bien supérieures aux objectifs. A l'inverse, si Technip-Coflexip ne livre pas un projet dans les délais, le Groupe risque généralement de payer des dommages et intérêts à son client. Si Technip-Coflexip n'est pas en mesure d'achever un projet au coût estimé dans sa réponse à l'appel d'offres, le Groupe enregistrera des marges d'exploitation plus faibles, voire une perte. Si le retard ou les variations de coût sont imputables à un changement des commandes du client, les frais supplémentaires seront alors en principe à la charge du client.

Dans le cadre des contrats clés en main, Technip-Coflexip supporte des risques spécifiques, notamment ceux liés aux augmentations imprévues du coût des équipements, du matériel ou de la main-d'œuvre résultant de l'inflation ou d'événements imprévus tels que des modifications de projet générant des coûts imprévus, des retards provoqués par les conditions météorologiques et la défaillance des fournisseurs ou des sous-traitants. De plus, Technip-Coflexip prend généralement en charge les risques de retard provoqués par des conditions ou des événements imprévus, à l'exception de ceux figurant dans des clauses habituelles de force majeure. D'autres facteurs de risques peuvent s'ajouter aux risques liés à un projet unique, notamment ceux liés au caractère innovant des technologies utilisées, à la compétence des vendeurs en équipement et des sous-traitants associés à la construction des projets, aux délais exigés par les clients et à la localisation d'un projet dans certains pays en développement. La gestion d'un contrat clé en main par le biais d'une joint-venture et la complexité des relations avec les sous-traitants sont également des facteurs qui sont susceptibles d'accroître le risque de retard sur un projet ou les dépassements de coûts. Les contrats clé en main s'étendent généralement sur plusieurs années et sont soumis, en outre, à des facteurs de risques tels que les conditions géologiques, la disponibilité de la main d'œuvre lors de la construction ou de la réalisation de structures nouvelles. Ces facteurs de risques ne sont pas nécessairement connus au moment des négociations des contrats, ni même parfois avant la réalisation des achats importants et des études d'ingénierie. Par conséquent, Technip-Coflexip estime qu'il est difficile de prévoir ces risques lorsqu'il répond aux appels d'offre ou lors des premières phases d'un projet et plus particulièrement d'évaluer leur effet probable sur les coûts et les marges des contrats.

Traditionnellement, Technip-Coflexip respecte cependant ses délais de réalisation et de livraison de ses projets clé en main. Si, toutefois, Technip-Coflexip ne parvient pas à respecter les délais ou à fournir les résultats attendus pour un projet, ce facteur risque d'impacter négativement ses marges bénéficiaires pour ce projet. Néanmoins, il arrive qu'après négociation avec le client à la clôture du contrat, Technip-Coflexip n'ait pas à acquitter de pénalités de retard.

Après la livraison d'une installation complète et opérationnelle, Technip-Coflexip encourt le risque d'actions en garantie à son encontre de la part de ses cocontractants au titre des garanties contractuelles. La portée de ces garanties varie en fonction des projets et peut recouvrir des aspects tels que l'exploitabilité de l'installation, l'efficacité énergétique, la capacité et dans certains cas la qualité du produit. Les garanties de Technip-Coflexip représentent généralement de 5 à 20 % du prix contractuel bien que, dans les projets offshore, les clients exigent un plafond de garantie plus important. Ces garanties sont irrévocables jusqu'à l'expiration de la période de garantie dont la durée est généralement de 12 à 24 mois après la réception de l'installation par le client de Technip-Coflexip.

Risques de trésorerie

Les contrats clé en main exigent également que Technip-Coflexip gère les risques de trésorerie. Dans le cadre de ces contrats, Technip-Coflexip est obligé d'effectuer des dépenses importantes pour exécuter un projet. L'objectif pour chaque projet est que les sommes reçues d'un client, y compris les intérêts, dépassent constamment les sommes que Technip-Coflexip débourse pour le projet incluant les charges à payer d'avance. Pour atteindre cet objectif, Technip-Coflexip négocie en sorte que les versements initiaux liés au projet et les paiements soient versés selon l'avancement du projet et correspondent au montant des dépenses engagées. De plus, les chefs de projet de Technip-Coflexip n'autorisent pas l'achat ni aucune autre dépense dont le coût n'aurait pas été couvert.

Avant que Technip-Coflexip ne commence le processus de conception ou n'engage toute dépense de gestion du projet, le client doit lui verser un montant initial représentant généralement 5 à 10 % du prix contractuel et lui fournir une preuve d'un financement solide pour le reste du montant. Tout au long de la durée du contrat, le client effectue des versements partiels, généralement sous la forme de paiements proportionnels à l'achèvement des étapes clés comme par exemple lors de la réalisation de la moitié des dessins techniques du projet.

Etant donné que les coûts peuvent dépasser les estimations de Technip-Coflexip de manière significative et que les retards dans l'achèvement des étapes clés peuvent entraîner l'échéance des effets à payer avant que Technip-Coflexip n'ait reçu le paiement proportionnel à ces dépassements, les débours de Technip-Coflexip peuvent être supérieurs aux paiements reçus des clients (y compris les intérêts). Technip-Coflexip autorise exceptionnellement ce type de situation, au cas par cas. La quasi-totalité des projets de Technip-Coflexip étant positive en termes de liquidité et les insuffisances de trésorerie sur un projet donné étant rares et temporaires, Technip-Coflexip estime qu'il dispose d'une trésorerie suffisante pour combler toute insuffisance susceptible de survenir de manière prévisible sur chaque projet.

Gestion du risque

Les projets clé en main sont soumis à des risques spécifiques, conséquence de l'imprévisibilité des conditions liées à la construction, de l'impact de l'inflation, de l'évolution des taux d'intérêt sur les coûts ou des conditions de financement des clients. Les changements de conjoncture politique et juridique des pays étrangers représentent un risque supplémentaire, dans la mesure où les grands projets sont réalisés sur une longue durée.

Afin de se protéger contre les risques décrits ci-dessus, Technip-Coflexip a mis en place une stratégie de gestion des risques fondée sur les éléments suivants :

- Sélectionner rigoureusement les projets. Cela signifie généralement que Technip-Coflexip refuse de répondre à un appel d'offres sur un projet dont le taux de rentabilité ne lui semble pas suffisant pour couvrir le risque.
- Garantir une capacité technique adéquate pour remplir les obligations contractuelles. Cela implique que Technip-Coflexip ne réponde pas à des appels d'offres sur des projets qui ne relèvent pas de ses compétences de base.
- Utiliser sa dimension mondiale pour diversifier le risque de contrepartie, le risque pays et le risque industriel.
- Participer à des joint-ventures pour répartir le risque sur un plus grand nombre de partenaires et de projets.
- Estimer et contrôler précisément les coûts. Cela résulte de l'expérience de Technip-Coflexip dans l'analyse des courbes de coûts, dans l'approvi sionnement en équipement, en matériaux et en services, notamment pour les projets clé en main.
- Ne commencer les activités qu'une fois que le financement du projet est trouvé et les autorisations gouvernementales sont octroyées.

- Commander rapidement l'équipement et dans la devise des créances à recevoir. Cela limite l'évolution des prix ainsi que le risque de change.
- Choisir des sous-traitants appropriés en se fondant sur leurs compétences techniques et leur capacité financière.
- Négocier efficacement un contrat. Cela signifie négocier les courbes de paiement afin de minimiser les risques contractuels et les risques de finan cement.
- Faire appel à des chefs de projet expérimentés. Cela permet à Technip-Coflexip d'exécuter ses contrats dans les délais et d'éviter des modifications de projet susceptibles de retarder la réalisation et d'augmenter les coûts d'équipement.
- Effectuer des examens réguliers du projet par la direction conjointement avec la direction de gestion du projet.
- Contracter les assurances appropriées et spécialisées pour couvrir les risques de financement et de construction.

Afin de réduire davantage les risques ci-dessus, la politique de Technip-Coflexip est d'exclure contractuellement les dommages indirects, les dommages et intérêts conventionnels pour retard de livraison, l'échec des tests de performance, les travaux défectueux ou non conformes. Conformément à la pratique du secteur, Technip-Coflexip limite généralement dans ses contrats sa responsabilité sur l'ensemble du projet à 5 à 20% du prix contractuel et prévoit des ajustements de prix dans l'hypothèse où des modifications législatives affecteraient le projet. Pour certains risques, et notamment les risques liés à l'environnement, Technip-Coflexip reste potentiellement responsable en vertu de la loi applicable dans le pays concerné. Toutes les fois que cela est possible, Technip-Coflexip cherche également à obtenir de ses clients, sous-traitants et partenaires de jointventures des clauses d'indemnisation contre le risque de plaintes liées aux dommages corporels subis par ses salariés, dommages à ses biens et aux dommages indirects. Lorsqu'elle est obtenue, une telle protection d'indemnisation contractuelle ne peut cependant pas toujours être couverte par une assurance adéquate souscrite par le client, le sous-traitant ou le partenaire de la joint-venture

Contrats de service

Outre la réalisation de projets clé en main, Technip-Coflexip propose également des services d'ingénierie. La maintenance de site ne représente pas toutefois une part significative de l'activité de Technip-Coflexip. Les contrats de service pris individuellement constituent une faible part de l'activité de Technip-Coflexip par rapport à son activité de contrat clé en main. L'addition de ces contrats représente cependant environ 20% du chiffre d'affaires net de Technip-Coflexip en 2001 et 20% de son backlog au 31 décembre 2001. Bien que Technip-Coflexip facture ses services sur une base horaire ou sur une base de coût de production majoré, Technip-Coflexip n'accepte que des contrats de service offrant les mêmes critères de rentabilité que ceux prévus pour la gestion de projets, ce qui lui a permis d'atteindre historiquement des marges comparables pour ses contrats de service.

Les contrats de service peuvent atteindre des montants importants. Sur le projet Girassol en 1998 et 1999 par exemple, Technip-Coflexip a fourni à Bouygues Offshore plus de 200.000 heures de services d'ingénierie sous-traités. Ces projets offrent par ailleurs un cadre de travail stimulant pour les équipes d'ingénierie. D'un point de vue marketing, les contrats de services permettent à Technip-Coflexip d'établir des relations avec de futurs clients et, dans le cas d'études de faisabilité de projet, d'être impliquée dès une phase précoce dans des projets clé en main pour lesquels il peut ensuite concourir. Technip-Coflexip estime que le fait que sa filiale spécialisée, R.J Brown Deepwater, fournisse des services d'ingénierie techniques à des groupes, tels que Exxon Mobil, Williams et TotalFinaElf, constitue un atout stratégique, pour son offre de projets offshore de qaz et de pétrole.

Installations et autres services sous-marins

Technip-Coflexip réalise toute une gamme de services dans le segment Offshore axés notamment, sur la pose de conduites sous-marines et sur la maintenance des systèmes.

Pose de conduites flexibles. L'installation des conduites flexibles est principalement réalisée par des navires et des barges DP, spécialement équipés, notamment, le CSO Deep Blue, le Sunrise 2000, le CSO Venturer et le Flexservice I (qui a fait partie de la flotte de navires de CSO pendant la plupart de l'année 2000, mais a été démobilisé fin 2000). Le nouveau navire multifonctions, le CSO Deep Blue, destiné à installer des conduites flexibles et rigides à 2.500 mètres de profondeur, a été mis en service au cours de l'été 2001, dans le Golfe du Mexique. Technip-Coflexip a entrepris des travaux d'augmentation des capacités d'opérations en mer profonde du CSO Constructor afin qu'il puisse poser des conduites jusqu'à 1.500 mètres de profondeur et transporter 4.000 tonnes de produit. Tous les navires de la flotte sont équipés soit de systèmes de pose verticale (VLS) (5), soit d'équipements spécialement adaptés à la pose de conduites flexibles, leur permettant de repérer les circuits de pose, de s'approcher des platesformes de surface et de poser les conduites avec précision. Les navires de Technip-Coflexip et son expérience représentent un atout compétitif en matière de pose de conduites flexibles. Technip-Coflexip dispose de la seule flotte de navires spécialisée dans la pose de conduites flexibles à grande échelle. Technip-Coflexip recourt à des bateaux de plongée pour la pose de conduites flexibles dans le cas de projets de moindre envergure.

Pose de conduites rigides. L'installation des conduites rigides en acier est réalisée par la méthode "en déroulé" brevetée par Coflexip. La pose de conduites rigides en déroulé est utilisé par le CSO Apache. Les services de construction qui y sont associés, sont réalisés par la flotte de navires supports de plongée. Le CSO Apache a réussi à poser des conduites rigides en déroulé à plus de 1 000 mètres de profondeur tout en ayant la capacité d'atteindre des profondeurs plus importantes. Des conduites de 30,5 cm environ de diamètre peuvent ainsi être posées jusqu'à 1 070 mètres et des conduites de 12,5 cm environ au-delà de cette profondeur. Toutes les conduites posées par le CSO Apache sont rigides, déroulées et assemblées dans une des bases d'assemblage de Technip-Coflexip. Ce système permet de réaliser l'assemblage (soudure) et les contrôles de qualité à terre où les coûts de la main d'œuvre, comparés à l'offshore, sont très inférieurs. Ce travail est réalisé dans un environnement plus stable, mieux contrôlé et dans de meilleures conditions de sécurité. Les bases d'assemblage permettent à Technip-Coflexip de réaliser le processus d'assemblage à terre avant l'installation, alors que dans le cas du système pose traditionnel cet assemblage est réalisé en mer.

La méthode de pose de conduites rigides "en déroulé" est beaucoup moins coûteuse comparé à la méthode de pose traditionnelle et ce, en raison de la plus grande rapidité d'installation et d'un coût de main d'œuvre inférieur. Le CSO Apache peut ainsi poser des conduites à un rythme dépassant 915 mètres à l'heure. Le système de pose de conduites rigides en déroulé utilisé par le CSO Apache permet d'achever un projet plus rapidement avec moins de risques de retards coûteux dus aux intempéries.

Le CSO Deep Blue est équipé de deux tambours de 2.500 tonnes pour la pose de conduites rigides à 2.500 mètres de profondeur auxquelles s'ajoute, sur option, un système de "pose en J" pour l'installation de conduites et de colonnes montantes de grand diamètre. La méthode de pose de conduites rigides "en déroulé" présente des avantages commerciaux et techniques considérables par rapport à la méthode de pose traditionnelle "en S" et à la méthode de "pose en J" pour la pose de conduites de longueur intermédiaire. Les expressions "pose en S" et "pose en J" font

référence à la forme de la conduite pendant l'installation. La méthode "en S" convient mieux aux installations en mer peu profonde, tandis que la méthode "en J", est plus adaptée aux installations en mer profonde mais implique la réalisation des soudures en mer. Technip-Coflexip a mis au point et breveté un système de soudure automatisée et de pose des conduites rigides, connu sous le nom de système modulaire en J ou "pose en M-J", qui peut être utilisé à partir d'un grand nombre de navires du Groupe. Le système a été utilisé pour la première fois en 1998 par le CSO Constructor pour poser 7 km de conduites rigides au large de la côte californienne, sur le champ SYU d'Exxon Mobil.

Services de tranchage. Dans le cadre de ses activités de pose de conduites flexibles et rigides, Technip-Coflexip propose de creuser des tranchées dans les régions où les conduites doivent être enterrées dans le fond sousmarin. Les tranchées sont le plus souvent réalisées en Mer du Nord, en raison de la réglementation locale. Depuis 1981, Technip-Coflexip a mis au point un certain nombre de techniques pour enterrer les conduites, notamment le fonçage, l'ouverture des tranchées et le déblayage à distance, qui sont largement utilisées, en fonction des différentes conditions de profondeur et de composition du fond marin des champs.

Autres services d'installation. Technip-Coflexip installe des systèmes de production et de stockage flottants, souvent réutilisables, consistant soit en barges, soit en structures semi-submersibles, reliées aux systèmes de production de pétrole et de gaz sous-marins, là où les plates-formes fixes traditionnelles constitueraient des solutions onéreuses ou inadéquates. Technip-Coflexip installe également des équipements : des ombilicaux de contrôle de tête de puits, des collecteurs, des systèmes de protection et des flexibles dynamiques.

Inspection, réparation et maintenance. Technip-Coflexip inspecte, répare et assure la maintenance des plates-formes, conduites et équipements sous-marins existants de ses clients. La demande de ces services est largement conditionnée par les obligations en matière d'assurance, de sécurité et de protection de l'environnement. Technip-Coflexip fournit ces services principalement en Mer du Nord, où l'environnement est rude, en mer profonde, et le marché extrêmement réglementé. Technip-Coflexip effectue des inspections et de la maintenance de routine mais réalise aussi des réparations spécialisées.

Les opérations sont réalisées par des plongeurs et/ou des robots sousmarins télécommandés. Dans le cadre de ces services, le Groupe fait appel à plusieurs technologies d'inspection pour inspecter les installations sousmarines (inspection par ultrasons, par courants de Foucault et par magnétoscopie).

Technip-Coflexip estime que le fait d'avoir appliqué les mêmes principes de gestion de projet à ceux qu'il applique aux projets sous-marins, lui a permis de donner à ses clients des services d'excellente qualité. Par exemple, le recours simultané à des bâtiments de soutien des opérations de plongée et à des dispositifs de plongée à saturation à double cloche, à plusieurs postes de plongée à air et à des robots télécommandés pour exécuter les inspections, réparations et la maintenance, a permis une nette amélioration de la productivité. En outre, l'utilisation d'ordinateurs à grande vitesse pour la collecte et l'analyse de données, associée à des communications par satellite, a permis d'améliorer la qualité et l'efficacité de ces services. Parce que ces services offrent une certaine souplesse dans le calendrier et la réalisation, il est souvent possible de réaffecter les bâtiments de soutien des opérations de plongée utilisés pour ces opérations à des projets de construction sous-marine et de différer l'exécution des services d'inspection, de réparation et de maintenance. Cette souplesse permet ainsi à Technip-Coflexip d'optimiser l'utilisation de ses bâtiments, tout en satisfaisant les besoins de ses clients.

Fabrication et fourniture

Technip-Coflexip fabrique et fournit une petite quantité d'équipements hautement spécialisés, pour son propre usage et à usage des tiers. Toutes ses activités de fabrication et de fourniture sont comptabilisées au niveau de la Branche Offshore. Elles consistent essentiellement en la conception et fabrication de conduites flexibles pour les industries du forage et du raffinage ("DRAPS"), d'ombilicaux, de robots et de plates-formes flottantes SPAR. Tous les produits de Technip-Coflexip sont conçus et fabriqués sur commande, en fonction des besoins particuliers des clients. Technip-Coflexip dispose donc de stocks peu importants. Ses principales usines de fabrication se trouvent en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en Norvège et au Brésil.

Selon le contrat concerné, la coque de la plate-forme SPAR est en principe fabriquée en plusieurs parties par une filiale finlandaise, Mäntyluoto Works, située à proximité de Pori. Cette usine compte aujourd'hui 650 salariés environ. Les pièces sont ensuite convoyées par bateaux jusqu'à un chantier naval local, où les grandes sections sont assemblées et soudées en mer pour constituer la coque complète. Dans le même temps, les filiales du Groupe Gulf Marine Fabrication Inc. et CSO Aker à Houston assurent respectivement la fabrication et la pré-installation des conduites et lignes d'ancrage. Technip-Coflexip est responsable de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la fabrication et de la livraison de l'ensemble (coque, ancrage et conduites).

La décision d'achat de ces structures demande beaucoup de temps, et s'avère souvent onéreuse pour les sociétés du pétrole et du gaz. En général, la décision peut être prise entre 12 à 18 mois au moins, au cours desquels les sociétés doivent collecter et analyser des données, puis modéliser les risques et incertitudes y afférents, afin d'acquérir le système de production le plus utile. La production commence en principe, environ six mois après la mise d'aplomb de la coque.

Conduites flexibles. Technip-Coflexip est le premier concepteur et fabricant de conduites flexibles offshore au monde, avec environ 75% de parts de marché (volumes de production 2001). Les conduites flexibles constituent pour l'essentiel des alternatives aux conduites en acier pour le transport offshore du pétrole et du gaz. Composées de couches de fils d'acier et de gaines thermoplastiques, elles peuvent supporter un environnement plus corrosif, sont plus résistantes dans des configurations dynamiques, offrent une isolation supérieure et restent flexibles comparé aux conduites traditionnelles rigides en acier. En outre, les coûts d'installation, de maintenance et de retrait des conduites flexibles sont généralement inférieurs à ceux engendrés pour les conduites rigides en acier. Cela les rend particulièrement compétitives dans certains environnements offshore (mer profonde, fonds marins accidentés et champs d'hydrocarbures de petite taille et dispersés). Les carnets de commandes de Technip-Coflexip ont enregistré une diminution des volumes, compensée par des commandes avec des délais de livraison plus courts, ce qui a entraîné une augmentation moyenne de 14% entre 2000 et 2001 des volumes produits par les usines de fabrication brésilienne et française.

Conduites destinées au forage et au raffinage. Technip-Coflexip fabrique et vend des conduites flexibles à diamètre étroit et de courte longueur destinées aux activités de forage et aux raffineries appelées "DRAPS". Les DRAPS sont fabriquées selon la même technique et avec des matériels comparables à ceux utilisés pour les conduites flexibles. Dans les raffineries, les DRAPS sont utilisées pour le drainage des eaux de pluie du toit des citernes de stockage, pour la dispersion des mousses d'extinction d'incendies à l'intérieur des citernes. En forage, les DRAPS sont utilisés pour le transport des boues et acides de forage et, pour l'injection de la boue de forage lourde à très haute pression en cas d'explosion d'un puit, pour stopper et maîtriser l'explosion. Les DRAPS peuvent causer des dommages corporels, matériels et des dommages à l'environnement plus importants que les autres produits du Groupe.

Ombilicaux. Technip-Coflexip figure grâce à DUCO, sa filiale basée à Newcastle en Angleterre et à Houston aux Etats-Unis parmi les premiers

fabricants au monde d'ombilicaux de contrôle/d'injection de produits chimiques (câbles transportant de l'énergie hydraulique/électrique, des données, des signaux et/ou des fluides pour la maintenance des puits, dans le cadre de l'exploitation et du contrôle des chantiers sous-marins). La fabrication de ces ombilicaux fait souvent appel à la technologie de conduites flexibles ; ils relient des équipements sous-marins à des plates-formes fixes et des systèmes flottants de production dans des environnements particulièrement difficiles.

Robots. En mai 2000, Technip-Coflexip a augmenté ses capacités en matière d'ingénierie et de fabrication de robots sous-marins télécommandés, en acquérant la société Slingsby Engineering Ltd., fabricant britannique spécialiste d'engins télécommandés. Cette société a fusionné avec la filiale de robotique existante Perry Tritech, Inc., puis a été rebaptisée Perry Slingsby Systems. Cette dernière, désormais basée en Floride et au Royaume-Uni, a lancé depuis deux nouvelles gammes d'appareils sur le marché des fonds marins à grande profondeur : des machines de tranchage et d'ensouillage de grande puissance afin d'installer les câbles de télécommunications.

Appels d'offres et concurrence

La plupart des contrats de Technip-Coflexip sont obtenus à travers un processus d'appel d'offres concurrentiel qui est courant dans le secteur des industries de la construction et de l'ingénierie. Dans le choix des sociétés d'études techniques et de construction pour les projets d'envergure, les clients limitent généralement l'appel d'offres aux maîtres d'œuvre qu'ils ont préqualifiés en se fondant sur des critères techniques. Dans le cas des contrats à coûts remboursables ("cost plus fee") les clients commencent par contacter une société avec laquelle ils ont déjà travaillé par le passé. Des candidats supplémentaires sont invités à soumettre leur offre uniquement si les clients sont mécontents de l'offre de la première société. Dans les appels d'offres pour les contrats forfaitaires, le processus d'appel d'offres est généralement ouvert depuis le début aux offres concurrentielles. Dans les deux cas, la compétitivité du prix de l'offre représente le critère de sélection le plus important. Les autres facteurs importants sont notamment la capacité et la performance technologique du soumissionnaire, son expérience en termes de protection de l'environnement, de sécurité, de santé, ainsi que sa réputation, son expérience et ses relations clients. La capacité technologique est particulièrement importante pour les appels d'offres dans le segment Upstream, et notamment pour les développements offshore, chaque soumissionnaire proposant des solutions technologiques totalement différentes pour le projet. Jusqu'à la sélection finale, les négociations continuent avec le client sur des sujets tels que la conception spécifique, les paramètres de performance et le calendrier de construction.

Les projets dans les pays en développement sont généralement plus sensibles au prix et sont essentiellement des appels d'offres forfaitaires, illustrant en cela la forte préférence des établissements financiers généralement pourvoyeurs de crédit. Bien souvent, la concurrence pour des projets dans les pays en développement dépend également de la capacité du soumissionnaire à assister le client dans l'obtention de son financement, notamment dans la recherche de solutions multi-sources accordées par des banques et agences de développement internationales et nationales. Par ailleurs, l'accès à des financements locaux nécessite souvent que le projet soit réalisé par une filiale locale ou en joint-venture avec un partenaire local.

Les Unités de Commerce et de Projet de Technip-Coflexip, situées dans 14 principaux centres régionaux dans le monde, sont en charge des activités marketing et commerciales de Technip-Coflexip. La même Unité de Commerce et de Projet sera par conséquent responsable de l'exécution de ses contrats jusqu'à réception par le client. De cette manière, les managers de zone sont responsables des opérations globales dans leur région, vis-à-vis de la direction du groupe. La structure décentralisée de Technip-Coflexip est propice au développement mondial du groupe et permet que des décisions relatives à des contrats importants soient prises par la direction générale du groupe, au-dessus de seuils spécifiques, en fonction de l'Unité de Commerce et de Projet concernée.

En raison du coût élevé et de la dispersion de la direction, nécessaire pour préparer une offre sur un contrat important, Technip-Coflexip ne répond à des projets qu'après un processus de sélection. Parmi les principaux critères de Technip-Coflexip pour définir s'il répondra ou non à un appel d'offres, on peut trouver :

- le degré de confiance de Technip-Coflexip dans les chances qu'a le projet d'aboutir pour pouvoir assurer son financement;
- les marges d'exploitation attendues;
- la compatibilité d'un projet du point de vue technologique avec les com pétences de Technip-Coflexip;
- le calendrier du projet par rapport aux engagements actuels de Technip-Coflexip;
- l'estimation de la préférence du client pour Technip-Coflexip ou pour un de ses concurrents.

Au cours des dernières années, les contrats remportés aux Etats-Unis notamment, ne remplissaient pas ces critères en raison notamment des relations durables instaurées entre les clients américains et les sociétés d'ingénierie et de construction locales, de la faiblesse des marges moyennes et d'une préférence générale du marché pour les contrats à coûts remboursables. En raison d'une politique sélective de réponse aux appels d'offres, Technip-Coflexip a atteint au cours de la période 1995-2001 un taux moyen de succès dans le monde de 25 % - 30 % dans l'attribution des appels d'offres auxquels il a participé. Technip-Coflexip considère qu'il ne peut pas prévoir avec certitude, la fréquence, le calendrier ou la situation géographique des nouvelles attributions de contrats.

Ingénierie et Management

Technip-Coflexip est principalement concurrencée par de grandes sociétés internationales, dont certaines sont plus importantes et plus intégrées que lui. Ses principaux concurrents internationaux sont notamment, des sociétés américaines telles que Kellog Brown & Root (filiale de Halliburton), Bechtel, Fluor Daniel, Jacobs, Foster Wheeler, McDermott, Parsons et Washington group, les sociétés japonaises JGC, Chiyoda et Toyo, les sociétés européennes Kvaerner, Stolt Offshore, ABB Lummus, Snamprogetti, Lurgi, Linde et Krupp Uhde et les sociétés coréennes Samsung, Hyundai et Daewoo. De plus, les sociétés d'ingénierie et de construction locales sont présentes dans les pays émergents, soit comme concurrents soit comme partenaires dans des joint-ventures et bénéficient souvent des préférences nationales. A l'avenir, ces sociétés locales pourraient acquérir une capacité et une crédibilité leur permettant de concourir au niveau international.

En raison de la consolidation du secteur offshore du pétrole et du gaz intervenue au cours des dernières années, Technip-Coflexip est en concurrence avec des acteurs moins nombreux mais également plus puissants. Aucun concurrent ne dispose toutefois en interne des capacités nécessaires pour réaliser l'ensemble des activités Upstream et Downstream de l'industrie des hydrocarbures et de la pétrochimie. Certaines sociétés d'ingénierie et de construction, dont Technip-Coflexip et Halliburton, sont plus intégrées dans l'ensemble de l'industrie que d'autres. Deux autres sociétés plus petites, telles que Bouygues Offshore et Saipem, offrent des services Upstream qui sont relativement intégrés mais ne peuvent fournir en interne des capacités Downstream ou sous-marines importantes. Technip-Coflexip estime que les préférences de la clientèle, sur le marché de l'offshore, s'orientent de plus en plus vers les sociétés intégrées capables de prendre en charge toute l'architecture d'un projet. Le segment Downstream comprend un plus grand nombre de concurrents, dont beaucoup sont relativement intégrés sur ce segment. Cette concurrence contribue ainsi à une tarification des appels d'offres plus agressive que celle pratiquée dans l'Upstream.

Plates-formes de surface. Les principaux concurrents de Technip-Coflexip sur le segment de la conception et de la construction des plates-formes de surface dans l'industrie du pétrole et du gaz offshore sont J. Ray McDermott (avec lequel Technip-Coflexip détient les droits sur la plate-forme SPAR), Halliburton, Bouygues Offshore et Kvaerner.

Services sous-marins. Les principaux concurrents de Technip-Coflexip sur le segment des projets sous-marins et des services d'inspection, de réparation et de maintenance sont notamment J. Ray McDermott, Stolt Offshore, Allseas Marine Contractors, DSND et les filiales suivantes de Halliburton Company : EMC, Brown & Root, Rockwater et Subsea International. La concurrence est intense dans l'offshore sur le segment des services d'installation, notamment en Mer du Nord.

Conception et fabrication de conduites flexibles. Selon son chiffre d'affaires 2001 pro forma, Technip-Coflexip est le leader mondial de la conception et de la fabrication de conduites flexibles destinées à des installations offshore. Ses principaux concurrents dans les domaines des systèmes de conduites et des flexibles dynamiques sont Wellstream Company, filiale de Halliburton, et NKT Cable (société détenue à 51 % par NKT Holding et à 49% par Stolt Offshore). Sur le segment des DRAPS, le principal concurrent de Technip-Coflexip est Taurus Hungarian Rubber Works. Technip-Coflexip est également en concurrence pour son activité de conduites flexibles avec les fabricants de conduites rigides en acier, notamment British Steel, Mannesmann Roehrenwerhe AG et Vallourec Industries.

Ombilicaux. Sur le marché de la fabrication d'ombilicaux, les principaux concurrents de Technip-Coflexip sont Multiflex, filiale d'Oceaneering International, Nexans et Kvaerner Energy.

Robots. Le nombre de concurrents dans le domaine des robots télécommandés et équipements robotisés sous-marins est limité. Il s'agit pour l'essentiel de Soil Machine Dynamics Ltd. et de plusieurs sociétés de taille moyenne qui produisent un petit nombre de robots télécommandés et de machine d'ensouillage. Par ailleurs, Technip-Coflexip est également confronté à la concurrence de grandes sociétés de robots télécommandés, qui construisent et remettent en état des machines pour leur propre usage.

Le segment Downstream comprend un plus grand nombre de concurrents, dont la plupart sont relativement intégrés sur ce segment. Cette concurrence contribue ainsi à une tarification des appels d'offres plus agressive que ce qui est généralement le cas dans le segment Upstream.

Technologie

Pour réaliser ses activités d'ingénierie. Technip-Coflexip détient un grand nombre de brevets, marques déposées et autres droits de propriété intellectuelle, notamment des droits de propriété intellectuelle et industrielle concédés par des tiers. Technip-Coflexip possède environ 3.000 brevets en vigueur dans plus de 30 pays, essentiellement dans les domaines de l'offshore et du développement sous-marin (conduites sous-marines, ombilicaux, robots, systèmes de flexibles, plates-formes, et équipements), de la cryogénie, du raffinage, du ciment, de l'hydrométallurgie, de la production d'éthylène et d'hydrogène. Technip-Coflexip détient un nombre limité de brevets en commun avec l'Institut Français du Pétrole et d'autres partenaires industriels. Les brevets en cours sur les aspects clés du système de pose de conduites dénommé "CSO Apache" viennent à expiration cette année, au Royaume-Uni, en Norvège, au Danemark, aux Etats-Unis, au Canada et en Australie. Technip-Coflexip estime que le large portefeuille de technologies dont il est propriétaire ou qui lui sont concédées par des tiers, constitue un atout stratégique pour remporter et conduire ses projets. Toutefois, Technip-Coflexip ne pense pas qu'un brevet, une marque, une technologie, un droit de propriété intellectuelle, pris individuellement, soit déterminant pour ses activités et ses résultats financiers.

La Recherche et le Développement sont essentiels au succès de Technip-Coflexip dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction. Les activités de Recherche et Développement sont axées sur le développement de la plate-forme TPG 3300, l'amélioration de la qualité des produits et services et le développement de nouvelles technologies de conduites flexibles et "déroulées", notamment en mer profonde (entre 1.000 et 2.000 mètres de profondeur). Les récents succès incluent notamment, la mise en place du nouveau navire de pose multifonctions dénommé "CSO Deep Blue" ainsi que de la plate-forme SPAR. Technip-Coflexip poursuit une stratégie en trois phases pour acquérir de nouvelles technologies relatives à ses opérations : acquisition interne grâce à la recherche et au développement, croissance externe par l'acquisition de sociétés spécialisées ou croissance mixte organique et externe par des alliances dans le domaine de la recherche.

Recherche et développement

Les dépenses de Recherche et Développement de Technip-Coflexip pour les exercices 2001, 2000 et 1999 se sont élevées respectivement à 18,3 millions d'euros, 7,2 millions d'euros et 10,3 millions d'euros. La plupart de ses activités de recherche et d'ingénierie sont attribuées à des projets spécifiques lorsqu'ils sont identifiables séparément et ne sont pas compris dans ces chiffres.

Les activités de Recherche et de Développement de Technip-Coflexip visent à anticiper les besoins futurs des clients et à améliorer sa compétitivité. Technip-Coflexip élabore des programmes de développement et d'ingénierie dans un certain nombre de domaines techniques avancés, liés à la production de pétrole et de gaz en mer profonde (comprenant de nouvelles plates-formes de forage et des unités de production flottantes, des systèmes de transport du pétrole brut et du gaz naturel liquide à basse température, en mer profonde). Technip-Coflexip recourt également à la Recherche et au Développement interne pour former des alliances technologiques stratégiques, destinées à faciliter le développement commercial dans ces secteurs.

Alliances technologiques

Technip-Coflexip participe à des alliances technologiques significatives dans la Branche Onshore/Downstream, notamment avec BP Chemicals dans le domaine des PTA, des polyéthylènes et polypropylènes, avec Dow Chemicals dans le domaine des fourneaux d'éthylène et avec Air Products dans le domaine des unités de production d'hydrogène. Dans la Branche Offshore, Technip-Coflexip conduit avec l'IFP des activités de recherche, notamment dans le domaine de l'offshore en mer profonde relatif à la production de pétrole et de gaz.

Acquisitions

Technip-Coflexip acquiert également des technologies importantes lorsqu'elle achète les sociétés qui les ont développées. Ainsi, en acquérant les sociétés KTI rebaptisées depuis Technip Bénélux, Technip USA et Technip KT India. Technip-Coflexip bénéficie de compétences renforcées et a acquis des technologies brevetées dans le secteur de l'éthylène. L'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA par Coflexip a permis à Technip-Coflexip d'accéder aux technologies clés pour les plates-formes offshore dénommées "SPAR".

Ressources humaines

Les ressources clés de Technip-Coflexip sont ses salariés, dont 60 % environ sont des ingénieurs spécialisés dans la conception ou des salariés spécialisés dans la gestion de projets, titulaires de diplômes universitaires. Technip-Coflexip emploie plus de 18.000 personnes, réparties dans 52 pays. Cela lui permet d'avoir la flexibilité suffisante pour s'adapter aux besoins de ses clients, en organisant ses salariés par équipes multiculturelles et mobiles. Technip-Coflexip axe ses efforts sur le renforcement de l'expertise et du savoir-faire de ses salariés. Les missions principales des Ressources Humaines sont de faciliter l'intégration des équipes de Technip-Coflexip et de Coflexip, d'accompagner la croissance des activités de Technip-Coflexip, le développement, les compétences des salariés et la mise en œuvre des synergies dans le groupe.

Motivation à travers l'actionnariat salarié

Les plans d'épargne entreprise et l'élargissement des plans de stock options ont permis aux salariés de participer au succès du groupe.

Les salariés du Groupe détenaient au 31 décembre 2001 environ 2,5% du capital de Technip-Coflexip.

En 2000, Technip-Coflexip a étendu ses plans d'épargne d'entreprise à tous les salariés travaillant dans ses neuf principaux sites dans le monde (France, Italie, Malaisie, Abu Dhabi, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Portugal et Etats-Unis). En moyenne 57 % des salariés ont souscrit à ces plans. Ces sites sont composés de salariés provenant en grande partie de sociétés acquises en 1999. L'extension de l'actionnariat salarié représente une étape clé dans le développement de Technip-Coflexip. Un nouveau plan d'options de souscription d'actions a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 24 août 2001 représentant 1 % maximum du capital social. Il sera mis en œuvre au cours du premier semestre 2002 et concernera les salariés des 16 principales implantations du Groupe. En 2000, l'assemblée générale des actionnaires de Technip-Coflexip a également autorisé son Conseil d'administration à consentir des stock options aux salariés dans l'ensemble du Groupe; 11 % des salariés en ont été bénéficiaires.

Expansion et internationalisation de son effectif

Technip-Coflexip compte aujourd'hui environ 18 000 personnes réparties dans 52 pays sur les 5 continents. Le rapprochement de Technip et Coflexip a permis de quasiment doubler les effectifs du Groupe.

Au début de l'année 1999, Technip-Coflexip a acquis les sociétés KTI et les divisions MDEU auprès du groupe Mannesmann. Ces acquisitions lui ont permis d'augmenter ses effectifs de 3.600 nouveaux salariés, de renforcer les compétences de son équipe dans l'ingénierie et la construction et d'accroître son internationalisation.

Il y a cinq ans, plus de 50 % des salariés de Technip-Coflexip étaient français. Aujourd'hui les Français représentent 18 % de l'effectif total de Technip-Coflexip. L'internationalisation des équipes qui s'amplifie permet un enrichissement des compétences dans tous les métiers, l'échange des expériences, des savoir-faires complémentaires. Elle permet de développer une plus grande proximité avec les clients et de satisfaire aux exigences en matière d'embauche de main-d'œuvre locale pour certains de ses projets qui sont financés par le biais de prêts de développement subventionnés.

Les tableaux suivants présentent le nombre moyen des salariés de Technip-Coflexip répartis en fonction de leur activité et leur zone géographique pour les trois exercices clos aux 31 décembre 1999, 2000 et 2001.

Exercice clos au 31 décembre

	2001	2000	1999
Salariés Personnel externe	14.900 3.100	8.254 1.546	8.337 1.372
TOTAL	18.000	9.800	9.709

Exercice clos au 31 décembre

	2001	2000	1999
Union européenne	10.961	6.758	7.041
Moyen orient	529	608	495
Asie/Pacifique	1.630	1.109	853
Etats-Unis	2.545	1.059	986
Afrique	154	35	20
Autres	2.181	231	314
TOTAL	18.000	9.800	9.709

Développement des compétences et du savoir-faire

Technip-Coflexip complète la formation initiale de ses salariés tout au long de leur vie professionnelle, par des formations qui leur permettent d'adapter leurs connaissances dans chaque domaine, notamment à l'évolution des technologies et au traitement des données et d'optimiser leur capacité de gérer leur travail dans des délais plus courts. Au titre des trois dernières années, la formation dispensée par Technip-Coflexip a représenté en moyenne 3 % environ des charges salariales par rapport au minimum de 0,8 % en vigueur en France. Un salarié de Technip-Coflexip sur deux dans le monde bénéficie chaque année d'une formation.

En général, un salarié travaille en moyenne 9 ans au sein de Technip-Coflexip. Son expérience contribue ainsi à renforcer le niveau d'expertise des salariés, et à assurer en même temps la cohésion et l'efficacité des performances de l'équipe dans l'exécution des contrats.

Relations avec le personnel

Au cours des dernières années, Technip-Coflexip n'a subi aucune grève significative ni arrêt de travail. Technip-Coflexip considère qu'il entretient de bonnes relations avec ses salariés et leurs représentants syndicaux. Ainsi, Technip-Coflexip a notamment développé une politique structurée comprenant diverses mesures incitatives, incluant notamment l'attribution de stock options et l'élaboration de programmes d'actionnariat salarié pour tous les salariés. Technip-Coflexip a également consacré des ressources significatives aux programmes de formation dans le monde entier. Technip-Coflexip considère que le taux de rotation de ses salariés est faible comparé à celui du secteur de l'ingénierie et de la construction pris dans son ensemble, particulièrement en ce qui concerne les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Le niveau d'adhésion des salariés de Technip-Coflexip à des syndicats varie d'un pays à l'autre et Technip-Coflexip a conclu un certain nombre d'accords collectifs. Au 31 décembre 2001, environ 18 % de ses salariés étaient situés en France. Quatre des cinq principaux syndicats français, ainsi qu'un syndicat d'entreprise, sont représentés dans les établissements situés en France. En conformité avec les réglementations applicables, la direction des sociétés du Groupe Technip-Coflexip organise régulièrement des réunions du Comité d'Entreprise avec les représentants syndicaux. En outre, la direction de Technip-Coflexip consulte régulièrement les représentants de ses employés. En Italie, environ 25 % des salariés de Technip-Coflexip appartiennent à l'une des trois organisations syndicales regroupées sous l'organisation fédératrice RSU. En Allemagne, un pourcentage comparable des salariés de la société appartiennent au syndicat IG Metall.

Installations

Les principales installations de Technip-Coflexip hors navires consistent en des bureaux répartis entre son siège social et ses unités de commerce et de production. Technip-Coflexip est propriétaire de son siège social, ainsi que des bureaux situés à Rome, en Italie, et à Lyon en France. Technip-Coflexip loue le reste de ses bureaux. Technip-Coflexip possède ou loue des chantiers de construction, des sites de production pour les activités de la Division Mer Profonde pour la production des conduites flexibles, et autres produits sous-marins. Technip-Coflexip estime que ses installations sont adaptées à ses besoins. Les propriétés, sites et équipements de Technip-Coflexip représentent au total un montant de 482,6 millions d'euros au 31 décembre 2001 dont 252,7 millions d'euros de terrains et d'immeubles.

Au 31 décembre 2001, le Groupe a accès, en propriété ou en location long terme, aux principaux biens immobiliers suivants :

Lieu	Destination	Régime juridique
Paris La Défense France	Siège social	Propriété
Paris, France	Bŭreaux	Propriété
Boulogne-Billancourt, France	Bureaux	Crédit-bail
Le Trait, France	Usine et bureaux	Propriété
Lyon, France	Bureaux	Propriété
Aix en Provence, France	Bureaux	Copropriété
Rome, Italie	Bureaux	Propriété
La Haye, Pays-Bas	Bureaux	Location
Düsseldorf, Allemagne	Bureaux	Location
Kuala Lumpur, Malaisie	Bureaux	Location
Abu Dhabi, E.A.U.	Bureaux	Location
Vitoria, Brésil	Usine et bureaux	Location / Propriété
Rio de Janeiro, Brésil	Bureaux	Propriété
Caracas, Venezuela	Bureaux	Copropriété
Saint Petersbourg, Russie	Bureaux	Location
New Dehli, Inde	Bureaux	Location
Fremantle, Australie	Usine et bureaux	Location / Propriété
Perth, Australie	Bureaux	Location
Newcastle, Angleterre	Usine DUCO et bureaux	Location / Propriété
Aberdeen, Royaume-Uni	Usine et bureaux	Propriété
Tyne & Wear, Royaume-Uni	_ Usine et bureaux	Propriété
Pori, Finlande	Terrain, usine et bureaux	Propriété
Channelview, Texas (1)	Terrain et usine	Propriété
San Dimas, Californie	Bureaux	Location
Mobile, Alabama	Terrain	Location
Houston, Texas	Bureaux	Location
Jupiter, Floride	Usine, bureaux et terrain	Location / Propriété
Amelia, Lousiane	Chantier et Bureaux	Location
York (Kirkbymoorside) Royaume-Uni	Usine et bureaux	Location

(1) Fait l'objet d'une sûreté.

Le Groupe dispose en outre de bureaux en location sur les sites suivants : Londres (Angleterre), Perth (Australie), Bombay et Calcutta (Inde), Singapour, Rio de Janeiro (Brésil), Oslo et Stavanger (Norvège), et Houston (Etats-Unis). Enfin, le Groupe dispose de terrains loués à des fins industrielles : Evanton (Ecosse) et Orkanger (Norvège).

Flotte de navires

Au 31 décembre 2001, le Groupe a des intérêts dans/ou exploite les navires suivants :

Nom	Longueur (en r	n) Capacité maximum totale de levage (en tonnes)	Système de Plongée
Flexservice 1 (1)	135	45 (3 grues)	Non
Sunrise 2000 (2)	132	120 (3 grues)	Non
CSO Deep Blue	192	400 (3 ğrues)	Non
CSO Apache	123	85 (3 grues)	Non
CSO Seawell	111	130 (2 grues)	Qui
CSO Wellservicer	111	130 (2 grues)	Qui
CSO Constructor	112	115 (3 grues)+100 (A-Frame)	Qui
CSO Orelia	119	200 (2 grues)	Oui
CSO Alliance	78	140 (3 grues)	Qui
CSO Venturer	129	225 (2 grues)	Oui
CSO Marianos	90	65 (2 grues)	Oui
M/V Kitt (3)	169	/	Non
Normand Pioneer		150 (A-Frame)	Non
M/V Dove	85,1	300	Non
Seabulk Nevada	62,8	00 (4) 45 (4)	Non
PS1	76	30 (1 grue) + 15 (1 grue)	Oui
PS2		50 (1 grue) + 30 (1 grue) + 15 (1 grue	
PS3	93	50 (1 grue) + 5 (1 grue)	Oui

- (1) Navire vendu (janvier 2001).
- (2) Ce navire fait l'objet d'une hypothèque maritime.
- (3) Navire vendu (décembre 2001).
- (4) Affrété pour une durée de 5 ans depuis 1999.

Evolution de la flotte au cours de l'exercice 2001

Dans le cadre du programme de modernisation de la flotte du groupe, l'année 2001 a été une année charnière avec d'une part, la mise en service au mois d'août 2001 du CSO Deep Blue, navire multifonctions destiné à opérer par 2500 m de fond et d'autre part, l'achèvement en avril 2001 des travaux d'augmentation des capacités d'opérations en mer profonde du CSO Constructor.

Les études sur une utilisation potentielle de la coque du MSV KITT n'ayant pas abouti à la mise au point d'une solution industrielle économique, la décision a été prise de céder la coque de ce navire. Cette opération a été réalisée en décembre 2001.

Le Flexservice 1 a été vendu en janvier 2001 pour démolition après que l'essentiel des équipements de pose ait été récupéré pour être mis à disposition d'autres navires du groupe.

Matières premières et fournisseurs

Les projets gérés par Technip-Coflexip ainsi que ses propres activités nécessitent de nombreuses matières premières, pièces et composants. Il existe de multiples fournisseurs pour l'ensemble des matières premières, pièces détachées et composants dont Technip-Coflexip a besoin et il n'a jamais subi d'interruption significative quant à cet approvisionnement.

En ce qui concerne les principales matières premières utilisées dans la fabrication des conduites flexibles, le Groupe fait appel à des fournisseurs de premier rang tel qu'Atofina, Ugine, Tréfileurope, Sandvik, Cimaf et Belgo Mineira (Groupe Bekaert), Armco et Acesita (Groupe Usinor).

Facteurs de dépendance

Technip-Coflexip accorde, projet par projet, des licenses sur la base de brevets qu'elle détient, essentiellement dans le domaine de la construction offshore et dans celui de la production d'éthylène.

L'activité pétrochimie repose sur la mise en œuvre de licences de procédés appartenant à des tiers (UOP, APCI, BASF notamment). Leur mise en œuvre s'effectue au cas par cas dans le cadre des projets et la charge des redevances est finalement répercutée par le client.

Il n'existe pour Technip-Coflexip aucune dépendance vis à vis de ses fournisseurs en raison de son processus d'achat par appel d'offre international. De la même façon, sa base de clients élargie lui évite toute dépendance vis-à-vis d'un seul client.

Assurance

Technip-Coflexip a contracté une police d'assurance spécialisée qui lui est adaptée et qui lui permet de couvrir ses risques de financement et de construction pour chaque projet, ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle multirisques pour le groupe. En outre, Technip-Coflexip maintient généralement une couverture globale couvrant ses actifs et activités à des niveaux qu'il estime adéquats. Les risques de pertes ou de dommages subis par ses produits au cours de leur installation sont globalement couverts par une assurance "tous risques chantier" qui, en général, est souscrite par le client. Technip-Coflexip étudie actuellement des solutions d'assurances complémentaires, afin de se couvrir contre les différents risques auxquels ses activités et celles de Coflexip l'exposent. Le rapprochement des activités a également eu pour effet d'amener Technip-Coflexip à intégrer la couverture d'assurance contre la responsabilité professionnelle.

Technip-Coflexip a souscrit une assurance de perte de revenues pour certains de ses navires, en plus d'une assurance de remplacement de l'ensemble de ceux-ci. Les navires sont assurés "coque et machines" et sont donc couverts en cas de perte totale et de réparations importantes, notamment, dans le cas de certaines pannes mécaniques. La couverture "perte totale" fournie par ces polices est généralement égale à la valeur

estimative du bâtiment concerné. Technip-Coflexip est également assuré contre certaines des conséquences pouvant affecter ses produits et ses services. Enfin, ses usines de fabrication du Trait, en France, de Newcastle, en Angleterre et de Vitoria, au Brésil, sont également assurées contre les pertes d'exploitation.

Technip-Coflexip ne prévoit pas de difficulté à maintenir des assurances adéquates pour couvrir ses activités. Il ne peut cependant pas garantir que sa couver ture d'assurance ou les indemnités contractuelles y afférentes seront adaptées à toutes les circonstances ou pour couvrir tous les risques, ni même qu'il pourra maintenir une couverture d'assurance adéquate à l'avenir, à des tarifs commercialement raisonnables ou à des conditions acceptables.

Questions environnementales et autres réglementations gouvernementales

Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de Technip-Coflexip peuvent périodiquement et à des degrés divers, être affectées par l'évolution des environnements politiques et législatifs nationaux et locaux en matière d'exploitation pétrolière et gazière offshore. En particulier, le contrôle des prix, la fiscalité et les autres réglementations applicables dans le domaine pétrolier et gazier, et dans celui de la protection de l'environnement, ainsi que les modifications des lois et réglementations dans ces domaines, sont susceptibles d'affecter les activités de production de pétrole et de gaz. Il est possible que ces développements aient une incidence directe ou indirecte sur les activités et la situation financière de Technip-Coflexip. Les lois ou règlements de certains pays peuvent imposer à Technip-Coflexip l'obtention de licences ou de permis afin de répondre à des appels d'offres ou afin d'exercer ses activités d'une manière générale. Certains pays peuvent soumettre l'exercice par Technip-Coflexip de ses activités sur leur territoire à la création d'une joint-venture ou à la signature de contrats d'agence ou d'autres contrats similaires ou accords avec des personnes physiques ou morales locales. Technip-Coflexip n'a pas aujourd'hui d'activités dans des pays qui imposent l'obtention d'une licence ou d'une autorisation pour répondre à des appels d'offres. Il lui est toutefois arrivé par le passé de créer des joint-ventures avec des personnes physiques ou morales locales pour répondre à des appels d'offres, mais parce qu'il l'avait jugé opportun, mais non pas parce qu'il y était contraint par la loi.

Les activités de Technip-Coflexip sont soumises à de nombreuses réglementations en matière d'environnement dans chacune des juridictions dans lesquelles il exerce ses activités. Ses activités sont soumises à des lois et réglementations locales, nationales et internationales sur l'utilisation des terrains, les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, le stockage, la détention, le transport et l'élimination de matériaux dangereux ou déchets, la remise en état des sols et des eaux de surface ou souterraines, et la protection de l'environnement. En outre, ses activités de fabrication peuvent dans certaines juridictions, être soumises à l'obtention préalable de licences, permis ou autorisations, ou à des formalités de déclarations en fonction des inconvénients de ces activités pour l'environnement.

Les activités de Technip-Coflexip impliquent l'utilisation d'une grande variété de produits et substances, dont certains sont potentiellement dangereux pour la santé et pour l'environnement. Si l'on excepte les produits liés au processus de mise en service associé à la livraison finale d'usines chimiques et de raffineries, les activités de Technip-Coflexip n'impliquent pas la fabrication ni le transport des produits dangereux. Chaque fois que cela est possible, les quantités de produits chimiques, de peintures, de mazout, de diesel, de pétrole et autres matériaux ou substances assimilés sont réduites au minimum suffisant pour répondre aux besoins opérationnels immédiats, afin de limiter les conséquences d'une éventuelle contamination accidentelle. Technip-Coflexip traite les sous-produits de fabrication ou les déchets de manière à minimiser leur impact sur l'environnement, et les élimine conformément à la réglementation applicable.

Les hydrocarbures transportés par les navires de la flotte de Technip-Coflexip sont pour l'essentiel constitués des fournitures nécessaires à l'alimentation électrique, la propulsion et le support aux machines secondaires. Tous les navires respectent les codes de l'Organisation Maritime Internationale relatifs à la prévention de la pollution, et organisent régulièrement des simulations des procédures d'urgence avec l'équipement concerné à bord. Dans la mesure du possible, Technip-Coflexip sépare les flux de déchets produits à bord en vue de leur élimination. Lorsque des matériaux ou substances sont envoyés à terre pour y être éliminés, les procédures correspondantes sont confiées à des entrepreneurs agréés/licenciés.

Les activités de Technip-Coflexip sont soumises à de nombreuses autres lois, réglementations, notamment relatives à la construction et à l'équipement de plates-formes et autres installations offshore, à la sécurité des bateaux, à la conversion et au rapatriement de devises, à l'imposition des revenus étrangers et des revenus du personnel expatrié et à l'utilisation de salariés et de fournisseurs locaux.

Les lois maritimes et les réglementations locales relatives à la plongée, l'hygiène et à la sécurité sont également applicables aux activités que Technip-Coflexip exerce dans les régions concernées. En Mer du Nord, ces règles imposent le respect d'horaires de travail et un environnement de travail spécifique pour les plongeurs, ainsi que le respect de normes concernant les procédures de plongée, l'équipement et la santé des plongeurs. Les normes en vigueur en Mer du Nord sont les plus rigoureuses au monde. En l'absence de réglementation spécifique dans d'autres régions, la division offshore se conforme aux normes fixées par l'International Marine Contractors Association et l'Organisation Maritime Internationale (OMI).

Dans plusieurs pays où il exerce ses activités, dont la Malaisie, la Chine et l'Angola, le Nigéria, le Vénézuela, Technip-Coflexip est tenue d'obtenir des autorisations, licences ou permis spécifiques. Technip-Coflexip estime qu'il respecte les réglementations environnementales et autres dispositions gouvernementales importantes qui se rapportent à ses activités.

Plusieurs sites de Technip-Coflexip sont certifiés ISO 14001 (norme applicable aux systèmes de gestion de l'environnement). Technip-Coflexip poursuit ses efforts pour obtenir la certification ISO 14001 sur l'ensemble des sites du Groupe. Tous les bateaux de la flotte offshore respectent le Code international de gestion de la sécurité (ISM, International Safety Management) de l'Organisation Maritime Internationale, et les bâtiments immatriculés à Aberdeen (à l'exception de trois navires SEAMEC : PS1, PS2 et PS3) se conforment à la Classe SEP (sécurité et protection de l'environnement) de Det Norske Veritas. Technip-Coflexip a engagé des investissements afin de limiter la quantité de matières premières utilisées dans les processus de fabrication et de transformation, ainsi que pour recycler les déchets et minimiser l'impact des rejets sur les sols, l'air ou les eaux.

Technip-Coflexip a mis en place une organisation for tement impliquée dans la gestion des risques et souhaite offrir un lieu de travail sûr à ses employés, à ses clients, ses visiteurs et aux communautés locales. En 2001, les branches Offshore et Onshore/Downstream ont chacune enregistré les meilleures performances en matière d'Hygiène et de Sécurité de l'histoire du Groupe. Cependant, Technip-Coflexip déplore l'accident mortel impliquant un véhicule survenu sur l'un de ses sites de construction et un second accident survenu sur un chantier de fabrication début 2002. Technip-Coflexip poursuit ses efforts dans le but de n'avoir à déplorer aucun accident et poursuit la mise en place de la norme OHSAS18001:1999 de gestion de l'hygiène et de la sécurité sur le lieu de travail. En 2001, Technip-Coflexip a commandé à Dupont Consulting une étude indépendante de la Branche Onshore/Downstream. Le Directoire s'est engagé à mettre en œuvre toutes les recommandations formulées dans cette étude.

Technip-Coflexip estime disposer d'assurances adaptées concernant les risques de pollution accidentelles liés à ses activités, ses produits ou à sa flotte de bateaux. Bien que le respect des différentes lois et réglementations gouvernementales n'ait pas eu, par le passé, d'impact négatif important sur sa situation financière ou sur ses résultats, il ne peut pas être garanti que les lois et réglementations n'auront pas d'impact notable sur les activités de Technip-Coflexip et sur sa situation financière.

Risques juridiques liés aux questions environnementales

Technip-Coflexip est susceptible d'engager sa responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement du fait de déversements d'hydrocarbures provenant des usines, plates-formes pétrolières, pipelines, cuves de stockages ou des installations exploités par elle-même ou par ses soustraitants, en particulier en application d'accords et de conventions nationaux et internationaux ; le Groupe estime avoir souscrit une assurance adaptée afin de limiter ses responsabilités dans ce domaine. Ses activités sont soumises aux aléas et risques habituels inhérents à la fourniture de services d'ingénierie et de construction au secteur pétrolier et de la pétrochimie, tels que le risque de défaillance des installations, d'accidents du travail, d'incendie ou d'explosion. Ces risques sont susceptibles de provoquer des dommages corporels et des pertes humaines, des interruptions d'activité, des dommages aux biens et aux équipements, des pollutions et des atteintes à l'environnement. Technip-Coflexip est susceptible de faire l'objet de plaintes ou réclamations compte tenu des risques présentés par les activités qu'il exploite. Technip-Coflexip pourrait également se voir opposer des plaintes ou réglementations liées à l'exploitation ou l'utilisation ultérieure d'installations qu'il aurait seulement conçues ou livrées. La politique de négociation de dispositions contractuelles du Groupe limitant sa responsabilité et prévoyant des mesures d'indemnisation d'une part, et de souscription d'assurances d'autre part, pourrait toutefois ne pas être totalement efficace. Dans certaines des juridictions dans lesquelles le Groupe est présent, la responsabilité environnementale et en droit du travail pourrait lui être imputée par la loi. Certains clients et sous-traitants peuvent ne pas disposer de ressources financières adéquates pour honorer leurs obligations d'indemnisation à l'égard de Technip-Coflexip. Des pertes peuvent découler de risques non couverts par les accords d'indemnisation ou les polices d'assurance contractés, ou il se pourrait qu'il ne soit plus possible de couvrir de manière adéquate certains risques dans des conditions commercialement raisonnables. Si Technip-Coflexip ne parvenait pas à se prémunir efficacement contre les risques inhérents à ses activités d'ingénierie et de construction, pour l'une de ces raisons, il pourrait être exposé à des coûts importants, et éventuellement à des pertes substantielles. La réalisation de l'un de ces risques pourrait en outre porter atteinte à sa réputation.

Technip-Coflexip exerce ses activités dans un certain nombre de juridictions dotées de législations et réglementations diverses en matière de détention, d'élimination et de rejet de produits pétroliers ou de substances dangereuses, et de protection de l'environnement. Ces lois et réglementations pourraient engager sa responsabilité en cas de remise en état de certains types de pollution, liés notamment au rejet, ou à l'émission de produits pétroliers, de substances dangereuses et de résidus de production, de raffinage ou de déchets en provenance d'installations industrielles, ainsi que d'autres actifs que le Groupe possède ou exploite, ou encore qui appartiennent ou sont exploités par ses clients ou sous-traitants. Les coûts de la remise en état peuvent s'avérer considérables, et entraîner des pertes importantes.

Technip-Coflexip pourrait être tenu responsable de rejets de produits pétroliers et de substances ou matériaux dangereux en provenance de plates-formes pétrolières offshore, de pipelines, de cuves de stockage et d'autres installations conçues, construites ou installées par lui, ou en cours de conception, de construction ou d'installation. Concernant ce type de projets, le Groupe cherche à inclure dans ses contrats des plafonds pour les dommages et intérêts environnementaux potentiels, et exige de ses clients et sous-traitants qu'ils signent des conventions de garanties dans lesquelles ils s'engagent à indemniser le Groupe à concurrence d'un montant convenu pour certains dommages environnementaux.

Faits exceptionnels et litiges

Le groupe Technip-Coflexip est occasionnellement impliqué dans des litiges dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires. Toutefois, le Groupe considère que la responsabilité pouvant résulter de telles procédures n'est pas susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, le patrimoine et les activités de la société et de ses filiales.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA:

Coflexip, à la suite de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, a notifié au cédant en application des mécanismes d'ajustement du prix d'achat prévus au contrat d'acquisition, une réclamation pour réduction du prix d'achat de 136,7 millions de US \$. Cette réclamation avant d'être finalisée doit faire l'objet d'une appréciation par un auditeur indépendant dont la nomination et l'étendu du mandat font actuellement l'objet d'un contentieux qui devrait aboutir au cours de l'année 2002. Il est attendu de ladite réclamation qu'elle vienne diminuer le prix d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA et donc l'écart d'acquisition retenu dans les comptes.

Contrat PGS/AOGT (Banff):

Un contentieux est actuellement en cours au titre de l'exécution du contrat PGS/AOGT (Banff) réalisé dans le cadre d'un accord de coopération conclu en 1996 entre la société Mc Nulty Offshore (devenue filiale de Coflexip à la suite de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA) et d'autres entreprises. Ce contentieux a fait également l'objet d'une contreréclamation de la part de PGS. Il est précisé que Coflexip a reçu, lors de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, des garanties spécifiques concernant l'issue de ces réclamations, et, en conséquence, s'estime protégé contre d'éventuels risques sur ces affaires. Dès lors, la direction de Technip-Coflexip estime que l'exposition de Coflexip sur ce litige est non matérielle et aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Autres contentieux en cours

Le 21 décembre 2001 une société française a assigné Coflexip, Coflexip Stena Offshore Limited et Coflexip Stena Offshore International devant le Tribunal de Commerce de Versailles en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait d'une prétendue violation par Coflexip de divers accords de confidentialité. Cette même société a également intenté devant les tribunaux écossais une action en contrefaçon d'un brevet portant sur la technologie du "pipe in pipe".

Technip-Coflexip considère, sur la base des éléments en sa possession, que les demandes de cette société sont infondées et que son exposition sur ces litiges est non matérielle. Aucune provision n'a donc été retenue dans les comptes.

Sous-traitance de Siemens sur le contrat Peterhead

Un contentieux est actuellement en cours entre une filiale allemande de Technip-Coflexip, Mannessmann Seiffert/Energie (MSE) et la société

Siemens concernant la révision du prix d'un contrat que les sociétés ont signé en 1998 pour un montant de 22 millions d'euros et qui porte sur la construction, pour le compte de Scottish Electric, de pipings haute pression de connexion destinés à la centrale électrique de Peterhead.

Siemens refuse en particulier de prendre en compte l'augmentation très importante des travaux (de 30 à 50%). Le Tribunal arbitral, auquel le litige est soumis, a d'ores et déjà été constitué et devrait procéder aux auditions à partir de la fin de l'année 2002.

1.2 INFORMATION RÉCENTE SUR L'ACTIVITÉ DE TECHNIP-COFLEXIP

Emission d'un emprunt obligataire convertible de type "Oceane"

Durant le mois de janvier 2002, Technip-Coflexip a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 793,5 millions d'euros. Les caractéristiques de cet emprunt figurent à la section de 2.4.1 du présent document de référence.

Contrat pour une raffinerie au Turkménistan

Au mois de janvier 2002, Technip-Coflexip s'est vu attribuer par la société nationale pétrolière et gazière du Turkménistan, Turkmenneftegas, un contrat clef en main d'un prix forfaitaire d'environ 130 millions d'euros, pour la conception et la réalisation d'une usine d'hydrotraitement de diesel, sur le site de la raffinerie de Turkmenbashi, au bord de la Mer Caspienne au Turkménistan.

Ce contrat entrera en vigueur et sera enregistré dans le backlog dès que le financement du projet sera mis en place et sécurisé grâce à un schéma de crédits multi-sources dont le montage est en cours.

Extension d'un complexe gazier en Arabie Saoudite

Au cours du mois de mars 2002, Technip-Coflexip s'est vu attribuer par Saudi Arabian Company (Saudi Aramco) un important contrat clef en main portant sur une extension du complexe gazier de Berri. Ce projet a pour objectif de traiter des quantités supplémentaires de gaz acide provenant du champ de Qatif, en cours de développement.

Le projet va permettre d'augmenter la capacité de traitement de gaz de 2,5 milliards de m³/an pour la porter à 8,71 milliards de m³/an de gaz pour utilisation industrielle, tandis que la capacité de récupération de soufre sera augmentée de 1330 tonnes/jour et portée à 3313 tonnes/jour au total. Les prestations de Technip-Coflexip incluent le management de projet, l'ingénierie de détail, la fourniture d'équipements et de matériels, la construction, la préparation au démarrage et la mise en route.

Le projet est en vigueur et devrait s'achever en novembre 2005.

Extension de l'usine de GNL du Nigéria

Technip-Coflexip a annoncé au mois de mars 2002 que Nigeria LNG Limited (NLNG) a attribué à la joint-venture formée par Technip-Coflexip, Snamprogetti, Halliburton KBR et JGC Corporation, connue sous le nom de TSKJ, un contrat portant sur l'ingénierie, la fourniture d'équipements et la construction des trains 4 et 5 de son complexe de liquéfaction de gaz naturel. Ce projet dénommé NLNGPlus, d'un montant de 1,7 milliard de US\$, est une extension des installations existantes, dont le coût d'investissement s'est lui-même élevé à 3,8 milliards de US\$. Le projet NLNGPlus sera réalisé en juillet 2005.

Renseignements de caractère général

Contrat pour un complexe géant d'ammoniac/urée en Oman

Technip-Coflexip a annoncé au mois d'avril 2002, l'attribution, dans le cadre d'une joint venture 50/50 avec Snamprogetti, par la société Oman-India Fertilizer Company (OMIFCO), d'un contrat clé en main à prix fixe d'environ 770 millions de US\$ pour la conception et la réalisation d'un complexe d'engrais en Oman.

Ce complexe comprendra deux unités d'ammoniac d'une capacité de 1750 tonnes/jour chacune, deux unités d'urée de 2350 tonnes/jour chacune ainsi que deux unités de granulation. Le complexe de Sour constituera le plus grand complexe d'engrais au monde construit en une seule étape.

Les travaux seront réalisés dans un délai de 35 mois à compter de la mise en vigueur du contrat.

Projet de fusion entre Technip-Coflexip et Isis

Technip-Coflexip et ISIS ont annoncé dans un communiqué conjoint en date du 16 avril 2002, la décision de soumettre aux assemblées générales de leurs actionnaires la fusion absorption d'ISIS par Technip-Coflexip.

Il est rappelé que Technip-Coflexip détient, à l'issue de l'offre publique sur Isis, 99,05% du capital et des droits de vote de celle-ci. Isis détient 6,9% du capital de Technip-Coflexip.

La fusion envisagée procède donc de la nécessité de mettre un terme à cette participation croisée. En outre, elle a également pour objet d'assurer une meilleure efficacité économique et financière, du fait des synergies résultant de la simplification et de la rationalisation des structures, et de la réduction des coûts de gestion administrative.

La fusion permettra aux actionnaires d'Isis d'obtenir une plus grande liquidité pour leurs titres.

La parité de fusion retenue est de 11 actions Technip-Coflexip pour 10 actions Isis. Cette parité est identique à celle qui avait été retenue pour l'offre publique décrite ci-dessus. L'augmentation de capital correspondante de Technip-Coflexip conduira à l'émission de 48.565 actions nouvelles rémunérant l'apport des seuls actionnaires minoritaires d'Isis

La participation de 6,9% que Technip-Coflexip détiendra sur elle-même à l'issue de l'opération de fusion sera annulée dans le cadre d'une réduction de capital portant sur 1.847.376 actions. A l'issue de ces opérations, le nombre d'actions Technip-Coflexip sera ramené (sur la base du nombre d'actions au 31 mars 2002 et en tenant compte de la création de 48.565 actions précitées), de 26.736.698 d'actions à 24.937.887 d'actions.

La fusion sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale d'Isis qui se tiendra le 13 juin 2002 et de celle de Technip-Coflexip qui se tiendra le 13 juin 2002 sur première convocation et le 20 juin 2002 sur deuxième convocation.

1.3 PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE TECHNIP-COFLEXIP

A l'égard d'un marché très prometteur en 2002 caractérisé par de grands développements en offshore profond, des projets de gaz et de pétrochimie au Moyen-Orient, une nouvelle vague de projets GNL dans le monde ainsi que par les spécifications raffinage 2005 en Europe et aux Etats-Unis, les perspectives du groupe Technip-Coflexip sont présentées ci-après.

Technip-Coflexip estime que son chiffre d'affaires consolidé devrait connaître une progression modérée en 2002, pour s'établir à environ 5 milliards d'euros. La marge opérationnelle avant amortissements (ratio EBITDA/

chiffre d'affaires) du nouveau Groupe devrait s'établir dans une fourchette de 10 à 12%. Technip-Coflexip devrait en outre connaître une activité de propositions à un niveau très soutenu.

Le Groupe estime être bien équipé pour tirer le meilleur parti du développement des investissements pétroliers et gaziers.

Les priorités de Technip-Coflexip, en 2002, consisteront à :

- intégrer les équipes au sein de la branche Offshore et au sein du Groupe;
- développer les synergies attendues ("global procurement", rationalisa tion des actifs, réduction des coûts);
- remporter au moins un grand contrat de développement en mer profonde en Afrique de l'Ouest;
- remporter au moins un grand contrat dans le domaine du gaz naturel liquéfié.

Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée sur la réalisation de ces objectifs. De nombreux facteurs, y compris les conditions de marché, l'évolution du prix des hydrocarbures et les facteurs concurrentiels pourront remettre en cause ces objectifs ainsi que les autres prévisions contenues dans le présent rapport.

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP ET SON CAPITAL

2.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT TECHNIP-COFLEXIP

2.1.1 Dénomination sociale, siège social

En vertu de la deuxième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 août 2001, la dénomination sociale "TECHNIP" a été remplacée le 11 octobre 2001 par "TECHNIP-COFLEXIP".

2.1.2 Forme juridique et législation applicable

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par la législation française, notamment par les dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n°67-236 du 23 mars 1967.

Le changement du mode d'administration de la société pour adopter la forme à Directoire et Conseil de surveillance a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 13 décembre 2001 à l'issue des offres publiques sur les sociétés ISIS et COFLEXIP.

2.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée le 21 avril 1958 pour une durée de 99 ans. La date d'expiration est fixée au 20 avril 2057.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

TECHNIP-COFLEXIP a pour objet en tous pays :

- les études et services d'ingénierie et la réalisation d'installations indus trielles complexes, notamment dans le domaine des hydrocarbures ainsi que dans tous secteurs industriels, notamment la chimie et les sciences de la vie;
- la conception, la fabrication, l'achat, la vente, la construction, l'assemblage et l'installation de matériaux, produits, équipements et systèmes destinés à de telles installations, notamment de supports fixes ou flottants et de conduites pour les développements des champs pétroliers en mer;
- la fourniture de tous services liés à ces produits, équipements et instal
- le développement et la mise au point de tous procédés et produits pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effec tuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale;
- le dépôt, l'acquisition, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou la vente de toutes marques de fabrique, de tous procédés de fabrication, de tous brevets et licences de brevets;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations de cette nature soit par voie de création de sociétés, d'apports des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de sous criptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement;
- la prise de participations par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières, françaises ou étrangères qu'elle qu'en soit la forme juri dique, la gestion et, le cas échéant, l'allénation de ces participations;
- généralement, toutes opérations, commerciales, financières, industrielles ou civiles, mobilières ou immobilières, accomplies pour son propre compte ou pour compte de tiers, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires, semblables ou connexes, et plus généralement toutes opérations facilitant ou concou rant à la réalisation de ces objets.

2.1.5 Registre du commerce et des sociétés – Code APE

RCS Nanterre B 589 803 261 Code APE : 741 J

2.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à TECHNIP-COFLEXIP

Au siège social : La Défense 6, 170, place Henri-Régnault 92973 Paris - La Défense

2.1.7 Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

2.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (article 33 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours si cette réserve vient à être entamée.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

2.1.9 Assemblées générales (article 29 des statuts)

Les assemblées générales sont composées de tous les actionnaires y ayant accès. Elles représentent l'universalité des actionnaires.

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Livre II du Code de commerce et par le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

Elles sont réunies au siège ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux assemblées générales, en y assistant personnellement, en y retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire, sous la condition :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la société.
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation, d'un certificat délivré par un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité de leurs actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leurs sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit par télétransmission.

Renseignements de caractère général

2.1.10 Droit de vote double (article 30 des statuts)

Depuis le 24 novembre 1995, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

2.1.11 Titres au porteur identifiable (article 9 des statuts)

TECHNIP-COFLEXIP peut à tout moment, conformément aux dispositions légales et réglementaires, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements lui permettant d'identifier les détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées, ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.1.12 Franchissement de seuils (article 12 des statuts)

Sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir directement ou indirectement 1% du capital ou des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP ou un multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 33% est tenue dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, de déclarer à TECHNIP-COFLEXIP par lettre recommandée avec avis de réception, le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital de TECHNIP-COFLEXIP qu'elle possède directement ou indirectement, seule ou de concert.

Le non-respect de déclaration des seuils statutaires donne lieu à privation des droits de vote pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être décla-rée dans les conditions exposées ci-dessus, pour toute assemblée d'action-naires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, sur demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP.

2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP

2.2.1 Conditions de modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions particulières.

2.2.2 Montant du capital social

Au 31 mars 2002, le capital de TECHNIP-COFLEXIP est fixé à 81.546.928,90 euros divisé en 26.736.698 actions. A cette même date, le nombre de droits de vote est de 26.777.517.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis - engagement d'augmentation de capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 24 août 2001 a délégué au Directoire :

- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à l'effet de rémunérer les titres apportés à une ou plusieurs offres publiques d'échange initiées par la Société, dans la limite d'un montant nominal maximum de 60.000.000 euros.
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 24.000.000 euros, avec maintien du droit préfé rentiel de souscription, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital au titre de ce tiret, du précédent tiret et du tiret suivant, ne pourra être supérieur à 84.000.000 euros, et que le montant nominal global des émissions de valeurs représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder 1.000 000.000 euros (sixième résolution bis);
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant nominal maximum de 24.000.000 euros, à imputer sur le montant maximum visé au premier tiret et dans la limite d'un montant nominal global d'émissions de valeurs représentatives de créances donnant accès au capital de la Société de 1.000.000.000 euros s'imputant sur le plafond maximum de 1.000.000.000 euros fixé au titre de l'autorisation précédente (septième résolution);
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder aux augmentations de capital social, par incorporation de réserves, bénéfices, primes, dans la limite d'un montant maximum de 24.000.000 euros, (huitième résolution).

- les pouvoirs nécessaires pour utiliser les autorisations d'augmentations de capital précitées en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001,
- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum repré sentant 1 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent, en outre, les conditions fixées par le Directoire, conformément à la loi,
- pour une durée de 38 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société, dans la limite de 1% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente résolution.

Technip-Coflexip a procédé, en janvier 2002, à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océanes) pour un montant nominal total de 793.499.990 euros. En conséquence, le montant nominal global d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société susceptible d'être mis en œuvre à ce jour, en vertu des autorisations consenties au Directoire, s'établit à 206.000.010 euros.

Pour les besoins des offres publiques d'échange sur Coflexip et sur Isis, la Société a procédé, le 11 octobre 2001, à une augmentation de capital d'un montant nominal de 32.225.455,15 euros. En conséquence, le montant nominal global d'augmentation de capital susceptible d'être mis en œuvre à ce jour s'établit à 51.774.544,85 euros, sans qu'il soit pris en compte l'émission d'actions susceptibles de provenir de la conversion d'Océanes en actions nouvelles de la Société.

Les autorisations d'émettre des actions et d'autres instruments financiers qui devraient être consenties au Directoire par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 juin 2002, sont les suivantes :

- pour une durée de 26 mois, les pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximum représentant 1% du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation, par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise ou à un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire de la Société et des entreprises françaises ou étrangères du groupe qui remplissent, en outre, les conditions fixées par le Directoire, conformément à la loi;
- pour une durée de 38 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la Société, dans la limite de 2% du capital social au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation.
- jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, les pouvoirs nécessaires pour utiliser les augmentations de capital consenties par l'assemblée générale mixte du 24 août 2001, dans ses sixième (bis), septième et huitième résolutions, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Technip-Coflexip est, en outre, appelée à autoriser l'augmentation de capital consécutive à la réalisation de la fusion entre Technip-Coflexip et lsis ainsi que la réduction de capital qui s'en suivra.

2.2.4 Autorisation de réduire le capital social

En vertu de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 juin 2000, le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP peut annuler les actions acquises au titre du programme de rachat d'actions

de la société, dans la limite de 10% de son capital par période de 24 mois. Cette autorisation est valable pendant une durée de cinq ans.

Le renouvellement de cette autorisation pour une durée de cinq ans devrait être consenti au Directoire par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 13 juin 2002.

2.2.5 Autorisation de réduire le capital social

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP en date du 13 décembre 2001 a, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorisé le Directoire, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social. L'assemblée générale a fixé à 150 euros par action le prix maximum d'achat et à 90 euros par action le prix minimum de vente. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une note d'information visée par la COB sous le n° 01-1317 en date du 16 novembre 2001. Les principales dispositions de ce programme sont résumées ci-après.

Les actions rachetées seront destinées par ordre de priorité décroissante :

- à régulariser les cours de l'action par intervention systématique en contre-tendance sur le marché;
- à procéder à l'achat et à la vente d'actions TECHNIP-COFLEXIP en fonction des situations de marché;
- à être utilisées pour toute forme d'actionnariat du personnel prévue par la loi;
- à être remises à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opé rations de croissance externe;
- à être annulées :
- à être utilisées pour toute opération entrant dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Cette autorisation est valable pour une durée maximum de dix-huit mois. Elle pourra être utilisée y compris en période d'offre publique et dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur.

2.3 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE TECHNIP-COFLEXIP

2.3.1 Répartition du capital au 31 mars 2002

Au 31 mars 2002, à la connaissance de TECHNIP-COFLEXIP, le capital et les droits de vote de la société étaient répartis comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Droits de vote
IFP	2.102.806	7,90 %	7,9 %
GAZ DE FRANCE	1.698.114	6,40 %	12,7 %
Groupe TOTALFINA ELF	1.000.100	3,70 %	6,5 %
Auto-détention / Auto-contrôle (1)	2.470.471	9,20 %	0 %
Salariés du Groupe	589.986	2,20 %	2,4 %
Public	18.875.221	70,60 %	70,5 %
TOTAL	26.736.698	100 %	100 %

⁽¹⁾ L'auto-contrôle est constitué des 1.847.376 actions TECHNIP-COFLEXIP détenues par la société ISIS dont TECHNIP-COFLEXIP détient 99,05% du capital. Cet auto-contrôle est appelé à être annulé après réalisation de la fusion prévue entre Technip-Coflexip et Isis qui sera soumise à l'approbation des assemblées extraordinaires des actionnaires de Technip-Coflexip et d'Isis réunies le 13 juin 2002 (le 20 juin 2002 sur deuxième convocation pour Technip-Coflexip).

A la connaissance de TECHNIP-COFLEXIP, il n'existe pas d'actionnaire, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société.

Les membres des organes de direction (Directoire, membres du Comité Exécutif Groupe et membres du Comité Directeur du Groupe), d'une part et les membres du Conseil de surveillance de la société, d'autre part, détenaient respectivement 38.478 actions et 34.190 actions TECHNIP-COFLEXIP, au 31 décembre 2001.

Renseignements de caractère général

2.32 Evolution de la répartition du capital et des droits de vote durant les trois dernières années

31 décembre	1	1999		2000		2001	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote	
ISIS	12,1 %	19,5 %	11,3 %	18,7 %	_ *	-	
IFP	=	=	-	-	7,87 %	7,79 %	
GAZ DE FRANCE	11,1 %	18,1 %	10,6 %	17,5 %	6,36 %	12,58 %	
Groupe TOTALFINAELF	6,4 %	7,4 %	6,2 %	10,3 %	4,68 %	8,34 %	
Auto-détention/Auto-contrôle*	2,9 %	-	3,9 %	-	9,24 %	-	
Salariés du Groupe	3,0 %	2,6 %	3,5 %	3,2 %	2,51 %	2,61 %	
Public	64,5 %	52,4 %	64,5 %	50,3 %	69,34 %	68,68 %	
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	

^{*} Au 31 décembre 2001, l'auto-contrôle est constitué des 1.847.376 actions TECHNIP-COFLEXIP détenues par la société ISIS dont TECHNIP-COFLEXIP détient 99,05% du capital.

L'évolution de la répartition du capital et des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP, entre le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 2001, a notamment été marquée par les opérations décrites ci-après.

Offres Publiques sur les sociétés COFLEXIP et ISIS

Offre publique sur la société COFLEXIP

Le 1er juillet 2001, le conseil d'administration de TECHNIP (devenue TECHNIP-COFLEXIP) a décidé de procéder à une offre publique d'échange à titre principal assortie d'une offre publique d'achat à titre subsidiaire sur les actions de la société COFLEXIP. Aux termes de cette offre, TECHNIP offrait aux actionnaires de COFLEXIP soit, à titre principal, d'échanger leurs actions COFLEXIP contre des actions TECHNIP à raison de 9 actions TECHNIP pour 8 actions COFLEXIP, soit, à titre subsidiaire, d'acquérir leurs actions COFLEXIP au prix de 193 euros par action dans la limite de 5 millions d'actions COFLEXIP. Le conseil d'administration de TECHNIP a décidé, le 25 juillet 2001, de réviser le prix de son offre sur COFLEXIP et d'augmenter le prix de l'offre publique d'achat à titre subsidiaire en le portant de 193 euros à 199 euros par action COFLEXIP, les conditions de l'offre publique d'échange à titre principal restant inchangées (9 actions TECHNIP pour 8 actions COFLEXIP). Le conseil d'administration de COFLEXIP, réuni le 25 juillet 2001, a décidé à l'unanimité de ses membres de recommander aux actionnaires de COFLEXIP d'apporter leurs titres à l'offre publique révisée de TECHNIP sur COFLEXIP.

A l'issue de l'offre sur COFLEXIP et de sa surenchère, qui se sont déroulées successivement entre le 26 juillet 2001 et le 28 septembre 2001, TECHNIP a acquis 9.892.839 actions COFLEXIP (4.892.839 par échange et 5.000.000 par achat) et détenait 18.518.256 actions COFLEXIP, soit 98,36 % du capital et 98,54 % des droits de vote de COFLEXIP, compte tenu des 3.107.227 actions détenues indirectement par la société ISIS, devenue filiale de TECHNIP.

Une description détaillée de l'offre publique sur COFLEXIP ainsi que de la surenchère relative à cette offre figurent dans les notes d'information qui ont reçu respectivement de la Commission des Opérations de Bourse les visas n° 01-982 en date du 19 juillet 2001 et n° 01-1028 en date du 7 août 2001.

Offre publique sur la société ISIS

Le 1^{er} juillet 2001, le conseil d'administration de TECHNIP (devenue TECHNIP-COFLEXIP) a décidé de procéder, concomitamment à l'offre sur COFLEXIP, à une offre publique d'échange sur les actions de la société ISIS.

Aux termes de cette offre, TECHNIP offrait aux actionnaires d'ISIS d'échanger leurs actions ISIS contre des actions TECHNIP à raison de 12 actions TECHNIP pour 11 actions ISIS. Le conseil d'administration de TECHNIP a décidé, le 25 juillet 2001, de réviser également les conditions de son offre sur ISIS et de porter le nouveau rapport d'échange à 11 actions TECHNIP pour 10 actions ISIS. Le conseil d'administration d'ISIS a décidé, dans sa séance des 1er et 2 juillet 2001, d'émettre un avis favorable relativement à l'offre initiale de TECHNIP sur ISIS et les administrateurs d'ISIS ont recommandé aux actionnaires d'ISIS d'apporter leurs titres à l'offre initiale de TECHNIP sur ISIS. Le conseil d'administration d'ISIS a décidé d'émettre à nouveau un avis favorable relativement à l'offre en surenchère de TECHNIP sur ISIS lors de sa séance du 25 juillet 2001 et a renouvelé, à cette occasion, sa recommandation aux actionnaires d'ISIS d'apporter leurs titres ISIS à l'offre en surenchère de TECHNIP.

A l'issue de cette offre et de sa surenchère qui se sont déroulées successivement entre le 26 juillet 2001 et le 28 septembre 2001, TECHNIP a acquis 4.601.170 actions ISIS représentant 99,05 % du capital et des droits de vote d'ISIS.

Une description détaillée de l'offre sur ISIS ainsi que de la surenchère relative à cette offre figurent dans les notes d'information qui ont reçu respectivement de la Commission des Opérations de Bourse les visas n°01-981 en date du 19 juillet 2001 et n°01-1027 en date du 7 août 2001.

2.3.3 Engagements de Technip-Coflexip pris lors de l'offre publique sur Coflexip

Dans le cadre de l'offre publique initiée sur les titres de la société Coflexip, Technip (devenue Technip-Coflexip) s'est engagée à l'égard des titulaires d'options Coflexip pour lesquels la période fixée par l'article 163 bis C du Code général des impôts n'était pas expirée avant la fin de la durée de l'offre et qui n'auraient pas, de ce fait, exercé leurs options pendant cette même période, à garantir, jusqu'au terme de la période d'exercice des options considérées, une faculté d'échange des actions Coflexip à provenir de l'exercice de ces options. Aux termes de cet engagement, la faculté d'échange en actions Technip-Coflexip s'effectuerait sur la base de la parité d'échange de l'offre (soit 9 actions Technip-Coflexip pour 8 actions Coflexip), ajustée des modifications éventuelles pouvant affecter le capital de Technip-Coflexip ou de Coflexip.

Au 15 avril 2002, le nombre d'options Coflexip pour lesquelles cette faculté d'échange est susceptible d'être exercée s'élevait à 505.728, chaque option donnant droit à l'achat ou à la souscription d'une action Coflexip.

2.3.4 Conventions portant sur des titres Technip-Coflexip

Aux termes d'un protocole en date du 2 juillet 2001, tel que modifié par un courrier en date du 25 juillet 2001, l'Institut Français du Pétrole (IFP) ISIS et TECHNIP (devenue TECHNIP-COFLEXIP) ont défini les modalités de leur rapprochement, ainsi que les termes des opérations de restructuration devant intervenir à l'issue des offres sur ISIS et COFLEXIP.

Ce protocole prévoyait :

- Sous la condition suspensive de la publication d'un avis de résultat positif de l'offre publique d'échange sur les actions ISIS initiée par TECHNIP, l'engagement par l'IFP de conclure avec ISIS, au plus tard dans les cinq jours de bourse suivant la publication de l'avis précité, une pro messe d'échange par l'IFP en faveur d'ISIS de 511.253 actions TECHNIP-COFLEXIP contre 1.436.622 actions COMPAGNIE GENERALE DE GEOPHYSIQUE – CGG (12,3 % du capital et 18,49 % des droits de vote) détenues par ISIS (promesse d'échange n°1).
- Sous la même condition suspensive et les mêmes délais, la conclusion d'une promesse d'échange par ISIS en faveur de l'IFP de 1.436.622 actions CGG détenues par ISIS contre 511.253 actions TECHNIP (pro messe d'échange n°2).

Suite à l'avis de résultat positif de l'offre sur ISIS publié par le CMF le 11 octobre 2001, les deux promesses réciproques visées ci-dessus ont été signées, le 7 novembre 2001, entre l'IFP et ISIS en présence de TECHNIP-COFLEXIP.

1. La promesse d'échange n° 1 sera exerçable par ISIS à tout moment pen dant une période de douze mois à compter du 11 octobre 2002. Cependant, en cas d'offre publique sur TECHNIP-COFLEXIP au cours de la période d'exercice, la promesse ne sera pas exerçable par ISIS tant que TECHNIP-COFLEXIP sera sous l'offre publique et ne pourra être exercée qu'après la clôture de l'offre publique ou, le cas échéant, des offres publiques concurrentes pour des surenchères, telles que publiées par le CMF. Dans ce cas, la période d'exercice sera automatiquement prorogée d'une durée égale à la période comprise entre la date d'ou verture de l'offre publique initiale et la date de clôture de ladite offre publique ou, le cas échéant, des offres publiques concurrentes ou des surenchères, telles que publiées par le CMF.

ISIS s'engage à exercer la présente promesse, si, pour un jour de bourse donné au cours de la période d'exercice, les conditions suivantes sont remplies :

- (1) le cours de bourse d'une action ordinaire TECHNIP-COFLEXIP est supérieur ou égal à 165,6 euros;
- et le cours de bourse d'une action ordinaire CGG est supérieur ou égal à 59 euros :
- •• et le rapport entre le cours TECHNIP-COFLEXIP et le cours CGG est compris entre 2,52 et 3,09.

En cas d'exercice, l'IFP aura le choix entre :

- livrer à ISIS les actions TECHNIP-COFLEXIP
- payer en numéraire à ISIS un montant égal à la valeur en euros des actions TECHNIP-COFLEXIP, étant précisé que le prix sera déterminé sur la base du premier cours coté des actions TECHNIP-COFLEXIP sur le Premier Marché Euronext de la Bourse de Paris.

L'IFP s'est engagé à conserver les actions TECHNIP-COFLEXIP à compter de la date de la présente promesse jusqu'à expiration de la période d'exercice, y compris en cas d'offre publique sur TECHNIP-COFLEXIP.

2. Sous réserve qu'ISIS n'ait pas préalablement levé la promesse d'échange n°1, la promesse d'échange n°2 sera exerçable par l'IFP à tout moment pendant une période de douze mois à compter du 11 octobre 2003. Les conditions de levée et de réalisation de cette promesse sont iden tiques à celles définies dans la promesse n°1. ISIS et l'IFP ont pris des engagements identiques à ceux définis dans la promesse n°1.

En application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, les deux promesses d'échange ont été transmises au Conseil des marchés financiers qui en a publié le contenu dans une décision n° 201C1383 en date du 21 novembre 2001.

Renseignements de caractère général

2.3.5 Evolution du capital

Date de réalisation de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises / annulées	Montant nominal de l'augmentation/ réduction de capital	Prime globale d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumilé d'actions	Valeur nominale des actions
13/02/95	Levées d'options au 08/12/94	22.250	445.000 FF	-	314.344.100 FF	15.717.205	20 FF
08/02/96	Levées d'options sur les plans 1990 et 1993	160.500	3.210.000 FF	-	317.554.100 FF	15.877.705	20 FF
30/04/96	Levées d'options sur les plans 1993	10.500	210.000 FF	-	317.764.100 FF	15.888.205	20 FF
05/07/96	Augmentation de capital réservée aux salariés	131.534	2.630.680 FF	44.953.060 FF	320.394.780 FF	16.019.739	20 FF
13/02/97	Levées d'options sur le plan 1993	250.585	5.011.700 FF	-	325.406.480 FF	16.270.324	20 FF
30/06/97	Augmentation de capital réservée aux salariés	115.665	2.313.300 FF	53.057.849 FF	327.719.780 FF	16.385.989	20 FF
12/02/98	Levées d'options sur les plans 1993, 1994 et 1995	146.560	2.931.200 FF	-	330.650.980 FF	16.532.549	20 FF
24/07/98	Augmentation de capital réservée aux salariés	93.136	1.862.720 FF	53.143.402 FF	332.513.700 FF	16.625.685	20 FF
31/12/98	Réduction de capital (annulation d'actions après levées d'options sur 1998)	977.876	19.557.520 FF	-	312.956.180 FF	15.647.809	20 FF
31/12/98	Levées d'options sur les plans 1994, 1995 et 1996	87.150	1.743.000 FF	-	314.699.180 FF	15.734.959	20 FF
15/02/99	Levées d'options sur les plans 1994, 1995 et 1996	41.040	820.800 FF	-	315.519.980 FF	15.775.999	20 FF
15/06/99	Augmentation de capital réservée aux salariés	96.675	1.933.500 FF	39.805.931 FF	317.453.480 FF	15.872.674	20 FF
17/12/99	Levées d'options	82.550	1.651.000 FF	-	319.104.480 FF	15.955.224	20 FF
17/12/99	Réduction de capital (annulation d'actions après levées d'options sur 1998)	238.277	4.765.540 FF	-	314.338.940 FF	15.716.947	20 FF
10/02/00	Levées d'options sur les plans 1995, 1996 et 1997	41.590	831.800 FF	-	315.170.740 FF	15.758.537	20 FF
01/09/00	Augmentation de capital réservée aux salariés	126.928	2.538.560 FF	81.503.388 FF	317.709.300 FF	15.885.465	20 FF
08/02/01	Levées d'options sur les plans 1995, 1996 et 1997	143.840	2.876.800 FF	-	320.586.100 FF	16.029.305	20 FF
27/04/01	Conversion du capital en euros, par prélèvement sur les réserves facultatives	-	-	-	48.889.380 €	16.029.305	3,05 €
31/05/01	Levées d'options sur les plans 1996-1997	22.400	68.320 €	-	48.957.700,25 €	16.051.705	3,05 €
11/10/01	Levées d'options sur les plans 1996-1997	38.200	116.510 €	-	49.074.210,25 €	16.089.905	3,05 €
11/10/01	Augmentations de capital à l'effet de rémunérer les apporteurs des titres lsis et Coflexip aux offres publiques d'échange	10.565.723	32.225.455,15 €	1.531.395.891,62 €	81.299.665,40 €	26.655.628	3,05 €
31/12/01	Levée d'options	57.820	176.351 €	-	81.476.016,40 €	26.713.448	
21/03/02	Levée d'options	23.250	70.912,50 €	-	81.546.928,90 €	26.736.698	3,05 €

2.4 TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE TECHNIP-COFLEXIP

2.4.1 Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP (OCEANES)

Montant de l'émission : 793.499.990 euros
Nombre d'obligations : 4.667.647

Montant nominal de chaque obligation : 170 euros
Jouissance : 30 janvier 2002

Durée : 4 ans et 336 jours

Intérêt : 1 %

Taux de rendement actuariel brut : 3,25 % à la date de règlement

Prix d'émission : 100,00%
Prix de remboursement à maturité : 111,81%

Option d'amortissement anticipé au gré de l'émetteur : Exerçable à partir du 1^{er} janvier 2005 au prix de remboursement anticipé si le cours de l'action excède

120 % de ce prix de remboursement anticipé

Conversion et/ou échange des obligations en actions : A tout moment, à compter du 40 ime jour suivant le 30 janvier 2002 et jusqu'au 7 ime jour précédant la date

de remboursement, au gré des porteurs, à raison d'une action nouvelle et/ou existante TECHNIP-COFLEXIP pour une obligation sous réserve des ajustements prévus en cas d'opérations financières.

Maturité : 1st janvier 2007 Nombre d'obligations en circulation au 31/03/2002 : 4.667.647

Une description détaillée des OCEANES TECHNIP-COFLEXIP figure dans le prospectus définitif visé par la Commission des Opérations de Bourse, le 22 janvier 2002, sous le n° 02-047.

2.4.2 Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Le tableau suivant présente l'ensemble des informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions et aux plans d'achat d'actions en vigueur au 31 mars 2002 :

	Plan 1999/2001 (2time tranche 2000) Options de souscription	Plan 1996/1998 (tranche 1998) Options d'achat	Plan 1999/2001 (1ere tranche 1999) Options d'achat	Plan 1999/2001 (2 ^{ime} tranche 2000) Options d'achat
Date de l'assemblée	28 avr. 00	30 avr. 98	30 avr.99	28 avr. 00
Date du Conseil d'administration	14 déc. 00	30 avr. 98	30 avr. 99	14 déc. 00
Nombre d'options autorisées (2)	1% du capital	1 % du capital	2 % du capital	1 % du capital
Nombre d'options attribuées	493.028(1)	138.711	315.520	139.576(1)
Nombre total d'actions pouvant être souscrites / achetées (3):	484.628	131.011	301.420	139.576
Dont : Nombre d'actions pouvant être souscrites/achetées par les dirigeants	120.800(1)	40.500	94.700	120.800(1)
Dont : Nombre de dirigeants concernés	17	14	16	17
Point de départ d'exercice des options (4)	15 déc. 03	1er mai 01	1er mai 02	15 déc. 03
Date d'expiration (5) (6)	14 déc. 08	30 avr. 03	30 avr. 04	14 déc. 08
Prix de souscription/d'achat par action	143,24 €	106,92 €	95,94 €	143,24 €
Nombre d'actions souscrites/achetées au 31/03/02	0	26.511	23.000	0
Solde des actions qui pourraient être souscrites/achetées au 31/03/02	484.628	104.500	278.420	139.576
Nombre de bénéficiaires par tranche	1.100(7)	160	250	1.100(7)

⁽ii) Les options consenties dans le cadre de ce plan 1999-2001, tranche 2000, portent sur un nombre maximum de 632.604 actions. Le Règlement du Plan de cette tranche prévoit que les options attribuées seront par priorité des options d'achat à hauteur de 139.576 options. Par conséquent, les premiers exercices d'options correspondront à la cession de 139.576 actions détenues en portefeuille par la société. Puis les 493.028 options restantes seront considérées comme des options de souscription d'actions.

De nombre d'options a été autorisé en pourcentage du capital social de la société au jour de la mise en œuvre de cette autorisation par le Conseil d'administration.

⁽³⁾ Le nombre d'actions pouvant être souscrites et/ou achetées est inférieur au nombre d'options attribuées car des salariés bénéficiaires d'options ont quitté la société entre-temps.

⁽⁴⁾ Les options pour chaque tranche ont des dates de départ d'exercice différentes. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ des options émises dans le cadre de la tranche concernée.

[©] Les options pour chaque tranche ont des dates d'expiration variables. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options émises dans le cadre de la tranche concernée.

⁽⁰⁾ Tous les plans contiennent des restrictions limitant l'exercice des options si le salarié ou le dirigeant cesse de travailler pour la société. Les bénéficiaires des options ne peuvent exercer leurs options dès leur attribution. Les options ne pourront être exercées par leurs bénéficiaires qu'à l'expiration d'une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options pendant une durée de 5 ans ou 8 ans à partir de cette attribution.

⁽⁷⁾ Ce nombre inclut les bénéficiaires des options de souscription et d'achat d'actions sur la tranche 2000 du Plan 1999-2001

Renseignements de caractère général

2.5 SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

2.5.1 Contrat d'intéressement et de participation

2.5.1.1 TECHNIP-COFLEXIP

Un accord d'intéressement a été conclu, le 12 juillet 2000, chez TECHNIP, devenue TECHNIP-COFLEXIP.

Le tableau ci-dessous présente les montants de l'intéressement versé dans le cadre de cet accord.

Exercice	2000	2001
Intéressement	60,6	111,4
(en milliers d'euros)		

2.5.1.2 TECHNIP FRANCE

Intéressement

Cinq accords triennaux d'intéressement ont été signés depuis le 16 mars 1988.

Un nouvel accord pour les exercices 1999, 2000 et 2001 a été signé le 21 juin 1999.

Le tableau, ci-dessous, présente les montants de l'intéressement versés dans le cadre des accords au cours des quatre derniers exercices :

Exercice	1998	1999	2000	2001
Intéressement (en milliers d'euros)	1.796	1.169	580	1.386

Participation

Un accord de participation a été signé, chaque année, depuis le 12 mars 1993.

Le dernier accord a été signé en juin 2001.

Le tableau, ci-dessous, présente le montant de participation distribué au cours des quatre derniers exercices :

Exercice	1998	1999	2000	2001
Participation (en milliers d'euros)	5.095	2.403	4.897	4.784

2.5.1.3 COFLEXIP

Intéressement

Aucun intéressement n'a été versé à ce jour. L'intéressement 2001 a fait l'objet d'une provision incluse dans la Prime de Résultat Groupe au titre de l'exercice 2001 (voir ci-dessous).

Participation

Un nouvel accord de participation a été signé, le 29 mars 2000, chez COFLEXIP.

Le tableau, ci-dessous, présente le montant de participation calculé au titre des cinq derniers exercices et distribué par COFLEXIP :

Exercice	1997	1998	1999	2000	2001
Participation (en milliers d'euros)	2.655	1.224	1.685	1.278	924

Prime de Résultat Groupe

Une prime de Résultat Groupe a été instituée au sein de COFLEXIP au cours de l'exercice 1997. Cette prime est calculée pour partie sur les résultats du groupe COFLEXIP et pour partie sur les résultats de chaque unité opérationnelle par rapport à des objectifs fixés annuellement.

Sur la base des résultats de COFLEXIP, la Prime de Résultat Groupe a été distribuée au titre des exercices 1998 à 2000 à l'ensemble du personnel du groupe COFLEXIP.

Plus de 10 % de la masse salariale de COFLEXIP ont ainsi été consacrés à la Prime de Résultat Groupe au titre de 1997, 1998, 1999 et 2000. Le montant attribué au titre de la Prime de Résultat Groupe pour l'exercice 2001est provisionné à hauteur de 5.200 milliers d'euros.

2.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux du groupe TECHNIP-COFLEXIP et options levées par ces derniers

2.5.2.1 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties durant l'exercice 2001 aux dix premiers salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP n'a été attribuée au cours de l'exercice 2001. Les dix premiers salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux n'ont, en outre, reçu aucune option de souscription ou d'achat d'actions consentie par des sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

2.5.2.2 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP exercées durant l'exercice 2001 par les dix salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

Le tableau figurant ci-dessous présente les informations relatives au nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP exercées durant l'exercice 2001 par les dix salariés de TECHNIP-COFLEXIP non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

	Plan 1996/1998 (tranche 1996) Options de souscription	Plan 1996/1998 (tranche 1997) Options de souscription
Prix de souscription/exercice par action	61,77 €	86,74 €
Nombre d'actions souscrites/achetées durant l'exercice 2001	2.500	27.500

Les dix premiers salariés de TECHNIP-COFLEXIP non mandataires sociaux ne détenaient au cours de l'exercice 2001 aucune option de souscription ou d'achat d'actions en provenance de sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

2.6 MARCHÉ DES TITRES DE TECHNIP-COFLEXIP

2.6.1 Places de cotation

L'action TECHNIP-COFLEXIP est cotée sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. (Code Euroclear France : 13 170).

Les actions de la société sont admises au Système de Règlement Différé (SRD). Depuis le 1er octobre 2001, les actions TECHNIP-COFLEXIP font, en outre, partie de l'indice Euronext 100.

Depuis le 19 octobre 2001, les actions TECHNIP-COFLEXIP sont également cotées au New York Stock Exchange (NYSE) aux Etats-Unis d'Amérique sous la forme d'American Depositary Receipts. Quatre ADR TECHNIP-COFLEXIP représentent une action TECHNIP-COFLEXIP.

2.6.2 Transactions et évolution du cours de l'action et des ADR TECHNIP-COFLEXIP

Les deux tableaux suivants retracent les évolutions du cours et le volume des transactions de l'action TECHNIP-COFLEXIP sur le Premier Marché d'Euronext Paris depuis novembre 2000 et des *American Depositary Receipt* (ADR) sur le NYSE, depuis le 19 octobre 2001, date de leur cotation à New-York.

Transactions et évolution sur 18 mois des cours de l'action TECHNIP-COFLEXIP à la Bourse de Paris

	Cours ext Plus haut	rêmes(€) Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M €)
2000				
Novembre	159,90	132,60	690.482	102,84
Décembre	154,60	126,00	814.725	109,47
2001				
Janvier	156,60	133,00	672.782	97,44
Février	160,00	146,20	1.025.352	159,89
Mars	168,00	132,00	1.205.179	185,86
Avril	185,00	154,50	844.701	141,99
Mai	187,00	164,20	1.009.749	179,49
Juin	185,70	141,70	1.069.228	182,04
Juillet	158,00	130,80	4.505.207	653,09
Août	164,90	151,20	2.069.324	327,55
Septembre	167,30	95,90	2.611.953	350,19
Octobre	148,00	123,60	2.240.571	300,73
Novembre	140,00	120,00	2.701.901	357,17
Décembre	150,30	128,70	1.504.895	205,80
2002				
Janvier	153,50	131,50	4.324.730	598,14
Février	147,60	131,60	2.175.988	300,85
Mars	158,90	144,50	2.193.443	337,61
Avril	162,90	152,30	1.974.483	312,30
Source : Bloomberg				

Transactions et évolution des cours des American Depositary Receipt (ADR) TECHNIP-COFLEXIP sur le NYSE

	Cours ext Plus haut	trêmes(€) Plus bas	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (M €)
2001				
Octobre (à partir du 21 inclus)	31,45	28,40	360.500	10,65
Novembre	30,90	27,90	666.400	19,61
Décembre	33,65	28,60	592.400	18,57
2002				
Janvier	34,24	29,10	601.800	19,22
Février	31,77	29,00	145.400	4,2
Mars	35,20	31,45	485.000	16,27
Avril	36,30	34,00	141.700	4,96
Source : Bloomberg				

2.6.3 Transactions et évolution du cours des obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes TECHNIP-COFLEXIP

Les OCEANESTECHNIP-COFLEXIP sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris (Code Euroclear 18 823).

Transactions des OCEANES 1% Janvier 02/07

	Cours le plus haut (€)	Cours de clôture (€)	Cours le plus bas (€)	Océanes échangées	Capitaux échangés (€)
2002					
Janvier (à partir du 30 inclus)	177,00	176,50	176,50	130	0,02
Février	179,60	174,40	173,00	10.583	1,85
Mars	185,50	182,95	178,50	7.030	1,28
Avril	203,60	183,73	169,00	18.138	3,31
Source : Fininfo					

Les informations ci-dessus ne reflètent qu'une partie des transactions concernant les Océanes. En effet, bien que les Océanes soient cotées sur le premier marché d'Euronext Paris, la plupart de ces titres font l'objet de transactions de gré à gré, transactions pour lesquelles les informations relatives aux rubriques figurant dans le tableau ci-dessus ne sont pas disponibles.

2.7 DIVIDENDES

Le dividende unitaire mis en distribution par TECHNIP-COFLEXIP au titre des exercices 1996-2000 a été le suivant :

	Distribution (en millions d'euros)	Nombre d'actions au 31/12	Dividende net (en euros)	Avoir fiscal par action (en euros)	Revenu global par action (en euros)
2001	86,1	26.713.448	3,30	1,65	4,95
2000	50,9	16.029.305	3,30	1,65	4,95
1999	45,9	15.758.537	3,00	1,50	4,50
1998	37,8	15.775.999	2,45	1,23	3,68
1997	36,2	16.532.549	2,21	1,11	3,32
1996	26,0	16.270.324	1,60	0,80	2,40

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

III. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

3.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale mixte des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP du 13 décembre 2001 a changé le mode d'administration de la société pour adopter la forme à Directoire et Conseil de surveillance. En conséquence, cette même assemblée a nommé 12 membres du Conseil de surveillance pour une durée de quatre ans venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil de surveillance réuni le même jour que l'assemblée a nommé le Président et le Vice-Président du Conseil de surveillance et a nommé les cinq membres du Directoire et le Président du Directoire.

Organes d'administration, de direction et de surveillance

3.1.1 Directoire et comités

Le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP est actuellement composé de quatre membres nommés par le Conseil de surveillance du 13 décembre 2001, pour une durée de quatre ans, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Leur mandat est renouvelable.

Date d'entrée en fonctions au sein de la société	Nom (Age)	Fonctions occupées au sein de la société	Autres mandats
2001	Daniel Valot (57)	Président du Directoire	Chairman de Technip Far East - Chairman de Technip Americas Corp., • Président du Conseil de surveillance de Technip Germany • Président du Conseil d'administration de Technip Italy • Représentant permanent de Technip-Coflexip au sein de Technip France • Administrateur de Coflexip • Administrateur de Compagnie Générale de Géophysique • Administrateur de Petrofina • Administrateur de l'IFP
2001	Thomas Ehret (50)	Vice-Président du Directoire, Directeur Général Branche Offshore	Administrateur de Coflexip, de Coflexip Offshore Norge Inc., de Coflexip Stena Offshore (Nigeria) Ltd, de Coflexip Stena Offshore Asia Pacific Pty Ltd, de Coflexip Stena Offshore Contracting BV, de Coflexip Stena Offshore Holdings Ltd, de Coflexip Stena Offshore Inc., de Coflexip stena Offshore Pty Ltd, de Coflexip UK Stena Offshore Holdings Ltd, de Perry Slingsby Systems Inc. • Président de Coflexip Stena Offshore International • Membre du Supervisory Board de Coflexip Stena Offshore NV • Chairman de CSO Aker Maritime Inc.
2001	Daniel Burlin (59)	Membre du Directoire, Directeur Général Branche Onshore-Downstream,	Administrateur de Coflexip, d'Isis, de Technip Eurocash GEIE, de Technip France, de Promotora Dhinesa, de Inversiones 3959, de Technip Americas Corp., de Technip C.I.S., de Technip Italy, de Technip UK Ltd, de Technip Upstream Houston, de Technip USA Corp., de T.P.L. • Représentant de Technip-Coflexip au conseil de Technip TPS • Gérant de TTIL SNC • Chairman de Technip Holding Benelux BV, Président de COFRI, de Abay Engineering, de Technip Capital, de Inversiones Dinsa, de Technip International, de Technip Overseas.
2001	Jean Deseilligny (58)	Membre du Directoire, Directeur Général Commerce et Projets Onshore	Gérant de Consorcio Contrina SNC • General Manager de Technip Middle East FZC • Chairman de Technip Upstream Houston, de Technip Geoproduction (M), de Technip Geoproduction Norge • Vice-Chairman de Technip Americas Corp., Administrateur de Coflexip, de DIT-Harris, de Technip Italy, de Technip KT India, de Technip Overseas, de Technip Saudi Arabia Ltd, de TPG (UK) Ltd, de Technip Geoproduction Nigeria Ltd • Représentant de Technip-Coflexip au conseil de Techswims, de Technip-Coflexip au conseil de TSKJ-Serviços de Engenharia Lda.

Comité Exécutif Groupe (COMEX Groupe)

Le Comité Exécutif Groupe a pour rôle d'assister le Directoire dans ses décisions. Il est composé des 13 membres suivants :

- D. Valot :
- T. Ehret ;
- D. Burlin ;
- J. Deseilligny;
- X. Jacob ;
- S. Alev
- D. Cassie
- A. Decressac ;
- S. Eggen ;
- N. Greco
- D. Henri :
- L. Pari;
- K. Wood.

Patrick Picard assure le secrétariat du Comité Exécutif Groupe.

Organe de direction et d'échange d'informations au niveau des principaux responsables du Groupe, le Comité Exécutif Groupe se réunit une fois par mois et prépare les décisions du Directoire.

Le COMEX Groupe est également appelé à délibérer sur des sujets d'intérêt commun et en particulier des questions de coordination entre les différentes "Business Units" du Groupe. Il est appelé à délibérer notamment sur les sujets suivants :

- acquisitions et cessions d'actifs ou de sociétés;
- programmes stratégiques pluriannuels;
- budgets commerciaux et budgets d'investissements;
- désignations des principaux responsables opérationnels et fonctionnels;
- décisions majeures concernant la préparation et le suivi des contrats "Niveau COMEX";
- décisions d'engagement d'actions en justice;
- politiques de rémunération et d'incentives dans le Groupe ;
- programmes d'options de souscription et/ou d'achat d'action et d'actionnariat salarié.

Comité Directeur du Groupe (CODIR)

Le Comité Directeur du Groupe constitue une extension du COMEX Groupe et a pour objet de faire circuler l'information sur les affaires en cours, notamment en matière de business development.

Il est composé des 16 membres suivants :

- D. Valot :
- T. Ehret
- D. Burlin ;
- J. Deseilligny;
- S. Alev
- D. Cassie
- E. Delormel :
- B. di Tullio
- S. Eggen ;
- N. Greco
- B. de Lesquen
- D. ue Lesquei
- J-N. Méary ;
- L. Pari
- L. Pope
- N. Uccelletti ;
- K. Wood.

Jean-François Hédiard assure le secrétariat du Comité Directeur du Groupe.

CICCIC (Comité International de Coordination des Centres d'Ingénierie et de Construction)

Le mandat du CICCIC est de faciliter l'échange d'informations, l'homogénéisation des méthodes et la coopération technique au sein des différents centres d'ingénierie du Groupe. Il joue aussi le rôle de forum d'information sur la charge de travail en heures des différents centres mettant ainsi en place les bases de l'harmonisation de la charge de travail du Groupe.

Son dernier objectif est d'améliorer la capacité du Groupe à réduire le coût global d'exécution des contrats, à court, à moyen et à long terme, sans perdre de vue les objectifs HSE (Health, Security and Environment) et qualité ainsi que les exigences du planning.

Le CICCIC est composé de tous les membres du COMEX et d'un représentant pour la plupart des centres d'ingénierie du Groupe.

CIMP (Comité International de Management de Projets)

Placé sous la co-présidence de X. Jacob et de D. Jenssen. Le CIMP a été créé le 17 octobre 2001. Il est destiné à raffiner et à diffuser, dans le Groupe, la "doctrine" Groupe en matière de management de projets.

Depuis le 13 décembre 2001, jusqu'à la fin de l'exercice 2001, le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP s'est tenu 1 fois. Il est précisé que le Conseil d'administration de TECHNIP-COFLEXIP s'est réuni 9 fois à compter du début de l'exercice 2001 jusqu'au 13 décembre 2001.

3.1.2 Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP est composé des douze membres suivants :

Date d'entrée en fonctions au sein de la société	Nom (Age)	Fonctions occupées au sein de la société	Autres mandats
2001	Pierre-Marie Valentin (64)	Président du Conseil de surveillance	Néant
2001	Michel Levêque (68)	Vice-Président du Conseil de surveillance	Néant
2001	Roger Cairns (58)	Membre du Conseil de surveillance	Néant
2001	Miguel Caparros (57)	Membre du Conseil de surveillance	Néant
2001	Jean-Pierre Capron (58)	Membre du Conseil de surveillance	Président du Directoire de la Compagnie Fives-Lille • Président-Directeur Général de D.M.S., F.C.B., et F.C.B. Ciment • Président du Conseil d'Administration de Stein Atkinson Stordy Ltd • Administrateur de Le Carbone Lorraine, Coparex International, Nordon, Nordon Industries, Pierre Guerin SA, EGCI Pillard.
2001	Jacques Deyirmendjian (57)	Membre du Conseil de surveillance	Directeur général délégué de Gaz de France • Administrateur de Cofatec, de Cogac, de GSO, de GDF International, de Gaz Inter • Président de AFG (Association), Vice-Président du Conseil de Surveillance de F.R.A. GAZ.
2001	Jean-Pierre Lamoure (52)	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de l'Institut Français du Pétrole, de Lapeyre et de filiales du Groupe Soletanche • Président du Conseil d'administration de Soletanche SA, de Soletanche-Bachy • Président du Conseil de surveillance de Atlantic SFDT SA, Membre du Directoire SEDECO SA • Administrateur et Vice-Président de la Fédération Nationale des Travaux publics.
2001	Claude Mandil (60)	Membre du Conseil de surveillance	Président de l'Institut Français du Pétrole.
2001	Roger Milgrim (64)	Membre du Conseil de surveillance	Néant
2001	Rolf-Erik Rolfsen (61)	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de HAG AS (France).
2001	Pierre Vaillaud (66)	Membre du Conseil de surveillance	Administrateur de TotalFinaElf, de Egis, et membre du Conseil de surveillance d'Oddo Pinatton,
2001	Bruno Weymuller (53)	Membre du Conseil de surveillance	Directeur Général Stratégie TotalFinaElf. Administrateur d'Elf Aquitaine, de Sanofi Synthélabo.

Le Conseil de Surveillance de TECHNIP-COFLEXIP s'est tenu 1 fois au cours de l'exercice 2001.

Organes d'administration, de direction et de surveillance

3.1.3 Commissions constituées par le Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP

Le Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP a mis en place trois commissions : une Commission d'Audit, une Commission Stratégique et une Commission des Rémunérations et des Nominations. La composition de chacune de ces commissions et les missions qui leur sont dévolues sont décrites ci-après.

Commission d'Audit

La Commission d'Audit est composée des quatre membres suivants, désignés pour une période de deux ans : Pierre-Marie Valentin, Président, Miguel Caparros, Roger Milgrim et Bruno Weymuller. La Commission d'Audit est principalement chargée d'examiner :

- l'organisation et l'efficacité des principaux systèmes de contrôle interne ;
- les rapports d'audit externe et leurs implications au travers notamment du suivi par la Société de leurs conclusions et de leurs recommandations;
- les états financiers présentés au Conseil de surveillance en liaison avec la direction financière de la Société;
- l'information financière sur le Groupe destinée à l'extérieur ;
- la charte de la Commission d'Audit en tenant compte des éventuelles modifications relatives à la législation applicable.

La Commission d'Audit rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance sous forme de rapport. Il est précisé que la Commission d'Audit a procédé à l'examen des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 qui seront présentés au Conseil de surveillance.

Commission Stratégique

La Commission Stratégique est composée des sept membres suivants, désignés pour une période de deux ans : Pierre-Marie Valentin, Président, Roger Cairns, Jean-Pierre Capron, Jacques Deyirmendjian, Jean-Pierre Lamoure, Claude Mandil et Pierre Vaillaud. La Commission Stratégique est consultée par le Conseil de surveillance dans les domaines suivants :

- l'examen de la stratégie globale du Groupe proposée par le Président du Directoire:
- l'examen du budget annuel d'investissement du Groupe;
- l'examen de toute opération majeure d'acquisition (ainsi que des inves tissements associés) ou de cession d'actifs;
- l'examen de toute transaction hors normes présentée par le Président du Directoire et susceptible de faire courir au Groupe des risques de grande ampleur.

La Commission Stratégique rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance sous forme de rapport.

Commission des Rémunérations et des Nominations

La Commission des Rémunérations et des Nominations est composée des cinq membres suivants désignés pour une période de deux ans : Jean-Pierre Capron, Président, Michel Lévêque, Rolf Erik Rolfsen, Pierre Vaillaud et Bruno Weymuller. La Commission des Rémunérations et des Nominations est consultée dans les domaines suivants :

- le montant et la structure de la rémunération du Président du Conseil de surveillance, du Président du Directoire et des membres du Directoire ainsi que leur révision;
- la politique de rémunération développée par la Société notamment les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions et les plans d'actionnariat salarié :
- le montant et la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance;
- la recherche, l'examen et la proposition des candidatures aux postes de membre du Conseil de surveillance ou du Directoire à pourvoir dans le cadre de cooptation, de nomination ou de renouvellement de mandats

La Commission des Rémunérations et des Nominations rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance sous forme de rapport.

3.2 INTÉRÊTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

3.2.1 Rémunérations des membres du Conseil d'administration à partir du début de l'exercice 2001 jusqu'au 13 décembre 2001

Le tableau ci-dessous indique le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par TECHNIP-COFLEXIP, ainsi que par les sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP, aux administrateurs de TECHNIP-COFLEXIP, à compter du début de l'exercice 2001 jusqu'au 13 décembre 2001, date de la transformation de TECHNIP-COFLEXIP en société à Directoire et Conseil de surveillance.

Membres du Conseil d'Administration	Montants bruts en €
Daniel Valot	713.330
Gaz de France représenté par Jacques Deyirmendjian	13.720
SIS représenté par Claude Mandil	13.720
Pierre Vaillaud	13.720
Olivier Barbaroux	13.720
Philippe Jeunet	13.720
Miguel Caparros	13.720
lean-Pierre Lamoure	13.720
Bruno Weymuller	13.720
Christophe de Margerie	13.720
Charles Prévot	13.720

A l'exception de M. Valot, les administrateurs de TECHNIP-COFLEXIP, dans le cadre de leur mandat d'administrateurs, n'ont reçu, de TECHNIP-COFLEXIP, au cours de l'exercice 2001, aucune autre rémunération que les jetons de présence.

Les membres du Conseil d'administration n'ont reçu, en outre, aucune rémunération ou avantages de toute nature en provenance des sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

3.2.2 Rémunérations des membres du Conseil de surveillance et du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP au cours de l'exercice 2001.

3.2.2.1 Rémunérations des membres du Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP à compter du 13 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2001

Les membres du Conseil de surveillance de TECHNIP-COFLEXIP n'ont reçu, au cours de l'exercice 2001, aucune rémunération ou avantages de toute nature, au titre de leur mandat, de la part de TECHNIP-COFLEXIP ainsi que des sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP.

3.2.2.2 Rémunérations des membres du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP à compter du 13 décembre 2001 jusqu'au 31 décembre 2001

Le tableau ci-dessous indique le montant de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par TECHNIP-COFLEXIP ainsi que par les sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP aux membres du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP à compter du 13 décembre 2001, date de la constitution du Directoire, jusqu'au 31 décembre 2001.

Membres du Directoire	Montants bruts en €
D. Valot	19.188
T. Ehret	13.649
D. Burlin	13.080
J. Deseilligny	11.247
C. Giraut	7.397

3.2.3 Options de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP consenties aux mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP et exercées par ces derniers durant l'exercice 2001

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP n'a été attribuée au cours de l'exercice 2001, y compris aux mandataires sociaux de TECHNIP-COFLEXIP. Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie par des sociétés du groupe TECHNIP-COFLEXIP aux personnes ayant la qualité de mandataire social de TECHNIP-COFLEXIP.

En outre, aucune option de souscription ou d'achat d'actions TECHNIP-COFLEXIP ou d'options consenties par une société du groupe TECHNIP-COFLEXIP n'a été exercée durant l'exercice 2001 par les personnes ayant la qualité de mandataire social de TECHNIP-COFLEXIP.

Etats financiers 2001

1V - ÉTATS FINANCIERS 2001

4.1 RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ 2001 & 2000, EVOLUTION DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Note 1 - Technip-Coflexip

Note 2 - Coflexip

4.2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2001

- 1. Comptes de résultats
- 2. Bilans
- 3. Tableaux des flux de trésorerie
- 4. Variations des capitaux propres
- 5. Notes aux états financiers
- 6. Note complémentaire
- 7. Rapport des commissaires aux comptes

IV. ÉTATS FINANCIERS 2001

4.1 RÉSULTAT DE L'ACTIVITÉ 2001 ET 2000, ÉVOLUTION DU BILAN ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Note 1 - TECHNIP-COFLEXIP

Au préalable, il y a lieu de rappeler le changement majeur de périmètre qui est intervenu à compter du 1er octobre 2001.

Les comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip au 31 décembre 2001 incluent Coflexip et lsis par intégration globale suite au succès des OPE / OPA sur les titres Coflexip d'une part, et lsis d'autre part, émises en juillet 2001 et finalisées début octobre 2001.

La situation financière au 31 décembre 2001 et les résultats de l'exercice 2001 ne sont pas directement comparables à ceux de 2000 en raison de ce changement majeur du périmètre de consolidation intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001.

Avant cette date, Technip, qui détenait 29,4 % de Coflexip, consolidait ses résultats par mise en équivalence. A partir du 1^{er} octobre 2001, Coflexip et Isis sont consolidés globalement dans les comptes de Technip qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Le chiffre d'affaires de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001 inclut l'activité de Technip sur douze mois et celle de Coflexip pour le quatrième trimestre 2001.

Le résultat de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001 représente Technip sur douze mois incluant la mise en équivalence de Coflexip jusqu'à fin septembre et celui de Coflexip pour son quatrième trimestre 2001.

A la suite de l'acquisition de Coflexip, les structures opérationnelles du Groupe sont organisées en trois branches :

- La Branche Offshore ("Technip-CSO" : Creative Solutions Offshore), qui intègre les activités de l'ancien périmètre Coflexip (y compris la Division Mer Profonde acquise d'Aker Maritime début 2001) et l'ac tivité offshore de l'ancien périmètre Technip.
- La Branche Onshore / Downstream ("Technip-PRO": Petrochemicals, Refining, Onshore) qui comprend toutes les activités d'ingénierie et de construction d'unités de pétrochimie et de raffinage ainsi que les instal lations de développement de champs à terre, y compris les unités de traitement de gaz, les unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les conduites à terre.
- La Branche Industries ("Technip-LCI": Lifesciences, Chemicals and Industries), qui est dédiée à l'ingénierie et la construction d'installations non pétrolières: usines pharmaceutiques, chimiques, centrales élec triques, cimenteries, bâtiments industriels et infrastructures, etc.

D'un point de vue géographique, l'activité et les résultats seront présentés sur la base de quatre régions :

- Europe, Russie Asie Centrale,
- Afrique, Moyen-Orient,
- Asie Pacifique,
- Amériques.

Etats financiers 2001

(a) Résultats des activités en 2001

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2001 s'élève à 3 546,0 millions d'euros, soit une augmentation de 19,3 % par rapport au chiffre d'affaires de 2000 (2 972,0 millions d'euros), qui s'explique dans une large mesure par l'acquisition de Coflexip, dont l'activité est consolidée à 98,36 % depuis le 1 octobre 2001. Coflexip a contribué à hauteur de 495,0 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé 2001. A périmètre constant (hors acquisition de Coflexip), le chiffre d'affaires consolidé de Technip aurait progressé de 2,7 % à 3 051,0 millions d'euros. Cette croissance modérée reflète le ralentissement des prises de commandes constaté au cours des deux dernières années, durant lesquelles Technip a préféré, dans un marché extrêmement concurrentiel, por ter ses efforts sur les profits plutôt que sur le volume.

Le backlog, indicateur qui représente la part des contrats en cours restant à réaliser, s'élève à 4 926,0 millions d'euros au 31 décembre 2001, contre 3 410,0 millions d'euros au 31 décembre 2000. A fin 2000, les entités qui constituent aujourd'hui Technip-Coflexip avaient un backlog de 4 770,0 millions d'euros, dont 3 410,0 millions d'euros pour Technip, 931 millions d'euros pour Coflexip et 429 millions d'euros pour la Division Mer Profonde.

En 2001, le backlog acquis par le Groupe Technip et Coflexip sur douze mois a enregistré une progression sensible, notamment sur l'ensemble du continent américain et essentiellement dans la branche Offshore. Cette région représente 33,8 % du backlog total du Groupe au 31 décembre 2001. La contribution de Coflexip (y compris la Division Mer Profonde) au backlog au 31 décembre 2001 s'élève à 1 887,0 millions d'euros dont plus de la moitié provient d'activités menées sur le continent américain. Par branche d'activité, la branche Offshore représente près de 43,4 % ; la branche Onshore / Downstream 50,7 % et la branche Industries 6,9 %. Dans la branche Offshore, il est constitué principalement de contrats concernant des plates-formes flottantes en eaux profondes dans le Golfe du Mexique et des plates-formes flottantes en eaux peu profondes en Iran et en Azerbaïdjan. Dans la branche Onshore/Downstream, le backlog se compose notamment d'un complexe de fabrication d'ammoniac et d'urée au Vietnam, de projets gaziers dans la péninsule arabique et au Nigeria, et de nouveaux projets relatifs à la production de polyoléfines. Le backlog de la branche Industries repose en partie sur la fourniture de services d'ingénierie et de gestion de projets sur le site d'assemblage de l'Airbus A 380 en France, ainsi que sur la conception et la réalisation de centrales électriques en Allemagne et Arabie Saoudite.

Le backlog de Technip ancien périmètre s'élève à 3 039,0 millions d'euros en 2001, en retrait de 10,9 % par rapport au 31 décembre 2000. Le backlog au 31 décembre 2001 des branches Onshore/Downstream et Industries ne tient pas compte de plusieurs importants projets, pour un montant total de 1,5 milliards d'euros dont les contrats ont été signés, mais ne sont pas encore entrés en vigueur, dans l'attente de la finalisation de leur financement. Ce pré-backlog est significativement plus élevé que les deux précédentes années, où il n'atteignait que 0,7 à 0,8 milliards d'euros.

Chiffre d'affaires par branche d'activité

Offshore. Il représente 722,0 millions d'euros, soit 20,4 % du chiffre d'affaires total en 2001, contre 130,0 millions d'euros ou 4,4% en 2000. A périmètre constant, le chiffre d'affaires de Technip dans cette branche, a progressé de 74,6% à 227,0 millions d'euros par rapport à 2000. Coflexip a contribué, à hauteur de 495,0 millions d'euros, soit 68,6 %, au chiffre d'affaires de la branche Offshore en 2001. Cette progression importante du chiffre d'affaires dans la branche Offshore est due principalement à la consolidation de Coflexip à partir du 1er octobre 2001. Parmi les facteurs qui contribuent à la progression du chiffre d'affaires dans cette branche, figurent la croissance des activités SURF et Spar sur l'ensemble du continent américain, la mise en service de la plate-forme TPG 500 d'Elgin-Franklin, la réalisation de deux importants contrats clés en main pour une plateforme au Nigeria et des plates-formes du développement du champs de Cakerawala (Malaisie), ainsi qu'une activité soutenue en Mer du Nord. Le lancement du navire CSO Deep Blue, chargé de l'installation de conduits sous-marins et qui intervient sur les projets en eaux très profondes (1 100 mètres), notamment dans le Golfe du Mexique, a fortement contribué au niveau d'activité enregistré au quatrième trimestre de l'exercice.

Onshore/Downstream. Il recouvre la production de pétrole et de gaz, le raffinage et la pétrochimie, et représente 2 352,0 millions d'euros, soit 66,1% du chiffre d'affaires total en 2001, contre 2 290,9 millions d'euros ou 77,1% en 2000, soit une augmentation nette du chiffre d'affaires de 2,7%. Cette progression s'explique notamment dans le domaine pétrochimie par le contrat Q-Chem (Qatar), dans celui de la production par le contrat du 3^{eme} train LNG (Nigeria) et dans celui du raffinage par le contrat La Isla (Curaçao).

Industries. Cette branche d'activité a généré un chiffre d'affaires de 472 millions d'euros, soit 13,5 % du chiffre d'affaires total en 2001 contre 551,1 millions d'euros ou 18,5 % du chiffre d'affaires total en 2000. La diminution de 14,4 % s'explique par le niveau élevé du chiffre d'affaires 2000 qui avait enregistré la réalisation de deux importants contrats clés en main.

Chiffre d'affaires par région

Europe, Russie – Asie Centrale. La contribution de la région Europe, Russie – Asie Centrale a généré un chiffre d'affaires de 942 millions d'euros, soit 26,6% du chiffre d'affaires total, contre 717,7 millions d'euros, soit 24,1 % du chiffre d'affaires total, en 2000. Cette progression de 31,4% traduit avant tout la consolidation des activités de Coflexip en Europe et tout particulièrement en Mer du Nord au cours du dernier trimestre 2001. Coflexip a réalisé en Europe, Russie – Asie Centrale un chiffre d'affaires de 230 millions d'euros, soit 24,4 % du total du chiffre d'affaires européen en 2001. Le chiffre d'affaires de la région Europe, Russie – Asie Centrale de Technip ancien périmètre qui s'élève à 712 millions d'euros, est sensiblement identique à 2000. Les principales contributions proviennent des projets Blake (BRITISH GAS), Nugget ABB, Elgin Franklin (ETPM et TOTAL FINA ELF), Ringhorne (ESSO), RWE Powerplant en Allemagne, DOW Chemicals aux Pays-Bas, Lube Oil au Turkmenistan, Shah Deniz en Azerbaïdjan et au développement des ventes d'ombilicaux.

Afrique, Moyen-Orient. La contribution de cette région représente 1 209,0 millions d'euros, soit 34,1% du chiffre d'affaires total contre 1 448,3 millions d'euros constatés en 2000, soit 48,7% du chiffre d'affaires total. Ce recul de 16,5% du chiffre d'affaires sur 2001 reflète l'achèvement de projets importants en Egypte et au Nigeria, qui avaient contribué de manière substantielle au chiffre d'affaires de 2000. Les activités de Coflexip en Afrique, Moyen-Orient n'ont pas été conséquentes en 2001. Les principales contributions proviennent des projets Kuito 1 E (CABGOC), Train n° 3 au Nigeria, Q-CHEM au Qatar, Haradh en Arabie Saoudite, MIDOR en Egypte.

Asie Pacifique. La contribution de cette région représente 560 millions d'euros en 2001, soit 15,8% du chiffre d'affaires total, contre 352,2 millions d'euros ou 11,9% du chiffre d'affaires total en 2000. Les principales contributions proviennent des projets Legendre (WOODSIDE), Bonkot (PTT), CTOC Malaisie, OPTIMAL Malaisie, PTA CAPCO Taïwan. Coflexip a réalisé, dans cette même région, un chiffre d'affaires de 32 millions d'euros au cours du quatrième trimestre de l'exercice, soit 5,7% du total du chiffre d'affaires réalisé en Asie Pacifique en 2001.

Amériques. La contribution de cette région a progressé de manière significative au cours de l'exercice 2001 pour atteindre 835 millions d'euros, soit 23,5 % du chiffre d'affaires total ; ce chiffre s'inscrit en hausse par rapport au chiffre d'affaires de 454,5 millions d'euros constaté en 2000. Les principales contributions proviennent des projets Banjo/Seahawk (WILLIAMS), Nile (BP), American Accryl et HDPE Chevron aux USA, La Isla au Curacao, COPEBRAS au Brésil et au développement des ventes d'ombilicaux. Coflexip a réalisé, sur ce même continent, un chiffre d'affaires de 223 millions d'euros au cours du quatrième trimestre, soit 26,7 % du total de notre chiffre d'affaires dans cette région en 2001, résultant des projets SURF dans le Golfe du Mexique et au Brésil. Les activités générées sur le continent américain en 2001 par Technip ancien périmètre représentent 612 millions d'euros en augmentation de 34,7 % par rapport à 2000.

Coûts et charges d'exploitation

Les coûts et charges d'exploitation s'élèvent à 3 035,3 millions d'euros en 2001, contre 2 638,4 millions d'euros en 2000. La contribution de Coflexip à ces coûts et charges d'exploitation pour le quatrième trimestre 2001 représente 391,1 millions d'euros soit 12,9% de l'ensemble des charges d'exploitation. Les coûts et charges d'exploitation de Technip ancien périmètre sont restés sensiblement stables à 2 644,0 millions d'euros en 2001 par rapport à 2000. Les composantes principales en sont les coûts salariaux et d'études, les coûts externes notamment l'achat des équipements ou des matières premières et la sous-traitance de construction.

Marge brute

La marge brute en 2001 s'est élevée à 510,7 millions d'euros, contre 333,6 millions d'euros en 2000. Exprimée en pourcentage de chiffre d'affaires, cette marge est de 14,4% pour 2001, contre 11,2% sur l'exercice 2000. Coflexip a contribué à hauteur de 103,9 millions d'euros à cette marge pour l'exercice, étant observé qu'il ne s'agit que du quatrième trimestre 2001 (les neufs premiers mois d'activité ont été pris en compte par mise en équivalence à concurrence de 29,4%). La marge brute générée par Technip ancien périmètre en 2001 est égale à 13,3% du chiffre d'affaires, contre 11,2% en 2000. Cette évolution provient notamment de la finalisation dans des conditions maîtrisées des contrats au Venezuela et en Afrique.

Frais commerciaux et administratifs

En 2001, les frais commerciaux et administratifs se sont élevés à 226,3 millions d'euros, soit 6,4 % du chiffre d'affaires total, contre 134,7 millions d'euros en 2000. Cette évolution s'explique en partie par la consolidation des frais commerciaux et administratifs engagés par Coflexip au quatrième trimestre de l'exercice.

Les frais commerciaux et administratifs incluent les dépenses en recherche et développement qui se sont élevées à 18,3 millions d'euros en 2001.

En 2000, elles avaient atteint 7,2 millions d'euros, mais ne concernaient que Technip. Cette évolution s'explique en partie par la consolidation de 5,0 millions d'euros de Coflexip à partir du 1er octobre 2001 et par un investissement dans le développement de nos outils de production notamment informatiques.

Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

En 2001, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition, correspondant à une notion économique d'EBITDA, s'élève à 284,4 millions d'euros, contre 198,9 millions d'euros au cours de l'année précédente. Cette croissance de l'EBITDA résulte à la fois de la contribution de Coflexip, à hauteur de 61,6 millions d'euros au quatrième trimestre de l'exercice et de celle de Technip ancien périmètre pour 223,0 millions d'euros, en progression de 12,1% par rapport à 2000.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 49.6 millions d'euros en 2001, contre 16,3 millions d'euros environ en 2000. Les dotations aux amortissements sur écarts d'acquisition représentent 61,3 millions d'euros en 2001, contre 26,7 millions d'euros en 2000. La forte progression des dotations aux amortissements sur immobilisations s'explique essentiellement par la consolidation de Coflexip depuis le 1er octobre 2001 qui gère et exploite des actifs industriels importants. Quant aux dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, l'augmentation constatée résulte de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA par Coflexip et de l'acquisition complémentaire de Coflexip et d'Isis par Technip au travers des opérations d'OPE/OPA. Sur l'exercice 2001, les résultats de la Division Mer Profonde ont été affectés non seulement par des pertes non récurrentes de 27,3 millions d'euros dégagées sur un contrat de réparation de rig de forage réalisé par Coflexip, mais également par le report de différents projets de développement en mer profonde dans le Golfe du Mexique ainsi que par le relativement faible niveau d'activité de ses chantiers de Newcastle et Corpus Christi. Compte tenu de cette situation, un amor tissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros a été enregistré au quatrième trimestre 2001 sur le goodwill d'acquisition de la Division Mer Profonde acquise début 2001 dans les comptes de Coflexip. Cet amortissement n'a pas d'impact négatif sur le bénéfice net de Technip-Coflexip. Quant au montant total des goodwills d'acquisition dans les comptes de Technip-Coflexip, il demeure inchangé à environ 2,6 milliards d'euros, générant une charge d'amortissement annuelle de l'ordre de 120 millions d'euros en année complète.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'est élevé à 173,5 millions d'euros en 2001, contre 155,9 millions d'euros en 2000, soit une progression de 11,3 %. La marge opérationnelle (qui correspond au résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) a sensiblement diminué, passant de 5,2 % en 2000 à 4,9 % en 2001. Cette évolution provient notamment de la perte non-récurrente citée ci-dessus. La contribution de Coflexip au résultat opérationnel en 2001 a représenté 27,3 millions d'euros, soit 15,7 % du résultat opérationnel total pour l'exercice. Le résultat opérationnel de Technip ancien périmètre s'est élevé à 161,9 millions d'euros, soit 5,3 % de son chiffre d'affaires en 2001.

EBITDA par branche d'activité

Offshore. Cette branche a généré un EBITDA de 86,3 millions d'euros soit 11,9 % du chiffre d'affaires de la branche en 2001, en progression par rapport à un EBITDA de 0,1 millions d'euros et 0,1 % en 2000. Coflexip a contribué à l'EBITDA de 2001 à hauteur de 61,6 millions d'euros, soit 71,4 % de l'EBITDA 2001 de la branche Offshore. Pour Technip ancien périmètre, l'EBITDA de la branche Offshore s'éleve à 24,7 millions d'euros et 10,9 % du chiffre d'affaires. La principale source provient notamment des contrats CTOC en Malaisie et AMENAM au Nigeria. L'augmentation globale de marge s'explique par l'activité importante sur les deux contrats précités.

Etats financiers 2001

Onshore/Downstream. Cette branche a généré un EBITDA de 189,2 millions d'euros, soit 8,0% du chiffre d'affaires de la branche en 2001, contre un EBITDA de 157,1 millions d'euros et une marge de 6,9% en 2000. Cette progression de 20,4% s'explique par l'activité soutenue sur les contrats La Isla au Curaçao, MIDOR en Egypte, Optimal et PETLIN en Malaisie, Alba au Bahreïn et LNG au Nigeria, ainsi que par l'achèvement dans des conditions maîtrisées des contrats vénézuéliens.

Industries. Cette branche a généré un EBITDA de 9,1 millions d'euros et 1,9% du chiffre d'affaires en 2001, contre un EBITDA de 41,7 millions d'euros et 7,6% en 2000. Cette réduction de la marge provient notamment des difficultés rencontrées sur un contrat clés en main au Sénégal.

EBITDA par région

Europe, Russie – Asie Centrale. L'EBITDA de cette région s'élève à 73,2 millions d'euros en 2001 (marge d'EBITDA de 7,8%), contre un chiffre de 64,2 millions d'euros (9,0%) au cours de l'exercice précédent. Cette évolution provient de la diminution de la part des contrats clés en main dans les réalisations de 2001 dans cette région.

Afrique, Moyen-Orient. L'EBITDA du groupe s'élève à 74,8 millions d'euros en 2001 (marge d'EBITDA de 6,2%) contre 102,9 millions d'euros (7,1%) en 2000.

Asie Pacifique. L'EBITDA dégagé représente 72,2 millions d'euros (marge d'EBITDA de 12,9%) en 2001, contre 29,3 millions d'euros (8,3%) au cours de l'exercice précédent. Cette évolution provient de la forte activité sur la région et de l'achèvement de contrats qui ont permis d'obtenir certains bonus contractuels.

Amériques. L'EBITDA généré par le Groupe dans cette région s'élève à 64,2 millions d'euros (marge d'EBITDA de 7,7%) en 2001 contre 2,5 millions d'euros (0,6%) en 2000. Cette forte amélioration provient principalement du rétablissement d'un contrat qui avait été provisionné l'an dernier et du déroulement satisfaisant des autres contrats en cours de réalisation, dont La Isla au Curaçao.

Résultat financier

Le résultat financier négatif s'établit à 6,5 millions d'euros pour 2001, à comparer avec un résultat positif de 5,8 millions d'euros dégagé l'an dernier. Conformément à nos principes comptables, la rémunération de la trésorerie sur contrats clés en main est rattachée au chiffre d'affaires et ne figure pas dans cette rubrique. Au titre de 2001, ces produits financiers représentent 17 millions d'euros contre 25 millions d'euros en 2000. Les charges financières de l'exercice 2001 incluent 9,6 millions d'euros de frais financiers liés au financement de l'acquisition de Coflexip sur le quatrième trimestre 2001.

Quote-part des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 15,6 millions d'euros en 2001, contre 22,1 millions d'euros en 2000. Les principales filiales qui ont contribué au résultat de 2001 sont Coflexip d'une part, pour 9 mois de janvier à septembre, avec une contribution de 14,4 millions d'euros et lpedex d'autre part, une filiale qui propose des services de maintenance et d'exploitation pour les sociétés pétrolières ou gazières. En 2000, Coflexip était mise en équivalence à partir d'avril, date de prise de participation. A compter du 1^{er} octobre 2001, date à laquelle a été constaté le succès des offres d'échange sur Coflexip et ISIS, et d'achat sur Coflexip, Coflexip est consolidé par intégration globale.

Résultat exceptionnel

Le Groupe a enregistré en 2001 une per le exceptionnelle de 6,6 millions d'euros à comparer avec un bénéfice exceptionnel de 93,9 millions d'euros en 2000. Le bénéfice exceptionnel de l'exercice 2000 provenait principalement de la plus-value enregistrée sur la cession des actions Cogema (69,9 millions d'euros) et de 29,7 % de la plus-value réalisée lors de la cession par Coflexip de ses actions Cal Dive en septembre 2000 (39,0 millions d'euros). En 2001, la perte exceptionnelle provient essentiellement de l'incidence de la dilution de notre participation dans Coflexip pour 2,7 millions d'euros et de coûts de restructuration de la société EHR GmbH.

Impôts sur les sociétés

La charge de l'impôt sur les sociétés s'élève à 65,5 millions d'euros pour un résultat bénéficiaire avant impôts de 173,6 millions d'euros en 2001. La charge fiscale de 2000 représentait 62,3 millions d'euros. Par rapport au taux français qui s'élève à 36,23 % sur 2001, contre 36,66 % l'an passé, le taux effectif du Groupe sur 2001 s'établit à 30,36 %, à comparer avec 37,22 % pour 2000. Cette variation résulte du statut fiscal de certains résultats dégagés au cours de l'exercice. En moyenne, le taux effectif du Groupe sur les trois dernières années ressort à 34 %.

Résultats affectables aux minoritaires

Les résultats affectables aux minoritaires s'élèvent à 2,4 millions d'euros en 2001, contre 1,2 millions d'euros en 2000. Pour chacune de ces deux années, les sommes concernées ne sont pas très significatives.

Résultat net

Le résultat net consolidé pour 2001 s'élève à 108,1 millions d'euros. Avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, il s'établit à 176,0 millions d'euros. En 2000, le résultat net consolidé s'élevait à 214,2 millions d'euros, compte tenu d'importantes plusvalues. Avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, il s'établissait à 147,0 millions d'euros. La progression du résultat avant éléments exceptionnels et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition représente 19,7% entre 2000 et 2001.

Le résultat net dilué de l'exercice 2001 avant éléments exceptionnels et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition représente 6,93 euros contre 8,82 euros sur l'exercice 2000. Le calcul du résultat 2001 par action a fortement été affecté par l'émission des nouvelles actions Technip en rémunération des titres apportés dans le cadre des deux OPE.

(b) Résultats des activités en 2000

Chiffre d'affaires

Pour l'exercice 2000, le chiffre d'affaires consolidé de Technip s'est élevé à 2 972,0 millions d'euros, soit une augmentation de 6,8% par rapport au chiffre d'affaires de 2 782,2 millions d'euros enregistré en 1999. Cette augmentation provient essentiellement de l'activité générée par les contrats en cours, dont plusieurs de taille importante sont entrés en phase de construction. Parmi les réalisations qui ont contribué au chiffre d'affaires de l'exercice, en raison de leur taille et de leur état d'avancement, citons l'usine de traitement du gaz OGD II à Abu Dhabi, la raffinerie Sincor au Venezuela, la raffinerie Midor en Egypte, l'installation pétrochimique Q-Chem au Qatar et une usine de coke de pétrole calciné à Bahreïn.

Le backlog, qui représente la part des contrats en cours restant à réaliser, est passé de 3 468,2 millions d'euros au 31 décembre 1999 à 3 410,0 millions d'euros au 31 décembre 2000, et représente l'équivalent d'environ 14 mois de chiffre d'affaires à venir (calculé sur la base du chiffre d'affaires moyen mensuel en 2000). Au cours de l'exercice 2000, le backlog a connu une croissance importante dans la région Asie Pacifique, qui représente 21% du backlog total du Groupe. Le backlog ne comprend pas les prises de commandes de deux contrats très importants concernant les complexes d'éthylène en Iran pour lesquels les financements n'ont pas encore été sécurisés par le client.

Chiffre d'affaires par branche d'activité

Offshore. Il représente 130,0 millions d'euros, soit 4,4% du chiffre d'affaires total en 2000, soit plus du double de celui de 1999 qui représentait 56,6 millions d'euros et 2,0% du chiffre d'affaire total. Cette évolution est due au développement accru des champs pétroliers dans les régions Asie Pacifique, et Afrique, Moyen-Orient, illustré par l'attribution à Technip de plusieurs grands contrats, dont l'un des plus grands projets clés en main de l'année : une exploitation offshore en Malaisie. En outre, l'acquisition par Technip d'une participation de 29,7% dans Coflexip ainsi que la poursuite commune de contrats à travers son alliance stratégique lui a permis de se positionner sur le marché de l'offshore en eaux profondes, avec des premiers contrats en Thaïlande. La récente hausse historique du cours du pétrole a, en règle générale, provoqué une augmentation du volume des activités d'exploration qui se traduiront par un développement ultérieur de nouvelles installations pétrolières dès lors que l'augmentation des cours du pétrole rend, en effet, économiquement accessible l'exploration de gisements pétroliers difficiles d'accès.

Onshore/Downstream. En 2000, Cette branche, qui inclut les activités liées à la production de pétrole et de gaz, au raffinage et à la pétrochimie, a enregistré un chiffre d'affaires de 2 290,9 millions d'euros, soit 77,1% du chiffre d'affaires total, contre respectivement 2121,7 millions d'euros et 76,3 millions d'euros en 1999, ce qui représente une progression de 8,0%. Elle est due aux activités liées à la production et à la pétrochimie. En effet, les activités de production ont tiré parti du développement susmentionné des champs pétroliers, en particulier l'attribution à Technip de l'un des deux plus grands projets clés en main de l'année : les installations nécessaires au développement du champ de Hawiyah, en Arabie Saoudite. En outre, comme il a été précisé ci-dessus, la récente hausse historique du cours du pétrole a, en règle générale, provoqué une augmentation du volume des activités d'exploration qui se traduiront par un développement ultérieur de nouvelles installations pétrolières. La progression des activités pétrochimiques est en partie due à la montée en puissance du secteur de l'éthylène, ce qui traduit la pénétration croissante de Technip sur ce marché après l'acquisition des activités d'ingénierie de KTI il y a moins de deux ans, et au contrat pour la construction d'une usine de polyéthylène en Malaisie. L'augmentation enregistrée par ces deux secteurs d'activité a toutefois était contrebalancée par le recul prévisible des activités de raffinage. A l'exception de la ligne de production hydrogène, que Technip a fortement développée depuis l'acquisition des activités d'ingénierie de KTI, nous estimons que le raffinage a atteint le bas du cycle d'investissement en Europe, après l'achèvement de projets visant à se conformer aux nouvelles normes européennes sur l'environnement, entrées en vigueur le 1er janvier 2000. Les autres projets européens de Technip ont été de moindre ampleur.

Industries. Il représente 551,1 millions d'euros en 2000, soit 18,5 % du chiffre d'affaires total de Technip, contre 604,5 millions d'euros en 1999, soit une contribution de 21,7 % au chiffre d'affaires total. Cette baisse de 8,8 % entre 2000 et 1999 provient du processus d'intégration lié à l'acquisition de KTI et MDEU par Technip, à l'occasion duquel il a été mis fin aux activités non rentables de cette branche, notamment dans le domaine de l'environnement.

Chiffre d'affaires par région

Europe, Russie – Asie Centrale. Au cours de l'exercice 2000, les activités de Technip dans la région Europe, Russie – Asie Centrale ont généré 717,0 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 24,1 % du chiffre d'affaires total, contre 922,9 millions d'euros et 33,2 % du chiffre d'affaires total en 1999. Cette diminution de 22,3 %, provient de la baisse des activités de raffinage dans cette région et de l'arrêt de certaines activités dans le secteur industriel, comme évoqué précédemment. L'importance du chiffre d'affaires de 1999 s'explique principalement par la réalisation d'un contrat de raffinage important au Turkménistan.

Afrique, Moyen-Orient. Le chiffre d'affaires généré par les activités de Technip en Afrique, Moyen-Orient, au cours de l'exercice 2000, a atteint 1 448,3 millions d'euros, soit 48,7 % du chiffre d'affaires total, ce qui représente une hausse de 11,7 % par rapport au chiffre d'affaires enregistré en 1999, qui s'élevait à 1 296,8 millions d'euros, soit 46,6 % du chiffre d'affaires total de 1999. Cette progression est due au regain des projets gaziers et pétroliers au Moyen-Orient, illustrés par deux contrats significatifs conclus en Arabie Saoudite, alors même que le backlog restait stable. Ces effets positifs ont été en partie compensés par le déroulement des travaux sur de grands contrats en Afrique, notamment la raffinerie Midor en Egypte et le complexe Bonny LNG au Nigeria.

Asie Pacifique. Les activités de Technip en Asie Pacifique ont généré un chiffre d'affaires de 352,2 millions d'euros en 2000, soit 11,9 % du chiffre d'affaires total, en augmentation de 56,6 % par rapport aux 224,9 millions d'euros de 1999, représentant 8,1 % du chiffre d'affaires total de cet exercice. Cette hausse résulte en partie des activités de Technip Singapour, TPGM ainsi que Technip KT India, cette dernière ayant été acquise auprès de Mannesmann en 1999.

Amériques. Le chiffre d'affaires généré au cours de l'exercice 2000 par les activités de Technip dans la région Amériques a augmenté de 34,6 % et s'est élevé à 454,5 millions d'euros, soit 15,3 % du chiffre d'affaires total, par rapport au chiffre d'affaires enregistré en 1999 qui s'élevait à 337,6 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de l'achèvement d'étapes clés concernant les contrats de Technip au Venezuela.

Coûts et charges d'exploitation

Les coûts et charges d'exploitation de Technip, qui se sont élevés à 2 638,4 millions d'euros en 2000 contre 2 469,0 millions d'euros en 1999, sont composés des charges externes qui correspondent principalement aux coûts salariaux, aux achats d'équipements et aux prestations de construction et d'engineering sous-traitées. L'augmentation de ces coûts est principalement due à l'accroissement du volume de l'activité. L'augmentation des coûts salariaux en Europe a été compensée partiellement par la montée en puissance de l'utilisation de centres d'études à coûts salariaux modérés tels que la Malaisie ou l'Inde. La maîtrise de l'inflation dans les régions où est localisée une part significative des employés de Technip, telles que les Etats-Unis et l'Europe, a également contribué à contenir les coûts salariaux.

Marge Brute

Nous avons enregistré en 2000 une marge brute de 333,6 millions d'euros, contre 313,2 millions d'euros en 1999. La marge brute représente 11,2 % du chiffre d'affaires en 2000, contre 11,3 % en 1999. Le principal facteur qui permet d'expliquer cette évolution a été l'amélioration des résultats des projets issus de l'acquisition de KTI et de MDEU en 1999, partiellement compensée par des provisions constituées sur des contrats au Venezuela, suite à l'effet des troubles sociaux sur le site de construction.

Etats financiers 2001

Frais commerciaux et administratifs

En 2000, les frais commerciaux et administratifs se sont élevés à 134,7 millions d'euros, contre 129,9 millions d'euros en 1999. Cette hausse de 3,7 % entre les deux exercices s'explique en partie par les efforts supplémentaires d'offre consentis en 2000 en vue de développer de nouvelles activités. Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, ces frais restent quasiment inchangés à 4,5 % en 2000, contre 4,7 % pour l'exercice précédent.

Les frais commerciaux et administratifs incluent les dépenses en recherche et développement qui, sur l'exercice 2000, se sont élevées à 7,2 millions d'euros. En 1999, elles avaient atteint 10,3 millions d'euros. Ces chiffres, qui se rapportent principalement aux études de process, n'incluent pas les dépenses en recherche et développement engagées dans le cadre de l'exécution d'un projet pour le compte d'un client. La plupart des technologies du Groupe sont exploitées sous licence et appliquées à un produit en particulier ; par conséquent, elles ne sont pas comptabilisées comme des frais de recherche et développement. La rationalisation des équipes de recherche et développement, notamment dans les domaines liés à l'environnement, à l'issue des acquisitions de KTI et de MDEU, permet d'expliquer en majeure partie la diminution des dépenses affectées, en interne, à ce poste.

Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)

En 2000, le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition, correspondant à une notion économique d'EBITDA, s'est élevé à 198,9 millions d'euros, en progression de 8,5 % comparé aux 183,3 millions d'euros dégagés au cours de l'année précédente.

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition se sont élevées à 26,7 millions d'euros en 2000, contre 9,5 millions d'euros en 1999. L'augmentation provient essentiellement de l'amortissement de l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition de la participation dans Coflexip en avril 2000, qui génère une charge d'amortissement annuelle de 22,4 millions d'euros, dont seulement 16,8 millions ont été comptabilisés en 2000 en application de la règle prorata temporis (amortissement à compter du 19 avril 2000). Le reste des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition constatés en 2000, comme en 1999, se compose principalement des survaleurs constatées lors de l'achat en 1999 par Technip de KTI et MDEU auprès de Mannesmann, générant une charge d'amortissement annuelle de 8,0 millions d'euros et, pour un faible montant, de survaleurs constatées lors de l'acquisition de CBS Engineering par Technip en 1997.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'est élevé à 155,9 millions d'euros en 2000 contre 151,5 millions d'euros en 1999, soit une progression de 2,9 %. La marge opérationnelle (qui correspond au résultat opérationnel exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires) a sensiblement diminué pour passer de 5,4 % en 1999 à 5,2 % en 2000.

EBITDA par branche d'activité

Offshore. Il a généré un EBITDA de 0,1 millions d'euros et une marge de 0,1% en 2000, contre un EBITDA négatif de (0,9) millions d'euros et une marge de (1,6)% en 1999. Cette évolution positive doit se confirmer en 2001 avec le développement des projets entrés en vigueur au cours de l'exercice sur les régions Asie Pacifique et Afrique, Moyen-Orient.

Onshore/Downstream. Il a généré un EBITDA de 157,1 millions d'euros et une marge de 6,9 % en 2000 contre un EBITDA de 158,5 millions d'euros et une marge de 7,5 % en 1999. Cette évolution est due à la moindre contribution des activités liées à la production et au raffinage, qui n'a été que partiellement compensée par l'amélioration des activités pétrochimiques. Les principales contributions des activités production de pétrole et de gaz en 2000 proviennent des grands contrats en Arabie Saoudite, au Nigeria et à Abu Dhabi, sur lesquels l'avancement des travaux est en très bonne voie. La moindre contribution des activités raffinage provient du non renouvellement en 2000 de l'importante contribution de 1999 relative à l'exécution des grands projets de raffinerie en Egypte et au Turkménistan, ainsi que de l'usine de coke de pétrole calciné à Bahrein en 1999, ainsi que des provisions constituées sur des contrats au Venezuela, suite à l'effet des troubles sociaux sur le site de construction. Ce retrait a été en partie résorbé par la hausse significative des activités pétrochimiques qui résulte en grande partie de la poursuite du développement de nos activités d'éthylène, par l'intermédiaire de notre filiale KTI récemment acquise, et les progrès majeurs réalisés sur un important

Industries. Il a généré un EBITDA de 41,7 millions d'euros et une marge de 7,6 % en 2000, soit près du double de l'EBITDA de 25,6 millions d'euros réalisé en 1999 qui représentait une marge de 4,2 %. L'un des principaux facteurs expliquant cette progression résulte de la consolidation complète de Krebs-Speichim en 2000 suite à l'acquisition de la participation complémentaire de 50 % dans cette société. En 1999, nous avions comptabilisé cette filiale selon la méthode de consolidation proportionnelle. Outre ce complément de prise de participation, l'amélioration des marges sur les contrats de MDEU, autre filiale récemment acquise, favorise l'évolution positive de cette branche.

EBITDA par région

Europe, Russie – Asie Centrale. Elle a généré un EBITDA 64,2 millions d'euros et une marge de 9,0 % en 2000 contre 60,5 millions d'euros et 6,6 % au cours de l'exercice précédent. Cette progression traduit l'évolution satisfaisante de contrats en Europe de l'Ouest et au Turkménistan dont la réception doit intervenir prochainement.

Afrique, Moyen-Orient. Elle a généré un EBITDA de 102,9 millions d'euros et une marge de 7,1% en 2000 contre 103,8 millions d'euros et 8,0% en 1999, soit une contribution stable aux résultats.

Asie Pacifique. Elle a généré un EBITDA de 29,3 millions d'euros et une marge de 8,3 % en 2000, à comparer à un EBITDA de 13,1 millions d'euros et 5,8 % pour l'exercice précédent. Cette évolution traduit la forte activité sur les contrats clés en main mis en vigueur au cours des années précédentes, notamment dans le domaine pétrochimique (PVC).

Amériques. Elle a généré un EBITDA de 2,5 millions d'euros et 0,6 % de marge en 2000 contre 5,9 millions d'euros et 1,7 % pour 1999. Les difficultés de réalisation rencontrées sur les contrats en cours, et notamment les provisions rendues nécessaires par les troubles sociaux sur les sites de construction au Venezuela, ont pesé sur les résultats des activités de la région.

Résultat financier

Le résultat financier de Technip a diminué, passant de 16,6 millions d'euros en 1999 à 5,8 millions d'euros en 2000. Le principal facteur justifiant cette baisse provient de l'augmentation des charges d'intérêts dues à l'utilisation de lignes de crédit pour le financement de l'acquisition de la participation de 29,7% dans Coflexip, soit 659,7 millions d'euros et des 50% complémentaires dans Krebs-Speichim. Les résultats financiers sur contrats, comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ont respectivement contribué au chiffre d'affaires de 2000 et 1999, à concurrence de 25,0 millions d'euros et 19,0 millions d'euros.

Quote-part des sociétés mises en équivalence

La quote-part des sociétés mises en équivalence de Technip s'est élevée à 22,1 millions d'euros en 2000, contre 0,8 million d'euros en 1999. Les principales filiales contribuant à ce résultat en 2000 ont été Coflexip, avec une contribution de 21,0 millions d'euros (n'incluant pas les 39,0 millions d'euros liés aux cessions exceptionnelles d'éléments d'actif, titres Cal Dive notamment, que Technip enregistre à titre de résultat exceptionnel) et dans une moindre mesure, lpedex, une filiale qui fournit des prestations de services pour la maintenance et l'exploitation pour les sociétés pétrolières ou gazières.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est passé de 92,9 millions d'euros en 1999 à 93,9 millions d'euros en 2000. En 1999, les éléments constitutifs de ce résultat provenaient de la reprise de la provision pour risques géopolitiques (89,9 millions d'euros) et divers éléments pour 3,0 millions d'euros. Le résultat exceptionnel 2000, à comparer aux 3,0 millions d'euros constatés en 1999 hors reprise de provisions, se compose principalement d'une plusvalue de cession sur la vente de la participation de 3,2 % de Technip dans la Cogema, pour un montant de 69,9 millions d'euros et de la quote-part de 39,0 millions d'euros dans la vente de la participation de Coflexip dans Cal Dive. Ces produits sont partiellement compensés par des coûts de réorganisation, d'un montant total de 8,9 millions d'euros, qui comprennent essentiellement 6,8 millions d'euros relatifs au plan de restructuration concernant deux filiales allemandes, TP Germany GmbH et MSE GmbH, acquises auprès de Mannesmann, et dont les effectifs ont été réduits, ainsi que les coûts de restructuration liés à la relocalisation de leurs activités à Berlin, Düsseldorf et Frankfort, pour un montant de 1,6 millions d'euros.

Jusqu'en 1999, Technip avait maintenu une provision pour risques géopolitiques destinée à couvrir les risques potentiels, distincts des aléas techniques et financiers spécifiques aux contrats clés en main, auxquels elle est théoriquement exposée sur ses principaux contrats en forfait conclus hors de l'Europe de l'Ouest. En 1999, compte tenu d'une part de l'expansion géographique accrue de ses activités à la suite de l'acquisition de KTI et MDEU qui lui a permis de diversifier de manière importante son risque pays et d'autre part de l'absence d'utilisation de cette provision, Technip a considéré que le maintien de cette provision pour risque géopolitique n'était plus justifié. Technip a estimé que la reprise de cette provision n'était pas contraire à une gestion prudente des risques, tout en maintenant une bonne adéquation avec les pratiques industrielles et les normes comptables. Technip a repris la provision pour risques géopolitiques à la fin de l'année 1999, pour un montant de 89,9 millions d'euros net avant impôt, soit 57 millions d'euros après impact fiscal.

Impôt sur les sociétés

Pour 2000, l'impôt sur les sociétés de Technip s'est élevé à 62,3 millions d'euros, contre 89,0 millions d'euros en 1999. Cette évolution provient de la constatation en 1999 d'une charge d'impôts non récurrente de 32,9 millions d'euros correspondant à l'extourne de l'actif fiscal attaché à la provision pour risques géopolitiques fiscalement non déductible et reprise en 1999.

Le taux effectif d'imposition sur les bénéfices a été de 37,2% en 2000, soit un taux significativement supérieur au taux effectif de 33,8% constaté en 1999. Cette variation provient de l'augmentation du montant des bénéfices réalisés en Italie où le taux d'imposition est supérieur au taux d'imposition moyen de Technip. Les montants pour les exercices 2000 et 1999 comprennent la contribution additionnelle de 10% pour les deux exercices. L'exercice 1999 inclut également un impôt temporaire de 10% qui n'a pas été maintenu sur l'exercice 2000.

Résultats affectables aux minoritaires

Les résultats affectables aux minoritaires se sont élevés à 1,2 million d'euros en 2000, contre 0,2 million d'euros en 1999.

Résultat net

Le résultat net de Technip s'est élevé à 214,2 millions d'euros pour l'exercice 2000, soit une augmentation de 24,1% par rapport au résultat net de 172,6 millions d'euros enregistré en 1999. Le résultat net dilué par action de Technip est passé de 10,75 euros en 1999 à 12,85 euros en 2000, soit une augmentation de 19,5%. Le résultat par action dilué a été calculé sur la base du résultat net divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation à chaque clôture d'exercice y compris les options de souscription d'actions octroyées au personnel.

(c) Flux de trésorerie en 2001

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation se montent à 112,0 millions d'euros contre (186,6) millions d'euros en 2000.

La marge brute d'autofinancement s'élève à 213,2 millions d'euros en 2001, contre 116,1 millions d'euros en 2000.

En 2001, les amortissements des actifs corporels et incorporels (dont les écarts d'acquisition) s'élèvent à 110,9 millions d'euros, contre 43,0 millions d'euros en 2000. Cette augmentation s'explique par la forte progression (+ 34,6 millions d'euros) de l'amortissement des survaleurs liée à l'acquisition de Coflexip en 2001, mais aussi à l'intégration dans le périmètre du groupe des actifs de Coflexip (dont deux immeubles et des navires) qui génèrent une charge d'amortissement plus importante au titre du quatrième trimestre de l'exercice.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes versés, soit 7,5 millions d'euros en 2001, se compare avec 61,1 millions d'euros en 2000. Ce poste représente principalement en 2001 la quote-part de résultat de Coflexip revenant au Groupe sur les trois premiers trimestres de l'exercice avant les opérations d'acquisition de début octobre 2001. La forte diminution par rapport à 2000 provient du résultat 2000 de Coflexip qui incluait des plus-values importantes générées par la cession des titres Cal Dive.

Les plus-values de cession d'actifs corporels et financiers se sont élevées à 2,8 millions d'euros en 2001, contre 82,4 millions d'euros en 2000 qui incluaient principalement la cession des titres Cogema.

Les variations du besoin en fonds de roulement ont eu un impact défavorable de (101,2) millions d'euros en 2001 sur la trésorerie du Groupe. En 2000, ces variations étaient également négatives pour (302,7) millions d'euros.

Etats financiers 2001

Flux d'investissements

Le montant de la trésorerie nette affectée aux opérations d'investissements s'élève à 660,3 millions d'euros en 2001, contre 419,8 millions d'euros en 2000.

Le total des dépenses d'investissements liées aux immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que la part financée en numéraire de nos prises de participation de l'exercice se monte à 1 106,9 millions d'euros en 2001, contre 702,2 millions d'euros en 2000. Le principal mouvement en 2001 a été l'acquisition dans le cadre d'une Offre Publique d'Achat de 5 000 000 de titres de Coflexip pour 1 040 millions d'euros dont 45 millions d'euros de frais liés à l'opération.

Les produits de cessions d'immobilisations corporelles et d'investissements se sont élevés à 213,8 millions d'euros en 2001, contre 176,3 millions d'euros en 2000. La principale contribution en 2001 a été la cession pour 205 millions d'euros de titres non cotés, acquis début octobre 2001 à l'issue de l'Offre Publique d'Echange sur Isis.

L'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation représente la situation de trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, soit 232,8 millions d'euros en 2001 et 42,8 millions d'euros en 2000. Ces montants représentent principalement la trésorerie acquise pour 241,5 millions d'euros et (12,3) millions d'euros provenant de la cession de Chemoprojekt.

Flux de financement

Le montant des flux de financement s'est élevé à 764,4 millions d'euros en 2001 contre 126,0 millions d'euros en 2000. Cette variation résulte principalement du financement de l'Offre Publique d'Achat sur Coflexip en 2001 par une nouvelle ligne de crédit initialement utilisée pour 1 030 millions d'euros, et ramenée à 944 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les autres flux de financement en 2001 sont principalement la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice précédent pour 50,9 millions d'euros.

(d) Flux de trésorerie en 2000

Flux de trésorerie d'exploitation

Les flux de trésorerie d'exploitation ressor tent négatifs de (186,6) millions d'euros en 2000 contre un flux positif de 207,7 millions d'euros en 1999.

La marge brute d'autofinancement s'est élevée à 116,1 millions d'euros en 2000 contre 148,6 millions d'euros en 1999. En 2000, les amortissements des actifs corporels et incorporels ont atteint 43,0 millions d'euros contre 31,8 millions d'euros en 1999. Cette augmentation s'explique principalement par l'amortissement de l'écart d'acquisition constaté en avril 2000 lors de l'acquisition de 29,7% de Coflexip.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence représente 61,1 millions d'euros en 2000 contre 0,8 millions d'euros en 1999. Cette variation s'explique en quasi totalité par la quote-part de résultat de 60,0 millions d'euros dans Coflexip (y compris un résultat exceptionnel de 39,0 millions d'euros). Les plus-values dégagées sur les cessions d'actifs corporels se sont élevées à 82,4 millions d'euros en 2000, correspondant principalement à la vente des actions Cogema, contre 5,0 millions d'euros en 1999

Les variations du besoin en fonds de roulement ont eu un impact négatif de (302,7) millions d'euros en 2000 sur la trésorerie du Groupe, à comparer avec un impact positif de 59,1 millions d'euros en 1999. Cette inversion de tendance provient principalement d'une augmentation de 297,1 millions d'euros du besoin en fonds de roulement des contrats en cours d'exécution et plus particulièrement d'échéanciers de paiement moins favorables en 2000 qu'en 1999. Les reprises de provisions pour risques et charges de 124,5 millions d'euros, provenant principalement de la restructuration de nos filiales KTI et MDEU, soit un montant sensiblement supérieur aux 3,8 millions d'euros constatés en 1999, contribuent également à augmenter le besoin en fonds de roulement.

Flux d'investissements

Le montant des décaissements liés aux flux d'investissements s'est élevé à 419,8 millions d'euros en 2000 contre 23,2 millions d'euros en 1999. Le total des dépenses d'investissements liées aux immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que la trésorerie payée dans le cadre de nos acquisitions s'est élevé à 702,2 millions d'euros en 2000 contre 109,8 millions d'euros en 1999. Les principales évolutions en 2000 ont été l'acquisition de 29,7% dans Coflexip, pour 659,7 millions d'euros, et de 50% dans Krebs-Speichim, pour 21,7 millions d'euros. En outre, en 2000, le Groupe a obtenu la restitution de prix de 63,3 millions d'euros, suite à la décision du tribunal arbitral saisi, sur le prix d'achat payé par Technip à Mannesmann pour l'acquisition de KTI/MDEU.

Les produits de cessions des immobilisations corporelles, incorporelles et des titres de participation se sont élevés à 176,3 millions d'euros en 2000 contre 9,9 millions d'euros en 1999. Cette évolution est principalement due à la cession, pour 151,6 millions d'euros, de notre participation de 3,2 % dans Cogema.

L'augmentation de la trésorerie due aux variations du périmètre de consolidation correspond à la trésorerie des sociétés acquises ou cédées, mesurée à la date de leur acquisition ou de leur cession, à savoir 42,8 millions d'euros en 2000, correspondant principalement à l'acquisition complémentaire de 50% du capital de Krebs-Speichim et 140,0 millions d'euros en 1999, correspondant à l'acquisition de KTI/MDEU en 1999.

Flux de financement

Le montant des flux de financement s'est élevé à 126,0 millions d'euros en 2000 contre un désinvestissement 64,9 millions d'euros en 1999. Cette variation résulte principalement de la souscription de billets de trésorerie à court terme pour 190,0 millions d'euros en 2000 ayant pour objet de financer en partie le flux de trésorerie négatif provenant de l'exploitation.

Les autres flux de financement résultent principalement du rachat de nos propres actions pour un montant de 21,5 millions d'euros en 2000, contre 20,2 millions d'euros en 1999, ainsi que de la mise en paiement de dividendes à hauteur de 45,9 millions d'euros en 2000 contre 37,8 millions d'euros en 1999. En outre, l'exercice 1999 avait été marqué par une réduction de capital de 19,7 millions d'euros opération non renouvelée en 2000. En revanche, les augmentations de capital se sont élevées à 22,3 millions d'euros en 2000, contre 12,5 millions d'euros en 1999.

(e) Evolution du bilan et situation financière au 31 décembre 2001

Au 31 décembre 2001, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 2 713,4 millions d'euros. Elles se composent essentiellement de 2 584,9 millions d'euros d'écarts d'acquisition nets dont 2 435,8 millions d'euros liés à Coflexip. Les autres immobilisations incorporelles nettes s'établissent au 31 décembre 2001 à 128,5 millions d'euros et sont essentiellement constituées de brevets et marques ainsi que de la nouvelle plateforme E-Procurement du Groupe.

Les immobilisations corporelles nettes au 31 décembre 2001 s'élèvent à 982,3 millions d'euros et se composent essentiellement de navires pour 499,7 millions d'euros liés à l'activité de notre branche Offshore et des terrains et constructions à usage administratif ou productif.

Nous estimons nos dépenses d'investissements en immobilisations incorporelles et corporelles à 140 millions d'euros environ pour 2002. Les investissements des branches Onshore/Downstream et Industries devraient se situer autour de 15 à 20 millions d'euros alors que ceux de la branche Offshore pourraient atteindre 120 millions d'euros.

Outre les postes d'actif et de passif circulant usuellement retenus, Technip-Coflexip incorpore dans sa définition du besoin en fonds de roulement les postes comptables suivants : "Stocks et Offres en cours", "Contrats à long terme", "Avances et acomptes versés sur contrats en cours", "Provisions pour risques et charges", "Paiements progressifs sur contrats". Notre définition du besoin en fonds de roulement qui est liée à notre activité, peut diverger par rapport aux définitions retenues par d'autres sociétés.

Notre besoin en fonds de roulement ressort négatif à (695,7) millions d'euros au 31 décembre 2001 contre un montant négatif de (648,0) millions d'euros au 31 décembre 2000.

La variation des rubriques de fonds de roulement entre 2000 et 2001 s'explique essentiellement par l'accroissement du niveau général de l'activité et des flux de trésorerie d'exploitation qui en résultent. Le montant des dépenses d'investissements s'est élevé à 1106,9 millions d'euros en 2001 contre 702,2 millions d'euros en 2000. L'augmentation constatée en 2001 provient essentiellement de l'Offre Publique d'Achat sur Coflexip initiée début octobre 2001.

La trésorerie dégagée par le cycle d'exploitation s'est élevée à 112 millions d'euros en 2001, contre une consommation de (186,6) millions d'euros en 2000 et un dégagement de 207,7 millions d'euros en 1999. Au cours des derniers exercices, notre marge brute d'autofinancement a été positive et a généré de façon régulière une marge de manœuvre significative pour le financement de notre croissance interne.

Après mise en place du financement pour l'OPA sur Coflexip, la trésorerie brute disponible a augmenté de 200,3 millions d'euros et s'établit à 763,4 millions d'euros à fin 2001 contre 563 millions d'euros à la fin 2000. Technip possède de la trésorerie disponible et dispose de ressources de financement suffisantes pour subvenir au financement de ses opérations d'exploitation et d'investissements.

Les contrats à long terme représentent le coût de revient des contrats en vigueur et de la marge reconnue à l'avancement. Ils comprennent notamment le montant facturé des équipements, des fournitures et les coûts de main d'œuvre. Ils ont progressé pour atteindre 6 211,0 millions d'euros au 31 décembre 2001, contre 4 427,0 millions d'euros au 31 décembre 2000. Ils sont financés par des paiements progressifs reçus des clients. Au 31 décembre 2001, les paiements progressifs sur contrats s'élevaient à 6 472,5 millions d'euros contre 4 896,0 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Les stocks et offres en cours représentent 111,9 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 4,6 millions d'euros au 31 décembre 1999. L'évolution de ce poste provient essentiellement des stocks industriels des activités de Coflexip pour 102,9 millions d'euros, notamment dans le domaine de la fabrication et de la production des flexibles sous-marins.

Au 31 décembre 2001, les capitaux propres part du Groupe avant distribution du dividende au titre de l'exercice s'élevaient à 2 214,2 millions d'euros, contre 766,4 millions au 31 décembre 2000. La variation résulte

notamment de la prime d'émission relative aux deux offres publiques. Nos fonds propres constituent une bonne assise financière pour le Groupe.

Le montant total des provisions de Technip-Coflexip s'élevait à 234 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 233,1 millions d'euros au 31 décembre 2000 et 269,8 millions d'euros au 31 décembre 1999. Ces provisions couvrent les pertes prévisibles, les risques de contentieux et les charges à terminaison des contrats ainsi que les charges pour obligations sociales et, le cas échéant, les charges pour restructuration.

Technip-Coflexip possède des lignes de crédit multi-devises non utilisées pour un montant d'environ 350 millions d'euros (180 millions d'euros au 31 décembre 2001), rémunérable au taux de référence de la devise de tirage majoré de 0,25%. Technip-Coflexip estime que ces lignes de crédit, conjuguées aux liquidités et aux titres négociables disponibles, peuvent lui fournir les ressources nécessaires à ses besoins d'exploitation.

Technip-Coflexip considère que l'inflation et les aléas inhérents au management des contrats long terme ne présentent pas de risque important pour ses résultats. En effet, elle a acquis une expérience significative dans l'analyse des tendances d'achat et des contraintes sur chaque nouveau projet. Technip-Coflexip peut donc utiliser cette expérience pour la préparation et la négociation de ses offres. Technip-Coflexip ne répond pas aux appels d'offres pour lesquels les membres de sa direction estiment que des marges suffisantes ne peuvent être obtenues.

Au 31 décembre 2001, l'endettement de Technip s'élevait à 1 638,9 millions d'euros, dont 456,7 millions d'euros à court terme. Le court terme se présente pour 184,5 millions d'euros sous la forme de billets de trésorerie à échéance inférieure à 3 mois portant intérêt au taux de 4,3 % environ en 2001, mais est également constitué pour 222,5 millions d'euros de la part à moins d'un an des financements long terme mis en place lors des différentes opérations d'acquisition du Groupe. Une part importante de l'endettement de Technip à cette date était libellée en euros. La part en dollars US est liée au financement de l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA. La partie à plus d'un an de l'endettement à long terme s'élève à 1 182,2 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2000, l'endettement total de Technip se montait à 196,0 millions d'euros, dont 4,8 millions d'euros représentaient la partie à plus d'un an de la dette à long terme. Au 31 décembre 1999, l'endettement total de Technip se montait à 21,8 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros représentaient la partie à plus d'un an de la dette à long terme. A ces deux dates, la majeure partie de l'endettement de Technip était libellée en euros ou en devises de la zone euro.

L'augmentation de l'endettement financier de Technip au 31 décembre 2001 reflète les concours financiers utilisés dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat sur Coflexip. Après le 31 décembre 2001, nous avons remboursé une somme de 793,5 millions d'euros en capital de la ligne de crédit liée à l'acquisition de Coflexip en utilisant l'émission en janvier 2002 d'un emprunt obligataire convertible en actions nouvelles et/ou échangeable en actions existantes (Océane). Cet emprunt obligataire convertible et/ou échangeable représente un montant en capital de 793,5 millions d'euros et est assorti d'un coupon de 1% par an ainsi que d'un rendement actuariel pour l'investissement obligataire qui ressort à 3,25 % à l'échéance du 1^{er} janvier 2007 en l'absence d'échange ou de conversion. L'endettement financier de Technip au 31 décembre 2001, reflète également la consolidation d'un endettement financier à hauteur de 399 millions d'euros environ, inscrit aux bilans de Coflexip et de la Division Mer profonde au moment du rapprochement des activités de Technip et de Coflexip.

Nos principaux engagements hors bilan sont constitués par les engagements donnés en matière de cautions, garanties ou contre-garanties données par nos banques ou nos assurances à différents clients pour la bonne exécution des contrats du Groupe, notamment leur bonne fin. Ils se montent à 1 558,1 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les engagements reçus correspondent principalement aux cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre des contrats en cours. Ils se montent à 474 millions d'euros au 31 décembre 2001

Les garanties parentales représentent les garanties ou contre-garanties données aux clients en garantie de la bonne exécution des contrats du Groupe. Ces garanties s'élèvent à 5 507,0 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Etats financiers 2001

(f) Synthèse des principaux engagements du Groupe au 31 décembre 2001

Les principaux engagements du Groupe, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers consolidés et les notes financières annexés, se résument comme suit :

n mi	ш	n	nς	ď	'eı	ır

Engagements financiers et assimilés	Total	Paiements dus par période			Notes
		A moins d'un an	De un à trois ans	A plus de trois ans	
Dettes à long terme	1 182,2		596,4	585,8	22 (c)
Crédit bail	6,6	1,8	4,8	-	22 (a)
Location longue durée	224	44,4	99,3	80,3	25 (a)

Couvertures et garanties	Total	Notes
Contrats de change à terme	926,8	26 (a)
SWAP de taux	122	26 (b)
Garanties et cautions financières données		
dans le cadre des contrats	474	25 (b)
Garanties parentales	5 507	25 (b)

Note 2 - COFLEXIP

Les éléments d'analyse suivants concernent Coflexip, "stand alone", sur douze mois.

(a) Résultats des activités en 2001

Chiffre d'affaires

Le Groupe Coflexip présente en 2001 un chiffre d'affaires de 1 898,8 millions d'euros en progression de 78 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2000 qui s'élevait à 1 064,6 millions d'euros.

Cette augmentation significative provient principalement de la contribution de 661,0 millions d'euros de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, acquise en janvier 2001.

A périmètre constant (hors contribution de la Division Mer Profonde), la progression du chiffre d'affaires enregistrée par rapport à l'exercice précédent atteint 16 % et reflète l'augmentation du niveau d'activité observée sur les zones Reste du Monde et Mer du Nord. Cette tendance a été par tiellement compensée par le repli du chiffre d'affaires des zones Brésil et Asie Pacifique.

Contribution de la Division Mer Profonde

La contribution de la Division Mer Profonde au chiffre d'affaires 2001 s'élève à 661,0 millions d'euros soit 35 % du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip.

L'exercice 2001 a été marqué par un niveau d'activité soutenu dans le domaine des grands projets liés à l'ingénierie et à la construction des platesformes de production flottantes SPAR de Nansen et Boomwang (KERR McGEE), de Horn Mountain (BPVASTAR RESOURCES) et de Holstein (BP).

Le secteur Fabrication a globalement été peu actif. Le chiffre d'affaires de l'exercice résulte principalement de la contribution des projets Blake (TALISMAN ENERGY) au Royaume Uni, Combisa (PEMEX), Vastar Process Deck (BP) et Brutus (SHELL) aux Etats-Unis.

Contribution des Zones Géographiques (à Périmètre Constant)

Mer du Nord

Le chiffre d'affaires réalisé par la zone Mer du Nord au cours de l'exercice 2001 représente 33 % du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip avec 620,0 millions d'euros contre 506,8 millions d'euros ou 48 % du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip pour l'exercice 2000. Cette progression de 22 % du volume d'activité est liée essentiellement à l'augmentation de la contribution du secteur britannique ainsi qu'à un niveau élevé de ventes d'ombilicaux dans la région, ceci étant compensé en partie par un fléchissement des ventes dans le secteur norvégien.

Le secteur britannique affiche, en 2001, une progression de son niveau d'activité par rapport à l'exercice 2000 grâce notamment à l'augmentation des ventes dans le domaine des contrats intégrés. Dans ce domaine des contrats intégrés, les principales contributions à noter en 2001 proviennent des projets Blake (British GAS), Nuggets (ABB), Kinsale (MARATHON), Elgin/Franklin (ETPM et TOTALFINAELF), Otter (TOTALFINAELF), Kestrel (SHELL), Davy (BP), Maureen (AKER MARITIME) et Hoton (BP).

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur norvégien de la zone Mer du Nord montre en 2001 un léger repli par rapport au niveau d'activité élevé atteint en 2000, qui avait bénéficié d'un important contrat de flexibles pour le champ d'Asgard (STATOIL), ceci malgré la progression des ventes associées aux contrats intégrés. Les principaux projets exécutés au cours de l'exercice 2001 dans ce domaine des contrats intégrés sont Ringhorne (ESSO), Tambar (BP), Snorre B (STATOIL) et Huldra (STATOIL).

Brésil

La zone Brésil contribue à hauteur de 9% au chiffre d'affaires du Groupe Coflexip pour un montant de 176,3 millions d'euros en 2001, soit un repli de 11% par rapport à l'exercice 2000 qui affichait 197,0 millions d'euros ou 18% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip. Cette diminution du volume d'activité observée sur la zone provient principalement de la baisse des ventes de conduites flexibles fabriquées au Brésil résultant de l'accident survenu en mars 2001 sur la plate-forme P-36. Par ailleurs, le désarmement du Flexservice 1 en décembre 2000 a entraîné en 2001 un fléchissement des revenus associés aux contrats de location de navires à PETROBRAS par rapport à l'exercice précédent, ceci malgré un bon niveau d'utilisation du Sunrise 2000.

Après l'accident survenu en mars 2001 sur la plate-forme P-36 de PETROBRAS, l'exécution du contrat Roncador a été en partie décalée, et devrait donc générer une activité plus élevée que celle initialement prévue sur l'exercice 2002 avec notamment la fourniture et l'installation de conduites flexibles.

Asie Pacifique

Le chiffre d'affaires de la zone Asie Pacifique contribue à hauteur de 4% au chiffre d'affaires du Groupe Coflexip pour un montant de 78,2 millions d'euros en 2001, soit une diminution de 7%, par rapport au chiffre d'affaires 2000 qui affichait 84,4 millions d'euros ou 8% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip. Ce repli est essentiellement lié au faible niveau d'activité enregistré dans le domaine des contrats intégrés. Les principaux contrats intégrés exécutés sur cette zone en 2001 sont Legendre (WOODSIDE), Bongkot (Technip) et Echo Yodel (WOODSIDE).

Reste du Monde

Le chiffre d'affaires de la zone Reste du Monde s'élève à 363,4 millions d'euros, ou 19% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip en 2001, soit une augmentation de 31% par rapport à l'exercice précédent qui affichait une contribution de 276,4 millions d'euros ou 26% du chiffre d'affaires du Groupe Coflexip. Cette augmentation significative reflète principalement la forte progression du niveau d'activité réalisé dans le Golfe du Mexique grâce aux contributions de projets dans le domaine des contrats intégrés tels que Banjo/Seahawk (WILLIAMS), Nile (BP) et Typhoon (CHEVRON) et au développement des ventes d'ombilicaux.

Le volume d'activité réalisé en Afrique de l'Ouest a également connu une augmentation par rapport à l'exercice précédent grâce à la contribution du projet Kuito 1C (CABGOC) en Angola.

Le secteur des Pays-Bas reste actif avec notamment les contrats K1A pour ELF PETROLAND, Q4/P6 pour Clyde et Hanze F2A pour VEBA OIL AND GAS.

Le volume des ventes réalisées au Canada est par contre en net repli par rapport à l'exercice 2000 qui avait bénéficié d'une contribution significative du contrat Terra Nova.

Résultat opérationnel et Résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements

Le résultat opérationnel de l'exercice 2001 affiche une perte de 51,6 millions d'euros contre un profit de 108,9 millions d'euros dégagé en 2000. Cette très forte dégradation reflète principalement l'impact de l'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA enregistré en 2001 à hauteur de 142,6 millions d'euros. Hors impact de cet amortissement exceptionnel, le résultat opérationnel affiche un profit de 91,0 millions d'euros montrant donc un repli de 17% par rapport à l'exercice 2000. Ce résultat opérationnel 2001 a été également affecté par la perte significative (27,3 millions d'euros) enregistrée sur un projet de réparation de rig de forage exécuté par la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement s'élève à 222,5 millions d'euros en 2001, soit une progression de 9% par rapport à l'exercice 2000 qui affichait un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de 203,7 millions d'euros. Cette augmentation s'explique par la progression des contributions de toutes les zones géographiques hormis la zone Asie Pacifique. La Division Mer Profonde affiche quant à elle un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement négatif à hauteur de 3,0 millions d'euros.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements et avant frais de Groupe Coflexip non répartis s'établit à 273,2 millions d'euros en 2001 contre 245,3 millions d'euros en 2000, soit une progression de 11%.

Contribution de la Division Mer Profonde

La contribution de la Division Mer Profonde au résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements représente une perte de 3,0 millions d'euros reflétant notamment les dépassements de coûts substantiels intervenus sur une affaire de réparation de rig de forage qui dégage sur l'exercice une perte de 27,3 millions d'euros.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de la Division a également été affecté par le niveau de la demande dans le secteur Fabrication aux USA et au Royaume Uni, qui reste faible, ainsi que par l'importance des coûts commerciaux liée au redémarrage des offres commerciales dans le Golfe du Mexique.

Ces différents éléments ont été partiellement compensés par la bonne performance du secteur Ingénierie et des projets de conception et de construction de plates-formes flottantes Spar.

Contribution des Zones Géographiques (à Périmètre Constant)

Mer du Nord

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements réalisé par la zone Mer du Nord au cours de l'exercice 2001 représente 154,1 millions d'euros ou 25% du chiffre d'affaires de la zone, soit une progression de 22,5 millions d'euros par rapport aux 131,6 millions d'euros ou 26% du chiffre d'affaires atteints en 2000.

Cette augmentation reflète principalement la progression de la contribution du secteur norvégien, partiellement compensée par le repli enregistré sur le secteur britannique du fait de la pression observée sur les marges et les délais météo rencontrés sur un projet. Le résultat opérationnel de la zone a par ailleurs été favorablement influencé par l'augmentation sensible du volume d'activité dans le domaine des ombilicaux, par l'amélioration de la contribution de l'usine du Trait et un bon niveau d'utilisation des navires.

Brésil

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de la zone Brésil s'élève en 2001 à 62,1 millions ou 35% du chiffre d'affaires de la zone et affiche donc une progression de 4,1 millions d'euros par rapport aux 58,0 millions ou 29% du chiffre d'affaires atteints en 2000. Cette augmentation de 7%, reflète principalement l'amélioration significative des ventes de conduites flexibles fabriquées au Trait par rapport à l'exercice 2000. Cette tendance a été partiellement compensée par le repli temporaire des ventes de conduites flexibles fabriquées au Brésil qui a fait suite à l'accident intervenu en mars 2001 sur la plate-forme P-36. Malgré le désarmement, fin 2000, du Flexservice 1, le bon niveau d'utilisation du Sunrise au cours de l'exercice 2001 a permis à la zone de bénéficier par ailleurs d'une augmentation de la contribution des contrats de location de navires à PETROBRAS.

Asie Pacifique

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements réalisé par la zone Asie Pacifique au cours de l'exercice 2001 s'élève à 19,3 millions d'euros ou 25% du chiffre d'affaires de la zone, soit une diminution de 16%, par rapport aux 22,9 millions d'euros ou 27% du chiffre d'affaires réalisés sur l'exercice 2000.

La conclusion favorable, au cours de l'exercice 2001, de certains litiges concernant des projets terminés au cours d'exercices antérieurs a compensé le recul de la contribution des contrats intégrés observé sur la zone.

L'exercice 2000 avait bénéficié à hauteur de 7,2 millions d'euros, de la clôture d'un projet réalisé sur des exercices antérieurs.

Reste du Monde

La zone Reste du Monde contribue quant à elle pour 40,7 millions d'euros au résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements du Groupe Coflexip en 2001, soit 11% du chiffre d'affaires de la zone, à comparer à 32,8 millions d'euros ou 12% en 2000. Cette progression de 24% est essentiellement liée à l'augmentation du volume d'activité observée dans le Golfe du Mexique dans le domaine des contrats intégrés ainsi que dans celui des ombilicaux. Le niveau d'utilisation élevé des navires a également contribué de manière sensible à cette amélioration observée sur l'exercice 2001

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de la zone a par contre été pénalisé par les difficultés opérationnelles et les délais météo rencontrés sur deux projets réalisés en Afrique et aux Pays-Bas.

Etats financiers 2001

Frais de Groupe Coflexip non répartis

Les frais de Groupe Coflexip non répartis progressent de 41,5 millions d'euros en 2000 à 50,6 millions d'euros en 2001 reflétant les charges non récurrentes de 10,2 millions d'euros encourues sur l'exercice 2001 au titre de l'offre lancée par Technip sur Coflexip.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ont progressé de 179,2 millions d'euros en 2001 et atteignent 274,1 millions d'euros contre 94,9 millions d'euros en 2000. Cette augmentation très significative reflète principalement la charge d'amortissement de 165,8 millions d'euros enregistrée en 2001 au titre de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA (dont 142,6 millions d'euros au titre d'un amortissement exceptionnel). Les analyses de valorisation établies sur la base des cash-flows futurs menées récemment ont en effet conduit le Groupe Coflexip à enregistrer sur l'exercice 2001 une charge d'amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros (correspondant à 144,8 millions d'euros au taux de clôture) de cet écart d'acquisition afin de refléter sa juste valeur estimée.

Corrigé des charges d'amortissements des écarts d'acquisition, les dotations aux amortissements de l'exercice 2001 s'élèvent à 103,7 millions d'euros contre 90,7 millions d'euros en 2000, soit une progression de 13 millions d'euros ou 14% reflétant principalement la contribution de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA et le démarrage de l'amortissement du CSO Deep Blue. La charge d'amortissement de l'exercice 2000 avait par ailleurs été affectée par les dépréciations enregistrées sur le navire Flexservice 1 et ses équipements (5,2 millions d'euros) et certains actifs industriels (6 millions d'euros) afin de refléter leur juste valeur.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de l'exercice 2001 s'élèvent à 163,2 millions d'euros montrant donc une progression de 56 % ou 58,9 millions d'euros par rapport aux 104,3 millions d'euros enregistrés en 2000. Cette augmentation reflète principalement la contribution de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA ainsi que l'impact des frais non récurrents encourus en 2001 en relation avec l'offre de Technip (10,2 millions d'euros).

Résultat financier

Le résultat financier (produits et frais financiers, ainsi que résultat de change) dégage une charge nette de 10,0 millions d'euros en 2001 contre un produit net de 19,6 millions d'euros en 2000.

Les frais financiers augmentent de 21,9 millions d'euros et représentent 33,6 millions d'euros en 2001 contre 11,7 millions d'euros enregistrés en 2000. Cette progression significative s'explique par l'impact des intérêts liés à la dette souscrite pour l'acquisition et la reprise de la dette de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, impact qui a par ailleurs été favorablement influencé par l'évolution des taux d'intérêts.

Les produits financiers affichent par ailleurs un recul de 27% par rapport au niveau élevé atteint en 2000 avec 22,3 millions d'euros en 2001 contre 30,7 millions d'euros pour l'exercice précédent du fait principalement de la dégradation de la situation de trésorerie du Groupe Coflexip sur la période liée au financement d'investissements financiers (acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA) et corporels significatifs.

Les produits financiers 2000 avaient par ailleurs bénéficié de l'impact favorable de gains réalisés au Brésil sur des opérations de rachat de dette intervenues sur la base de prix inférieurs au nominal pour un montant de 2,0 millions d'euros contre 0,3 million d'euros en 2001.

Plus-values de cession

Les plus-values de cession réalisées en 2001 ne sont pas significatives.

En janvier 2000, le Groupe Coflexip avait réalisé une plus-value de 10,4 millions d'euros grâce à la vente à un tiers du navire CSO Installer.

En septembre 2000, une plus-value de 167,4 millions d'euros avant impôts avait été réalisée suite à la vente par le Groupe Coflexip, à un prix de 52,625 dollars américains par titre, des 3 699 788 actions Cal Dive International Inc qu'il détenait.

Résultats des sociétés mises en équivalence

La quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence affiche une perte de 0,8 million d'euros en 2001 contre 2,7 millions d'euros en 2000 qui reflétaient la contribution de Cal Dive sur les trois premiers trimestres de l'exercice 2001.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève en 2001 à 42,8 millions d'euros pour une perte avant impôts de 62,6 millions d'euros.

Le taux d'impôts affiché en 2001 est affecté de manière significative par les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition enregistrées sur la période qui ne constituent pas des charges déductibles fiscalement. Corrigé de l'impact de ces charges non déductibles, le taux effectif d'impôt du Groupe Coflexip ressort à 39,6% sur l'exercice 2001, à comparer à un taux effectif de 27,8% atteint en 2000.

Ce taux effectif d'impôt reflète notamment la dépréciation en 2001 de certains impôts différés américains.

Le taux effectif affiché en 2000 était par contre favorablement influencé par l'imposition à taux réduit des plus-values enregistrées suite à la cession du CSO Installer et des titres Cal Dive. Corrigé de cet impact, le taux effectif d'impôt de l'exercice 2000 ressortait à 33,4%.

Résultat net

Le résultat net consolidé dégage une perte de 105,3 millions d'euros en 2001 contre un profit de 222,7 millions d'euros en 2000 soit une dégradation de 328,0 millions d'euros.

Corrigé des éléments non récurrents que constituent les pertes dégagées sur une affaire de réparation de rig de forage (19,4 millions d'euros), les frais encourus dans le cadre de l'offre Technip (6,5 millions d'euros), ainsi que l'amor tissement exceptionnel (142,6 millions d'euros) de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA, l'exercice 2001 affiche un résultat net positif de 63,2 millions d'euros. Corrigé de ces éléments non récurrents et de l'amor tissement des écarts d'acquisition le résultat net de l'exercice 2001 ressort à 91,1 millions d'euros contre, en 2000, un résultat hors impacts non récurrents (essentiellement plus-values de cession liées à la vente du CSO Installer et des titres Cal Dive) et hors amor tissement des écarts d'acquisition de 92,8 millions d'euros.

(b) Perspectives d'avenir sur 2002

En 2002, l'évolution du marché en Mer du Nord devrait générer une activité stable dans la zone britannique, avec une forte présence des opérateurs indépendants sur des architectures principalement composées de raccordement de puits satellites. En Norvège, le ralentissement commercial constaté en 2001 devrait amener une baisse temporaire du volume d'activité sur 2002, mais les nombreux appels d'offres en cours de préparation, principalement par les "majors", concernant de larges projets d'infrastructure, devraient être attribués courant 2002 et permettre une activité plus soutenue à partir de 2003.

Après une année 2001 très active, qui a vu le Groupe acquérir une position de leader dans le Golfe du Mexique pour les prestations de fourniture et pose de conduites sous-marines en mer profonde, avec l'introduction réussie du CSO Deep Blue et le succès de son premier projet, les niveaux d'activité devraient rester favorables en 2002 grâce à l'exécution des contrats significatifs signés en 2001, et à une activité commerciale soutenue des opérateurs qui continuent de développer leurs champs profonds sur cette zone. En Afrique de l'Ouest, de nombreux appels d'offres qui avaient pris du retard ces dernières années devraient enfin déboucher courant 2002 et générer une activité significative en matière de fourniture et pose de conduites sous-marines.

Les projets brésiliens commençant à être commercialisés dans le cadre d'une offre de services complets plutôt qu'une offre séparée de fourniture et installation, et les droits de douane auparavant appliqués aux produits étrangers ayant été supprimés, les marges dégagées sur cette zone devraient désormais rejoindre le niveau observé dans les autres zones.

(c) Résultats des activités en 2000

Chiffre d'affaires

Coflexip affiche en 2000 un chiffre d'affaires de 1 064,6 millions d'euros, en progression de 4,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 1999 qui s'élevait à 1 017,0 millions d'euros. Cette augmentation reflète d'une part la progression du niveau d'activité observée sur la zone Brésil et en France, d'autre part l'impact favorable de la conversion lié à la dépréciation de l'euro - une tendance partiellement compensée par le repli du chiffre d'affaires des zones Asie Pacifique (principalement dû à une activité moindre au niveau des contrats intégrés en 2000 par rapport à 1999, qui avait bénéficié de la contribution de projets importants dans le domaine des contrats intégrés tels que Blackback (Esso), Laminaria/Corallia (Woodside) et Kingfish (Esso), Mer du Nord et Reste du Monde. Le niveau d'activité réalisé en Afrique de l'Ouest a connu en 2000 un repli par rapport à 1999 - un exercice particulièrement favorisé par la contribution de grands projets de contrats intégrés tels que Kuito A1/1B en Angola et Zafiro Gaslift (Mobil) en Guinée Equatoriale.

Résultat opérationnel et Résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements

Du fait de conditions de marché généralement plus difficiles dans toutes les régions, excepté le Brésil qui retrouve un niveau d'activité largement supérieur à 1999, le résultat opérationnel de l'exercice 2000 s'inscrit en recul de 108,9 millions d'euros, soit une diminution de 21% par rapport aux 136,9 millions d'euros dégagés en 1999. La difficulté de la conjoncture en Mer du Nord provient d'une part des pressions concurrentielles exercées sur les prix dans le secteur britannique au cours de l'exercice 2000, d'autre part de la diminution de la contribution de l'usine du Trait reflétant ainsi le repli de l'activité de fourniture de conduites flexibles dans la zone Mer du Nord. Ces tendances ont été partiellement compensées par un meilleur niveau d'utilisation des navires sur la zone en 2000 et par l'issue favorable de la conclusion de certains litiges commerciaux relatifs à des projets exécutés au cours des exercices précédents. Dans la zone Asie Pacifique, on a assisté au recul de la contribution des contrats intégrés en

2000. Le déclin des marges dans la zone Reste du Monde s'explique essentiellement par la baisse d'activité enregistrée en Afrique de l'Ouest par rapport au niveau atteint en 1999, alliée au repli de la contribution de l'usine du Trait qui reflète la baisse des ventes de conduites flexibles dans la zone Reste du Monde.

Le résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements de Coflexip s'élève à 203,7 millions d'euros en 2000, soit une baisse de 8,9% par rapport à l'exercice 1999 qui affichait un résultat opérationnel avant dépréciation et amortissement de 221,8 millions d'euros. Ce repli s'explique par la baisse des marges au niveau des activités pétrolières, hormis au Brésil où l'activité a nettement augmenté par rapport à 1999. Hors frais de Groupe, le recul du résultat opérationnel avant dépréciation et amortissements s'élève à 7,4%, passant de 263,5 millions d'euros en 1999 à 245,3 millions d'euros en 2000.

Frais de Groupe Coflexip non répartis

Les frais de Groupe sont restés stables en 2000 où ils ont atteint 41,5 millions d'euros contre 41,7 millions d'euros en 1999.

Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements ont progressé de 11,8% ou 10,0 millions d'euros, avec 84,9 millions d'euros en 1999 contre 94,9 millions d'euros en 2000. Cette augmentation reflète notamment la dépréciation non récurrente de 5,2 millions d'euros enregistrée en 2000 sur le navire FlexService 1 et ses équipements afin de ramener leur valeur nette comptable à leur valeur de marché. Les dotations aux amortissements de l'exercice 2000 comprennent également une dépréciation de 6,0 millions d'euros enregistrée sur certains actifs industriels afin de refléter leur juste valeur estimée.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs de l'exercice se sont élevés à 104,3 millions d'euros et diminuent donc de 0,9% ou 0,9 millions d'euros par rapport aux 105,2 millions d'euros enregistrés en 1999. Cette diminution résulte principalement des efforts de réduction des coûts conduits par le Groupe, dont l'impact est partiellement compensé par la charge liée à l'acquisition des nouvelles filiales et par la dépréciation de l'euro par rapport aux devises dans lesquelles sont enregistrées une part importante de ces frais commerciaux et administratifs.

Résultat financier

Le résultat financier (produits et frais financiers et résultat de change) a dégagé un produit net de 19,6 millions d'euros en 2000 contre un produit net de 0,6 millions d'euros en 1999.

Les frais financiers ont diminué de 35% et représenté 11,7 millions d'euros en 2000 contre 18,1 millions d'euros en 1999. Cette baisse s'explique principalement par l'impact des intérêts liés aux obligations convertibles qui, du fait de leur conversion en actions par Stena International B.V. intervenue en juillet 1999, n'ont plus porté intérêt, en plus de l'amélioration de la situation de trésorerie au Brésil en 2000 par rapport à 1999. Ces effets favorables ont été en partie compensés par l'impact de la dépréciation de l'euro sur les charges d'intérêt exprimées en devises étrangères et par la consolidation par intégration globale, depuis octobre 1999, de Seamec.

Les produits financiers progressent par ailleurs de 46,2 %, avec 30,7 millions d'euros en 2000 contre 21,0 millions d'euros en 1999, du fait principalement de l'amélioration de la situation de trésorerie du Groupe sur la période et de la progression des taux d'intérêt en Europe. Les produits financiers 2000 ont bénéficié de l'impact favorable de gains réalisés au Brésil sur des opérations de rachat de dette, intervenues sur la base de prix inférieurs au nominal, pour un montant de 2,0 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 1999. Le résultat de change de l'exercice 2000 se solde par un gain de 0,7 millions d'euros contre une perte de 2,4 millions d'euros enregistrée en 1999 qui était principalement liée à la dévaluation de la monnaie brésilienne intervenue en janvier 1999.

Etats financiers 2001

Plus-values de cession

En janvier 2000, le Groupe a réalisé une plus-value de cession de 10,4 millions d'euros grâce à la vente à un tiers du CSO Installer, un navire conçu pour la pose de conduites souples. En septembre 2000, une plus-value de 167,4 millions d'euros a été réalisée suite à la vente par le Groupe, à un prix de 52,625 dollars américains par titre, des 3 699 788 actions Cal Dive détenues par Coflexip.

Résultats des sociétés mises en équivalence

La quote-part des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 2,7 millions d'euros en 2000 contre 2,6 millions d'euros en 1999. Ces résultats des sociétés mises en équivalence reflètent en 2000 la contribution, sur les trois premiers trimestres de l'exercice, de Cal Dive, après amortissement des écarts d'acquisition.

Impôts sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2000 s'est élevée à 85,8 millions d'euros, soit un taux effectif de 27,8% représentant une diminution par rapport au taux de 36,2% atteint en 1999. Cette baisse reflète notamment l'imposition à taux réduit des plus-values enregistrées suite à la cession du CSO Intaller et des titres Cal Dive. Comme en 1999, le taux effectif de l'exercice 2000 reste toutefois pénalisé par les dotations aux amortissements correspondant à l'écart d'évaluation des navires de Stena Offshore et à l'écart d'acquisition résiduel, qui ne constituent pas des charges fiscalement déductibles. Les résultats des sociétés mises en équivalence sont enfin présentés nets d'impôt. Une fois ajustés les éléments cités ci-dessus, le taux effectif d'impôt de l'exercice 2000 ressort à 33,8%.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2000 s'est élevé à 222,7 millions d'euros contre 89,6 millions d'euros en 1999, soit une augmentation de 133,1 millions d'euros. Hors plus-values de cession liées à la vente du CSO Intaller et des titres Cal Dive (128,7 millions d'euros), le résultat net 2000 se monte à 83,6 millions d'euros, soit un recul de 6,7% par rapport à 1999.

4.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2001

1. Comptes de résultats consolidés (en millions d'euros)

		12 mois		
	note	2001	2000	1999
Chiffre d'affaires	3	3 546,0	2 972,0	2 782,2
Coût et charges d'exploitation		(3 035,3)	(2 638,4)	(2 469,0)
Frais commerciaux et administratifs		(226,3)	(134,7)	(129,9)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)		284,4	198,9	183,3
Dotations aux amortissements des immobilisations	4	(49,6)	(16,3)	(22,3)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA)		234,8	182,6	161,0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(61,3)	(26,7)	(9,5)
Résultat opérationnel (EBIT)	4	173,5	155,9	151,5
Résultat financier	6	(6,5)	5,8	16,6
Résultat exceptionnel	7	(6,6)	93,9	59,8
Impôt sur les sociétés	8	(65,5)	(62,3)	(55,9)
Quote-part des sociétés mises en équivalence		15,6	22,1	0,8
Résultats affectables aux minoritaires		(2,4)	(1,2)	(0,2)
Résultat net		108,1	214,2	172,6
Résultat exceptionnel		6,6	(93,9)	(59,8)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		61,3	26,7	9,5
Résultat net avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		176,0	147,0	122,3
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	9	25 387 550	16 664 584	16 050 827
Résultat net dilué par action (en euros)	9	4,26	12,85	10,75
Résultat net dilué par action avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (en euros)	9	6,93	8,82	7,62

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

2. Bilans consolidés (en millions d'euros)

	note	2001	2000	1999
ACTIF				
Immobilisations incorporelles	11	2 713,4	591,9	154,8
Immobilisations corporelles	12	982,3	162,1	172,4
Immobilisations financières	13	104,9	18,4	98,4
Titres mis en équivalence	14	6,2	278,3	6,2
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		3 806,8	1 050,7	431,8
Contrats à long terme	15	6 313,6	4 718,0	4 155,2
Stocks et offres en cours	16	111,9	7,1	4,6
VALEURS D'EXPLOITATION		6 425,5	4 725,1	4 159,8
Avances et acomptes versés sur contrat en cours		98,0	108,4	130,2
Clients et comptes rattachés	17	605,9	289,3	254,3
Autres créances	18	418,1	170,0	247,2
CRÉANCES		1 024,0	459,3	501,5
Valeurs mobilières de placement		149,8	186,5	360,8
Disponibilités		613,6	376,6	658,6
TRESORERIE	19	763,4	563,1	1 019,4
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8 310,9	5 855,9	5 810,9
TOTAL ACTIF		12 117,7	6 906,6	6 242,7
PASSIF				
Capital social : valeur nominale 3,05 euros 26 713 448 actions au 31 décembre 2001 16 029 305 actions au 31 décembre 2000 15 758 537 actions au 31 décembre 1999		81,5	48,9	48,1
Primes d'émission		1 605,5	64,5	43,0
Réserves		660,3	498,2	371,5
Ecarts de conversion		14,3	(0,2)	(1,3)
Auto-détention et auto-contrôle Résultat net part du groupe		(255,5) 108,1	(59,2) 214,2	- 172,6
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	20		766,4	
INTÉRÊTS MINORITAIRES	20	2 214,2		633,9
		21,4	3,4	2,3
Provisions pour obligations sociales	04	80,1	65,8	61,4
Provisions pour risque et charges Dettes financières long terme	21	257,5 1 182,2	167,3 4,8	208,4 6,8
Dettes financières court terme		456,7	191,2	15,0
TOTAL DETTES FINANCIERES	22	1 638,9	196,0	21,8
Paiements progressifs sur contrats à long terme	15	6 472,5	4 896,1	4 580,5
Fournisseurs et comptes rattachés	10	770,8	562,9	530,9
Autres dettes	23	662,3	248,7	203,5
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION		7 905,6	5 707,7	5 314,9
TOTAL PASSIF		12 117,7		

3. Tableau des flux de trésorerie (en millions d'euros)

	2001	2000	1999
	(12 mois)	(12 mois)	(12 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net part du groupe Résultat net part des minoritaires	108,1 2,4	214,2 1,2	172,6 0,2
Résultat net avant intérêts minoritaires	110,5	215,4	172,8
Amortissements des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisitions Amortissements des immobilisations corporelles Résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes versés) (Diminution) augmentation des provisions long-terme (Gains) pertes nettes sur cessions d'immobilisations	69,3 41,6 (7,5) 2,1 (2,8)	28,1 14,9 (61,1) 1,2 (82,4)	10,0 21,8 (0,8) (50,2) (5,0)
Marge brute d'autofinancement	213,2	116,1	148,6
Variation des éléments du fonds de roulement Augmentation (diminution) des avances et acomptes fournisseurs Augmentation (diminution) des contrats à long terme Augmentation (diminution) des clients et comptes rattachés Augmentation (diminution) des autres actifs circulants Diminution (augmentation) des provisions court terme Diminution (augmentation) des paiements progressifs sur contrats à long terme Diminution (augmentation) des autres passifs circulants	10,4 (267,4) 51,1 (124,4) (6,1) 173,1 62,1	31,4 (314,4) (3,5) (26,6) (124,5) 89,6 45,3	(35,2) (974,7) (14,1) 11,5 (3,8) 999,5 75,9
Flux de trésorerie d'exploitation	112,0	(186,6)	207,7
FLUX D'INVESTISSEMENTS Acquisitions d'immobilisations incorporelles Acquisitions d'immobilisations corporelles Cessions d'immobilisations corporelles Acquisitions d'immobilisations financières Cession d'immobilisations financières Réduction du prix d'acquisition de KTI/MDEU Incidence des variations de périmètre Flux de trésorerie d'investissements	(22,5) (44,4) 2,0 (1 040,0) 211,8 - 232,8 (660,3)	(1,4) (14,0) 20,3 (686,8) 156,0 63,3 42,8 (419,8)	(0,5) (8,2) 0,6 (101,1) 9,3 (63,3) 140,0 (23,2)
Tida de tresorerie a investissements	(000,3)	(417,0)	(23,2)
FLUX DE FINANCEMENT Augmentation des dettes court terme Remboursement des dettes long terme Augmentation des dettes long terme Remboursement des dettes long terme Augmentation des prêts Remboursement des prêts Rachat des actions d'auto détention Augmentation (diminution) des minoritaires dans les réserves consolidées Capitaux propres de la société mère: Capitaux propres de la société mère: - augmentation de capital en numéraire - dividendes payés - réduction du capital	4,4 (82,3) 1 107,1 (210,1) (14,9) (0,1) (1,6) 1,8	190,0 (13,8) - (2,0) (3,2) - (21,5) 0,1	16,6 (10,4) 4,7 - (10,1) - (20,2) (0,5) 12,5 (37,8) (19,7)
Flux de trésorerie de financement	763,4	126,0	(64,9)
Effet de change	(14,8)	24,1	38,3
Variation de trésorerie de la période Trésorerie d'ouverture Trésorerie de clôture	200,3 563,1 763,4	(456,3) 1,019,4 563,1	157,9 861,5 1019,4

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

4. Variations des capitaux propres consolidés (en millions d'euros)

	Actions Nombre	émises Montant	Primes d'émission	Réserves	Ecart de conversion	Auto détention/ Auto contrôle	Résultat net total de l'exercice	Capitaux Propres
Au 31 décembre 1998	15 775 999	48,1	31,2	322,4	(5,5)	-	105,4	501,6
Augmentation de capital Affectation du résultat consolidé 1998	220 815	0,7	11,8	67,6			(105,4)	12,5 (37,8)
Ecart de conversion Réduction de capital Résultat net 1999	(238 277)	(0,7)		(19,0)	4,2		172,6	4,2 (19,7) 172,6
Autres				0,5				0,5
Au 31 décembre 1999	15 758 537	48,1	43,0	371,5	(1,3)		172,6	633,9
Augmentation de capital Affectation du résultat consolidé 1999	270 768	0,8	21,5	126,7			(172,6)	22,3 (45,9)
Ecart de conversion Résultat net 2000					1,1	(EQ 2)	214,2	1,1 214,2
Valeur des titres d'auto- détention						(59,2)		(59,2)
Au 31 décembre 2000	16 029 305	48,9	64,5	498,2	(0,2)	(59,2)	214,2	766,4
Augmentation de capital Affectation du résultat consolidé 2000	10 684 143	32,6	1 541,0	162,1			(214,2)	1 359,4 162,1
Ecart de conversion Résultat net 2001 Valeur des titres d'auto- détention et d'auto-contrôle					14,5	(196,3)	108,1	14,5 108,1 (196,3)
Au 31 décembre 2001	26 713 448	81,5	1 605,5	660,3	14,3	(255,5) ^(a)	108,1	2 214,2

⁽a) Auto-détention au 31 décembre 2001 de 623 595 actions pour 61,7 millions d'euros et auto-contrôle au 31 décembre 2001, par l'intermédiaire de la filiale Isis de 1 847 376 actions pour 193,8 millions d'euros. Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

5. Notes aux états financiers

NOTE LIMINAIRE - MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE ET DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

(a) Modification du périmètre

La situation financière au 31 décembre 2001 et les résultats de l'exercice 2001 ne sont pas directement comparables à ceux de 2000 en raison du changement majeur du périmètre de consolidation intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001.

Avant cette date, Technip, qui détenait 29,4% dans Coflexip, consolidait les résultats de Coflexip par mise en équivalence. A partir du 1^{er} octobre 2001, Coflexip et Isis sont consolidés globalement dans les comptes de Technip qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

L'incidence du changement de périmètre est globalement présentée en Note 2 et individualisée dans les notes financières explicatives des rubriques comptables significatives.

Le chiffre d'affaires de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001 inclut l'activité de Technip sur douze mois et celle de Coflexip pour le quatrième trimestre 2001.

Le résultat de Technip-Coflexip pour l'exercice 2001 incorpore les résultats d'Isis et de Coflexip à partir du 1^{er} octobre.

(b) Structures opérationnelles

A la suite de l'acquisition de Coflexip, les structures opérationnelles du Groupe sont organisées en trois branches :

- La Branche Offshore ("Technip-CSO": Creative Solutions Offshore), qui intègre les activités de l'ancien périmètre Coflexip (y compris la Division Mer Profonde acquise d'Aker Maritime début 2001) et l'activité offshore de l'ancien périmètre Technip.
- La Branche Onshore/Downstream ("Technip-PRO": Petrochemicals, Refining, Onshore) qui comprend toutes les activités d'ingénierie et de construction d'unités de pétrochimie et de raffinage ainsi que les instal lations de développement de champs à terre, y compris les unités de traitement de gaz, les unités de gaz naturel liquéfié (GNL) et les conduites à terre.
- La Branche Industries ("Technip-LCI": Lifesciences, Chemicals and Industries), qui est dédiée à l'ingénierie et la construction d'installations non pétrolières: usines pharmaceutiques, chimiques, centrales électriques, cimenteries, bâtiments industriels et infrastructures, etc.

D'un point de vue géographique, l'activité et les résultats seront présentés sur la base de quatre régions :

- Europe, Russie Asie Centrale,
- Afrique, Moyen-Orient,
- Asie Pacifique,
- Amériques.

(c) Nature de l'activité et cycle opérationnel

Le Groupe Technip-Coflexip offre une gamme variée de prestations dont les caractéristiques majeures conduisent à la typologie suivante :

- Services d'étude en régie ou en forfait sur une durée courte de réali sation,
- Prestations de conception, de fabrication, d'installation et de commis sionning avec un cycle de réalisation pouvant s'échelonner sur environ douze mois,
- Contrats clé en main pour la réalisation d'ensembles industriels com plexes qui couvrent la conception, la fourniture des matériels, la cons truction et la mise en route en respectant les performances industrielles et les délais contractuels. La durée varie d'un contrat à l'autre mais la movenne est de l'ordre de trois ans.

(d) Présentation du compte de résultat

Dans le but de se conformer à la pratique des sociétés opérant dans le secteur d'activité de Technip-Coflexip, le Groupe a pris la décision, en conformité avec la réglementation française, d'opter pour une présentation de son compte de résultat par destination et non plus par nature de charges.

Le compte de résultat adopte également à partir de 2001 la présentation dans le résultat opérationnel des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition sur une ligne distincte.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

(a) Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip ("Technip-Coflexip" ou le "Groupe") sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France notamment l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement n°99.02 du Comité de Réglementation Comptable.

En raison de la cotation des actions (American Depositary Shares) de Technip-Coflexip sur le NYSE, la société réconcilie ses comptes avec les normes comptables américaines lesquels feront l'objet auprès de la SEC de la publication d'un "Form 20F". Les principales différences et le tableau de réconciliation sont présentés en notes complémentaires.

(b) Principes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est retenue pour les sociétés dont Technip-Coflexip a le contrôle majoritaire, c'est-à-dire lorsqu'elle détient une fraction supérieure à 50 % des droits de vote. Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle en association avec d'autres partenaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La méthode de consolidation par mise en équivalence des titres est appliquée pour les sociétés dans lesquelles Technip-Coflexip exerce une influence notable dans les domaines opérationnels et financiers. En l'absence d'indication contraire, cette influence est supposée exister pour les sociétés dont le pourcentage de détention est compris entre 20 % et 50 %.

Les titres de sociétés dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % ou qui ne représentent pas des investissements significatifs sont valorisés à leur coût historique. La liste des sociétés consolidées du Groupe ainsi que la méthode de consolidation qui leur est appliquée est disponible en Note 28.

(c) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France, Technip-Coflexip peut être amené à recourir à des hypothèses et des estimations pouvant influer sur l'évaluation et la présentation de certains actifs ou passifs dans les comptes du Groupe à la date d'arrêté des comptes consolidés, ainsi que sur les produits ou charges de l'exercice. Le résultat réel des opérations peut différer de ces estimations.

(d) Prise en compte des résultats sur contrats à long terme

La marge à terminaison des contrats à long terme est prise en compte au fur et à mesure de l'avancement lorsque le contrat, tant par sa valeur que par la marge positive escomptée, est considéré comme significatif, et que l'avancement dans la réalisation du contrat est suffisant.

Toute perte probable sur un contrat est provisionnée pour sa totalité.

La marge à terminaison des contrats à long terme est estimée sur la base d'analyses des coûts et des recettes à terminaison révisées de manière périodique et régulière pendant toute la durée des contrats.

Le pourcentage d'avancement applicable à ces contrats est déterminé comme suit :

- pour les contrats intégrant des opérations de construction, sur la base de jalons techniques définis pour les principales composantes du contrat,
- pour les contrats sans opération de construction, par le rapport des coûts encourus sur les coûts probables à terminaison.

Un contrat est considéré comme achevé lors du transfert contractuel de propriété des produits finis ou lors de la réception provisoire, même assortie de réserves, pour les contrats correspondant à la réalisation de systèmes intégrés comportant une obligation de résultat global.

A l'achèvement du contrat, les dépenses qui restent à encourir afin d'obtenir la réception définitive font l'objet d'une provision pour charges à terminaison.

Le Groupe réalise également un nombre important de contrats dont les valeurs individuelles ne sont pas considérées comme significatives. Ces contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

(e) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en francs français sur la base du taux de change à la date de l'opération, à l'exception des opérations en relation avec l'exécution d'un contrat à long terme qui font l'objet d'une conversion sur la base du taux interne.

A la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis en francs français sur la base du taux de change du jour de la clôture, à l'exception des postes "Travaux en cours" et "Paiements progressifs sur contrats" qui restent valorisés sur la base du taux interne. Les écarts de change ainsi constatés sont enregistrés en compte de résultat.

(f) Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice alors que leurs bilans sont convertis au taux de change à la date de la clôture. Les différences de conversion ainsi constatées sont portées directement dans les capitaux propres.

Les écarts de change en provenance de prêts ou instruments de couverture de devises étrangères se rapportant à des actifs de sociétés étrangères du Groupe sont enregistrés directement en capitaux propres avec l'écart de conversion associé à l'actif ainsi couvert.

(g) Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont amortis sur 5 ans. Les brevets et marques sont amortis sur 10 ans. Les droits d'usage pour les logiciels micro ou gros systèmes sont intégralement comptabilisés en charges d'exploitation à l'exception de ceux qui permettent de réaliser des outils industriels autonomes informatisés, tels que la plate-forme E-Procurement, qui sont amortis sur 3 ans.

Les différences de première consolidation qui sont clairement identifiées sont affectées aux éléments d'actif concernés. Leur amortissement s'effectue selon les mêmes modalités. L'écart résiduel non affecté est comptabilisé le cas échéant, lorsqu'il est significatif, sous la rubrique "Ecarts d'acquisition". Ils sont amortis sur une période allant de 5 à 25 ans en fonction de l'activité de la société concernée.

La valeur nette des éléments incorporels fait l'objet d'une analyse périodique. Lorsqu'un événement laisse penser que cette valeur pourrait être affectée, une dépréciation ou un amortissement complémentaire exceptionnel est enregistré.

(h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition complété le cas échéant des affectations provenant de l'analyse des différences de premières consolidations suite à l'acquisition de sociétés. Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée et les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Constructions
Navires
10 à 50 ans
Nachines et équipements
Matériel de bureau
Matériel de transport
Matériel informatique
10 à 50 ans
10 à 25 ans
3 à 12 ans
4 ans
3 à 7 ans
4 ans
4

Les biens dont le Groupe dispose au moyen de contrats de crédit-bail sont traités au bilan et au compte de résultat comme s'ils avaient été acquis à crédit.

La valeur nette des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une analyse lorsqu'un événement laisse penser que cette valeur pourrait être affectée. Le cas échéant, un amortissement complémentaire est enregistré.

Les frais de mise en cale sèche des navires sont provisionnées au cours de la période précédant chaque opération de mise en cale sèche.

(i) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur historique ou, lorsque celle-ci est inférieure, à leur valeur de réalisation probable, estimée pour chaque investissement sur la base de la situation nette comptable, de la rentabilité future ou de la valeur de marché de la société considérée.

(j) Offres en cours

Les coûts supportés avant la signature d'une affaire, lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur clé en main dont on peut raisonnablement envisager la signature, sont isolés à la rubrique "Offres en cours" et virés aux contrats en cours lors de l'obtention définitive du contrat.

Une provision pour dépréciation des offres en cours est constituée, le cas échéant, afin de tenir compte de la probabilité de non-succès de ces propositions.

(k) Contrats à long terme

La valorisation des contrats à long terme inclut :

- Les achats de matériels, les études sous-traitées, le coût des marchés et les diverses prestations rattachées directement au contrat.
- Le coût des heures des personnels directement affectés au contrat, valorisés avec les charges d'exploitation à l'exclusion notamment du coût commercial, du coût de recherche et de développement et de la charge de sous-activité.
- La marge à terminaison prise en compte au fur et à mesure de l'avan. cement estimé selon la Note 1 (d).

Les contrats à long terme ne comprennent pas de frais financiers.

Les coûts encourus sur un contrat sont accumulés et présentés dans la rubrique "Contrats à long terme" avec la marge reconnue (voir Note 1 (d)).

Le paiement des clients sur les contrats en cours de réalisation sont cumulés et enregistrés dans la rubrique "Paiements progressifs sur contrats à long terme" au passif.

A la livraison du contrat :

- Le poste "Contrats à long terme", qui correspond alors au prix de vente total du contrat, est diminué du montant des paiements pro gressifs reçus dans le cadre de ce contrat. Le solde éventuel fait l'ob jet d'une facturation au client enregistrée en "Créances clients sur contrats" (voir Note 17).
- Si nécessaire, des provisions sont constituées afin de couvrir le coût de travaux complémentaires requis pour l'obtention de la réception définitive du contrat. Ces provisions sont enregistrées au passif dans la rubrique "Charges à terminaison sur contrats" et, pour l'établisse ment du tableau des flux de trésorerie, sont considérées comme des éléments constitutifs du fonds de roulement.

(I) Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Le prix de revient est principalement déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

(m) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement.

(n) Avances et acomptes versés sur commandes en cours

Les avances de trésorerie consenties aux fournisseurs intervenant dans la réalisation de contrats à long terme sont enregistrées dans la rubrique "Avances et acomptes versés sur commandes en cours" à l'actif.

(o) Trésorerie

La trésorerie regroupe l'ensemble des disponibilités bancaires et des valeurs mobilières de placement de maturité inférieure à trois mois. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur valeur de marché en fin de période. Toute variation dans la valeur de marché, réalisée ou non, est enregistrée en compte de résultat.

(p) Provisions pour risques et charges

En application du règlement 2000-6 du Comité de Réglementation Comptable sur les passifs, les provisions sont constituées en fonction de l'estimation du risque couru ou de la charge exposée, assise sur les meilleurs éléments connus.

- Pertes prévisibles sur contrats : toute perte probable à terminaison est provisionnée pour sa totalité.
- Risques sur contrats: cette provision concerne les contentieux sur contrats.
- Charges diverses: quand plusieurs filiales du Groupe ou partenaires sont impliqués dans un contrat en vigueur, la complexité des réglementamentations nationales et locales des pays dans lesquels intervient le Groupe dans les domaines administratifs ou fiscaux peut entraîner ce dernier à doter des provisions en relation avec ces risques.
- Charges à terminaison sur contrats : à l'achèvement du contrat, les charges qui doivent être exposées et les travaux qui sont à terminer afin de lever les réserves pour obtenir la réception définitive sont comptabilisés en charges à terminaison.
- Charges pour obligations sociales : elles couvrent selon les sociétés :
 - les indemnités de fin de carrière qui seront à verser conventionnellement à la date de départ en retraite,
 - les indemnités de salaire différé à verser à la date où le personnel quitte l'entreprise,
 - les indemnités de retraite à verser sous forme de pension.

L'estimation actuarielle prend en compte les paramètres usuels (revalorisation future des rémunérations, espérance de vie, turn over et rendement des capitaux).

• Charges pour restructuration : dès qu'un plan de restructuration a été décidé, celui-ci est planifié et valorisé. Son coût global est constaté dans l'exercice durant lequel la décision a été prise.

(q) Imposition différée

Les différences temporaires entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs, les déficits fiscaux et les crédits d'impôts reportables donnent lieu à la détermination d'impôts calculés selon la méthode du report variable.

Si la situation nette se traduit par une charge fiscale différée, celle-ci fait l'objet d'un enregistrement en dette fiscale. S'il s'agit d'une créance fiscale d'un montant significatif, dont l'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est suffisamment probable, celle-ci est constatée à l'actif.

(r) Transactions en devises et instruments financiers

Pour les besoins d'une offre commerciale en cours, Technip-Coflexip couvre parfois son exposition aux fluctuations des taux de change des devises étrangères par des contrats d'assurance-devise selon lesquels, si l'offre commerciale est obtenue, les devises étrangères font l'objet d'un échange à un taux et à une échéance donnés. La prime ainsi versée par Technip-Coflexip est enregistrée en compte de résultat dès son paiement. Si l'offre commerciale n'a pas abouti, le contrat d'assurance-devise est clos sans coûts ou obligations supplémentaires. En cas de succès de l'offre commerciale, une seconde prime est versée au titre du contrat d'assurance-devise et est enregistrée en compte de résultat à l'avancement du contrat commercial.

En certaines occasions, Technip-Coflexip peut avoir recours pour certaines de ses offres commerciales à des contrats d'options sur devises étrangères.

Des contrats de vente ou achat à terme de devises étrangères sont utilisés pour couvrir l'exposition d'un contrat commercial obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un contrat d'assurance-devise.

Tous les instruments financiers détenus par le Groupe ont un but de couverture des flux futurs à l'exposition aux fluctuations de change durant la période de réalisation des contrats.

La couverture peut être dans certains cas la résultante de la compensation des flux encaissements et décaissements d'un même contrat.

Chaque société du Groupe contracte des ventes ou achats à terme de devises avec les banques ou la trésorerie centralisée organisée sous forme d'un G.E.I.E.

Le Groupe ne détient pas d'instruments financiers spéculatifs. Tous les instruments financiers sont des engagements hors-bilan et ne font pas l'objet d'une comptabilisation au bilan.

De ce fait, les gains ou pertes latentes ne sont pas comptabilisés. Lors de l'arrivée du terme du sous-jacent, les gains ou pertes des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat ou rattachés au sous-jacent comptabilisé au bilan (actif ou passif selon les circonstances).

A l'exception de certains swaps de taux d'intérêt, tous les instruments financiers ont une échéance inférieure à deux ans avec un sous-jacent avant lui aussi une échéance inférieure à deux ans.

(s) Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement exposés au cours d'un exercice sont intégralement comptabilisés en charges d'exploitation, sauf si la faisabilité technique du projet ainsi que sa rentabilité économique sont clairement démontrées.

(t) Résultat financier

Les résultats financiers sur contrats à long terme sont rattachés au chiffre d'affaires. Seul le résultat financier hors contrats à long terme est présenté séparément dans le compte de résultat à la rubrique "Résultat financier".

(u) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel correspond aux cessions et réaménagements d'actifs et aux opérations liées aux restructurations.

(v) Résultat net dilué par action

Le résultat net dilué par action est calculé sur la base du nombre d'actions représentant le capital à la date d'arrêté des comptes, complété par le total des options de souscription d'actions attribuées existantes à la même date et diminué des actions détenues en auto-contrôle.

(w) Actions auto détenues

Elles sont présentées en diminution des capitaux propres à compter de l'exercice 2000.

NOTE 2 - ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION : PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS

Exercice 2001

En vue d'acquérir le contrôle de la société Coflexip, dont elle détenait 29,4 % (initialement 29,7 %), Technip a initié simultanément deux offres publiques sur Coflexip (OPE/OPA) d'une part, et une sur Isis (OPE) d'autre part.

(a) Acquisition de 99,05 % des actions Isis

A l'issue de l'offre publique d'échange initiée début juillet 2001, Technip a finalisé début octobre 2001 l'acquisition de 99,05 % des actions de la holding Isis (4 601 170 actions) par échange d'actions sur la base d'une parité de 11 actions de Technip pour 10 actions d'Isis, soit l'émission de 5 061 287 actions Technip (pour 749 millions d'euros) qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Le bilan au 30 septembre 2001 de la holding Isis comprenait, dans la rubrique "Titres de participation", des titres de sociétés cotées (11,5 % des titres de Technip, 16,6 % des titres Coflexip et 12,3 % des titres de la Compagnie Générale de Géophysique 'CGG') ainsi qu'un ensemble de titres relatifs à des sociétés non cotées dont la valorisation pour cession a été établie à 205 millions d'euros.

Par ailleurs, selon les termes des deux promesses d'échange de novembre 2001 entre Isis et l'IFP, les titres CGG détenus par Isis feront l'objet d'une cession à l'IFP sous certaines conditions dans une période de 36 mois au 31 décembre 2001. Ces titres sont valorisés dans les comptes d'Isis à leur valeur nette comptable, soit 73,1 millions d'euros.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip, le bilan d'entrée au 30 septembre 2001 et le bilan au 31 décembre 2001 d'Isis, retraité des titres non côtés, se présentent comme suit :

En millions d'euros	30	31		30	31	
	septembre	décembre		septembre	décembre	
	2001(-)	2001		2001(-)	2001	
Titres de participation (**)	161,0	161,0	Capitaux propres	301,7	302,8	
Actifs circulants	168,4	169,6	Dettes	27,7	27,8	
TOTAL ACTIF	329.4	330.6	TOTAL PASSIF	329.4	330.6	

^(·) Non audit

L'écart de première consolidation dégagé lors de l'acquisition d'Isis par Technip-Coflexip, s'établit à 450,2 millions d'euros [749-(301,7 x 99,05 %)] et a été intégralement affecté à la revalorisation des titres Technip-Coflexip et Coflexip.

(b) Acquisition de 52,47 % des actions Coflexip

Technip détenait depuis avril 2000 une participation de 29,4% (initialement 29,7%) dans la société Coflexip. A l'issue des offres publiques, OPE / OPA sur Coflexip, initiées début juillet 2001, Technip a finalisé début octobre 2001 l'acquisition complémentaire de 52,47% de Coflexip. Associé à l'OPE de Technip sur Isis qui détient 16,6% de Coflexip (voir Note 2 (a)), le total détenu par Technip directement et indirectement s'élève à 98,36% du capital de Coflexip. L'acquisition de 52,47% a été réalisée d'une part par numéraire pour 5 000 000 actions de Coflexip au prix de 199 euros, soit 995 millions d'euros (Offre Publique d'Achat 'OPA') et d'autre part, par échange d'actions sur la base d'une parité de 9 actions de Technip pour 8 actions de Coflexip (Offre Publique d'Echange 'OPE') ayant alors conduit à l'émission de 5 504 436 actions Technip (pour 814,6 millions d'euros) qui s'appelle dorénavant Technip-Coflexip.

Le prix d'achat global des actions Coflexip obtenues à l'issue des offres publiques sur Coflexip (52,47%) s'élève après prise en compte des frais nets liés à leur acquisition (28,7 millions d'euros), à 1 838,3 millions d'euros.

Valeur nette comptable du portefeuille :Technip-Coflexip, 31,7 millions d'euros.
 Coflexip, 56,2 millions d'euros et CGG, 73,1 millions d'euros.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Technip-Coflexip, le bilan d'entrée au 30 septembre 2001 et le bilan au 31 décembre 2000, se présentent comme suit :

En millions d'euros	30 septembre 2001 ^(*)	31 décembre 2001		30 septembre 2001 ⁽⁻⁾	31 décembre 2001
Immobilisations incorporelles	481,1	517,4	Capitaux propres Groupe	788,0	807,0
Immobilisations corporelles	695,3	689,1	Minoritaires	15,1	15,7
Immobilisations financières	16,7	17,0	Passif long terme	508,0	566,6
Autres actifs circulants	685,2	698,3	Passif court terme	751,8	712,9
Trésorerie	241,5	213,2	Découverts	56,9	32,8
TOTAL ACTIF	2 119,8	2 135,0	TOTAL PASSIF	2 119,8	2 135,0

^(*) Non audité

Sont présentés ci-dessous :

- Le compte de résultat synthétique de l'exercice 2001 après prise en compte par Coflexip d'un amortissement exceptionnel de 142,6 millions d'euros de l'écart d'acquisition de la Division Mer Profonde CSO Aker Maritime.
- Le compte de résultat du quatrième trimestre 2001 retenu par Technip-Coflexip pour les besoins de sa consolidation.

En millions d'euros	2001 (12 mois)	2001 (4 ^{ème} trim.) (*)
Chiffre d'affaires	1 898.8	495.0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	222,5	61,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(103,7)	(26,5)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA)	118,8	35,1
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(170,4)	(7,8)
Résultat opérationnel (EBIT)	(51,6)	27,3
Résultat financier	(10,9)	2,4
Impôt sur les sociétés	(42,8)	(8,3)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	(0,1)	(1,2)
Résultats affecatbles aux minoritaires	-	(0,6)
Résultat net	(105,4)	19,6

^(*) Non audité

L'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition des 69,1% d'actions Coflexip (16,6% via lsis (cf Note 2 (a)) et 52,5% comme décrit ci-dessus) s'analyse comme suit, après affectation aux actifs identifiables de Coflexip :

	En millions d'euros
ODE Amiroian de E 504 49/ Hitror Torbain Coffesia à 147.00 euros	0147
OPE : émission de 5 504 436 titres Technip-Coflexip à 147,99 euros	814,6
OPA : rémunération de 5 000 000 de titres Coflexip à 199 euros	995,0
Frais nets liés à l'opération	(28,7)
Prix d'acquisition des 52,47% de Coflexip	1 838,3
Situation nette de Coflexip acquise au 30 septembre 2001 à 52,47%	(421,4)
Ecart de première consolidation sur 52,47% de Coflexip	1 416,9
Ecart de première consolidation sur 16,63% de Coflexip chez Isis	253,1
Ecart de première consolidation sur 69,1% de Coflexip	1 670,0
Extourne des survaleurs nettes comptabilisées chez Coflexip (effet de change inclus)	503,5
Affectation aux actifs identifiables	
Navires	(106,4)
Immeubles	(24.2)
Brevets	(59,4) (125,5)
Impôt différé	64,5
Ecart d'acquisition	2 048,0

Le compte de résultat consolidé proforma 2001 de Technip-Coflexip (non audité) est construit en supposant que les opérations d'acquisition d'Isis et de Coflexip décrites ci-avant ont été réalisées au 1^{er} janvier 2001. Il est précisé que l'activité d'Isis, non significative, n'est pas retenue.

En millions d'euros	Comptes de historiques (12 mo	2001	Retraitements 2001 (*)	Compte de résultat Proforma 2001
	Technip-Coflexip	Coflexip	Technip-Coflexip	Technip-Coflexip
Chiffre d'affaires Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	3051,0 223,0	1898,8 222,6		4949,8 445,6
Dotations aux amortissements des immobilisations	(19,5)	(103,7)	(14,2) ^(a)	(137,4)
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (EBITA)	203,5	118,9	(14,2)	308,2
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(41,6)	(170,5)	96,3 ^(b)	(115,8)
Résultat opérationnel (EBIT)	161,9	(51,6)	82,1	192,4
Résultat financier	(10,1)	(10,0)	(31,7) ^(c)	(51,8)
Résultat exceptionnel	(6,6)		2,8	(3,8)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	25,2	(8,0)	(24,0) ^(a)	0,4
Impôt sur les sociétés	(57,2)	(42,8)	19,5	(80,5)
Résultats affectables aux minoritaires	(1,8)	(0,1)	(1,7)	(3,6)
Résultat net	111,4	(105,3)	47,0	53,1 ^(e)

^(*) Non audité

Exercice 2000

(c) Acquisition de 29,7% (première tranche) de Coflexip

Au mois d'avril 2000, Technip-Coflexip (anciennement Technip) a acquis 29,7% du capital de Coflexip au prix de 659,7 millions d'euros (dont des frais d'acquisition pour 2,9 millions d'euros). Les titres de Coflexip ainsi acquis sont consolidés en 2000 et sur les neuf premiers mois de l'exercice 2001 selon la méthode de la mise en équivalence. L'écart d'acquisition dégagé s'élève à 447 millions d'euros et fait l'objet d'un amortissement sur une période de 20 ans.

(d) Krebs Speichim

En septembre 2000, Technip-Coflexip (anciennement Technip) détient 100 % de Krebs-Speichim suite à l'acquisition complémentaire pour un prix de 21,7 millions d'euros du solde du capital de Krebs-Speichim, soit 50 %. Précédemment consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50 %, Krebs-Speichim est consolidée à compter du 1^{er} octobre 2000 par intégration globale. L'écart d'acquisition dégagé s'élève approximativement à 13 millions d'euros et est amorti sur une durée de 20 ans.

⁽a) Correspond à l'amortissement de la réévaluation des actifs identifiés (navires, immeubles et brevets) pour les neuf premiers mois.

⁽e) Extourne des amortissements comptabilisés, soit 212,1 millions d'euros et substitution de l'amortissement annuel normatif : Mannesmann 8 millions d'euros, autres 3,5 millions d'euros, Coflexip 29,7 %, 22,4 millions d'euros et Coflexip 52,47 %, 81,9 millions d'euros, soit 115,8 millions d'euros.

⁽c) Frais financiers sur la ligne de crédit consécutive à l'OPA pour les neuf premiers mois.

⁽d) Extourne de la mise en équivalence Coflexip dans Technip sur douze mois.

Le résultat net proforma avant exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition s'établit à 172,7 millions d'euros (53,1 + 115,8 + 3,8).

NOTE 3 - INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(a) Informations par secteurs d'activité

Les structures opérationnelles du Groupe Technip-Coflexip sont organisées en trois branches:

- Offshore
- Onshore / Downstream
- Industries

Rappel : Le changement important de périmètre intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001 ne permet pas une comparaison immédiate (voir **Note liminaire (a)**). L'activité 2001 englobe l'ancien périmètre Technip sur douze mois auquel s'ajoute le périmètre de Coflexip (qui concerne uniquement la branche Offshore) à compter du 1^{er} octobre 2001, soit uniquement le quatrième trimestre 2001.

En millions d'euros	Offshore	Onshore / Downstream	Industries	Total
2024				
2001 Chiffre d'affaires (dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 495,0)	722,0	2 352,0	472,0	3 546,0
Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA) (dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 61,6)	86,3	189,0	9,1	284,4
Backlog au 31 décembre (dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 1 887)	2 138,0	2 498,0	290,0	4 926,0
Investissements (dont Offshore Coflexip sur le quatrième trimestre : 25,4)	25,4	17,0	2,0	44,4
2000				
Chiffre d'affaires	130,0	2 290,9	551,1	2 972,0
Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	0,1	157,1	41,7	198,9
Backlog au 31 décembre	260,0	2 742,0	408,0	3 410,0
Investissements	1,0	12,2	0,8	14,0
1999				
Chiffre d'affaires	56,0	2 121,6	604,6	2 782,2
Résultat opérationnel avant dotation aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	(0,9)	158,4	25,8	183,3
Backlog au 31 décembre	50,9	3 084,2	333,1	3 468,2
Investissements	-	8,2	-	8,2

(b) Informations par zones géographiques

Le Groupe Technip-Coflexip exerce son activité sur la base de quatre zones géographiques.

Rappel : Le changement important de périmètre intervenu à compter du 1^{er} octobre 2001 ne permet pas une comparaison immédiate (voir **Note liminaire (a)**). L'activité 2001 englobe l'ancien périmètre Technip sur douze mois auquel s'ajoute le périmètre de Coflexip à compter du premier octobre 2001, soit uniquement le quatrième trimestre 2001.

En millions d'euros	Europe, Russie, et Asie centrale	Moyen Orient et Afrique	Asie Pacifique	Amériques	Navires	Total
Exercice 2001						
Chiffre d'affaires	942,0	1 209,0	560,0	835,0	-	3 546,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	73,2	74,8	72,2	64,2	-	284,4
Backlog au 31 décembre	793,0	1 694,0	771,0	1 668,0	-	4 926,0
Immobilisations corporelles nettes	327,2	0,9	6,5	147,6	500,1	982,3
Exercice 2000						
Chiffre d'affaires	717,0	1 448,3	352,2	454,5	-	2 972,0
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	64,2	102,9	29,3	2,5	-	198,9
Backlog au 31 décembre	590,6	1 754,8	728,7	335,9	-	3 410,0
Immobilisations corporelles nettes	154,2	-	4,9	3,0	-	162,1
Exercice 1999						
Chiffre d'affaires	922,9	1 296,8	224,9	337,6	-	2 782,2
Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements des immobilisations et des écarts d'acquisition (EBITDA)	60,5	103,8	13,1	5,9	-	183,3
Backlog au 31 décembre	693,6	2 011,6	416,2	346,8	-	3 468,2
Immobilisations corporelles nettes	167,2	-	3,1	2,1	-	172,4

^(*) dont chiffres d'affaires France

(c) Principaux clients

En millions d'euros	2001	2000	1999
Total chiffre d'affaires	3 546,0	2 972,0	2 782,2
Les principaux clients représentent les parts suivantes (a) :			
Client A	X %	X %	11,5%
Client B	X %	X %	11,5%
Client C	X %	X %	X %

 $^{^{\}text{(a)}}$ X % signifie moins de 10 % du total chiffre d'affaires.

⁻ exercice 2001 : 88,5 millions d'euros.

⁻ exercice 2000 : 89,2 millions d'euros.

⁻ exercice 1999 : 60,5 millions d'euros.

NOTE 4 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)

(a) Amortissements

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (*)	(8,0)	(1,4)	(0,5)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles :			
Constructions	(8,7)	(4,8)	(5,3)
Navires	(14,2)	-	-
Machines et équipements	(6,5)	(1,5)	(5,0)
Matériel de bureau	(12,2)	(8,0)	(7,7)
Autres	÷	(0,6)	(3,8)
Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(41,6)	(14,9)	(21,8)
Total Dotations aux amortissements	(49,6)	(16,3)	(22,3)

^(*) Hors dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.

(b) Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement sont respectivement de 18,3, 7,2 et 10,3 millions d'euros en 2001, 2000 et 1999.

(c) Résultat financier sur contrats en cours

Comme indiqué dans la **Note 1 (t)**, les produits et charges financières provenant de la trésorerie des contrats en cours réalisés sous forme de clés en main sont inclus dans le chiffre d'affaires pour 17 millions d'euros à fin 2001, 25 millions d'euros à fin 2000 et 19 millions d'euros à fin 1999.

NOTE 5 - EFFECTIFS

Le Groupe Technip-Coflexip emploie 18 000 personnes, réparties dans 52 pays, dont en moyenne 3 100 personnes extérieures mises à disposition et intégrées aux équipes de réalisation.

NOTE 6 - RÉSULTAT FINANCIER

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Revenus des participations non consolidées (a)	5,9	4,7	4,3
Plus values de cession de valeurs mobilières de placement	9,2	0,4	3,9
Charges / Produits d'intérêts (b) et (c)	(27,0)	(8,0)	8,7
(Dotation) Reprise des provisions liées aux filiales non consolidées	(8,0)	0,5	(0,2)
Autres	6,2	1,0	(0,1)
Total Résultat financier	(6,5)	5,8	16,6

⁽a) Inclut 2,9 et 3,1 millions d'euros de dividendes de Cogema en 1999 et 2000 respectivement.

NOTE 7 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Dilution du pourcentage de participation dans Coflexip (a)	(2,7)	-	-
Plus value brute sur cession de titres consolidés (b)	2,8	1,1	0,5
Plus value brute sur cession de titres non consolidés (c)	-	69,9	3,9
Quote-part du résultat exceptionnel de Coflexip (d)	-	39,0	=
Coûts de restructuration (e)	(3,1)	(8,9)	(1,0)
Reprise de provision pour risques géopolitiques (f)	- -	=	57,0
Autres (9)	(3,6)	(7,2)	(0,6)
Total Résultat exceptionnel	(6,6)	93,9	59,8

⁽a) Suite aux levées d'options chez Coflexip sur 2001, le pourcentage détenu par Technip varie de 29,7% au 31 décembre 2000 à 29,4% au 31 décembre 2001. L'incidence représente (2,7) millions d'euros.

⁽b) Comme décrit en Note 1 (t), les produits et les charges d'intérêts figurant dans le résultat financier n'incluent pas la rémunération de la trésorerie sur contrats clé en main, laquelle est rattachée au chiffre d'affaires (cf Note 4 (c)).

⁽c) Dont 9,6 millions d'euros liés au financement de l'acquisition de Coflexip sur le quatrième trimestre 2001.

⁽b) Ce poste correspond principalement en 2001 à la cession de Chemoproject.

⁽c) En 2000, provient de la cession des titres Cogema pour une valeur de 151,6 millions d'euros et détenus pour une valeur comptable de 81,7 millions d'euros.

⁽d) En 2000, correspond au résultat exceptionnel de Coflexip dont Technip détient 29,7% de participation et qui est intégré par mise en équivalence.

⁽e) En 2000 ce poste inclut 6,8 millions d'euros de coûts de restructuration pour MSE et TP Germany GmbH comme l'explique la Note 21 (a), et 1,6 millions d'euros de coûts de déménagement de l'activité à Berlin, Düsseldorf et Francfort. En 2001, ce poste concerne essentiellement les coûts de restructuration de la société EHR GmbH.

u La reprise de provision s'élève à 89,9 millions d'euros. Déduction faite de l'impôt de 32,9 millions d'euros, l'incidence nette comptable représente 57,0 millions d'euros.

⁽⁹⁾ Ce poste inclut des produits et des charges non récurrents, tels que principalement les plus ou moins values de cessions d'immobilisations, et, en 2000, 4 millions d'euros d'honoraires exposés pour des projets d'acquisition et des projets internes non portés à leurs termes.

NOTE 8 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Les principes décrits dans la Note 1 (q) se traduisent comme suit :

(a) Analyse de la charge d'impôt sur les sociétés

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Impôt courant	(77,7)	(56,9)	(50,8)
Impôt différé (·)	12,5	(5,4)	(4,5)
Total de l'impôt sur les sociétés avant taxation des	(65,2)	(62,3)	(55,3)
plus values de cessions de titres participations			
Impôt sur les plus values de cessions de titres participations	(0,3)	-	(0,6)
Total impôt sur les sociétés	(65,5)	(62,3)	(55,9)

O Au titre de l'exercice 1999, la prise en compte de l'impôt différé représentant 32,9 millions d'euros a été directement imputée à la reprise de la provision pour risques géopolitiques, en résultat exceptionnel.

(b) Rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable

La présentation du rapprochement entre la charge d'impôt et la base taxable porte en 2001 sur un résultat avant gain sur cessions de titres de participation et inclut la part non déductible des amortissements des écarts d'acquisition. Les valeurs présentées sur 2000 et 1999 ont été retraitées de manière homogène.

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Résultat net part du groupe	108,1	214,2	172,6
Intérêts minoritaires dans le résultat	2,4	1,2	0,2
Charge d'impôt avant taxation des gains sur cession de			
titres de participation	65,2	62,3	55,3
Charge d'impôt lié à la reprise de la provision pour risques géopolitiques	-	-	32,9
Moins résultat des sociétés mises en équivalence (a)	(15,6)	(61,1)	(8,0)
Moins amortissement des écarts d'acquisition non déductibles	57,8	21,8	5,8
Moins gains sur cessions de titres de participation	(2,8)	(71,0)	(4,2)
Résultat avant gain sur cession de titres de participation	215,1	167,4	261,8
Taux d'imposition français	36,23%	36,66%	36,66%
Charge d'impôt théorique (a)	77,9	61,4	96,0
Contribution sociale sur les bénéfices	_	0,7	_
Contribution additionnelle temporaire (c)	_	_	2,9
Différence entre taux français et taux étrangers	0,9	3,6	2,2
Différences permanentes	(7,2)	2,2	(6,7)
Autres	(6,3)	(5,6)	(5,9)
Charge d'impôt avant taxation des gains sur cession des titres de participation	65,3	62,3	88,4
Taux facial de l'impôt groupe avant taxation des gains sur cessions des titres de participation	30,36%	37,22%	33,76%

⁽a) En 2000, inclut 60,0 millions d'euros provenant de la mise en équivalence de Coflexip et répartit pour 39,0 millions d'euros en résultat exceptionnel et 21,0 millions d'euros en résultat des sociétés mises en équivalence comme l'explique la Note 7 (d).

(c) Impôts différés actifs et passifs

Au 31 décembre 2001, 2000 et 1999, les impôts différés actifs et passifs figuraient comme suit dans le bilan.

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Impôts différés actifs (a)	90,1	21,6	23,4
Impôts différés passifs (b)	(135,8)	(15,4)	(2,6)
Total Impôts différés, net	(45,7)	6,2	20,8

⁽a) L'augmentation des impôts différés actifs provient de la consolidation de Coflexip pour 68,0 millions d'euros, dont 52,3 millions d'euros liés à l'activation de déficits fiscaux

Jusqu'à fin décembre 1999, les impôts différés passifs étaient enregistrés en réduction des impôts différés actifs. A compter de 2000, les impôts différés passifs figurent distinctement au passif du bilan.

⁽b) En 2000 et 1999, le taux d'imposition français comprend la contribution additionnelle de 10 %. En 2001, cette contribution additionnelle a été supprimée

⁽c) Cette contribution complémentaire appliquée aux sociétés françaises s'élevait à 10% en 1999. Elle a été supprimée en 2000.

⁽b) L'augmentation des impôts différés passifs provient de la consolidation de Coflexip pour 49,4 millions d'euros, dont 36,8 de différences entre les amortissements fiscaux et comptables. Par ailleurs, Technip-Coflexip a reconnu 64,5 millions d'euros d'impôts différés dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition aux éléments d'actifs identifiés lors de la prise de participation dans Coflexip en octobre 2001 (cf Note 2 (b)).

(d) Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables non encore utilisés proviennent principalement de KTI/MDEU et de la division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA. Ils s'établissent à 100,5 millions d'euros. Ces déficits fiscaux reportables expireront pour l'essentiel après 2004.

Les déficits fiscaux reportables non activés se rapportent principalement aux pertes fiscales de MSE, une filiale allemande acquise en 1999, pour un total de 50,0 millions d'euros au 31 décembre 2001. Aux vues des projections financières et commerciales de MSE, Technip Coflexip a décidé de ne pas reconnaître cet impôt différé actif dans ses comptes consolidés.

NOTE 9 - RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat net dilué par action a été déterminé en conformité avec la Note 1 (v)

	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Résultat net (en millions d'euros)	108,1	214,2	172,6
Résultat net avant résultat exceptionnel et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (en millions d'euros)	176,0	147,0	122,3
Nombre d'actions retenu (en milliers)			
Titres émis au 31 décembre	26 714	16 029	15 759
Stock options (options de souscription)	521	636	292
Auto-contrôle par Isis	(1 847)	-	=
	25 388	16 665	16 051
Résultat net dilué par action (en euros)	4,26	12,85	10,75
Résultat net dilué par action avant résultat exceptionnel,			
et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (en euros)	6,93	8,82	7,62

NOTE 10 - RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le total de la rémunération et des avantages de toute nature versés par Technip-Coflexip, ainsi que par les sociétés du Groupe Technip-Coflexip à ses administrateurs à compter du début de l'exercice 2001 jusqu'au 13 décembre 2001, date de la transformation en société à Directoire et Conseil de Surveillance représente 850 000 euros.

Les membres du Conseil de surveillance n'ont recu, au cours de l'exercice 2001, aucune rémunération ou avantage en nature au titre de leur mandat.

A compter du 13 décembre 2001, le total des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Technip-Coflexip ainsi que par les sociétés du Groupe aux membres du Directoire représente 64 600 euros.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Immobilisations incorporelles, brut	149,1	4,6	3,2
Amortissements	(20,6)	(4,2)	(2,8)
Net (a)	128,5	0,4	0,4
Ecarts d'acquisition non affectés ("Goodwill")	2 687,6	636,8	173,0
Amortissements	(102,7)	(45,3)	(18,6)
Net (b)	2 584,9	591,5	154,4
Total Immobilisations incorporelles nettes	2 713,4	591,9	154,8

⁽a) Immobilisations incorporelles.

Historiquement, les immobilisations incorporelles représentaient les fonds de commerce, lesquels étaient amortis sur 5 ans.

En janvier 2001, le Groupe Coffexip Stena Offshore a finalisé l'acquisition de la division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA. L'allocation du prix d'acquisition a tenu compte des immobilisations incorporelles identifiables au titre des brevets et marques pour une valeur brute de 51,4 millions d'euros, amortissables sur 10 ans. Cette valorisation a été maintenue dans les comptes consolidés de Technip-Coffexip. En octobre 2001, le succès des offres OPE/OPA sur Coffexip et ISIS (cf. Note 2 (a) et (b)) a permis de détenir 98,36% du Groupe Coffexip Stena Offshore au 31 décembre 2001. L'allocation du prix d'acquisition a tenu compte des immobilisations incorporelles identifiables au titre des brevets, et marques pour une valeur brute de 59,4 millions d'euros, amortissables sur 10 ans. Fin novembre 2001, le Groupe a réceptionné l'ensemble des logiciels constituant la plate-forme E-Procurement dont l'investissement représente 19,7 millions d'euros, amortissables sur 3 ans (cf. Note 1 (g)).

(b) Ecarts d'acquisition ("Goodwill") - Valeur nette

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
KTI/MDEU	135,6	143,6	151,6
CSO (avril 2000)	408,1	430,5	-
CSO (octobre 2001)	2 027,7	-	-
Autres	13,5	17,4	2,8
Total Valeur nette	2 584,9	591,5	154,4

L'écart d'acquisition constaté à l'occasion d'une prise de participation est calculé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part des capitaux propres retraités, après affectation aux actifs identifiables, dès lors que cette procédure est appropriée. Cet écart d'acquisition est amorti sur une durée dépendante de l'activité de la société concernée (cf. Note 1 (g)).

L'écart d'acquisition dégagé en 1999 lors de la prise de participation dans les sociétés KTI/MDEU de Mannesmann se porte à 159,5 millions d'euros en valeur brute (cf Note 2 (c)), amortis sur 20 ans, conduisant à une dotation annuelle de 8 millions d'euros.

L'augmentation de l'exercice 2000 provient principalement de la prise de participation dans Coflexip au 19 avril 2000 dégageant un écart d'acquisition brut de 447,3 millions d'euros amorti sur 20 ans, conduisant à une dotation annuelle de 22.4 millions d'euros.

L'augmentation de l'exercice 2001 provient essentiellement des prises de participation complémentaires directe et indirecte finalisées début octobre 2001 dans Coflexip à l'issue des offres publiques d'échange et d'achat sur les titres de Coflexip et d'Isis. Comme indiqué en Note 2 (b), l'acquisition de cette participation complémentaire a conduit à constater, après affectation préliminaire aux éléments identifiables pour une valeur brute de 125,5 millions d'euros, un écart d'acquisition de 2 048 millions d'euros amortissable sur 25 ans, soit une dotation annuelle de 81,9 millions d'euros. La dotation au titre de 2001, à compter du 1^{er} octobre 2001, s'élève à 20,4 millions d'euros.

NOTE 12 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	Terrains	Constructions	Navires	Machines et équipements	Matériel de bureau	Autres	Total
Valeur brute	87,0	280,4	740,6	576,3	104,0	54,4	1 842,7
Amortissements	-	(114,7)	(240,9)	(382,7)	(73,0)	(49,1)	(860,4)
Net au 31 décembre 2001	87,0	165,7	499,7	193,6	31,0	5,3	982,3
Valeur brute	60,4	103,2	÷	31,6	86,6	18,0	299,8
Amortissements	-	(33,9)	÷	(27,1)	(63,4)	(13,3)	(137,7)
Net au 31 décembre 2000	60,4	69,3	-	4,5	23,2	4,7	162,1
Valeur brute	60,4	105,6	=	46,8	74,6	22,4	309,8
Amortissements	-	(33,1)	÷	(35,9)	(52,7)	(15,7)	(137,4)
Net au 31 décembre 1999	60,4	72,5	-	10,9	21,9	6,7	172,4

Au 31 décembre 1999 et 2000, les actifs détenus par le Groupe étaient constitués, d'une part, de terrains et constructions essentiellement à usage administratif (sièges sociaux des filiales ou des établissements) et, d'autre part, d'autres immobilisations corporelles (aménagements, matériel et mobilier de bureau ainsi que d'équipements informatiques).

La variation importante intervenue au cours de l'exercice 2001 provient des actifs de Coflexip qui représentent au 31 décembre 2001 une valeur nette de 689,1 millions d'euros. Ces actifs sont principalement constitués de navires pour 499,7 millions d'euros en valeur nette après affectation de l'écart d'acquisition, et de 186,2 millions d'euros en valeur nette au titre des machines et équipements.

NOTE 13 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Titres de participation non consolidés (a)	85,8	12,9	96,3
Provision pour dépréciation	(5,8)	(4,6)	(6,1)
Net	80,0	8,3	90,2
Créances rattachées à des participations	7,8	15,0	11,3
Provision pour dépréciation	(4,9)	(10,4)	(7,9)
Net	2,9	4,6	3,4
Dépôts et cautionnements	1,6	2,4	1,7
Bons du Trésor	1,6	1,8	1,6
Autres	18,8	1,3	1,5
Total Immobilisations financières nettes	104,9	18,4	98,4

⁽a) Les titres de participation non consolidés au 31 décembre 1999 sont principalement constitués des titres de Cogema détenus par le Groupe à hauteur de 3,5 % du capital, pour une valeur nette de 86,3 millions d'euros. Ces titres ont été cédés au cours de l'exercice 2000.

NOTE 14 - TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

L'évaluation des titres mis en équivalence est faite sur la base des capitaux propres retraités de chacune des participations.

	Pour 31/12/01	rcentage de déte 31/12/00	ntion 31/12/99	31/12/01	En millions d'euro	os 31/12/99
lpedex	46,0%	46,0%	46,0%	3,2	3,6	3,1
TPL International (a)	-	-	100,0%	-	=	1,6
Tipiel	36,9%	36,9%	36,9%	2,5	2,0	1,0
TpL Arabia	40,0%	40,0%	40,0%	0,5	0,4	0,5
Coflexip (b)	-	29,7%	-	-	272,3	-
Total Titres mis en équivalence				6,2	278,3	6,2

⁽a) TPL International a été cédée au cours de l'exercice 2000.

NOTE 15 - CONTRATS À LONG TERME

Les contrats à long terme représentent l'ensemble des contrats en cours de réalisation, clé en main, FOB et ceux incluant des opérations d'installation et de commissionning. Ils sont évalués conformément à la Note 1 (k).

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Total Contrats à long terme, net	6 313,6	4 718,0	4 155,2

Au 31 décembre 2001, la valeur des contrats à long terme inclut la marge constatée à l'avancement. Précédemment elle figurait dans la rubrique "Clients et comptes rattachés". Le reclassement de la marge au titre de 2000 et 1999 a été réalisé de manière homogène.

Comme il est détaillé dans la **Note 1 (k)**, les montants figurant sous le libellé "Contrats à long terme" sont financés par les paiements progressifs sur contrats à long terme pour un total de 6 472,5 millions d'euros, de 4 896,1 millions d'euros et 4 580,5 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2001, 2000 et 1999.

NOTE 16 - STOCKS ET OFFRES EN COURS

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Stocks			
Matières premières	51,2	-	-
Travaux en cours	40,1	-	-
Produits finis et marchandises	21,2	0,4	0,3
Moins : provision pour dépréciation	(9,3)	=	-
Stocks, net	103,2	0,4	0,3
Offres en cours, net (a)	8,7	6,7	4,3
Total Stocks et offres en cours, net	111,9	7,1	4,6

⁽a) Il s'agit des coûts supportés avant la signature d'une affaire lorsqu'ils sont directement rattachables à un contrat futur clé en main dont on peut raisonnablement envisager la signature.

Les titres de participation non consolidés au 31 décembre 2001 sont principalement constitués des titres de la Compagnie Générale de Géophysique détenus par la filiale Isis, valorisés à leur valeur nette comptable pour 73,1 millions d'euros. Ces titres font l'objet d'un protocole d'accord de cession entre Technip-Coffexip et l'Institut Français du Pétrole.

⁽b) Le Groupe a procédé à l'acquisition de 29,7 % des titres de Coflexip en avril 2000 (cf Note 2 (b)). Suite à la prise de participation complémentaire réalisée début octobre 2001, Coflexip est consolidée par intégration globale (cf Note 2 (b)).

NOTE 17 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Créances clients sur contrats	597,1	280,9	244,6
Retenues de garantie	7,3	6,8	6,9
Clients douteux	42,0	51,7	61,7
Provision pour dépréciation des clients douteux	(40,5)	(50,1)	(58,9)
Total Clients et comptes rattachés, net	605,9	289,3	254,3

Compte tenu de l'activité du Groupe, les clients sont principalement de grandes compagnies pétrolières, gazières, pétrochimiques et para-pétrolières. Les échéances des créances correspondent au cycle opérationnel des contrats.

La situation financière de chaque client est revue périodiquement. Toutes les défaillances potentielles font l'objet de provisions qui ne sont jamais apparues insuffisantes dans le passé à l'échelle du Groupe.

NOTE 18 - AUTRES CRÉANCES

En millions d'euros		31/1	2/01	31/12/00	31/12/99
		Brut	Net	Net	Net
Impôt différé actif (cf Note 8 (c))		90,1	90,1	21,6	20,8
Créance de TVA		47,9	47,9	29,8	33,6
Acomptes d'impôts sur les bénéfices		48,5	48,5	42,7	18,7
Avances aux filiales non consolidées		8,5	6,1	6,2	0,7
Comptes courants d'associés dans les sociétés en participation		21,1	18,6	8,1	27,3
KTI/MDEU : remboursement de prix (a)		=	-	-	63,3
Fournisseurs débiteurs		3,5	3,5	1,2	4,8
Prêt au personnel		2,8	2,8	3,8	3,8
Dividendes à recevoir		=	=	1,0	0,5
Charges constatées d'avance		33,6	30,8	15,8	6,4
Indemnités assurances à recevoir		19,4	19,4	6,1	-
Compte séquestre gagé		66,0	66,0	-	-
Actions auto-détenues (b)		=	-	-	37,7
Ecart de conversion		9,6	9,6	13,5	8,2
Autres		82,8	74,8	20,2	21,4
Total Autres créances, net	_	433,8	418,1	170,0	247,2

⁽a) Le prix d'acquisition de KTI/MDEU a été réduit de 63,3 millions d'euros remboursés en février 2000.

NOTE 19 - TRÉSORERIE

(a) Valeurs mobilières de placement

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Prix d'acquisition	149,8	186,1	351,7
Plus values latentes	-	0,4	9,1
Valeur de marché à la clôture	149,8	186,5	360,8
Analyse détaillée des valeurs mobilières de placement :			
Bons du Trésor	-	-	0,9
Fonds communs de placement ou SICAV	51,0	89,9	203,5
Certificats de dépôt	97,8	95,3	148,5
Autres	1,0	1,3	7,9
Total Valeurs mobilières de placement	149,8	186,5	360,8

(b) Disponibilités

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Dépôts à vue	76,0	104,6	367,2
Comptes bancaires	537,6	272,0	291,4
Total Disponibilités	613,6	376,6	658,6

⁽b) A compter du 31 décembre 2000, les actions auto-détenues ont été reclassées en diminution des capitaux propres.

NOTE 20 - CAPITAUX PROPRES

(a) Evolution du capital social

Au 31 décembre 2001, le capital social de Technip-Coflexip se composait de 26 713 448 actions d'une valeur nominale de 3,05 euros. Les évolutions survenues depuis le 31 décembre 1998 peuvent être analysées comme suit :

	Nombre de titres	Capital social en millions d'euros
Capital au 31 décembre 1998 Augmentation de capital 1999 (1) Augmentation de capital réservée aux salariés (2) Réduction de capital (3)	15 775 999 124 140 96 675 (238 277)	48,1 0,4 0,3 (0,7)
Capital au 31 décembre 1999 Augmentation de capital 2000 (1) Augmentation de capital réservée aux salariés (2)	15 758 537 143 840 126 928	48,1 0,4 0,4
Capital au 31 décembre 2000 Augmentation de capital 2001 (1) Augmentation de capital suite aux OPE (4) Capital au 31 décembre 2001	16 029 305 118 420 10 565 723 26 713 448	48,9 0,4 32,2 81,5

- (1) Ces augmentations proviennent des levées d'options accordées aux salariés comme décrit dans la Note 20 (d).
- (2) Augmentation de capital réservée aux salariés : les modalités de ces opérations ont été autorisées par l'Assemblée des Actionnaires du 30 avril 1998 et mises en œuvre chaque année par le Conseil d'Administration (13 avril 1999, 7 avril 2000).
- (3) En octobre 1998, le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée générale à acquérir jusqu'à 10% du capital au prix plafond de 129,6 euros par action dans un délai de 18 mois en vue de les annuler. Suite à cette autorisation, 238 277 actions ont été annulées en 1999.
- (4) Suite au succès des deux Offres Publiques d'Echange sur les titres Coflexip d'une part, et Isis, d'autre part, initiées en juillet 2001, Technip-Coflexip a procédé à une augmentation de capital le 11 octobre 2001 portant sur 10 565 723 actions dont 5 504 436 actions au titre des actionnaires de Coflexip et 5 061 287 actions au titre des actionnaires d'Isis en vue de rémunérer leurs apports.

 Auto-détention de 623 595, 617 281 et 454 231 actions aux 31 décembre 2001, 2000 et 1999 respectivement.

(b) Composition du capital au 31 décembre

	31/12/01	31/12/00	31/12/99
IFP	7,9%	-	-
ISIS	-	11,3%	12,1%
Gaz de France	6,4%	10,6%	11,1%
Groupe Total Fina Elf	4,7%	6,2%	5,1%
Elf .	-	-	1,3%
Salariés du Groupe	2,5%	3,5%	3,0%
Auto-détention et auto-contrôle (*)	9,2%	3,9%	2,9%
Public	69,3%	64,5%	64,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

⁽⁺⁾ Situation au 31 décembre 2001 : auto-détention de 623 595 titres et auto-contrôle de 1 847 376 titres, soit au total 2 470 971 titres.

(c) Ecarts de conversion

Les écarts de conversion proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères selon le principe décrit dans la Note 1 (f).

(d) Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le plan de souscription 1996 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 1995 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 14 mars 1996 et du 13 mars 1997.

Le plan d'achat 1998 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1998 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1998. Il se substitue à la dernière tranche du plan 1996 pour le nombre d'options restantes et utilisera les actions achetées par la société. Sa durée est de 5 ans.

Le plan d'achat 1999 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1999 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1999. Sa durée est de 5 ans.

Le plan d'achat et de souscription 2000 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2000 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2000. Sa durée est de 8 ans.

		Nombr	e d'options de se	ouscription ou d'	achat	
		Plan 1996 / 1998	3	Plan 199	99/2001	TOTAL
	1 ^{ère} tranche 1996 ^(a)	2° tranche 1997 ^(b)	3° tranche 1998 ©	1 ^{ère} tranche 1999 ^(d)	2º tranche 2000 (e)	
Options attribuées au 31.12.96 Options exercées Options annulées Options attribuées (souscription)	158 342 - - -	- - - 178 973	- - - -	- - -	- - -	158 342 - - 178 973
Options attribuées au 31.12.97	158 342	178 973	-	-	-	337 315
Options exercées Options annulées Options attribuées (achat)	(1 000) - -	- - -	- - 138 711	- - -	- - 	(1 000) - 138 711
Options attribuées au 31.12.98 Options exercées Options annulées Options attribuées (achat)	157 342 (39 350) - -	178 973 (11 400) - -	138 711 - - -	- - - 315 520	- - -	475 026 (50 750) - 315 520
Options attribuées au 31.12.99	117 992	167 573	138 711	315 520	-	739 796
Options exercées Options annulées Options attribuées (achat) Options attribuées (souscription) Options attribuées au 31.12.00	(105 692) (400) - - 11 900	(31 423) (5 800) - - 130 350	(1 400) (5 200) - - 132 111	(2 200) (7 900) - - - 305 420	139 576 493 028 632 604	(140 715) (19 300) 139 579 493 028 1 212 385
Options exercées (achat) Options exercées (souscription) Options annulées (achat) Options annulées (souscription) Options attribuées (achat) Options attribuées (souscription)	(11 900) - - - - -	- (98 700) - - - -	(25 111) - - - - -	(20 800) - - - - - -	- - (3 200) - - -	(45 911) (110 600) (3 200) - - -
Options attribuées au 31.12.01 (achat) Options attribuées au 31.12.01 (souscription) Actions TECHNIP-COFLEXIP auto détenues dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions	0	- 31 650	107 000 -	284 620 -	139 576 489 828	531 196 521 478 (531 196)
Date d'expiration du plan	14.03.2001	13.03.2002	30.04.2003	30.04.2004	14.12.2008	(22.1.1.6)

⁽a) options exerçables avec un différé de 2 ans et 6 mois à compter du 14.03.1996.

⁽b) options exerçables avec un différé de 2 ans et 6 mois à compter du 13.03.1997.

⁽c) options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 30.04.1998.

⁽d) options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 30.04.1999.

⁽e) options exerçables avec un différé de 3 ans à compter du 14.12.2000.

(e) Réserves distribuables

Les réserves distribuables de la société mère se montent approximativement à 250 millions d'euros, après estimation des impôts dus, au 31 décembre 2001.

(f) Réserve légale

Dans le cadre de la loi française, les entreprises doivent affecter chaque année 5% de leur bénéfice net social à une réserve légale avant que les dividendes de l'année ne puissent être versés, et ce jusqu'à ce que le montant soit égal à 10% de la valeur nominal du capital social. Cette réserve légale ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation de la Société. Cette réserve légale présente une valeur de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2001.

NOTE 21 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les principes d'évaluation des provisions pour risques et charges sont décrits dans la Note 1 (p).

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Provisions pour risques			
Per tes prévisibles sur contrats	4,8	6,2	43,0
Risques sur contrats	53,2	33,4	32,5
Charges diverses	35,5	35,4	35,4
Provision pour mise en cale sèche	14,7	_	_
Autres	14,7	6,6	2,9
	122,9	81,6	113,8
Provisions pour charges			
Charges à terminaison sur contrats	128,2	71,2	74,0
Restructurations (a)	4,6	9,7	14,9
Autres	1,8	4,8	5,7
	134,6	85,7	94,6
Total Provisions pour risques et charges	257,5	167,3	208,4

⁽a) Restructuration

Suite à l'acquisition de KTI/MDEU, la Société a constitué une provision de 24,5 millions d'euros liée à un plan de réduction des effectifs de 392 personnes dans deux filiales allemandes, Technip Germany GmbH et MSE GmbH. Les principales composantes de ces plans sociaux ont été acceptées par le Comité d'entreprise et les syndicats des deux entreprises respectivement en septembre et juillet 1999. Cette provision est principalement constituée d'indemnités de licenciements (10,4 millions d'euros) et de coûts de redéploiement (11,1 millions d'euros) qui proviennent d'accords signés en 1999 avec le BQG, l'organe public allemand en charge des restructurations, et doivent être versés dans un délai maximum de 24 mois.

En 2000, le Groupe et le BQG ont modifié ce plan en le complétant de 110 licenciements supplémentaires sous 24 mois. En conséquence, le Groupe a enregistré une provision additionnelle de 6,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 1999, 2000 et 2001 le solde de ces provisions était, respectivement, de 9,7, 2,1 et 3,2 millions d'euros.

NOTE 22 - DETTES FINANCIÈRES

(a) Analyse par nature

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Emprunts bancaires (1)	1 394,9	-	10,9
Billets de trésorerie court terme	184,5	190,0	-
Découverts bancaires	33,9	-	2,0
Avances remboursables	6,1	5,1	4,4
Comptes courants - Joint Ventures	-	0,5	3,5
Prêts au personnel	0,1	0,2	0,6
Intérêts à payer	3,9	-	=
Leasing et autres	15,5	0,2	0,4
Total Dettes financières (11)	1 638,9	196,0	21,8
Dette financière à court terme (III)	456,7	191,2	15,0
Dette financière à long terme	1 182,2	4,8	6,8

⁽¹⁾ Les emprunts bancaires au 31 décembre 2001 qui représentent 1 394,9 millions d'euros sont principalement constitués de :

- 1. Une ligne de crédit de 944 millions d'euros mise en place pour financer l'offre publique d'achat sur les titres Coflexip. Initialement utilisée pour un montant de 1 030 millions d'euros en octobre 2001, elle a fait l'objet des mouvements suivants :
 - remboursement de la tranche B pour 150 millions d'euros,
 - remboursement d'une partie de la tranche A pour 11 millions d'euros,
 - tirage sur la tranche C pour 75 millions d'euros pour refinancer une partie de la dette de Coflexip de 70 millions de dollars US.

Les caractéristiques financières de la convention de cette ligne de crédit étaient les suivantes au 31 décembre 2001 :

- les tranches A et C étaient remboursables en 10 semestrialités égales, à compter du 30 juin 2002.
- la tranche D dont le montant autorisé était de 235 millions d'euros était remboursable en une seule échéance : le 31 décembre 2003.
- la tranche B alors autorisée pour 50 millions d'euros et non utilisée, était remboursable au plus tard le 27 septembre 2002.
- la marge applicable au-dessus de l'Euribor, ou du Libor de l'US Dollar le cas échéant, varie selon la notation long terme de Technip-Coflexip. Compte tenu de sa notation actuelle de A -, la marge est de 0,375% par an sur les tranches A et C.

Cette ligne de crédit est assortie d'engagements usuels pour un financement de ce type de la part des principales entités du groupe Technip-Coflexip. Elle n'est pas garantie par des sûretés réelles sur des actifs du groupe.

2. Un crédit bancaire syndiqué de 350 millions de dollars US.

En janvier 2001, Coflexip, avant de rejoindre Technip en octobre 2001, a finalisé l'acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA pour un montant de 513 millions de dollars US et la prise en charge d'une dette estimée de 142 millions de dollars US. Pour financer cette opération, Coflexip a prélevé sur sa trésorerie environ 285 millions de dollars US et a emprunté 370 millions de dollars US par la mise en place d'un crédit relais court terme de maturité un an syndiqué auprès d'un groupe de banques.

Ce crédit relais a été refinancé courant 2001 par un crédit bancaire syndiqué sur 5 ans de 350 millions de dollars US remboursable en totalité à maturité le 26 juin 2006 et par la tranche C de la ligne de crédit de 70 millions de dollars US amortissables sur 5 ans empruntés par Technip-Coflexip. Au 31 décembre 2001, le crédit bancaire de 350 millions de dollars US est utilisé en totalité et 75 millions d'euros ont été tirés sur le crédit bancaire de 70 millions de dollars US pour refinancer la dette d'acquisition restante, ainsi que des dépenses d'investissements et d'exploitation.

- 3. Un crédit contracté pour le financement du projet Sunrise 2000 qui au 31 décembre 2001s'élève à 18,7 millions de dollars US (23,7 millions de dollars US au 31 décembre 1999), auquel s'ajoute une ligne de crédit de 7,5 millions de dollars US non utilisée pour les travaux d'amélioration du Sunrise 2000.
- [®]. Modifications de la dette financière et des lignes de crédit postérieures à la clôture du 31 décembre 2001

Fin janvier 2002, Technip-Coflexip a émis un emprunt obligataire à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océane) d'un montant de 793,5 millions d'euros. Cet emprunt a permis, mi-février 2002, de rembourser partiellement la ligne de crédit mentionnée ci-dessus.

L'Océane, qui a reçu le visa définitif de la COB le 22 janvier 2002, offre les caractéristiques suivantes :

- Le coupon payable le 1^{er} janvier de chaque année est de 1% l'an. La date de remboursement est fixée au 1^{er} janvier 2007 pour les obligations qui n'auraient pas été converties d'ici cette date en actions.
- Emise à un prix d'émission de 170 euros, le prix de remboursement de l'obligation le 1^{er} janvier 2007 est de 190,07euros en l'absence de conversion ou d'échange. En cas de non conversion ou d'échange, le taux de rendement actuariel pour l'investisseur obligataire ressort à 3,25% l'an.

Après remboursement partiel par le produit de l'émission obligataire, Technip-Coflexip a partiellement annulé la ligne de crédit utilisée au 31 décembre 2001 à concurrence de 944 millions d'euros. Désormais cette ligne de crédit ne comprend plus que deux tranches :

- La tranche A dont le nouveau montant autorisé est de 387 millions d'euros et qui est remboursable en cinq échéances semestrielles, la première le 31 décembre 2004,
- La tranche C dont le montant reste inchangé à 70 millions de dollars US et qui reste remboursable en 10 semestrialités égales, la première à compter du 30 juin 2002.
- (III). La dette financière court terme qui représente 456,7 millions d'euros correspond à la décomposition suivante :
 - part court terme tranche A de la ligne de crédit pour 174,0 millions d'euros,
 - part court terme de la dette Coflexip pour 48,1 millions d'euros,
 - billets de trésorerie pour 184,5 millions d'euros,
 - découverts bancaires et divers pour 50,1 millions d'euros.
- (iv). Analyse par taux d'intérêt moyen :
 - taux de la ligne de crédit liée à l'acquisition de Coflexip......3,8873 %
 - taux des billets de trésorerie 2001 (maturité moyenne de trois mois)4,3467 %

(b) Analyse par devise

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Euro	1 189,7	190,0	-
Franc français	-	6,0	8,5
US Dollar	432,8	-	4,6
Franc belge	-	-	0,5
Mark allemand	-	-	7,6
Couronne tchèque	-	-	0,6
Livre britannique	8,3	-	-
Autres	8,1	-	-
Total dettes financières	1 638,9	196,0	21,8
Total dettes financières à court terme	(456,7)	(191,2)	(15,0)
Total dettes financières à long terme	1 182,2	4,8	6,8

(c) Echéances annuelles des dettes financières à long terme

En millions d'euros	31/12/01
2003	204,6
2004	199,7
2005	192,1
2006 et plus tard	585,8
Total dettes financières à long terme	1 182,2

(d) Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2001, le Groupe dispose auprès de neuf banques de lignes de crédit multi-devises équivalentes à 350 millions d'euros. Le taux est le taux de référence de la devise plus une marge d'environ 0,20% l'an.

NOTE 23 - AUTRES DETTES

En millions d'euros	31/	/12/01	31/12/00	31/12/99
Personnel		66,9	57,6	34,9
Organismes sociaux		18,4	21,1	15,9
Impôt sur les sociétés et TVA	2	94,1	95,0	72,4
Produits constatés d'avance		4,4	5,0	1,9
Dettes sur immobilisations		9,9	1,0	3,1
Gains de change latents		14,2	7,6	9,7
Provisions pour charges sur projets		63,5	21,5	9,5
Honoraires		2,1	4,8	2,3
Comptes courants sur contrat en cours		-	15,5	40,4
Dette assortie d'une garantie		66,0	-	-
Subventions		6,7	-	-
Autres	1	16,1	19,6	13,4
Total	6	62,3	248,7	203,5

NOTE 24 - TRANSACTIONS AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

Les principales entreprises liées de Technip-Coflexip, parmi ses actionnaires ou ses participations mises en équivalence se limitent à Ipedex; cette société est consolidée par mise en équivalence à hauteur de 46% dans le groupe Technip-Coflexip. Cette société est spécialisée dans l'assistance technique dans le cadre de certains contrats de Technip-Coflexip. L'activité réalisée par Ipedex avec les sociétés du Groupe s'élève à 17,1 millions d'euros en 2001.

En 1974, Coflexip a signé un accord de partenariat et de recherche avec l'Institut Français du Pétrole. Le contrat stipule que le Groupe a accès à la technologie et à certains brevets de l'IFP contre paiement d'une redevance. Ce contrat ne prendra fin que lorsque Coflexip cessera de produire et de vendre des biens qui font appel à ces technologies. La redevance au titre de 2001 s'est élevée à 2,9 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2000 et 2,7 millions d'euros en 1999).

Technip-Coflexip (alors dénommé Technip), Isis et l'IFP ont conclu le 2 juillet 2001 un protocole d'accord, modifié par un avenant en date du 25 juillet 2001, aux termes duquel l'IFP, alors actionnaire majoritaire d'Isis à hauteur de 52,8% du capital de cette société, s'est engagé à apporter (i) les titres Isis qu'il détenait à l'offre de Technip-Coflexip sur Isis (ii) à conserver, pendant une durée de six mois à compter de la date de règlement-livraison de cette offre, l'ensemble des titres Technip-Coflexip qu'il détiendrait à l'issue de cette offre. Le protocole prévoyait également, sous certaines conditions, le transfert à l'IFP des participations non cotées détenues par Isis ainsi que la cession à l'IFP de la participation détenue par Isis dans la Compagnie Générale de Géophysique.

NOTE 25 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(a) Contrats de location

Le Groupe prend en location divers équipements, navires et biens immobiliers. Ceux-ci font généralement l'objet de contrats de location qui viendront à terme au cours des dix prochaines années. Le Groupe sera alors probablement amené à les renouveler ou à les remplacer.

Au 31 décembre 2001, le Groupe a des engagements au titre des contrats de crédit bail et de location longue durée selon l'échéancier suivant :

En millions d'euros	Crédit-bail	Location longue durée
Au 31 décembre :		
2002	1,8	44,4
2003	1,9	41,6
2004	1,9	30,8
2005	1,0	26,9
2006	-	24,2
2007 et suivant	-	56,1
Total des engagements en terme d'échéances	6,6	224,0
Moins : partie constitutive des intérêts	(1,1)	-
Valeur actuelle nette des engagements de crédit bail	5,5	224,0

En 2001, 2000 et 1999, aucun nouveau contrat de crédit bail n'a été souscrit par le Groupe.

(b) Garanties bancaires et commerciales données et recues

Les engagements du groupe se détaillent comme suit :

En millions d'euros	31/12/01	31/12/00	31/12/99
Engagements donnés	1 558,1	1 233,3	1 021,3
Engagements reçus	474,0	387,5	419,1
Effets escomptés non échus	_	2,0	5,4
Garanties parentales	5 507,0	non valorisées	

Les engagements donnés représentent principalement les cautions, garanties ou contre-garanties données par nos banques et nos assurances à différents clients pour la bonne exécution de nos contrats, notamment leur bonne fin, ou consécutives aux paiements de retenues de garantie.

Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs ou des sous-traitants dans le cadre de contrats en cours.

Les garanties parentales données par la maison-mère aux clients couvrent la bonne réalisation du contrat concerné.

(c) Couverture des risques

Faits exceptionnels et litiges :

Le groupe Technip-Coflexip est occasionnellement impliqué dans des litiges dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires. Toutefois, le Groupe considère que la responsabilité pouvant résulter de telles procédures n'est pas susceptible d'avoir ou d'avoir eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, le patrimoine et les activités de la société et de ses filiales.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

Acquisition de la Division Mer Profonde d'Aker Maritime ASA: Coflexip, à la suite de l'acquisition de la Division mer profonde d'Aker Maritime, a notifié au cédant en application des mécanismes d'ajustement du prix d'achat prévus au contrat d'acquisition, une réclamation pour réduction du prix d'achat de 136,7 millions de US\$. Cette réclamation avant d'être finalisée doit faire l'objet d'une appréciation par un auditeur indépendant dont la nomination et l'étendu du mandat font actuellement l'objet d'un contentieux qui pourrait aboutir au cours de l'année 2002. Il est attendu de ladite réclamation qu'elle vienne diminuer le prix d'acquisition des opérations Mer Profonde d'Aker Maritime et donc l'écart d'acquisition retenu dans les comptes.

Contrat PGS/AOGT(Banff): Un contentieux est actuellement en cours au titre de l'exécution du contrat PGS/AOGT(Banff) réalisé dans le cadre d'un accord de coopération conclu en 1996 entre la société Mc Nulty Offshore (devenue filiale de Coflexip à la suite de l'acquisition de la Division mer profonde d'Aker) et d'autres entreprises. Ce contentieux a fait également l'objet d'une contre-réclamation de la part de PGS/AOGT(Banff). Il est précisé que Coflexip a reçu, lors de l'acquisition de la division mer profonde d'Aker, des garanties spécifiques concernant l'issue de ces réclamations, et, en conséquence, s'estime protégé contre d'éventuels risques sur ces affaires. Dès lors, la direction de Coflexip estime que l'exposition de Coflexip sur ce litige est non matérielle et aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Autres contentieux en cours: Le 21 décembre 2001 une société française a assigné Coflexip, Coflexip Stena Offshore Limited et Coflexip Stena Offshore International devant le Tribunal de Commerce de Versailles en réparation du préjudice qu'elle aurait subi du fait d'une prétendue violation par Coflexip de divers accords de confidentialité. Cette même société a également intenté devant les tribunaux écossais une action en contrefaçon d'un brevet portant sur la technologie du "pipe in pipe".

Coflexip considère, sur la base des éléments en sa possession, que les demandes de cette société sont infondées et que son exposition sur ces litiges est non matérielle. Aucune provision n'a donc été retenue dans les comptes.

Sous-traitance de Siemens sur le contrat Peterhead: Un contentieux est actuellement en cours entre une filiale allemande de Technip, Mannessmann Seiffert/Energie (MSE) et la société Siemens concernant la révision du prix d'un contrat que les sociétés ont signé en 1998 relativement à la construction, pour le compte de Scottish Electric, de pipings haute pression de connexion destinés à la centrale électrique de Peterhead.

Siemens refuse en particulier de prendre en compte l'augmentation très importante des travaux (de 30 à 50%) Le Tribunal arbitral, auquel le litige est soumis, a d'ores et déjà été constitué, et devrait procéder aux auditions à partir de la fin de l'année 2002.

Aspects environnementaux :

Le Groupe se soumet aux diverses réglementations en matière d'environnement des pays dans lesquels il opère. Le Groupe se soumet également aux lois et réglementations locales, nationales et internationales en matière de stockage, de transport et de rejets dans le milieu naturel.

Le Groupe peut être potentiellement mis en cause pour des rejets dans le milieu naturel d'hydrocarbures ou d'autres matières dangereuses sur les plates-formes offshore, les pipe-lines, les cuves de stockages et autres installations pour lesquelles le Groupe aurait réalisé les études, la construction ou l'installation ou serait en cours de le faire.

En conséquence, le Groupe a adopté des procédures strictes de contrôle de la pollution des sols pour limiter les dommages éventuels portés à l'environnement mais aussi pour limiter l'exposition financière à ce type de risques. De plus, le Groupe s'assure de manière appropriée et conformément aux pratiques industrielles courantes contre les risques environnementaux.

Le Groupe considère par conséquent respecter dans ses opérations toutes les exigences en viqueur en matière d'environnement.

NOTE 26 - EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ

(a) Risque de change

Comme décrit dans la **Note 1(r)**, Technip Coflexip a recours à des instruments financiers pour se protéger de des risques de change auxquels l'expose son activité normale. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dans un but spéculatif. Les contreparties du Groupe dans le cadre de ses couvertures sont d'importantes institutions financières. Les principaux instruments financiers utilisés sont les suivants :

En millions d'euros	31/12/01			31/12/00	31/12/99	
	Echéances		Valeur de	Valeur	Valeur	Valeur
	2003 et plus	2002	marché	nominale	nominale	nominale
Achat de devises étrangères contre monnaie nationale (contrats forward et swaps de devises)	7,2	91,1	0,8	98,3	26,4	30,8
Vente de devises étrangères contre monnaie nationale (contrats forward, swaps de devises et options de change) (a)	73,3	664,7	(17,4)	738,0	520,3	488,5
Achat ou vente de devises étrangères contre d'autres devises étrangères	21,1	69,4	(8,0)	90,5	6,3	79,4

⁽a) Certaines des facturations du Groupe à ses clients sont libellées dans une devise autre que celle des achats liés au contrat. L'exposition qui en résulte est neutralisée par la couverture la plus efficace disponible sur le marché domestique.

Ces instruments visent à couvrir des opérations essentiellement libellées en Dollar US.

(b) Risque de taux

Au 31 décembre 2001, une partie de la dette à taux variable du groupe est couverte par des swaps garantissant des taux fixes pour un montant d'environ 122 millions d'euros. Cette dette est principalement liée à l'acquisition de la division Mer Profonde de Aker Maritime ASA.

(c) Risque de crédit

Du fait de la domination du marché mondial par un faible nombre d'acteurs, le Groupe réalise son activité avec un ensemble restreint de clients. Le Groupe procède régulièrement à des analyses de risque de crédit.

NOTE 27 - EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

(a) Emission d'un emprunt obligataire convertible du type "Océane"

Durant le mois de janvier 2002, Technip-Coflexip a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 793,5 millions d'euros dont les caractéristiques figurent en **Note 22 (a)**.

(b) Fusion avec Isis

Sous réserve de l'aboutissement des actions en cours, et de l'accord des organes statutaires la fusion entre Technip et Isis a été initiée.

NOTE 28 - PÉRIMÈTRE D'INTÉGRATION

Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2001.

Sociétés consolidées	Pays	31/12/2001 Pourcentages de contrôle	Sociétés consolidées	Pays	31/12/2001 Pourcentages de contrôle
Technip-Coflexip	France	Entité consolidante	Coflexip Stena Offshore Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip France	France	100%	Coflexip Stena Offshore Ships One Ltd.	Royaume-Uni	100%
TPL – Technologie Progetti Lavori SpA	Italie	100%	Coflexip Stena Offshore Ships Three Ltd.	Royaume-Uni	100%
	Italie	100%	Northern Coasters Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip Italy SpA TPG UK		100%			100%
	Royaume-Uni		Technical Diving Services Ltd.	Royaume-Uni	
Technip TPS Technip Illusia	France	100%	Anchortech Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip Iberia	Espagne	100%	Coflexip U.K. Stena Offshore Holdings Ltd.	Royaume-Uni	100%
S.C.I. CB3 Défense	France	100%	Coflexip U.K. Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip Overseas	Panama	100%	Perry Slingsby Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip Benelux NV	Belgique	100%	DUCO Ltd.	Royaume-Uni	100%
Technip Capital	Belgique	100%	Captain Frank Mc Nulty and sons	Royaume-Uni	90%
ABAY Engineering	Belgique	100%	Genesis Oil and Gas Consultants Ltd	Royaume-Uni	100%
Technip Far East	Malaisie	100%	Mc Nulty Offshore Ltd	Royaume-Uni	90%
Technip Anlagenbau GmbH	Allemagne	100%	Coflexip International Norge AS	Norvège	100%
Technip International AG	Suisse	100%	Coflexip Stena Offshore Norge A/S	Norvège	100%
TTIL SNC	France	100%	Coflexip Stena Offshore A/S	Norvège	100%
KT India	Inde	100%	Coflexip Stena Offshore U.S.A. Holding Inc.	Etats-Unis d'Amérique	100%
Technip Upstream Houston	Etats Unis d'Amérique	100%	Coflexip Stena Offshore Services Inc.	Etats-Unis d'Amérique	100%
(ex. CBS Engineering)			R.J. Brown Deepwater, Inc	Etats-Unis	100%
Technip USA	Etats Unis d'Amérique	100%	DUCO Inc.	Etats-Unis	100%
Technip Benelux BV	Pays-Bas	100%	Coflexip Maritime Inc	Etats-Unis	100%
Technip Americas	Etats Unis d'Amérique	100%	CSO Aker Maritime Inc	Etats-Unis	100%
Technip Holding Benelux Group	Pays-Bas	100%	CSO Eker Engineering Inc	Etats-Unis	100%
Technip KTI SpA	Italie	100%	CSO Aker Marine Contractors Inc	Etats-Unis	100%
	Allemagne	100%	Deep Oil Technology Inc	Etats-Unis	50%
Technip Germany					
EHR	Allemagne	100%	Genesis Oil and Gas Consultants Inc	Etats-Unis	100%
MSE	Allemagne	100%	Gulf Marine Fabricators Inc	Etats-Unis	100%
MSI	Allemagne	100%	Spars International Inc	Etats-Unis	50%
Technip Eurocash GEIE	France	100%	Perry Slingsby, Inc.	Etats-Unis	100%
Krebs Speichim	France	100%	Coflexip Stena Offshore Newfoundland	Canada	100%
IG Spa	Italie	100%	Stena Offshore (Jersey) Ltd.	Jersey	100%
Technip Singapour	Singapour	100%	Coflexip Stena Offshore (Mauritius) Ltd.	lle Maurice	100%
Technip Middle East	Emirats Arabes Unis	100%	Flexservice N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
UTC	Brésil	100%	Sunflex Offshore N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
Technip Portugal	Portugal	70%	Flexone N.V.	Antilles Néerlandaises	100%
Technip CIS	Russie	70%	Brasflex	Brésil	100%
Technip Net	Pays-Bas	67%	Brasflex Overseas	lles Vierges	100%
Technip Angola	Angola	60%	Sea Oil	Antilles Anglaises	100%
Technip Tianchen	Chine	60%	Flexibras	Brésil	100%
Technip India	Inde	50%	Sigma	Brésil	100%
BRI-Technip (Q-CHEM)	Qatar	50%	Marflex	Brésil	100%
Ipedex SNC	France	46%	Coflexip Stena Offshore Asia Pacific PTY Ltd	Australie	100%
TP Saudi Arabia	Arabie Saoudite	40%	Coflexip Stena Offshore PTY Ltd.	Australie	100%
Contrina SNC/CCSV/CCV	France/Venezuela	36%	Coflexip Stena Offshore Aker Maritime Pty Ltd.		100%
Technip Geoproduction Malaysia	Malaisie	30%	Coflexip Stena Offshore Oil and Gas Pty Ltd	Australie	100%
UCIFZC (Amenam)	Emirats Arabes Unis	50%	Genesis Oil and Gas Consultants Pty Ltd	Australie	100%
Madecos (TSKI/LNG)	Portugal	25%	South East Asia Marine Engineering &	Inde	58%
	3	20%	Construction Ltd.	IIIUC	JO 70
DIN S.A. / Dit Harris	Venezuela			Finlando	1000/
Coflexion	France	100%	Coflexip Stena Offshore Aker Rauma Inc	Finlande	100%
Cofleximmo	France	100%	Mantyluoto Works OY	Finlande	100%
Coflexip Stena Offshore Deep Water	France	100%	PI Rauma OY	Finlande	50%
Angoflex	France	100%	CSO Singapour	Singapour	100%
Coflexip Stena Offshore International	France	100%			
Coflexip Développement	France	100%			
Coflexip Stena Offshore N.V.	Pays-Bas	100%			
Coflexip Stena Offshore Contracting B.V.	Pays-Bas	100%			
Coflexip Stena Offshore Holdings Ltd.	Royaume-Uni	100%			

6. Note complémentaire

NOTE 1 - RAPPROCHEMENT AVEC LES NORMES COMPTABLES AMÉRICAINES

En raison de la cotation des actions (American Depositary Shares) de Technip-Coflexip sur le NYSE, la société réconcilie ses comptes avec les normes comptables américaines. Technip-Coflexip déposera, avant fin juin 2002, auprès de la "Securities and Exchange Commission" (SEC) un document "Form 20-F" reprenant les comptes consolidés au 31 décembre 2001 publiés en France ainsi qu'une note de réconciliation.

Les principales différences relatives au résultat net consolidé du Groupe Technip-Coflexip entre les deux référentiels comptables concernent les éléments suivants :

(a) Comptabilisation de frais généraux sur certains contrats

Certains contrats font l'objet, dans les comptes français, d'une valorisation de leurs coûts intégrant des frais généraux qui, compte tenu de leur nature, font l'objet en principes américains d'un enregistrement en coût de période.

(b) Comptabilisation des coûts relatifs aux offres commerciales

Ces coûts, lorsqu'ils peuvent être affectés à un contrat clé en main dont l'obtention peut être raisonnablement espérée, font l'objet d'une inscription à l'actif dans les comptes français. Selon les principes comptables américains, ces coûts doivent être enregistrés en charge lorsqu'encourus.

(c) Comptabilisation des opérations sur contrats en devises étrangères

Dans les comptes français, ces opérations sont enregistrées à un cours interne déterminé pour chaque contrat. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères en fin d'année sur la base du taux de clôture sont inscrits en compte de résultat, à l'exception des postes "Travaux en cours" et "Paiements progressifs sur contrats" qui restent valorisés au taux interne. Dans les comptes américains, les opérations relatives à un contrat en devises étrangères sont enregistrées au taux spot. Les écarts de change résultant de la conversion à la clôture des soldes en devises étrangères sont portés au compte de résultat.

Dans les comptes français, les pertes ou gains latents relatifs aux instruments financiers de couverture de transaction futures ne sont pas enregistrés. Dans les comptes américains, ces instruments financiers de couverture sont traités en application de la norme FAS 133. Ils sont donc inscrits au bilan et leur variation de valeur est portée soit en capitaux propres, soit en compte de résultat selon les règles applicables aux couvertures de flux futurs.

En ce qui concerne les contrats libellés en devises étrangères et considérés au sens de la norme FAS 133 comme comprenant un instrument dérivé incorporé, ces instruments sont évalués à leur valeur de marché et la variation est reconnue en compte de résultat.

(d) Comptabilisation des provisions pour retraite et avantages assimilés

Les provisions pour retraite et obligations similaires font l'objet, dans les comptes français, d'un enregistrement sur la base des valeurs déterminées selon les règles en vigueur dans chacun des pays des filiales concernées. Dans les comptes américains, les méthodes de valorisation de ces provisions ainsi que les hypothèses ont fait l'objet d'une harmonisation comptable.

(e) Comptabilisation des attributions d'options

Dans les comptes français, les actions émises lors de l'exercice d'options par les employés et dirigeants sont enregistrées en augmentation de capital à la valeur du jour d'exercice. En accord avec les règles comptables françaises, aucune charge n'est donc enregistrée dans le compte de résultat. Selon les principes américains, pour certains plans d'options, la charge déterminée par la différence entre la valeur de l'action au jour d'attribution de l'option et la valeur d'exercice fait l'objet d'un enregistrement en compte de résultat de façon étalée sur la durée du plan.

(f) Comptabilisation de l'échange de titres Cogema

Les titres Cogema obtenus par échange en 1997 contre des actions SGN ont été enregistrés dans les comptes français à la valeur comptable des actions SGN. Dans les comptes américains, ces titres ont été enregistrés à leur valeur de marché estimée, conduisant ainsi à la constatation d'une plus-value dans le compte de résultat à la date de l'échange.

(g) Comptabilisation de la plus-value sur cessions de titres Cal Dive par Coflexip

Après l'acquisition des 29,4% de Coflexip en avril 2000, Technip-Coflexip n'était pas en mesure de procéder à une valorisation exhaustive des actifs et passifs acquis. En conséquence, la différence entre le prix d'acquisition de ces actions et la valeur nette comptable acquise a fait l'objet, dans les comptes français, d'une décision d'amortissement sur une durée moyenne de 20 ans déterminée à partir d'une analyse globale de l'écart d'acquisition réalisée à la date d'acquisition. La plus-value apportée subséquemment par Coflexip sur la vente de ses titres Cal Dive a fait l'objet d'un enregistrement en compte de résultat français sur une ligne distincte. Dans les comptes américains, l'écart d'acquisition constaté sur les 29,4% de Coflexip a fait l'objet d'une correction du montant de la différence constatée entre le prix de vente des actions Cal Dive et leur valeur de marché au jour de cette acquisition, réduisant en conséquence la plus-value constatée sur cette opération.

(h) Comptabilisation des amortissements des écarts d'acquisition non affectés (goodwill)

Les écarts d'acquisition relatifs aux acquisitions postérieures au 1er juillet 2001 ne font pas l'objet d'amortissement dans le compte de résultat américain.

Comptes consolidés

(i) Comptabilisation de la provision pour risques géopolitiques

Dans les comptes français, Technip-Coflexip constituait précédemment des provisions destinées à couvrir les risques et les surcoûts potentiels dans l'exécution de contrats dans des pays pouvant présenter un risque d'instabilité politique et économique. En 1999, ces provisions ont été intégralement reprises du fait de l'évolution du Groupe liée notamment à sa diversification et à sa croissance qui a rendu cette provision sans objet. Dans les comptes américains, ces provisions n'auraient pas été enregistrées dans la mesure où les critères stricts de constitution n'auraient pas tous été respectés.

TABLEAU DE RECONCILIATION

En millions d'euros	2001 ^(a)	Au 31 décembre 2000	1999
Résultat net comptes français	108,1	214,2	172,6
Eléments récurrents		· ·	,
Frais généraux sur contrats	2,6	(4,3)	8,1
Coûts des offres commerciales	1,2	5,6	(5,9)
Opérations en devises sur contrats long terme	(13,2)	5,1	(7,6)
Provisions pour retraites et avantages assimilés	0,9	(1,2)	0,9
Plan de souscription d'options	(9,4)	(4,5)	(2,9)
Ecart d'acquisition non affecté (goodwill)	20,5	-	
Autres	0,7	(0,7)	0,7
	3,3	0,0	(6,7)
Eléments non récurrents			
Titres Cogema	-	(19,4)	(1,0)
Plus-value Cal Dive	-	(28,0)	-
Provision pour risques géopolitiques	-	-	(89,9)
	0,0	(47,4)	(90,9)
Ajustements de réconciliation hors effet impôt	3,3	(47,4)	(97,6)
Effet impôt sur ajustements de réconciliation	3,4	(1,9)	34,6
Résultat net comptes américains	114,8	164,9	109,6

⁽a) non audités.

7 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Messieurs les Actionnaires de la Société Technip-Coflexip,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Technip-Coflexip établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, incluant les notes annexes 1 à 28.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note liminaire et la note 2 de l'annexe qui mentionnent :

- d'une part, que du fait des mouvements significatifs dans le périmètre de consolidation résultant de la prise de contrôle de la société Coflexip au cours de l'exercice, les comptes consolidés de l'exercice ne sont pas directement comparables avec ceux des exercices précédents. Pour assurer cette comparaison, des informations proforma sont fournies dans l'annexe.
- d'autre part, que pour assurer une présentation conforme à la pratique internationale, le compte de résultat consolidé présente cette année les charges d'exploitation par destination ; la présentation du compte de résultat des exercices précédents a été retraitée en conséquence.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 12 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES René PROGLIO Claude CHARRON

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2001

- 1. Note liminaire
- 2. Bilan résumé au 31 décembre 2001
- 3. Compte de résultat résumé au 31 décembre 2001
- 4. Tableau des flux de trésorerie
- 5. Résultats financiers des cinq derniers exercices
- 6. Note sur les principes comptables
- 7. Notes financières
- 8. Tableau des filiales & participations
- 9. Rapport général des commissaires aux comptes
- 10. Rapport spécial des commissaires aux comptes

4.3 COMPTES SOCIAUX RÉSUMÉS

1. NOTE LIMINAIRE

Les comptes sociaux de Technip-Coflexip présentés ci-dessous de manière résumée donnent l'essentiel de la situation financière et du résultat découlant de l'activité.

L'activité de la société Technip-Coflexip consiste essentiellement à détenir des participations et à percevoir des dividendes.

Début juillet 2001, Technip a émis une double OPE sur Coflexip et sur ISIS et une OPA sur Coflexip en vue de prendre le contrôle de Coflexip dont il détenait depuis avril 2000 29,7 %. A l'issue de ces offres finalisées avec succès début octobre, Technip détient 98,36 % de Coflexip et s'appelle dorénavant "Technip-Coflexip".

Les deux OPE se sont traduites par une émission de 10 565 723 actions, soit une augmentation de capital de 32,2 millions d'euros et une prime d'émission de 1 531.3 millions d'euros.

L'OPA a été financée au travers d'une ligne de crédit initialement de 1 030 millions d'euros.

Postérieurement à la clôture, Technip-Coflexip a émis un emprunt obligataire du type "Oceane " d'un montant de 793,5 millions d'euros pour refinancer une partie du credit facility.

2. BILAN RÉSUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2001 (avant affectation du résultat)

en millions d'euros	ACTIF	note	2001	2000	1999
Actif immobilisé		7.1	3 680,4	1 015,4	424,0
Autres actifs			160,8	105,9	57,6
Actif de trésorerie			2,7	9,6	267,0
TOTAL ACTIF			3 843,9	1 130,9	748,6

en millions d'euros	PASSIF	note	2001	2000	1999
Capitaux propres (hors résultat)			2 063,1	476,3	337,3
Résultat de l'exercice			95,8	64,0	162,6
Provisions		7.2	36,6	36,3	36,5
Dettes financières		7.3	1 616,9	542,6	198,3
Autres dettes			31,5	11,7	13,9
TOTAL PASSIF			3 843,9	1 130,9	748,6

3. COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ AU 31 DÉCEMBRE 2001

en millions d'euros	note	2001	2000	1999
Résultat d'exploitation		(3,4)	(5,8)	(2,3)
Résultat financier	7.4	101,6	25,2	75,1
Résultat exceptionnel	7.5	(1,9)	40,1	96,6
Impôts et participation	7.6	(0,5)	4,5	(6,8)
RESULTAT NET SOCIAL		95,8	64,0	162,6

4. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	31.12.2001 (12mois)	31.12.2000 (12 mois)	31.12.1999 (12 mois)
FLUX D'EXPOITATION			
Résultat net	95,8	64,0	162,6
Amortissements (variation brute)	5,4 ^(a)	0,2	0,2
Augmentation (Diminution) des provisions	1,1	50,9	(89,9)
Pertes (Gains) sur cessions d'actifs		(50,6)	(6,9)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	102,3	64,5	66,0
Valeurs d'exploitation (Besoin)	(2,3)	(24,3)	168,0
Variation Charges à répartir	(44,4)	(5,0)	
Variation Auto-détention	(2,5)	(21,5)	(20,2)
Varitation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	(49,2)	(50,8)	147,8
1) ENCAISSEMENT NET D'EXPLOITATION	53,1	13,7	213,8
FLUX D'INVESTISEMENTS			
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	(0,1)		
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	(0,1)	0,2	
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers	(998,2) ^(b)	(592,1) ^(c)	(124,7)
2) (INVESTISSEMENT) CESSIONS D'ACTIFS	(998,4)	(591,9)	(124,7)
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation (Diminution) des dettes à C.T. (prêts filiales)	(104,3)		4,6
Variation c/c Eurocash (dette CT)	135,6	343,2	
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T.	947,9 ^(d)	1,5	
Augmentation de capital en numéraire et Prime d'émission	10,0 ^(e)	22,3	(7,3)
Dividendes payés	(50,9)	(45,9)	(37,7)
3) (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	938,3	321,1	(40,4)
1) - 2) - 3) - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	(6,9)	(257,2)	48,7
TRESORERIE D'OUVERTURE	9.5	266,7	354.5
Fusion TPG	7,0	200,1	26,4
Apport de la branche			(162,9)
TRESORERIE DE CLÔTURE	2,6	9,5	266,7
TRESORERIE			
Actif	2.7	9.7	267.0
Découverts bancaires	(0,1)	(0,2)	(0,3)
TOTAL	2,6	9,5	266,7

⁽a) Dont dotation amortissement frais d'acquisition Coflexip 5,38 millions d'Euros en 2001 et 1,66 millions d'Euros en 2000.

⁽b) Dont acquisition 69 % Coflexip – Partie numéraire : 995 millions d'Euros.

⁽c) Dont acquisition 30 % Coflexip pour 657 millions d'Euros.

⁽d) Credit Facility (Financement OPA/Coflexip) = Emprunt initial 1030 millions d'Euros, remboursement de 150 millions d'Euros, augmentation de 75 millions d'Euros pour le financement de la dette de Coflexip

⁽e) Hors augmentation de capital dans le cadre des OPE Coflexip et ISIS : 10 565 723 titres crées : 1 563,6 millions d'Euros.

5. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

en millions d'euros NATURE DES INDICATIONS	31.12.1997	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE A) - Capital social appelé non appelé B) - Nombre d'actions émises (a) C) - Nombre de coupures d'actions émises	50,4 - 16 532 549	48,0 15 775 999	48,1 15 758 537	48,9 16 029 305	81,5 26 713 448
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES A) - Chiffre d'affaires hors taxes B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions C) - Impôts sur les bénéfices D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provisions E) - Montant des bénéfices distribués III - RESULTAT/OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en EURO)	654,5 186,0 47,6 148,5 36,2	572,3 57,1 26,8 74,9 37,7	75,3 6,8 162,6 45,9	11,4 109,5 (4,6) 64,0 50,9	18,7 102,6 0,5 95,7 en cours d'approbation
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions C) - Dividende versé à chaque action IV - PERSONNEL (b) A) - Nombre de salariés	8,4 9 2,2 1655	1,9 4,7 2,4	4,3 10,3 3,0	7.2 4.0 3.3	3,8 3,6 en cours d'approbation

⁽a) Ne tient pas compte des options de souscriptions ou d'achat provenant des plans d'options en cours. Les titres Technip-Coflexip auto-détenus qui représentent 623 595 actions au 31 décembre 2001 sont classés à l'actif du bilan. La majeure partie d'entre elles, soit 531 196 actions, est affectée aux plans d'options d'achat d'actions.

6. NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Transactions en devises

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables actuels.

Les dettes et créances en monnaies étrangères, liées à la centralisation de trésorerie du Groupe chez TECHNIP-COFLEXIP*, sont comptabilisées à un cours interne. Ce cours est retenu, notamment, pour la valorisation des comptes courants des filiales dont la trésorerie est centralisée. Les éventuels écarts mis en évidence lors du dénouement des opérations, au niveau de la gestion globale du change, sont dégagés en résultat au fur et à mesure de leur apparition.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

L'appréciation de risque de change est effectuée, en fin d'année, à partir de la position globale de change de la société. Lorsque cette dernière met en évidence une perte latente, une provision de risque de change, d'égal montant, est dotée.

Traitement comptable des provisions sur filiales

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir le risque filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risque.

Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

Les cessions de titres, pour la part couverte par des provisions sont compensées dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

⁽b) Les informations autres que le nombre de salariés ne sont pas mentionnées car elles ne sont pas comparables.

⁽c) Après transfert des effectifs de Technip à Technip France dans le cadre de l'apport de la branche d'activité.

7. NOTES FINANCIÈRES

7.1 - Actif immobilisé

en millions d'euros	Brut	Amortissements et provisions	Net
Immobilisations incorporelles	1,6	1,6	0,1
Immobilisations corporelles	5,5	2,5	3,0
Immobilisations financières	3 735,1	57,7	3 677,3
Total actif immobilisé	3 742,2	61,8	3 680,4

Les principaux mouvements concernent :

- L'acquisition des 69 % complémentaires de Coflexip dans le cadre de l'OPA/OPE pour un montant de 1 809,6 millions d'Euros.
- L'acquisition de 99 % d'ISIS dans le cadre de l'OPE pour un montant de 749 millions d'Euros.
- La reprise des filiales de Krebs à Technip France pour 2,5 millions d'Euros.
- Les prêts de 75 Millions d'Euros à Coflexip, de 23,3 millions d'Euros à TP Americas et de 6,9 millions d'Euros à Technipnet.

7.2 - Provisions

Les provisions à la clôture de l'exercice sont essentiellement constituées de provisions pour charges diverses.

7.3 - Dettes financières

Les dettes concernent d'une part l'emprunt contracté pour financer l'OPA sur Coflexip pour un montant de 948,1 millions d'Euros et d'autre part le compte courant GEIE Technip Eurocash pour 668,8 millions d'Euros.

7.4 - Résultat financier

Il est essentiellement composé des produits provenant des participations pour 138,6 millions d'Euros augmentés du solde des frais et des produits financiers qui s'élèvent à (31,1) millions d'Euros et diminué des dotations nettes de reprises pour dépréciation des participations qui représentent (0,5) millions d'euros auxquelles s'ajoute l'amortissement des frais d'acquisition Coflexip pour (5,4) millions d'Euros.

7.5 - Résultat exceptionnel

Ce résultat est essentiellement composé d'un ajustement sur la plus-value dégagée l'an dernier sur Cogema pour 2 millions d' Euros.

7.6 - Impôts

Technip est tête de groupe de l'intégration fiscale avec Technip France. L'impôt est calculé sur les résultats soumis à l'impôt sur les sociétés qui tient compte notamment de la non taxation des dividendes (régime des sociétés mères et filiales). Le déficit fiscal de Technip a été imputé sur le bénéfice fiscal de Technip France dans le cadre de l'intégration fiscale.

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	INFORMATIONS FINANCIÈRES		CAPITAL	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU
A- Renseignements détaillés concernant les dont la valeur brute d'inventaire excède de TECHNIP (ou dont le rôle dans le G est considéré comme significatif)	1% du capital				
1/- Filiales (plus de 50% du capital déte	enu par TECHNIP)				
TECHNIP FRANCE 170, place Henri Régnault 92973 PARIS LA DÉFENSE cedex		F. Français Euros	114 793 603 17 500 172	105 706 771 16 114 893	100,00 %
COFLEXIP SA 23, avenue de Neuilly 75116 PARIS		F. Français Euros	30 179 821	593 978 950	81,72 %
TECHNIP ITALY 68, viale Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE		Lires Euros	49 955 766 000 25 800 000	10 830 795 000 5 593 639	95,30 %
TPL - TECNOLOGIE PROGETTI LAVORI 68, viale Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	SpA.	Lires Euros	17 484 518 000 9 030 000	13 986 590 000 7 223 471	95,00 %
INFRASTRUTTURE E GESTIONI S.p.A. 38, viale Castello della Magliana 100148 ROME - ITALIE		Lires Euros	499 578 000 258 011	401 641 000 207 430	95,00 %
TECHNIP POTUGAL - Edificio Lusotecna Estrada de Alfragide 92 12720-026 AMADORA - PORTUGAL		Escudos Euros	120 289 200 600 000	597 260 794 2 979 124	77,08 %
TECHNIPTPS 24, boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS		F. Français Euros	6 000 000 914 694	3 717 406 566 715	99,94 %
TECHNIP IBERIA Gran Via Carlos III - 97 J 08028 BARCELONE - ESPAGNE		Pesetas Euros	96 430 000 579 556	209 659 320 1 260 078	99,99 %
S.C.I. CB3 DÉFENSE 170, place Henri Régnault 92973 PARIS LA DÉFENSE cedex		F. Français Euros	2 825 000 430 668	480 000 73176	100,00 %
TECHNIP CAPITAL Rue Montagne du Parc - 4 Warandeberg 1000 BRUXELLES - BELGIQUE		F. Belges Euros	778 000 000 19 286 116	106 004 887 2 627 793	100,00 %
TECHNIP AMERICAS 1990 POST OAK Blvd, suite 200 HOUSTONTEXAS 77056 - 3846 - USA		USD Euros	58 001 010 65 811 868	(17 984 612) (20 406 909)	100,00 %
TECHNIP INTERNATIONAL AG Industriestrasse 13 C, Postfach 4339 CH 6304 ZOUG - SUISSE		F. Suisses Euros	5 000 000 3 371 768	4 940 352 3 331 544	100,00 %
TECHNIP EUROCASH 170, place Henri Régnault 92973 PARIS LA DÉFENSE CEDEX		F. Français Euros	1 967 871 300 000		90,00 %

VALEUR	VALEUR COMPTABLE PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP ET AVALS			CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES		résultats Du dernier	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR TECHNIP	
BRUTE	NETTE	NON ENCORE REMBOURSÉS	DONNÉS PAR TECHNIP	E.	DU DERNIER XERCICE ÉCOULÉ		EXERCICE CLOS	AU COURS DE L'EXERCICE
42 238 744	42 238 744		81 743 869 et garantie de réalisation sur KEMAPCO / DAROU	*	3 413 635 214 520 405 334	*	179 862 334 27 419 836	25 086 942
2 466 267 480	2 466 267 480	75 000 000	737 547	*	203 786 562	*	(50 227 924)	6 401 109
20 314 164	20 314 164		7 860 000 et garantie de réalisation sur SULPHUR HAWITAH / SULPHUR RECOVERY / ULG- LSGO / ADNOC / ABQAIQ / QVC / N avec KRUPP UHDE TAKREER / ADNOC	*	1 044 973 482 000 539 683 764	*	40 448 129 000 20 889 715	20 302 566
7 044 888	7 044 888			*	10 595 870 000 5 472 310	*	4 878 888 000 2 519 735	
201 283	201 283			*	979 638 000 505 941	*	1 161 986 000 600 116	2 437 627
5 545 760	2 928 026			*	1 719 689 104 8 577 773	*	43 994 556 219 444	
152 358	152 358			*	65 175 383 9 935 923	*	5 185 055 790 457	786 637
848 519	848 519		613 540	*	1 843 326 044 11 078 613	*	67 985 927 408 604	649 577
86 147 570	86 147 570	30 085 695	983 110	*	94 153 388 14 353 591	*	24 931 281 5 800 749	
19 325 971	19 325 971			*	177 600 4 403	*	227 298 595 5 634 585	
53 054 445	41 133 614	36 852 263	14 486 588	*	2 178 939 2 472 414	*	(3 764 337) (4 271 346)	
3 081 820	3 081 820			*	22 607 182 15 245 251		2 597 496 1 751 633	1 274 177
270 000	270 000			*	0	*	2 652 276 404 337	401 446

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS INFORMATION FINANCIÈRES		CAPITAL	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU
TECHNIPTIANCHEN 521 ling lin Road - Tianjin 300400 RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	Yuans Euros	6 630 296 908 946	10 175 789 1 394 997	60,00 %
TECHNIP C.I.S 20, rue Galernaya 190 000 SAINT-PETERSBOURG - RUSSIE	Roubles Euros	1 900 72	(9 334 850) (352 385)	70,00 %
TECHNIP FAR EAST 2nd Floor Wisma Inai - 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE	Ringgit Euros	2 000 000 595 097	11 277 383 3 355 568	100,00 %
COFRI 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DÉFENSE cedex	F. Français Euros	4 389 585 670 560	399 296 60 872	100,00 %
TTILL SNC 170, place Henri Régnault 92973 PARIS LA DÉFENSE cedex	F. Français Euros	250 000 38 112	31 161 349 4 750 517	60,00 %
TECHNIP HOLDING BENELUX BV Bredewater 26 2700 CA ZOETERMEER - PAYS-BAS	Florins Euros	20 021 939 9 085 560	(10 888 096) (4 940 803)	100,00 %
TECHNIP GERMANY Theodorstrasse, 90 D - 40472 DÜSSELDORF - ALLEMAGNE	D. Marks Euros	25 034 624 12 800 000		100,00 %
TPG UK 1st floor, Sheraton house Lower Road CHORLEY WODD, Herts, WD3 5LH - ROYAUME-UNI	GBP Euros	5 000 8 217	1 195 495 1 964 659	90,00 %
TECHNIP OVERSEAS SA C/O ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE Apartado 6 - 1014 EL DORADO PANAMA RÉPUBLIQUE DE PANAMA	USD Euros	10 000 11 347	2 964 243 3 363 489	100,00 %
EUROBATCH 14, rue Hoche - La défense 7 92902 PARIS LA DÉFENSE CEDEX	F. Français Euros	250 000 38 112	(3 743 971) (570 765)	99,72 %
SNPE INGÉNIERIE DÉFENSE 14, rue Hoche - la Défense 7 92902 PARIS LA DÉFENSE	F. Français Euros	250 000 38 112	410 235 62 540	99,96%
I.S.I.S. 4, avenue de Bois-préau 92500 RUEIL-MALMAISON	F. Français Euros	243 770 414 37 162 560	1 052 413 869 160 439 460	99,05 %
CITEX Immeuble la Soie - BP 48 69513 VAUX EN VELIN CEDEX	F. Français Euros	2 000 000 304 898	8 688 581 1 324 566	100,00 %
KREBS ENGENHARIA Avenida rio branco 277 - Grupo 401 RIO DE JANERO BRAZIL	Real Bresil Euros	2 700 000 1 372 999	(169 403) (86 145)	100,00 %

VALEUF	PRÊTS ET AVANCES MONTANT CONSENTIS DES CAUTIONS PAR TECHNIP ET AVALS		CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	résultats Du dernier	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR TECHNIP	
BRUTE	NETTE	NON ENCORE REMBOURSÉS	DONNÉS PAR TECHNIP	DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	EXERCICE CLOS	AU COURS DE L'EXERCICE
319 533	319 533			* 51 227 389 7 022 242	* 10 144 414 1 390 694	
706 907	0		1 134 687	* 43 005 725 1 623 470	* (5 145 714) (194 252)	
31 671	31 671		15 533 187	* 21 769 902 6 477 595	* 35 779 583 10 646 151	14 858 756
718 325	718 325			* 0	* 472 180 71 983	124 094
22 867	22 867		363 100 et garantie de réalisation sur MIDOR	-	-	-
26 659 065	26 659 065		103 684 704 et garantie de réalisation sur AMENAM	* 0	* 30 357 971 13 775 847	
100 231 017	59 384 064		313 708 425 et garantie de réalisation sur YEMEN LNG / BAKU / JAIRAH UAE TPAO PROJECT / TUPRAS	* 551 172 679 281 810 116	* 888 192 454 125	8 731 711
7 877	7 877	567 344		* 15 040 495 24 717 329	* 108 302 177 982	
10 465	10 465		56 734 et garantie de réalisation sur OGD II	-	-	-
0			215 420	* 2 953 772 450 300	* 322 914 49 228	
38 097	38 097		1 139 423	* 1 692 524 258 024	* 7 747 217 1 181 056	
749 019 863	749 019 863			604 481 92 153	* 60 017 993 9 149 684	
1 219 592	1 219 592			* 73 477 920 11 201 637	* 1 914 201 291 818	
1 216 226	1 216 226			23 214 283 11 804 873	* 2 050 402 1 042 666	

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉS	INFORMATIONS FINANCIÈRES		CAPITAL	RÉSERVES & REPORT À NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU
2/-Participations (10 à 50% du capital dét	enu par TECHNIP)				
TECHNIP MALAYSIE 2nd, Floor Wisma Inai - 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE		Ringgit Euros	1 000 000 297 548	9 228 306 2 745 868	30,00 %
DINSA Calle 1 con Calle 2 - La Urbina CARACAS 10650 VENEZUELA		Bolivars Euros	1 808 954 000 2 710 851	(105 298 635) (157 798)	20,00 %
TSKI SERVICOS DE ENGENHARIA LDA &		Escudos	400 000	3 274 047 960	25,00 %
& LNG SERVICOS E GESTAO DE PROJECTOS Avenida Arrlaga n°77 - 4™ Eloor 9000 FUNCHAL PORTUGAL		Euros Escudos Euros	1 995 400 000 1 995	16 330 882	25,00 %
CONSORCIO CONTRINA SNC 170, place Henri Régnault 92973 PARIS LA DÉFENSE cedex		F. Français Euros	50 000 7 622	62 481 807 9 525 290	28,00 %
TECHNIP SAUDI ARABIA LTD PO, Box 60159 RIYADH 11545 (Arabie Saoudite)		Riyal Euros	5 000 000 1 512 584	1 439 776 435 556	40,00 %
NIIGATA TECHNIP CO. LDT 9-3 Kamata honcho 1-Chome Ohta-Tu, TOKYO - JAPON		Yens Euros	10 000 000		49,00 %
IPEDEX 366, avenue Napoléon Bonaparte - BP 205 92502 RUEIL MALMAISON cedex		F. Français Euros	9 353 947 1 426 000	22 771 193 3 471 446	46,00 %
B - Renseignements concernant les autres filial ou participations	es				
1/- FILIALES					
a) Filiales françaises :					
b) Filiales étrangères :					
2/- PARTICIPATIONS					
a) Participations françaises :					
b) Participations étrangères :					
TOTAL GÉNÉRAL :					

VALEUR COMPTABLE		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	résultats Du dernier	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR TECHNIP
BRUTE	NETTE	PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSÉS	DONNÉS PAR TECHNIP	DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	EXERCICE CLOS	AU COURS DE L'EXERCICE
1 228 587	1 228 587	838 470	19 326 027 et garantie de réalisation sur EPMI UMBRELLA / PVC KERTEH / LDPE 8991 / CARIGALI TRITON / OSBL-UCC	* 320 230 556 95 284 026	* 7 507 254 2 233 770	
196 751	196 751		VIETNAM PVC / EPIC	* 0	* 66 720 100	
511 560	511 560		20 341 324 et garantie de réalisation sur NIGERIA LNG TRAIN 1,TRAIN 2/TRAIN 3	-	-	-
2 134	2 134		et garantie de réalisation sur SINCOR /VEHOP	* 629 278 95 933	* 9 078 852 1 384 062	
448 962	448 962		39 714 051 et garantie de réalisation sur ARAMCO / ABOAIQ	* 227 343 786 68 775 347	* 1 645 210 497 704	
35 049	35 049					
702 744	702 744			* 311 978 174 47 560 766	* 17 505 973 2 668 768	
1 140 091	702 028					53 357
436 491	63 107					
123 087	123 087					49 738
1 939 695	1 116 994					210 395
3 590 949 171	3 529 722 598	143 343 771				

9 - Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

Messieurs les Actionnaires de la Société Technip-Coflexip,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur

- le contrôle des comptes annuels de la société Technip-Coflexip établis en euros,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe décrivant que du fait des prises de participation réalisées au cours de l'exercice, accompagnées d'opérations sur le capital, les comptes de l'exercice ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice précédent.

2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 12 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES René PROGLIO Claude CHARRON

10 - Rapport spécial des commissaires aux comptes

Messieurs les Actionnaires de la Société Technip-Coflexip,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Isis, actionnaire de votre société et présence d'administrateurs communs (MM. Prévot, Mandil et Lamoure et Gaz de France):

Conclusion d'un protocole d'accord avec l'Institut Français du Pétrole ('IFP') et lsis faisant l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration de votre Société en date du 1er juillet 2001 dont les principaux engagements sont les suivants :

- engagement de Technip-Coflexip (anciennement Technip) de déposer concomitamment auprès du CMF une offre publique d'échange ('OPE') sur les actions lsis et une offre publique d'échange à titre principal assortie d'une offre publique d'achat ('OPE/OPA') à titre subsidiaire sur les actions Coflexip;
- engagement de l'IFP d'apporter ses actions Isis à l'offre Technip-Coflexip sur Isis ;
- en cas de réussite de l'offre sur Isis, un engagement de l'IFP d'acquérir les participations non cotées détenues par Isis (certaines d'entre elles devant faire l'objet d'une filialisation préalable) pour un prix de 205 millions d'euros ;
- en cas de réussite de l'offre sur Isis, un engagement de l'IFP de conserver une quote-part des titres Technip-Coflexip qu'il aura reçus du fait de l'offre de Technip-Coflexip sur Isis, pendant une durée de six mois ;
- un mécanisme d'options permettant à Isis, une fois contrôlée par Technip-Coflexip, de céder les titres Compagnie Générale de Géophysique ('CGG') qu'elle aurait conservés, contre des actions Technip-Coflexip;
- engagement de Technip-Coflexip et Isis d'étudier les modalités permettant de mettre fin à la participation croisée qui résultera de la bonne fin de l'offre sur Isis, notamment par le biais d'une fusion ;
- engagement d'Isis, à certaines conditions, de conserver ses titres Technip-Coflexip;
- engagement d'Isis de conserver, à certaines conditions, ses actions Coflexip et de ne pas les apporter à l'offre de Technip-Coflexip.

Au 31 décembre 2001, les effets de cette convention ont été les suivants :

- Début juillet 2001, Technip-Coflexip a émis une OPE sur Isis et une OPE / OPA sur Coflexip. A l'issue de ces offres, finalisées avec succès début octobre, Technip-Coflexip détient 98,36 % de Coflexip et 99,05 % de Isis.
- L'IFP a apporté ses actions Isis à l'offre Technip-Coflexip sur Isis ;
- L'IFP a acquis les participations non cotées détenues par lsis par l'intermédiaire de sa filiale CPX Holding. Les différentes opérations de cessions et d'apports ont été réalisées fin 2001 sur la base des valeurs déterminées par le rapport Detroyat, les titres Novasep n'ayant pas été cédés au 31 décembre 2001 ;
- L'IFP détient toujours au 31 décembre 2001 les titres Technip-Coflexip reçus à la clôture de l'offre;
- Deux promesses d'échange ont été signées entre ISIS et l'IFP concernant les titres CGG contre des actions Technip-Coflexip détenues par l'IFP;
- Technip-Coflexip et Isis étudient les modalités d'une fusion qui devrait intervenir en 2002 pour mettre fin à leurs participations croisées ;
- Isis détient toujours au 31 décembre 2001 ses titres Technip-Coflexip
- Isis détient toujours au 31 décembre 2001 ses actions Coflexip qui n'ont pas été apportées à l'offre de Technip-Coflexip.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 12 avril 2002

Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES René PROGLIO Claude CHARRON

4.4 CALENDRIER INDICATIF DES DATES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le calendrier des dates de publication des informations financières de TECHNIP-COFLEXIP présenté ci-dessous est donné à titre indicatif. Il pourrait faire l'objet de certaines modifications.

Chiffre d'affaires 1er trimestre 2002 : 15 mai 2002 Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2002 : 4 septembre 2002 Chiffre d'affaires 3^{ème} trimestre 2002 : 15 novembre 2002 Chiffre d'affaires 4^{ème} trimestre 2002 : 15 février 2003

Etats financiers consolidés intérimaires au 30 juin 2002 : 4 septembre 2002 Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2002 : mars 2003

V. RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT ET RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.1 RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

Daniel Valot, Président du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP.

5.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRÉSENT DOCUMENT

"A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TECHNIP-COFLEXIP et de ses filiales ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Daniel VALOT Président du Directoire

5.3 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

5.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Barbier Frinault & Autres, représenté par René Proglio

41, rue Ybry - 92567 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1986 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Claude Charron, 2, place de la Gare - 95210 Saint-Gratien.

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

5.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

Gilles Puissochet - 41, rue Ybry - 92567 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Laurent Levesque - 66, rue Caumartin - 75009 Paris

Date du premier mandat : 1996 (renouvelé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 1998).

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

5.3.3 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TECHNIP-COFLEXIP (anciennement TECHNIP) et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives à la société TECHNIP-COFLEXIP portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du directoire de la société TECHNIP-COFLEXIP. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

S'agissant des données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée. Nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

S'agissant des synergies estimées sur les revenus et sur les coûts suite au rapprochement projeté entre TECHNIP-COFLEXIP (anciennement TECHNIP) et COFLEXIP, celles-ci constituent des objectifs au sens des normes de la profession traduisant les effets attendus des intentions des dirigeants et d'une stratégie pouvant être ajustée en fonction des circonstances.

S'agissant des informations portant sur la situation financière et les comptes ayant fait l'objet de retraitements pro forma, nos diligences ont consisté à apprécier si les conventions retenues sont cohérentes et constituent une base raisonnable pour leur établissement, à vérifier la traduction chiffrée de ces conventions, à nous assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées pour l'établissement de ces informations avec celles suivies pour l'établissement des comptes historiques ayant fait l'objet d'un audit, et le cas échéant, à vérifier leur concordance avec les comptes historiques présentés dans le document. Nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Les comptes annuels et consolidés des exercices clos le 31 décembre 1999, 2000 et 2001 et arrêtés par le conseil d'administration de la société TECHNIP-COFLEXIP pour les exercices 1999 et 2000 et par le directoire de la société TECHNIP-COFLEXIP pour l'exercice 2001 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation autre que les mentions suivantes :

- concernant les comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 1999, mention de la reprise de la provision pour risque géopolitique dotée dans les exercices antérieurs et devenue sans objet, laquelle ne remet pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice concerné ;
- concernant les comptes annuels clos le 31 décembre 1999, mention que ces comptes ne sont pas directement comparables à ceux de l'exercice précédent du fait de la réorganisation structurelle intervenue au cours de cet exercice, laquelle ne remet pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes de l'exercice concerné
- concernant les comptes annuels et consolidés clos le 31 décembre 2001, mention que ces comptes ne sont pas directement comparables avec ceux des exercices précédents en raison des mouvements significatifs dans le périmètre de consolidation résultant de la prise de contrôle de Coflexip sur l'exercice, cette mention ne remettant pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes de l'exercice concerné.
- concernant les comptes consolidés clos le 31 décembre 2001, mention que les comptes de résultat consolidés présentés adoptent une présentation des charges d'exploitation par destination afin de se conformer à la pratique internationale, cette mention ne remettant pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes de l'exercice concerné.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le présent document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Saint-Gratien, le 12 avril 2002 Les Commissaires aux Comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES René PROGLIO Claude CHARRON

5.4 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Patrick Picard, Secrétaire Général

TECHNIP-COFLEXIP

La Défense 6

170, Place Henri Régnault

92973 Paris La Défense Cedex

Téléphone : 01 47 78 30 86

Télécopie : 01 47 78 20 90 e-mail : ppicard@technip-coflexip.com

TABLE DE CORRESPONDANCE

Le tableau de correspondance, ci-dessous, renvoie aux rubriques de l'instruction d'application du règlement COB n° 98-01.

Sections Rub	Pages	
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	100
1.2	Attestation des responsables	100
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	100
1.4	Responsable de l'information	102
3.1	Renseignements de caractère général concernant la société	29
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	31
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	32
3.4	Marché des titres de la société	38
3.5	Dividendes	38
4.1	Présentation de la société et du Groupe	3
4.2	Brevets, licences et contrats significatifs	26-28
4.3	Effectifs	24
4.4	Politique d'investissement	5
4.7	Risque de l'émetteur	19
4.7.1	Risques de marché	20
4.7.2	Risques juridiques	20
4.7.3	Risques industriels	26
4.7.4	Assurance et couverture des risques	26
5.1	Eléments significatifs des comptes sociaux	87
5.3	Comptes consolidés de la société	43
5.4	Filiales et participations	92
6.1	Administrations, Direction et Contrôle	38
6.2	Intérêt des dirigeants dans le capital	41
6.3	Schémas d'intéressement du personnel	37
7.1	Evolution récente	28
7.2	Perspectives d'avenir	29



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 13 mai 2002 sous le numéro R.02-103. Ce document de référence est composé de deux documents : le rapport annuel et le rapport sur l'exercice. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

TECHNIP-COFLEXIP

SIÈGE SOCIAL

Tour Technip-Coflexip La Défense 6 - 170, place Henri Régnault - 92973 Paris La Défense cedex France Tél.: 33 (0) 1 47 78 21 21 - Télécopie: 33 (0) 1 47 78 33 40

TECHNIP-COFLEXIP





